

# RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE des SERVICES de l'eau et de l'assainissement

2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOV**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# Le Mot du Vice-Président



Garantir une qualité de service à un prix maîtrisé, telle est la mission du service public de l'eau et de l'assainissement. L'année 2021 a été une année de reprise après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, éprouvante pour les habitants et les services.

C'est avec fierté et responsabilité que nous avons pu mettre en œuvre de grandes réalisations prévues de longue date. Des chantiers importants ont pu être démarrés tel que la reconstruction du collecteur Nord de la Rue de Suède.

C'est le fruit d'années de travail pour allier le besoin technique, environnemental et les contraintes associées que nous imposons aux usagers et riverains. Sur ce chantier comme sur l'ensemble des travaux que nous menons sur la Métropole, j'ai à cœur de mener à bien les missions qui sont les nôtres, en faisant connaître nos métiers et communiquer auprès des usagers de leur importance.

Le chantier d'optimisation énergétique de la station de la Grange David a pu démarrer aussi. Face à la crise énergétique, je suis persuadé que nous avons fait le bon choix, un choix soutenu financièrement par l'état et l'ADEME, afin que notre empreinte environnementale soit réduite. Fin 2022, nous aurons réussi à augmenter notre capacité d'injection de Biogaz, tout en réduisant notre facture d'électricité. Nous serons une Métropole moderne et avant-gardiste dans ce domaine.

Côté eau potable, nous avons tourné la page sombre liée à la présence d'amiante sur les Iles de Loire. Au 31 décembre 2021, les sites ont été débarrassés des résidus amiantés conformément aux exigences de l'état et en toute transparence avec leurs services et la population.

Nous avons également entrepris d'importants travaux de renouvellement des réseaux et continuons d'être largement au-dessus de la moyenne nationale en matière de gestion patrimoniale. Les efforts se poursuivent et notre schéma directeur va bientôt être finalisé afin de pouvoir affirmer que notre gestion durable des infrastructures est exemplaire.

Tout cela est possible avec un prix de l'eau très raisonnable, environ 25% moins cher que la moyenne nationale. Mais il reste encore beaucoup à faire et nous sommes entrés dans une phase active de réflexion sur l'harmonisation et l'adaptation des tarifs de l'eau et de l'assainissement afin de conserver un patrimoine en bon état sur le long terme.

Ce rapport s'attache à faire connaître nos actions, pour que vous compreniez mieux ce que contient le service et qu'il a un coût que nous souhaitons maîtriser sur le long terme.

Bertrand RITOURET

# Table des matières

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## GLOSSAIRE

6

## PARTIE 1 LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

8

### PREAMBULE

8

### TMVL Notre territoire d'intervention

9

### ZOOM SUR L'EAU POTABLE

10

### ZOOM SUR L'ASSAINISSEMENT

11

### PRESENTATION GENERALE

12

#### Le Territoire

12

#### L'organisation du service

13

#### Les modes de gestion

13

## PARTIE 2 L'EAU POTABLE

15

### FAITS MARQUANTS EN 2021

15

### PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURE

22

#### Les ressources

22

#### Les usines

23

#### Les réservoirs

24

#### Evolution des branchements

26

### LES DONNEES TECHNIQUES

27

#### Le traitement de l'eau potable

27

#### Le cas spécifique de Tours

28

#### Volumes prélevés au milieu naturel

29

#### Nappe du Cénomanién

29

#### Nappe du Turonien

32

#### Nappe Alluviale

32

#### Eau de Surface

32

#### Volumes vendus aux communes extérieures

33

#### Volumes achetés aux communes extérieures

34

#### Volumes produits

34

#### Evolution des volumes facturés

35

#### Rendement des réseaux

36

#### Le renouvellement des réseaux

38

#### Taux de renouvellement des réseaux

40

#### La qualité de l'eau

41

#### Conformité de la ressource

42

#### Conformité de l'eau produite

44

<b>PARTIE 3</b>	<b>L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>49</b>
	<b>FAITS MARQUANTS EN 2021</b>	<b>49</b>
	<b>PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>52</b>
	Typologie et linéaire des réseaux	52
	Répartition des postes de relevage, trop-pleins et déversoirs d'orage	53
	Les réseaux, les ouvrages annexes	53
	Les stations d'épuration	54
	<b>LES DONNEES TECHNIQUES</b>	<b>55</b>
	Le traitement de l'eau usée	55
	Le cas spécifique de la station d'épuration de la Grange David	56
	L'existence d'un zonage	57
	Le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration	58
	Les volumes traités	59
	Les charges en DBO <sub>5</sub>	59
	Conformité sur le traitement de la pollution carbonée	60
	Conformité sur le traitement de la pollution azotée	60
	Conformité sur le traitement de la pollution phosphorée	61
	La valorisation agricole des boues	61
	Le bilan énergétique des stations	62
	Le bilan de production de biogaz	63
	Les abonnés, les volumes assujettis à la redevance	64
	Les réseaux de collecte des eaux usées	65
	L'entretien	65
	L'extension des réseaux	66
	Le renouvellement des réseaux	67
	La réhabilitation des réseaux par l'intérieur	68
	Les branchements	68
	Les branchements mis en service	68
	Les branchements domestiques	69
	Les branchements industriels	71
	Les avis sur les dossiers A.D.S.	71
	La métrologie	73
	Le SPANC	78
<b>PARTIE 4</b>	<b>INDICATEURS REGLEMENTAIRES</b>	<b>85</b>
	<b>SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>85</b>
	Service eau potable	85
	Service assainissement collectif	85
	Service assainissement non collectif	86

	<b>DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>87</b>
	Service eau potable	87
	Service assainissement collectif	97
	Service assainissement non collectif	104
<b>PARTIE 5</b>	<b>LES DONNEES FINANCIERES</b>	<b>106</b>
	<b>L'EAU POTABLE</b>	<b>106</b>
	La facture d'eau	106
	Le budget annexe eau potable	109
	<b>L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>112</b>
	Le budget annexe assainissement collectif	112
	Le budget annexe assainissement non collectif	115
	<b>L'EAU PLUVIALE</b>	<b>116</b>
	Le budget annexe eaux pluviales	116
<b>PARTIE 6</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>118</b>
	<b>ANALYSES ET FREQUENCES DES CONTRÔLES</b>	<b>118</b>
	<b>NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU</b>	<b>122</b>
	<b>QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? (Agence Régionale de Santé)</b>	<b>126</b>
	<b>FACTURE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 ET 1<sup>er</sup> JANVIER 2021</b>	<b>144</b>
	<b>DELIBERATION VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE</b>	<b>150</b>
	<b>DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EAU POTABLE</b>	<b>156</b>
	<b>DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. NON COLLECTIF</b>	<b>163</b>
	<b>DELIBERATION VOTE DES TARIFS – BRCH EU ET EP</b>	<b>168</b>
	<b>DELIBERATION VOTE DES TARIFS – ASS. COLLECTIF</b>	<b>173</b>

	<b>Tours Métropole Val de Loire - Direction du Cycle de l'Eau</b>
	<b>Service Eau et Assainissement</b>
	<b>Rédaction :</b> Olivier LE NOAN
	<b>Validation :</b> Vincent SOULARD
	<b>Date :</b> 08/07/2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022	
Reçu en préfecture le 15/12/2022	
Publié le	
ID : 037-213701394-20221213-DEL_13122022_01-DE	

# GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

A1 : Point réglementaire défini par le SANDRE (Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau) correspondant aux points de déversement au milieu.

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

AEP Adduction d'Eau Potable

ARS : Agence Régionale de Santé

BP : Budget Prévisionnel

CBPO : Charge Brute de Pollution Organique

CU : Certificat d'Urbanisme

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DICT : Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux

D.O. : Déversoir d'Orage

DP : Déclaration Préalable de Travaux

E.H. : Equivalent Habitant

EPC : Eaux parasites de Collecte

EPI : Eaux parasites d'infiltration

EU : Eaux Usées

MES : Matières En Suspension

Rapport annuel 2021

sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

Page 6

NTK : Azote Total Kjeldahl

PC : Permis de Construire

PFAC : Participation au Financement de l'Assainissement Collectif

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PR : Poste de Relevage

PRE : Participation au Raccordement à l'Egout

Pt : Phosphore total

Q : Débit

TP : Temps de Pluie

TS : Temps Sec

UV : Ultra-Violet

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (bassin Loire-Bretagne)

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'Épuration

T de MS : Tonne de Matière Sèche

## PARTIE 1

# LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

## PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article D.2224-1 (annexe VI) du Code précité précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport.

Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le rapport annuel sur l'eau doit respecter de nouvelles exigences en introduisant des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

Ce document est également examiné par la Commission consultative des services publics locaux créée en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport annuel 2021 prend en compte, les indicateurs de gestion établis par les Services de Tours Métropole Val de Loire et les éléments fournis par les exploitants VEOLIA EAU et SAUR qui ont transmis leurs rapports de délégataires le 06/04/2022 et le 01/06/2022.

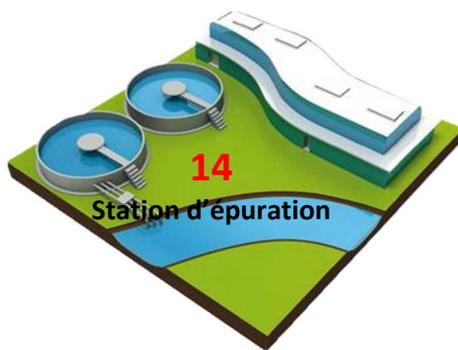
Présenté au conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et de l'assainissement, ce document fait ensuite l'objet d'une communication au Conseil métropolitain lors d'une séance publique. Ce document est accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

# TMVL Notre territoire d'intervention

## TMVL EN QUELQUES CHIFFRES



**301 015** habitants  
**105 916** abonnés



**19,6 millions**  
de m<sup>3</sup> d'eau potable  
produits

**17,8 millions**  
de m<sup>3</sup> d'eaux usées  
traitées



**238**  
Postes de relèvement EU



**43**  
Réservoirs AEP



**135**  
Trop-pleins et Déversoirs d'orage



**1 885 KM**  
de réseau de distribution



**1 348 KM**  
de réseau de collecte



**44 313 paramètres**  
analysés lors des contrôles ARS



**742 fuites**  
réparées sur le réseau

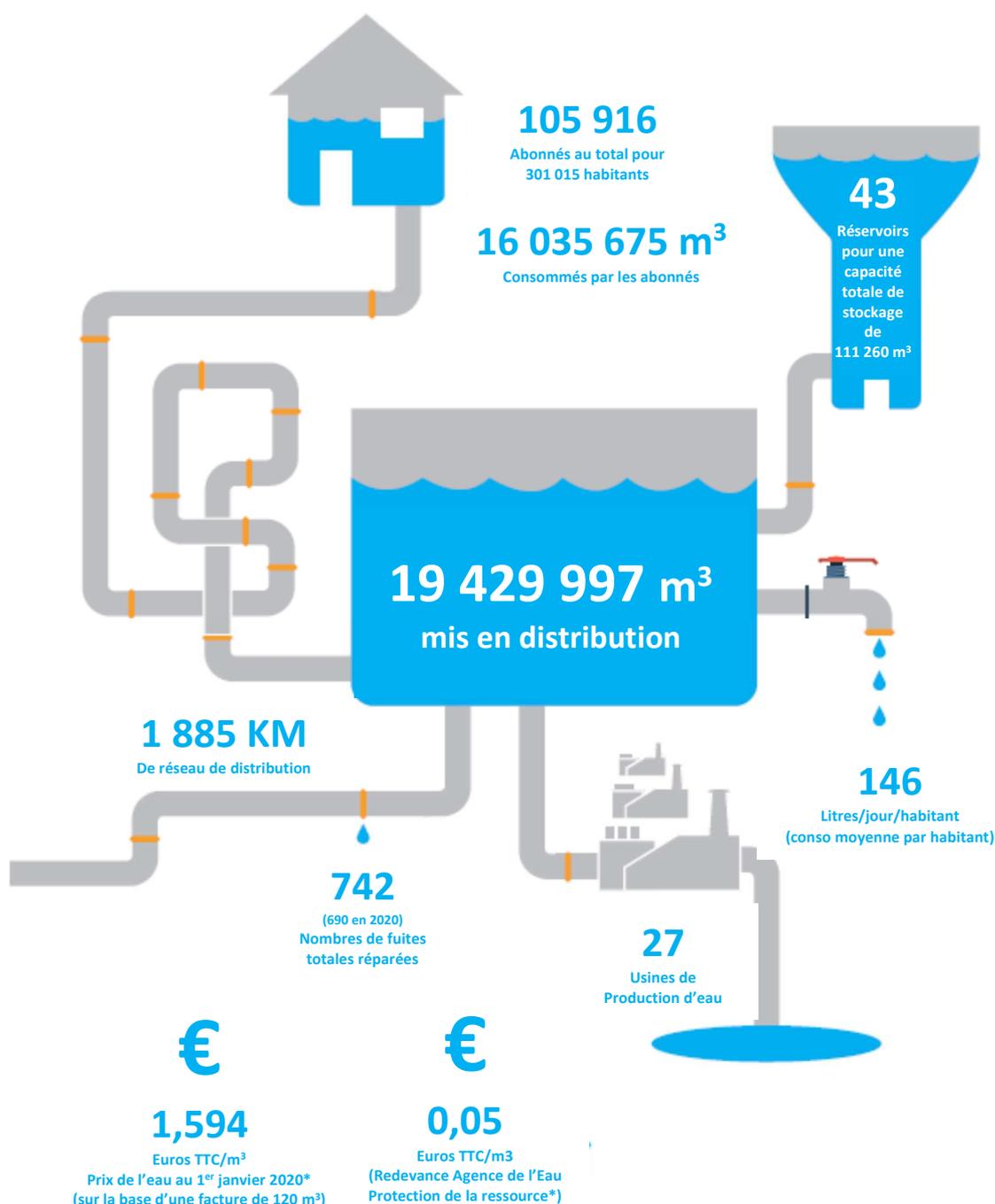


**5,35 millions €**  
renouvellement des réseaux



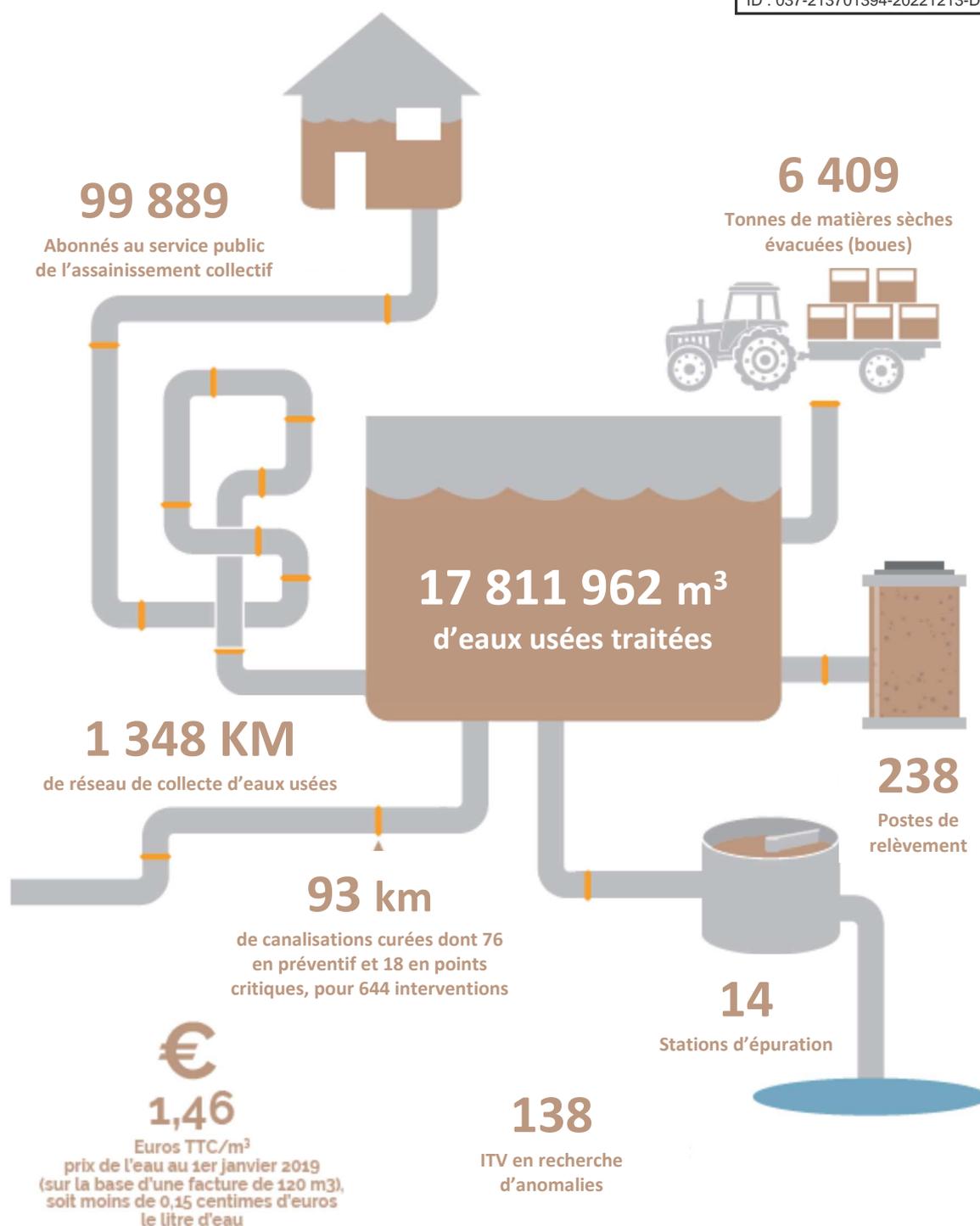
**5,92 millions €**  
renouvellement des réseaux

# ZOOM SUR L'EAU POTABLE



\* Moyenne du prix du mètre cube calculée en pondération du nombre d'abonnés par commune

# ZOOM SUR L'ASSAINISSEMENT



## LE TERRITOIRE

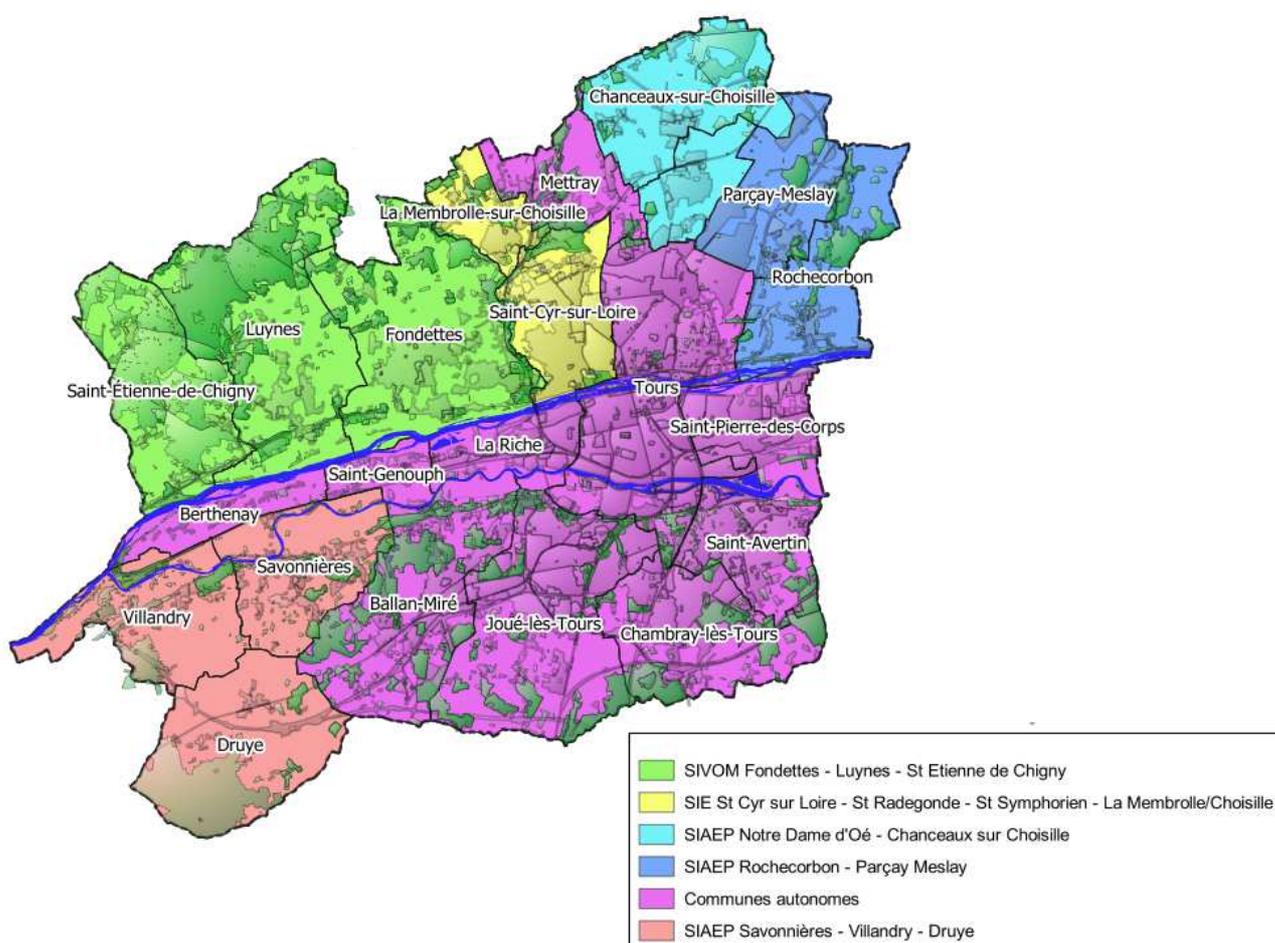
Tours Métropole Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a été créée le 22 mars 2017 par décret du 20 mars 2017.

Outre la compétence Assainissement prise en compte initialement dès 2000, la métropole exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les compétences Eau Potable et Eau Pluviale.

Elle comprend **22 communes**.

En 2020, Tours Métropole Val de Loire regroupe **301 015 habitants**.

### INTEGRATION DES COMMUNES A LA COMPETENCE EAU POTABLE



# L'ORGANISATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2021, l'organisation du service comptabilisait 204 agents répartis de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Equivalent Temps Plein Eau Potable	Equivalent Temps Plein Assainissement
Filière Administrative	11,8	5,8
Filière Technique	67,9	58
Emplois de droit privé	26	34
Total Général	105,7	97,80

## LES MODES DE GESTION

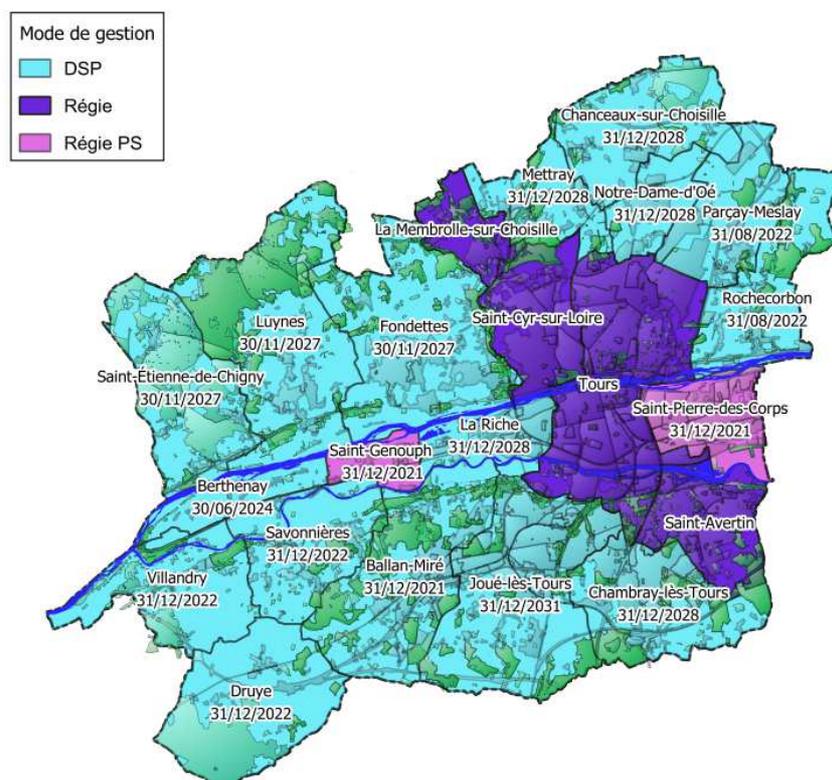
### L'Eau Potable

La Métropole exploite en régie directe les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 4 communes : Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille, correspondant à environ deux tiers de la population desservie.

Les systèmes de production et de distribution d'eau potable des communes de Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, La-Riche, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, Joué-lès-Tours, Rochecorbon, Savonnières, Druye, Villandry, Berthenay, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Fondettes, Parçay-Meslay et Chanceaux-sur-Choisille sont, quant à eux, exploités en gestion déléguée par la société VEOLIA.

La Métropole fait également appel à des entreprises (Véolia) en prestation de service via des marchés publics sur les communes de Saint-Genouph et Saint-Pierre-des-Corps pour la gestion de la production et de la distribution et gère en régie directe la facturation, le recouvrement et la relation aux usagers.

### CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'EAU POTABLE



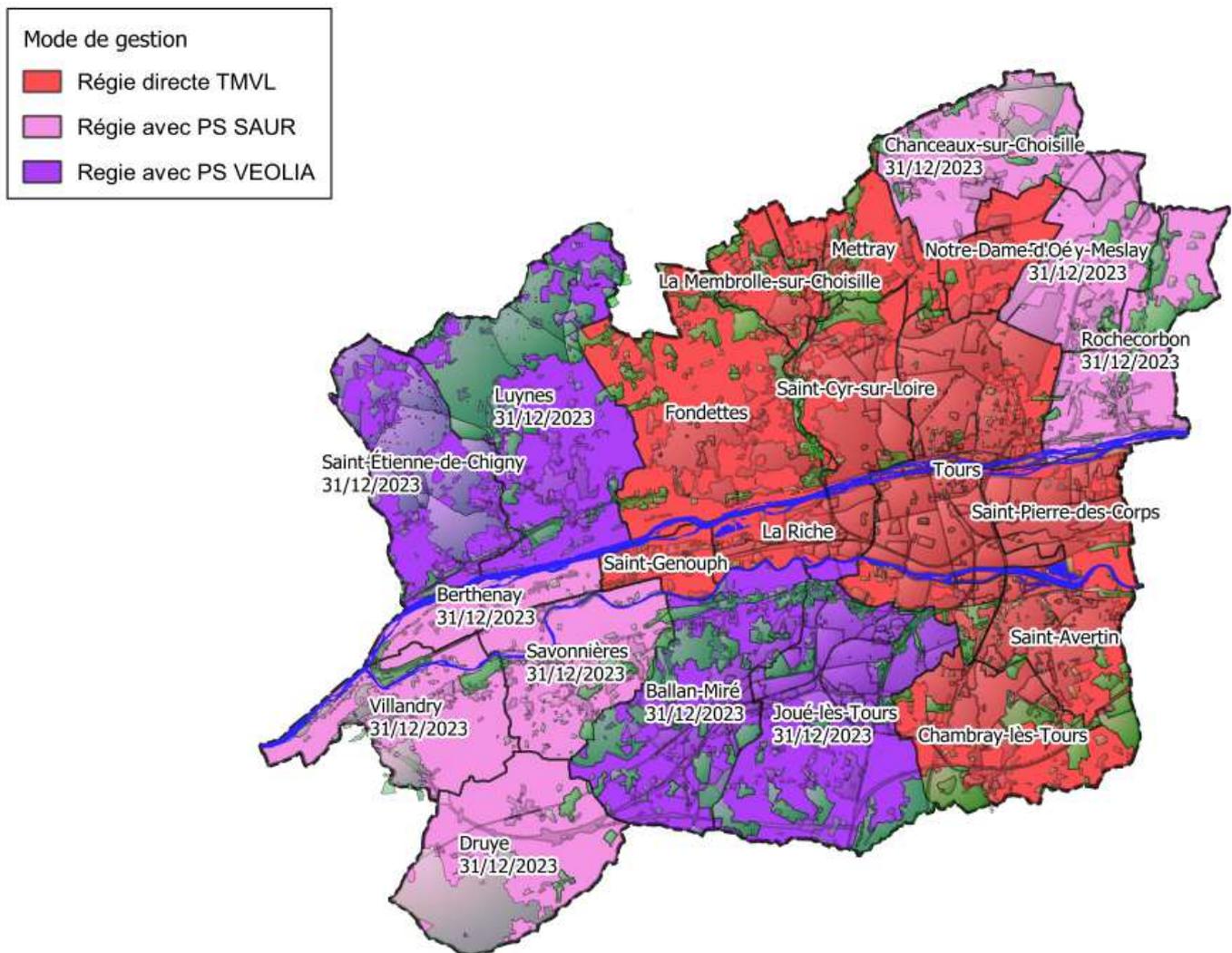
## L'Assainissement

La Métropole intervient en régie sur toutes les communes de son territoire.

Cette régie est réalisée en prestation directe sur la moitié des communes : Saint-Genouph, Fondettes, La-Riche, La-Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin et Chambray-Lès-Tours.

L'exploitation des infrastructures des eaux usées des communes de Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes, Ballan-Miré et Joué-Lès-Tours est réalisée dans le cadre d'une prestation de service par la société Véolia. Pour les communes de Berthenay, Villandry, Savonnières, Druye, Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon cette même prestation est réalisée par la société Saur.

### CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'ASSAINISSEMENT



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## Partie 2

# L'EAU POTABLE

## FAITS MARQUANTS EN 2021

### ⇒ Désamiantage de l'île aux Vaches

Engagée à procéder au retrait des matériaux amiantés au niveau des puits de captage situés sur l'île aux Vaches (ou île de Rochecorbon), Tours Métropole a respecté ses engagements visant à traiter de manière définitive cette problématique et a respecté les arrêtés préfectoraux visant à la protection de la ressource (périmètres de protection) conformément au code de la Santé Publique.

L'opération de retrait des matériaux amiantés s'est déroulée du 23/08/2021 au 10/12/2021.



Le chantier de désamiantage étant inaccessible par voie terrestre, l'amenée du matériel a dû se faire par voie fluviale.



(amenée du matériel par voie fluviale)

Le processus de déblaiement des débris en amiante-ciment mis en œuvre consistait premièrement à ramasser à l'aide d'une pelle mécanique les débris présents dans la terre. Cette technique devait s'effectuer sous

brumisation constante. Le second processus consistait à ramasser manuellement pour mettre en sac les gravats d'amiante tout en pulvérisant les matériaux. Ce processus a notamment été utilisé autour des puits pour éviter que la pelle les détériore.



(gravats amiantés)



(pelle mécanique pour le ramassage des débris)

## ⇒ Schéma Directeur Eau Potable.

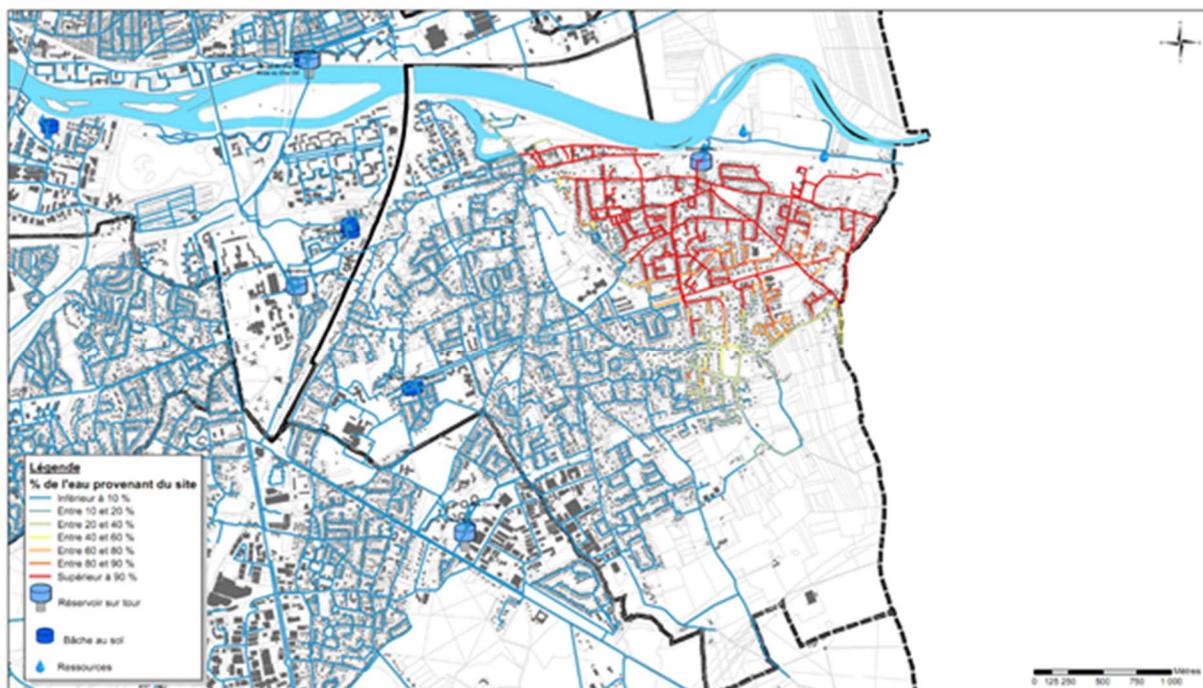
Le schéma directeur eau potable a démarré en 2019.

Durant l'année 2021, le modèle hydraulique de l'ensemble du réseau a été calé et mis en œuvre afin de produire des éléments précis de diagnostic et modéliser des situations de crise.

Concernant le fonctionnement hydraulique du réseau il ressort un bon dimensionnement global du réseau et aucun dysfonctionnement majeur que ce soit en situation actuelle ou future (horizon 2040).

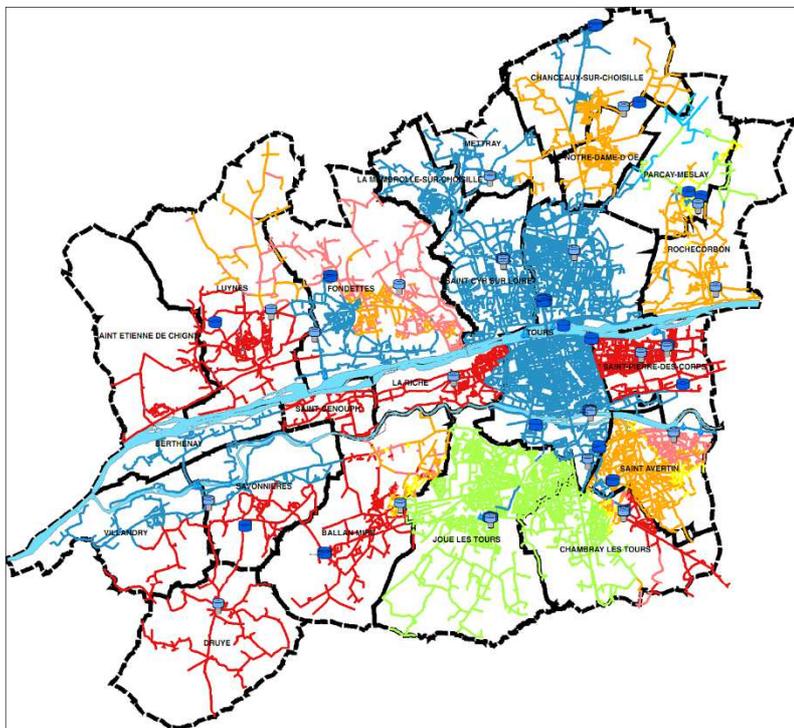
L'exploitation du modèle a également permis de définir les zones d'influence des réservoirs permettant entre autre de connaître précisément l'origine des eaux distribuées sur l'ensemble du territoire.

L'exemple ci-dessous montre l'influence du réservoir de l'Ecorcheveau sur la commune de Saint-Avertin (en rouge) :



Influence du réservoir de l'Ecorcheveau sur la commune de Saint-Avertin

Ainsi, il est maintenant possible de produire la cartographie précise de la proportion de réseau alimentée par la ressource du Cénomaniens :



Sur ce sujet, l'outil permet de quantifier précisément l'impact des différentes interconnexions envisagées pour soulager à court terme la pression sur la nappe du Cénomani.

Enfin, des simulations de crise ont été modélisées avec comme hypothèse :

- Casse entre l'île Aucard et les réservoirs de la Tranchée (alimentation principale de Tours) :
  - Conséquence : indisponibilité de la ressource de l'île Aucard.
  - Conclusion : situation sécurisée en situation actuelle (il est possible d'alimenter le territoire concerné par les maillages existants). En situation de pointe (instant où la consommation est la plus importante), l'alimentation reste possible pendant 100h maximum (temps supposé acceptable pour une réparation majeure).
- Casse entre l'usine Pont Cher (Usine de production localisée en bordure du Cher) et la Mignonne (réservoir majeur localisé à Joué-Lès-Tours) :
  - Conséquence : Indisponibilité des ressources majeures alimentant Joué-Lès-Tours
  - Conclusion : situation sécurisée y compris en situation de pointe grâce aux interconnexions existantes

La fin de l'étude est attendue pour l'automne 2022, elle permettra de produire un Plan d'Investissement détaillé pour les prochaines années et de doter la Direction du Cycle de l'Eau d'outils de gestion patrimoniale modernes et évolutifs.

## ⇒ Point sur l'évolution des Pesticides

Le suivi sanitaire effectué depuis 2018 a permis de réaliser 652 prélèvements sur les eaux brutes de la Loire et du Cher (436 sur la ressource en Loire et 216 sur la ressource du Cher) ainsi que 964 prélèvements sur les eaux traitées ou distribuées (765 sur le secteur Loire et 199 sur le secteur Cher).

En France, depuis un avis de l'ANSES de janvier 2019, « Un métabolite de pesticides est jugé pertinent pour les EDCH s'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur. »

Ainsi sur les 4 pesticides qui pouvaient être non-conformes à la limite de qualité de 0,10 µg/l, seul l'ESA métolachlore est jugé pertinent.

Toutefois, leurs présences à des valeurs supérieures à 0,10 µg/l sont comptabilisées et apparaissent dans les tableaux de suivi.

Les résultats de ces contrôles sur les pesticides organochlorés ont permis de mettre en évidence :

- pour les eaux brutes : aucun dépassement des limites de qualité pour chaque pesticide ni pour la somme de tous les pesticides sur la Loire comme sur le Cher,
- pour les eaux traitées ou distribuées issues de la nappe alluviale de la Loire : pas de dépassement des limites de qualité pour la somme de tous les pesticides mais on note 10 dépassements pour l'ESA métolachlore (pertinent) sur les eaux traitées en 2021 (2 en 2020 - 6 en 2019 - 10 en 2018),
- pour les eaux traitées ou distribuées issues de la nappe alluviale du Cher : 2 dépassements des limites de qualité pour le même métabolite sur les eaux distribuées sur l'année 2021 (0 en 2020 - 2 en 2019 - 0 en 2018).

Suite aux constatations de 2018, Tours Métropole Val de Loire a décidé, depuis 2019, de renforcer le programme de surveillance des analyses incluant les métabolites de pesticides une fois par mois à la fois sur l'eau brute et sur l'eau produite.

Le tableau suivant donne le détail des dépassements survenus de 2018 à 2021.

Détail des dépassements sur eaux traitées/distribuées de 2018 à 2021

	date	Source	Nappe	ESA	ESA	OXA	OXA
				Métazachlore	Métolachlore (pertinent)	Métazachlore	Métolachlore
2018	22/01/2018	Ile Aucard (eau traitée)	Loire	0,240 µg/l	0,130 µg/l	0,124 µg/l	
	08/02/2018	Ile Simon	Loire	0,182 µg/l	0,140 µg/l		
	20/02/2018	Port Foucault	Loire	0,162 µg/l			
	28/02/2018	Ile Simon	Loire	0,130 µg/l			
	08/03/2018	Port Foucault	Loire	0,150 µg/l	0,103 µg/l		
	26/03/2018	Port Foucault	Loire	0,181 µg/l	0,117 µg/l		
	19/04/2018	Ile Simon	Loire		0,127 µg/l		
	22/05/2018	Ile Simon	Loire		0,150 µg/l		
	11/06/2018	Ile aux Vaches	Loire		0,103 µg/l		
	12/06/2018	Port Foucault	Loire		0,108 µg/l		
	25/06/2018	Port Foucault	Loire		0,125 µg/l		
	13/09/2018	Ile Simon	Loire		0,105 µg/l		
	20/12/2018	Ile Simon	Loire		0,116 µg/l		
	nombre de dépassements				7	10	1
2019	07/01/2019	Ile Aucard (eau traitée)	Loire	0,147 µg/l	0,101 µg/l	0,107 µg/l	
	14/01/2019	Ile Simon	Loire		0,122 µg/l		
	13/02/2019	Iles aux Brions	Cher		0,126 µg/l		
	28/02/2019	Ile Simon	Loire		0,170 µg/l		
	21/03/2019	Ile Simon	Loire		0,120 µg/l		
	21/11/2019	Ile Simon	Loire		0,141 µg/l		
	06/12/2019	Ile aux Brions	Cher	0,133 µg/l	0,270 µg/l		0,161 µg/l
	10/12/2019	Ile Simon	Loire		0,150 µg/l		
	nombre de dépassements				2	8	1

	date	Source	Nappe	ESA	ESA	OXA	OXA
				Métazachlore	Métolachlore (pertinent)	Métazachlore	Métolachlore
2020	25/02/2020	Ile Simon	Loire		0,140 µg/l		
	12/03/2020	Ile Simon	Loire		0,130 µg/l		
	nombre de dépassements				0	2	0
2021	18/01/2021	Ile Simon	Loire		0,110 µg/l		
	20/01/2021	Port Foucault	Loire		0,140 µg/l		
	03/02/2021	Port Foucault	Loire		0,110 µg/l		
	10/02/2021	Port Foucault	Loire		0,110 µg/l		
	10/02/2021	Port Foucault	Loire		0,120 µg/l		
	10/02/2021	Ile aux Brions	Cher	0,170 µg/l	0,120 µg/l		
	16/02/2021	Ile Simon	Loire		0,110 µg/l		
	22/07/2021	Iles aux Brions	Cher		0,110 µg/l		
	11/10/2021	Port Foucault	Loire		0,120 µg/l		
	14/10/2021	Ile Simon	Loire		0,130 µg/l		
	15/12/2021	Port Foucault	Loire		0,110 µg/l		
	17/12/2021	Ile Simon	Loire		0,140 µg/l		
nombre de dépassements				1	12	0	0

Remarque :  
 - limite de qualité pour les eaux brutes : 2 µg/l par substance individuelle, 5 µg/l pour la somme des pesticides  
 - limite de qualité pour les eaux distribuées : 0,1 µg/l par substance individuelle, 0,5 µg/l pour la somme des pesticides

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

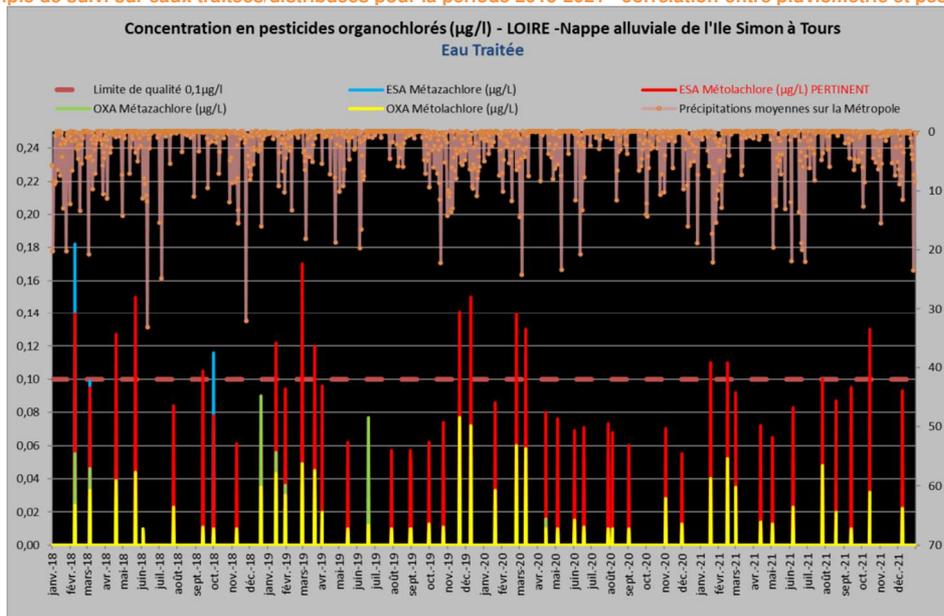
Les graphiques suivants donnent le taux de conformité des résultats obtenus depuis 2018 sur les eaux traitées et distribuées en fonction de la nappe du Cher et de la Loire.



Bien que sans danger pour la santé car les taux sont nettement inférieurs à la concentration Vmax recommandée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) qui fixe un seuil sanitaire auquel il convient de considérer un danger pour la santé à 500 µg/l, un plan d'action a été mis en place pour suivre et remédier à cette problématique. Ainsi, depuis 2018, il a été décidé :

- de vérifier la corrélation pluie/ taux de métabolites en renforçant la surveillance en période hivernale et début de printemps,
- de réaliser des études préalables sur le secteur de Saint-Cyr-sur-Loire île Simon en vue d'un traitement. Dans l'attente, l'interconnexion mise en place entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire permet d'alimenter les quartiers de Sainte-Radegonde et Saint-Symphorien par l'usine de production de l'île Aucard, où l'eau produite est dépourvue de pesticides,
- de renforcer le suivi sur les secteurs Fondettes-Port Foucault et Saint-Cyr-sur-Loire-Quai Portillon.

Exemple de suivi sur eaux traitées/distribuées pour la période 2018-2021 - corrélation entre pluviométrie et pesticides



Ces métabolites de pesticides sont issus de la dégradation des pesticides de la famille des désherbants et leur présence est la conséquence des activités agricoles environnantes – notamment les cultures de maïs. Par ailleurs, les usines de traitement de Fondettes-Port Foucault et de Saint-Cyr-sur-Loire-Quai Portillon ne sont pas équipées pour pouvoir traiter ce type de polluants, contrairement à celles de Tours-île Aucard et de Joué-lès-Tours-Pont de Cher qui procèdent à un traitement par l'ozone permettant leur élimination.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

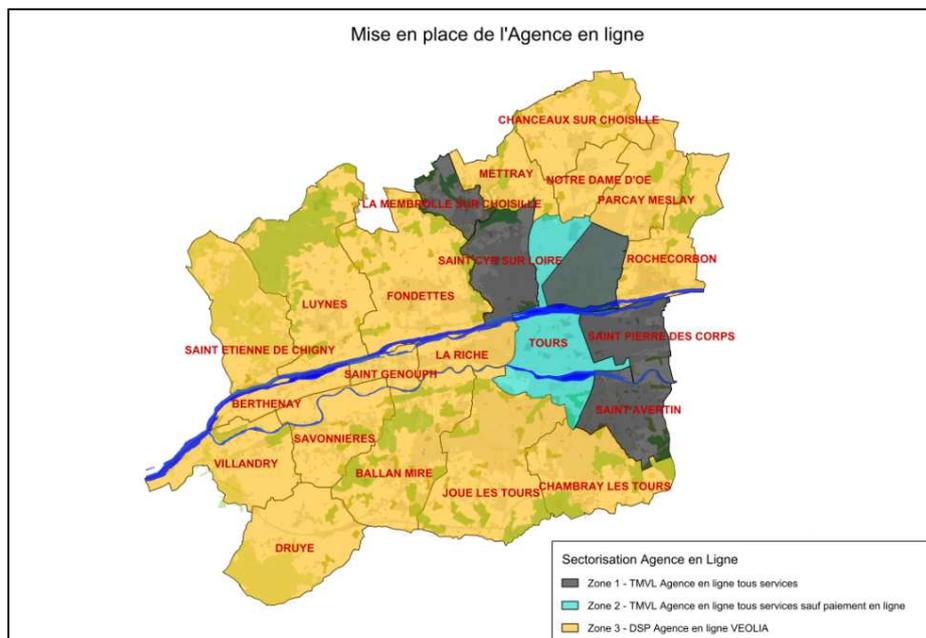
Les conséquences sur le plan administratif, lorsque le taux observé dépasse de plus de 30 jours consécutifs la norme autorisée sur au moins un pesticide, est le classement en non-conformité « NC1 ». Seul, le métabolite de pesticide Métolachlore ESA, déclaré pertinent, dépasse la valeur limite de qualité. Compte tenu de l'insuffisance de données relatives à l'activité « pesticide » et renforcé par l'incertitude sur l'absence d'effets génotoxiques in vivo du Métolachlore ESA, celui-ci est considéré comme un métabolite « pertinent pour les Eaux Destinées à la Consommation Humaine ». L'eau distribuée ne présente pas pour autant de danger sanitaire. En effet, l'ANSES a déterminé une valeur VMax (valeur à partir de laquelle le produit présente un risque sanitaire pour la personne exposée) du métabolite de pesticide Métolachlore ESA à 510 µg/L, soit près de 5000 fois au-dessus de la norme.

Pour faire face à cette situation, Tours Métropole Val de Loire s'est engagé dans les démarches réglementaires conformément à l'arrêté ministériel du 25 novembre 2003. Dans ce contexte et par arrêté préfectoral n°20 E9 du 10 décembre 2020, il a été accordé à la Métropole une dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation, provenant du forage en nappe profonde (la nappe du cénomaniens) et provenant des captages en nappe alluviale (la nappe située sous la Loire) de l'île Simon à Saint-Cyr-sur-Loire.

La dérogation préfectorale autorise, pour une durée de 3 ans, le dépassement de la limite de qualité mais en deçà de 0,220 µg/l. Dans ce délai maximum de 3 ans, une nouvelle usine de traitement des eaux, dotée de dispositifs de traitements plus efficaces sera mise en service. Cet équipement sera implanté sur le site de la Ménardière, à Saint-Cyr-sur-Loire.

## ⇒ Lancement de l'agence en ligne, nouveau logiciel abonnés

Depuis plusieurs mois, le Service de l'Eau offre à ses abonnés la possibilité d'effectuer leurs démarches sur leur portail en ligne. A l'origine, les abonnés pouvaient transmettre leur relevé d'index et régler leur facture par carte bancaire. De nouveaux services sont désormais accessibles tels que :



- En 2021 : le changement de modalité de paiement (prélèvement, mensualisation),
- Début 2022 : l'adhésion à la facture dématérialisée, la résiliation du contrat.
- A terme, courant 2022, le Service de l'Eau franchira une nouvelle étape, en digitalisant le processus d'abonnement, facilitant et sécurisant ainsi les démarches pour s'abonner au service.

Au 31 décembre 2021, Tours Métropole Val de Loire comptabilisait 6 000 créations de comptes et un peu plus de 26 600 connexions.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## ⇒ Réalisation de trois projets d'accès à l'eau sur la commune de Koussanar au Sénégal

Dans la continuité des années passées, Tours Métropole a poursuivi son aide en 2021 en direction des régions d'Afrique Subsaharienne dont la région de Koussanar au Sénégal fait partie. Cette aide s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable pris par les états membres des Nations Unies qui visent à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030.

Ainsi, grâce à l'aide de la Métropole, 2 forages et pompes à mains ont été réalisés à l'école de Sinthiou Paniate Dioulde et au village de Kouthia Farindala Pheul. Un troisième chantier a fait l'objet d'un curage de puits avec chemisage et de la pose d'une pompe à énergie solaire au village de Sare Goubou.

Ces chantiers sont réalisés en totale transparence et cohérence avec les politiques locales du développement de l'accès à l'eau. Ces politiques permettent en outre d'éviter l'exode rural en donnant de meilleures conditions de vie et des possibilités de revenus dans des villages dispersés de la région.

La force de cette coopération réside dans le fait que l'entretien ultérieur des puits, leur maintenance est assurée localement par un technicien formé et accompagné régulièrement.

Pour ces travaux, la Métropole a bénéficié du soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en finançant à 50% le projet sur un total de 26.000 €. Les chantiers ont également bénéficié de l'appui à distance d'agents de la Direction du Cycle de l'Eau en étant en contact régulier avec les autorités et le technicien local.



(fabrication et pose de 8 buses en béton pour le chemisage du puits à Sare-Goubou)



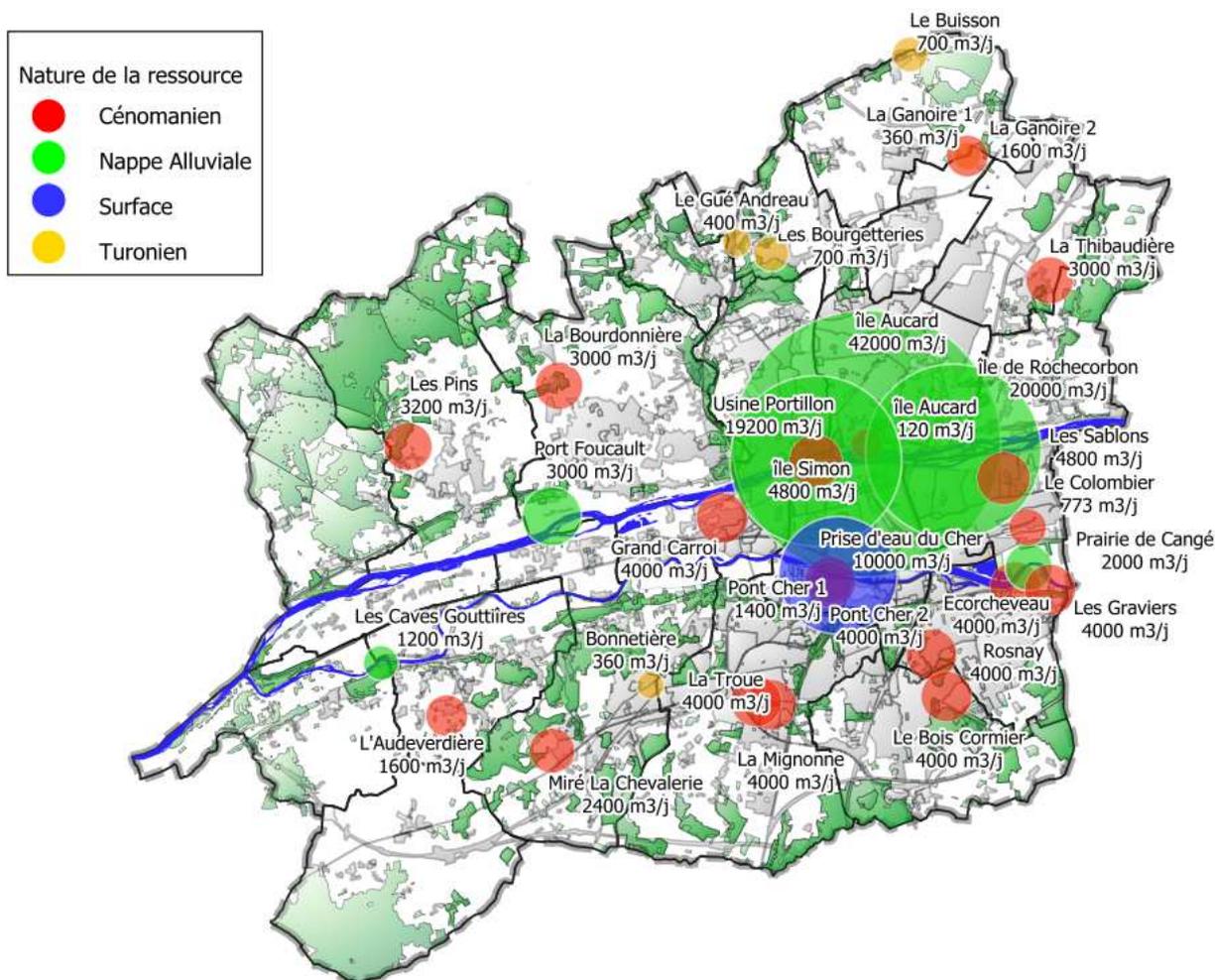
(Installation d'une pompe à énergie solaire par l'entreprise Soleil Eau Vie basée à Dakar)

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## LES RESSOURCES

Les ressources sollicitées sur le territoire sont principalement les ressources alluviales de la Loire et la nappe du Cénomaniens.

### CARTOGRAPHIE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# LES USINES

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée		
Saint Avertin	Ecorcheveau	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Chloration	6 000 m³/j	10 000 m³/j	29%	10 000 m³/j	14 000 m³/j	17%		
	Rosnay	Station de surpression et de traitement	Déferri-sation Chloration	4 000 m³/j		8%	4 000 m³/j		8%		
Tours	Ile Aucard	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	35 000 m³/j	55 000 m³/j	45%	42 120 m³/j	62 120 m³/j	38%		
	Gare du Canal	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	20 000 m³/j		47%	20 000 m³/j		47%		
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j	14 500 m³/j	44%	12 000 m³/j	24 000 m³/j	27%		
	Usine Portillon (DGR)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j			12 000 m³/j				
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire	Station de reprise et de traitement	Chloration	A l'arrêt depuis 2004	8 000 m³/j	44%	A l'arrêt depuis 2004	5 573 m³/j	36%		
	Les Sablons	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Chloration	4 000 m³/j			20%			773 m³/j	106%
	Le Colombier	Station de surpression et de traitement	Déferri-sation Chloration	4 000 m³/j							
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	Station de reprise, de traitement et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	2 400 m³/j	2 900 m³/j	50%	2 400 m³/j	2 760 m³/j	50%		
	Bonnetière	Station de reprise	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m³/j		17%	360 m³/j		23%		
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	55%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	55%		
Chanceaux sur Choisisille	Le Buisson	Station de reprise et de surpression	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m³/j	500 m³/j	63%	700 m³/j	700 m³/j	45%		
Notre Dame D'oé	La Ganoire 1	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	360 m³/j	1 160 m³/j	65%	360 m³/j	1 960 m³/j	65%		
	La Ganoire 2	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	800 m³/j		77%	1 600 m³/j		39%		
Fondettes	La Bourdonnière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	3 000 m³/j	5 400 m³/j	32%	3 000 m³/j	6 000 m³/j	32%		
	Port Foucault	Station de reprise	Chloration	2 400 m³/j		40%	3 000 m³/j		32%		
Luynes	Les Pins	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j	3 200 m³/j	37%	3 200 m³/j	3 200 m³/j	37%		
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	22 200 m³/j	29%	4 000 m³/j	23 400 m³/j	29%		
	La Mignonne 2	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j		19%	4 000 m³/j		16%		
	Pont Cher eau de surface	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Filtration sur charbon actif Ozonation	10 000 m³/j		38%	10 000 m³/j		38%		
	Pont Cher 1	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 000 m³/j		16%	1 400 m³/j		12%		
	Pont Cher 2	Station de reprise et de traitement	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j		14%	4 000 m³/j		14%		

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
La Riche	Grand Carroi	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	4 000 m <sup>3</sup> /j	4 000 m <sup>3</sup> /j	34%	4 000 m <sup>3</sup> /j	4 000 m <sup>3</sup> /j	34%
Mettray	Les Bourgetteries	Station de reprise	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 100 m <sup>3</sup> /j	1 100 m <sup>3</sup> /j	31%	1 100 m <sup>3</sup> /j	1 100 m <sup>3</sup> /j	31%
Parçay Meslay	La Thibaudière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 500 m <sup>3</sup> /j	1 500 m <sup>3</sup> /j	36%	3 000 m <sup>3</sup> /j	3 000 m <sup>3</sup> /j	18%
Savonnières	L'Audeverdière	Station de reprise et de surpression	Déferri-sation Filtration sur sable Chloration	1 800 m <sup>3</sup> /j	1 800 m <sup>3</sup> /j	28%	1 600 m <sup>3</sup> /j	1 600 m <sup>3</sup> /j	31%
Villandry	Les Caves Gouttières	Station de reprise	Chloration	800 m <sup>3</sup> /j	800 m <sup>3</sup> /j	51%	1 200 m <sup>3</sup> /j	1 200 m <sup>3</sup> /j	34%
<b>Capacité totale de production</b>					<b>136 060 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>39%</b>	<b>Volume totale de production autorisée</b>	<b>158 613 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>34%</b>

Le taux de production par rapport à la capacité des usines est de près de 40%. Par rapport à la capacité autorisée les unités de production fonctionnent à 34 %. Ce chiffre s'explique par la nécessité de pouvoir produire en secours de l'eau en assez grande quantité en cas de défaillance d'une ressource (pollution, incident technique...).

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## LES RESERVOIRS

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
SAINT AVERTIN	Rue de Cangé	Château d'eau	3 000 m <sup>3</sup>	2,4
	Avenue de Gaulle - Rosnay	Réservoir enterré	2 000 m <sup>3</sup>	
TOURS	Petite Arche	Château d'eau	3 000 m <sup>3</sup>	2,4
	La Tranchée	Réservoir enterré	30 000 m <sup>3</sup>	
	Ile Aucard	Réservoir enterré	2 000 m <sup>3</sup>	
	Gare du Canal	Réservoir enterré	2 000 m <sup>3</sup>	
	Rives du Cher	Château d'eau	2 000 m <sup>3</sup>	
	Rives du Cher	Réservoir enterré	6 000 m <sup>3</sup>	
	Montjoyeux	Réservoir enterré	15 000 m <sup>3</sup>	
	Grandmont	Château d'eau	1 500 m <sup>3</sup>	
SAINT CYR SUR LOIRE	Ménardière	Réservoir enterré	3 000 m <sup>3</sup>	1,3
	Ménardière	Réservoir enterré	2 000 m <sup>3</sup>	
	Ménardière	Château d'eau	3 500 m <sup>3</sup>	
SAINT PIERRE DES CORPS	Les Sablons	Château d'eau	2 000 m <sup>3</sup>	2,4
	Les Sablons	Réservoir enterré	1 000 m <sup>3</sup>	
	La Rabaterie	Château d'eau	2 100 m <sup>3</sup>	
	Le Colombier	Réservoir enterré	1 000 m <sup>3</sup>	
	Bords de Loire	Réservoir enterré	160 m <sup>3</sup>	

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
Ballan Miré	Miré La Chevallerie	Réservoir enterré	1 500 m <sup>3</sup>	1,5
	La Bonnetière	Château d'eau	500 m <sup>3</sup>	
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Réservoir enterré	1 000 m <sup>3</sup>	1,4
	Le Bois Cormier	Château d'eau	2 000 m <sup>3</sup>	
Chanceaux sur Choisille	Le Buisson 1	Réservoir enterré	150 m <sup>3</sup>	1,5
	Le Buisson 2	Réservoir enterré	800 m <sup>3</sup>	
	Le Coteau	Château d'eau	300 m <sup>3</sup>	
Notre Dame D'oé	La Ganoire	Réservoir enterré	500 m <sup>3</sup>	
Fondettes	La Bourdonnière	Château d'eau	1 300 m <sup>3</sup>	1,2
	La Limougère	Château d'eau	300 m <sup>3</sup>	
	La Borde	Réservoir enterré	800 m <sup>3</sup>	
	Bois Farault	Château d'eau	750 m <sup>3</sup>	
Luynes	Les Pins	Réservoir enterré	500 m <sup>3</sup>	
Joué-Lès-Tours	La Mignonne	Réservoir enterré	6 800 m <sup>3</sup>	2,1
	La Mignonne	Château d'eau	4 000 m <sup>3</sup>	
	Pont Cher	Réservoir enterré	2 300 m <sup>3</sup>	
La Riche	Grand Carroi	Château d'eau	3 000 m <sup>3</sup>	2,2
Mettray	Les Bourgetteries	Château d'eau	300 m <sup>3</sup>	0,9
Parçay Meslay	Frasnes	Château d'eau	200 m <sup>3</sup>	4,2
	La Thibaudière	Château d'eau	1 500 m <sup>3</sup>	
Rohecordon	Cimetière	Réservoir enterré	à l'arrêt	4,2
	Bois Soleil	Château d'eau	600 m <sup>3</sup>	
Druye	La Croix Robert	Château d'eau	300 m <sup>3</sup>	
Savonnières	La Bretonnière	Château d'eau	300 m <sup>3</sup>	1,0
	L'Audeverdière	Réservoir enterré	300 m <sup>3</sup>	

Autonomie moyenne globale =	$\frac{111\,260\text{ m}^3}{53\,589\text{ m}^3/\text{j}}$	= 2,1 jours
-----------------------------	---	-------------

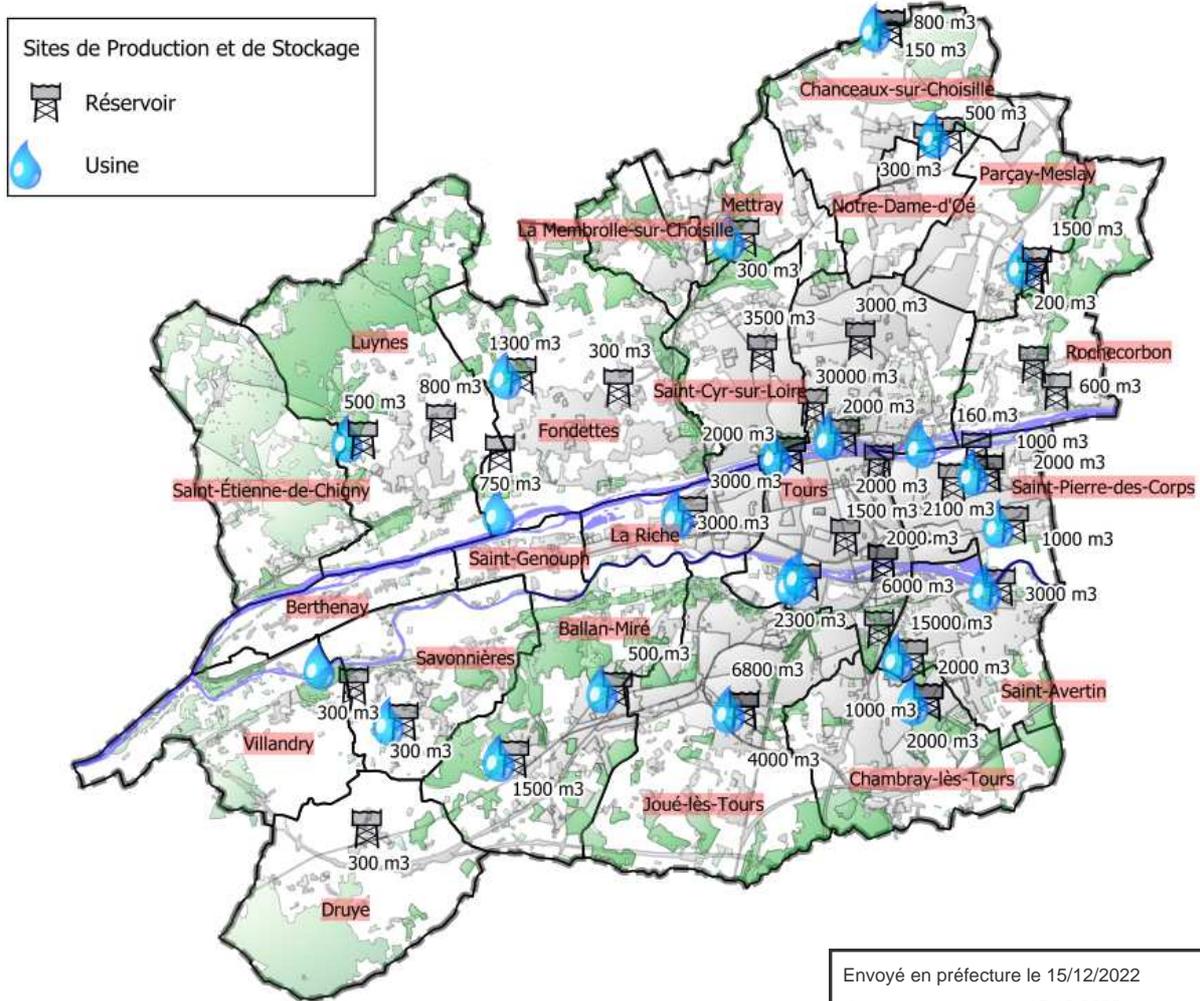
Le territoire métropolitain totalise une capacité de stockage de 111 260 m<sup>3</sup>.

L'autonomie moyenne est de 2,1 jours  $\left( \text{Auto moy} = \frac{\text{capacité de stockage (m}^3\text{)}}{\text{V mis en distribution (m}^3\text{/j)}} \right)$

Cette autonomie est globalement satisfaisante, le schéma directeur complété d'une modélisation permettra de voir s'il existe des spécificités locales nécessitant un réajustement de ces stockages.

La cartographie suivante permet de situer les ouvrages de production et les réservoirs sur le territoire.

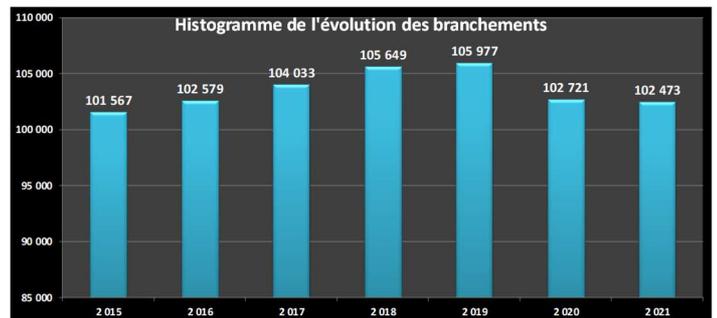
### CARTOGRAPHIE DES SITES DE PRODUCTION ET STOCKAGE AEP



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

### EVOLUTION DES BRANCHEMENTS

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Evolution par commune 2020/2021
Saint Avertin	6 618	6 641	6 671	6 762	6 786	6 590	6 692	1,55%
Tours	21 100	21 100	21 860	22 602	22 648	20 681	36 618	77,06% *
Saint Cyr sur Loire	24 314	25 072	25 348	25 783	26 685	25 875	9 946	-61,56% *
Saint Pierre des Corps	5 843	5 853	5 871	5 927	5 888	5 405	4 807	-11,06%
La Membrolle sur Choisille	1 347	1 385	1 421	1 422	1 437	1 451	1 469	1,24%
Ballan Miré	3 004	3 040	3 060	3 082	3 113	3 137	3 164	0,86%
Berthenay	294	294	295	300	283	303	305	0,66%
Chambray-Lès-Tours	4 259	4 283	4 299	4 315	4 329	4 343	4 359	0,37%
Fondettes - Luynes - Saint Etienne de Chigny	7 491	7 528	7 622	7 689	7 722	7 747	7 771	0,31%
Joué-Lès-Tours	14 407	14 434	14 456	14 508	14 550	14 596	14 626	0,21%
La Riche	3 055	3 067	3 088	3 107	3 113	3 128	3 143	0,48%
Mettray	929	933	939	944	949	958	962	0,42%
SIAEP Notre Dame D'oé	3 407	3 421	3 447	3 492	2 720	2 738	2 754	0,58%
SIAEP Rochecorbon - Parçay Meslay	2 750	2 770	2 790	2 816	2 831	2 847	2 896	1,72%
Saint Genouph	497	497	499	499	500	481	504	4,78%
SIAEP Savonnières - Villandry - Druye	2 252	2 261	2 367	2 401	2 423	2 441	2 457	0,66%
<b>TOTAL</b>	<b>101 567</b>	<b>102 579</b>	<b>104 033</b>	<b>105 649</b>	<b>105 977</b>	<b>102 721</b>	<b>102 473</b>	<b>-0,24% *</b>
Evolution / N-1		1,00%	1,42%	1,55%	0,31%	-3,07%	-0,24%	

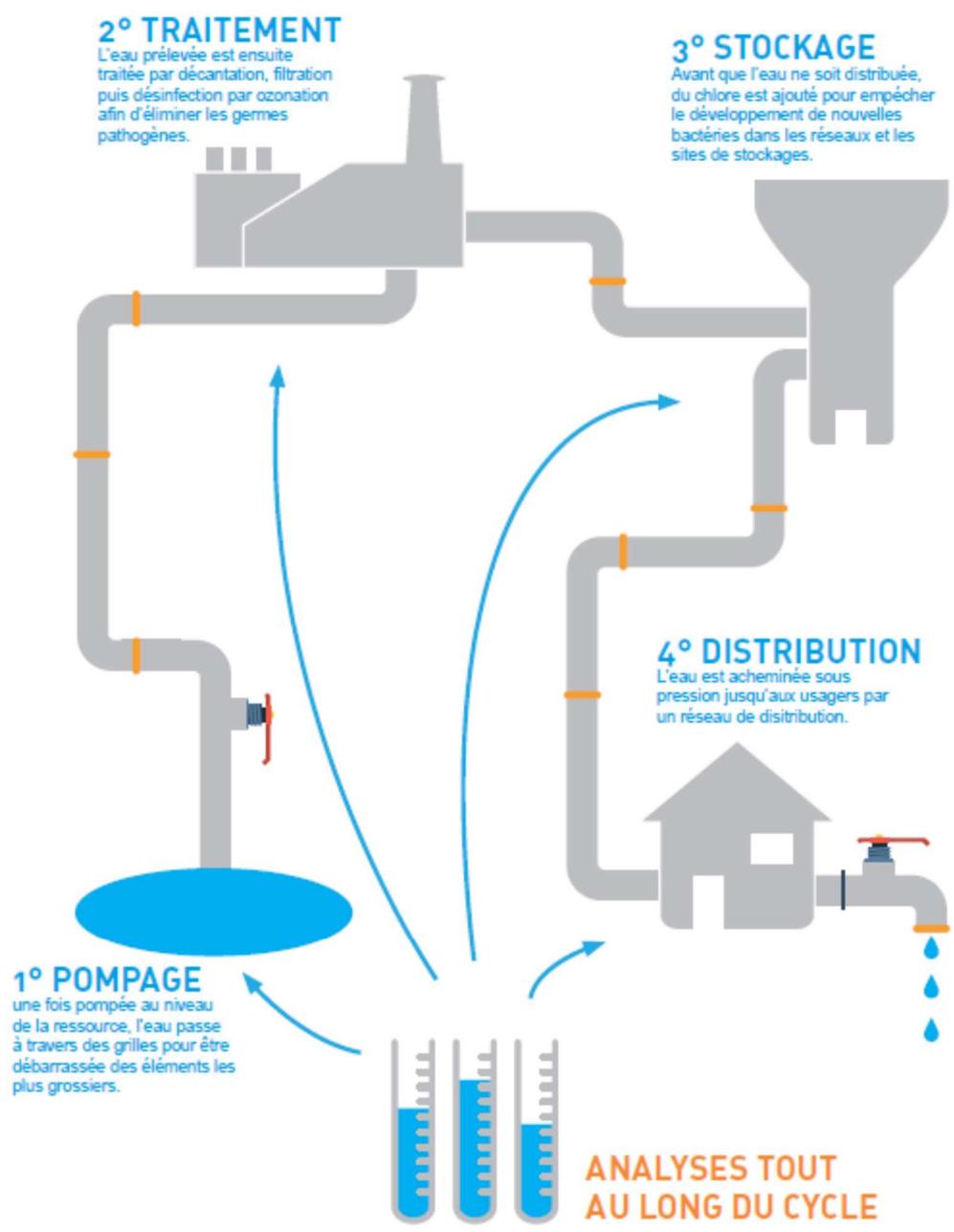


Le nombre de branchements est globalement stable par rapport à 2020 avec près de 102 500 branchements d'eau potable en 2021.

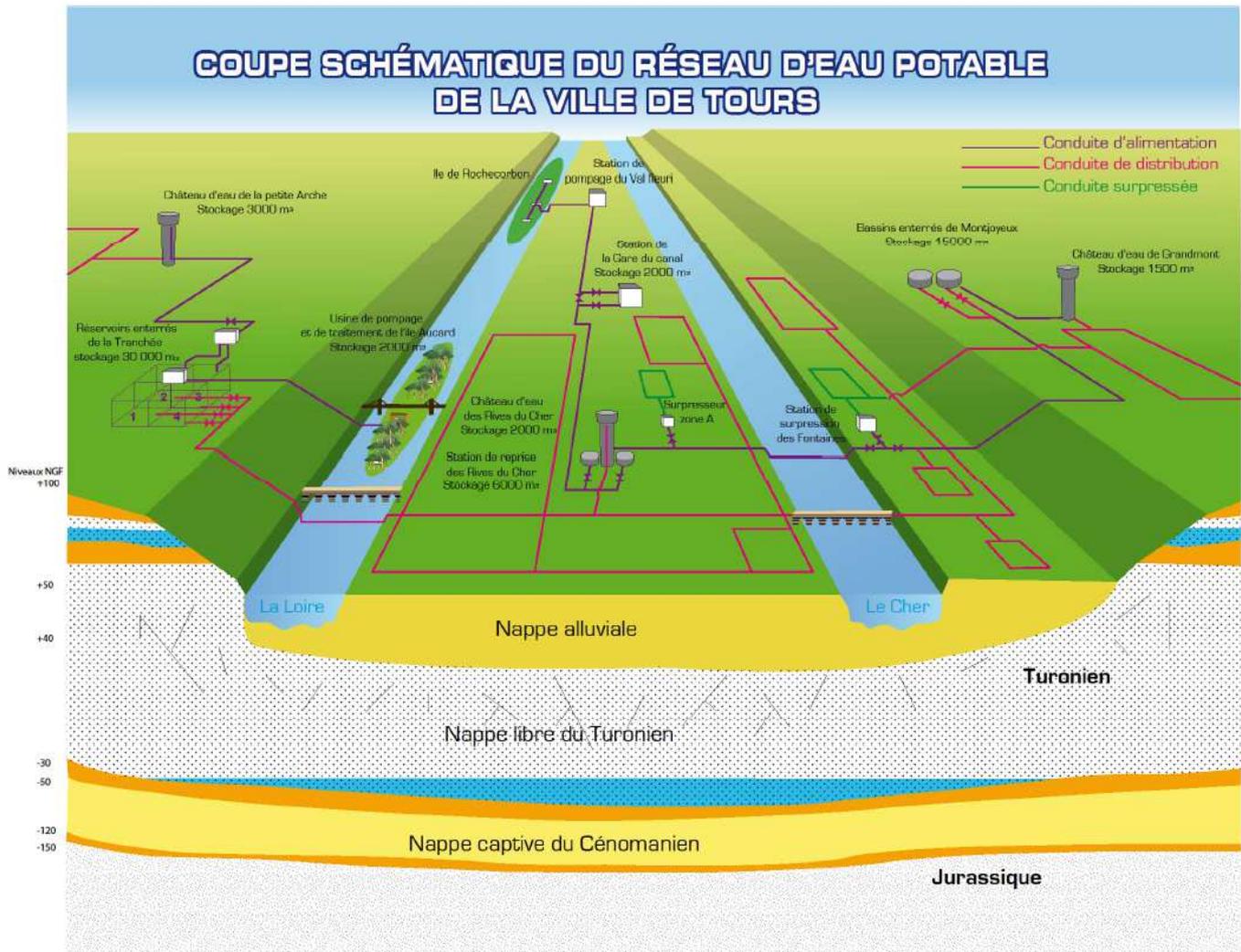
\*Mise en place d'un nouveau logiciel métier pour la gestion de l'Eau Potable en 2020 permettant une meilleure sectorisation.

La forte hausse à Tours et la forte diminution à Saint Cyr sur Loire s'expliquent par cette restructuration (secteurs St Symphorien et Sainte Radegonde rattachés à Tours).

## LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (filère type à titre indicatif)



Le réseau est entièrement maillé. Il est constitué essentiellement par des canalisations en fonte grise ou ductile dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 1 000 millimètres. Il assure en tout lieu une pression statique au sol comprise entre 3 et 4 bars. La longueur totale du réseau est de 367 Km.



On distingue quatre grandes zones de distribution :

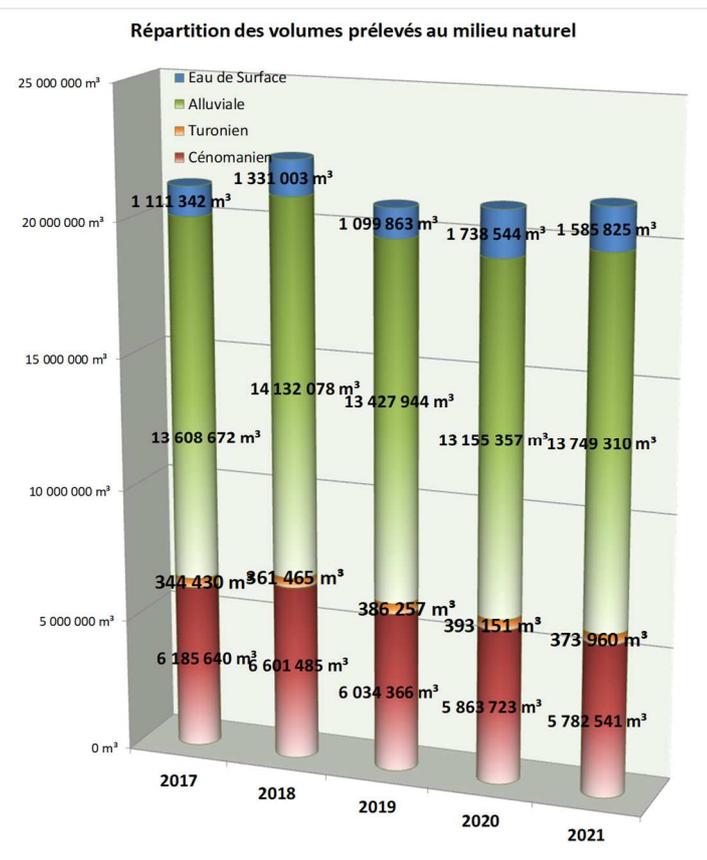
- **Tours Centre** : la plus importante, desservie à partir des bassins de stockage de la Tranchée et de Grammont de capacité respective de 30 000 m<sup>3</sup> et 15 000 m<sup>3</sup>,
- **Tours nord** : le plateau nord de la ville est desservi par le château d'eau de la Petite Arche de capacité 3 000 m<sup>3</sup>,
- **Tours quartier Fontaines** : desservi par un réseau d'eau surpressé en raison de la hauteur des immeubles,
- **Tours Sud** : le plateau sud de la ville est desservi par le château d'eau de Grandmont de capacité 1500m<sup>3</sup>.

La capacité de stockage du service est au total de 61 500 m<sup>3</sup>.

# VOLUMES PRELEVES AU MILIEU NATUREL

## NAPPE DU CENOMANIEN

Pompage Nappe du Cénomanién	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1	Evo % N/N-1 par commune
Ecorcheveau	ST AVERTIN	297 520 m <sup>3</sup>	20%	-5%
Les Graviers		205 394 m <sup>3</sup>	-25%	
Rosnay		119 046 m <sup>3</sup>	-12%	
Ile Aucard	TOURS	6 407 m <sup>3</sup>	-86%	
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	676 m <sup>3</sup>	65%	
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	640 840 m <sup>3</sup>	2%	2%
Le Colombier		299 954 m <sup>3</sup>	0%	
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	201 841 m <sup>3</sup>	14%	
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	223 965 m <sup>3</sup>	-12%	
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	445 021 m <sup>3</sup>	-10%	
Grand Carroi	LA RICHE	498 909 m <sup>3</sup>	-3%	
La Mignone 1	JOUE LES TOURS	484 299 m <sup>3</sup>	55%	-11%
La Mignone 2		256 347 m <sup>3</sup>	-34%	
Pont Cher 1		68 212 m <sup>3</sup>	-37%	
Pont Cher 2		237 060 m <sup>3</sup>	-35%	
La Bourdonnière	FONDETTES	358 482 m <sup>3</sup>	-22%	
Les Pins	LUYNES	436 560 m <sup>3</sup>	-9%	
L'Audeverdière	SAVONNIERES	184 908 m <sup>3</sup>	-9%	
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	817 100 m <sup>3</sup>	71%	
<b>TOTAL</b>		<b>5 782 541 m<sup>3</sup></b>	<b>-1,4%</b>	



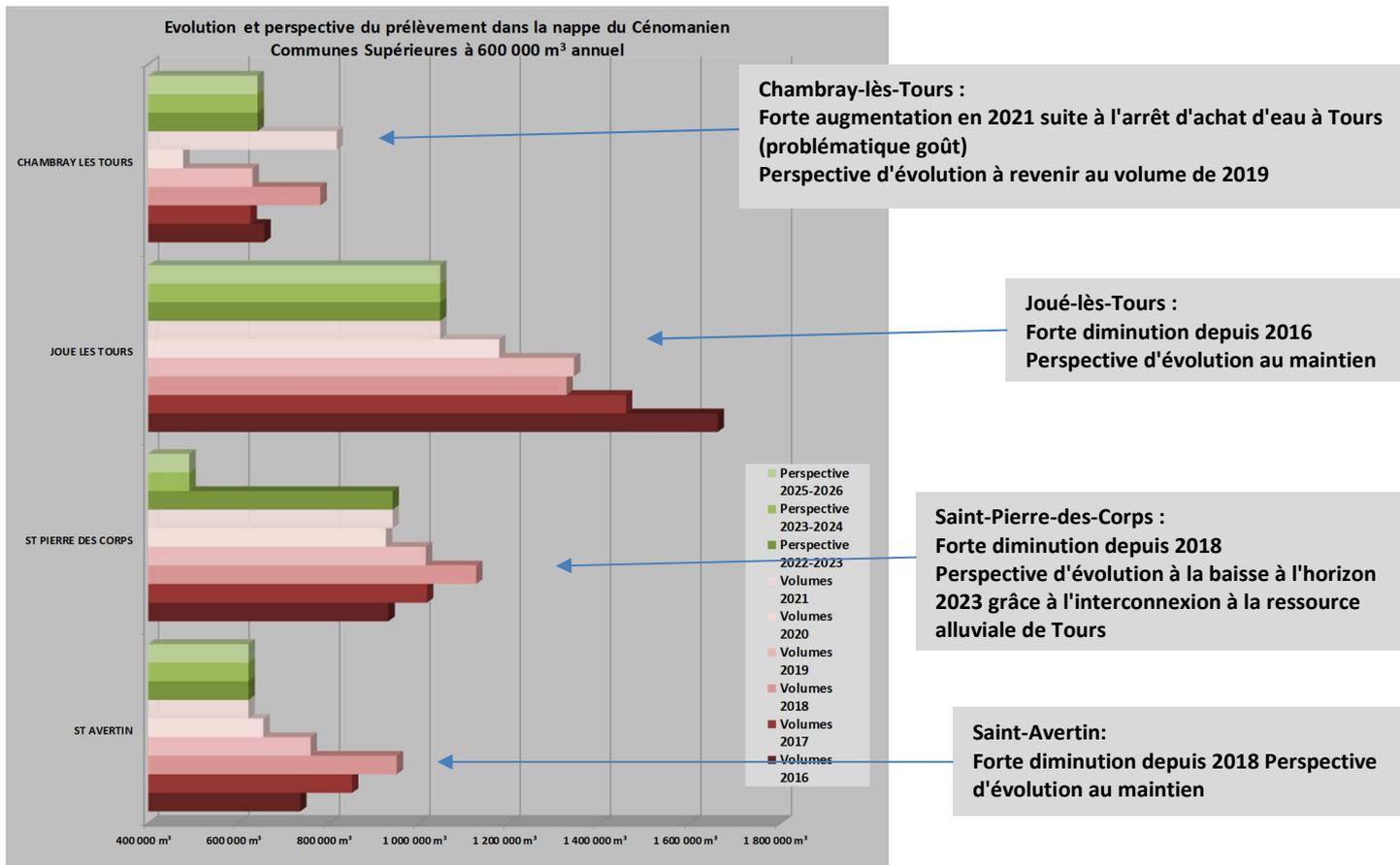
Globalement le pompage en nappe du Cénomanién est en baisse de près de 1,5% en 2021. Le volume pompé est au niveau le plus bas depuis 6 ans et passe ainsi sous la barre des 5,8 millions de m<sup>3</sup>. Cette évolution est globalement à la baisse sur tous les sites de pompages à l'exception de Chambray-lès-Tours sur le site du Bois Cormier suite à l'arrêt d'achat d'eau à Tours (problématique goût).

En 2021, 5 782 541 m<sup>3</sup> ont été prélevés sur cette ressource.

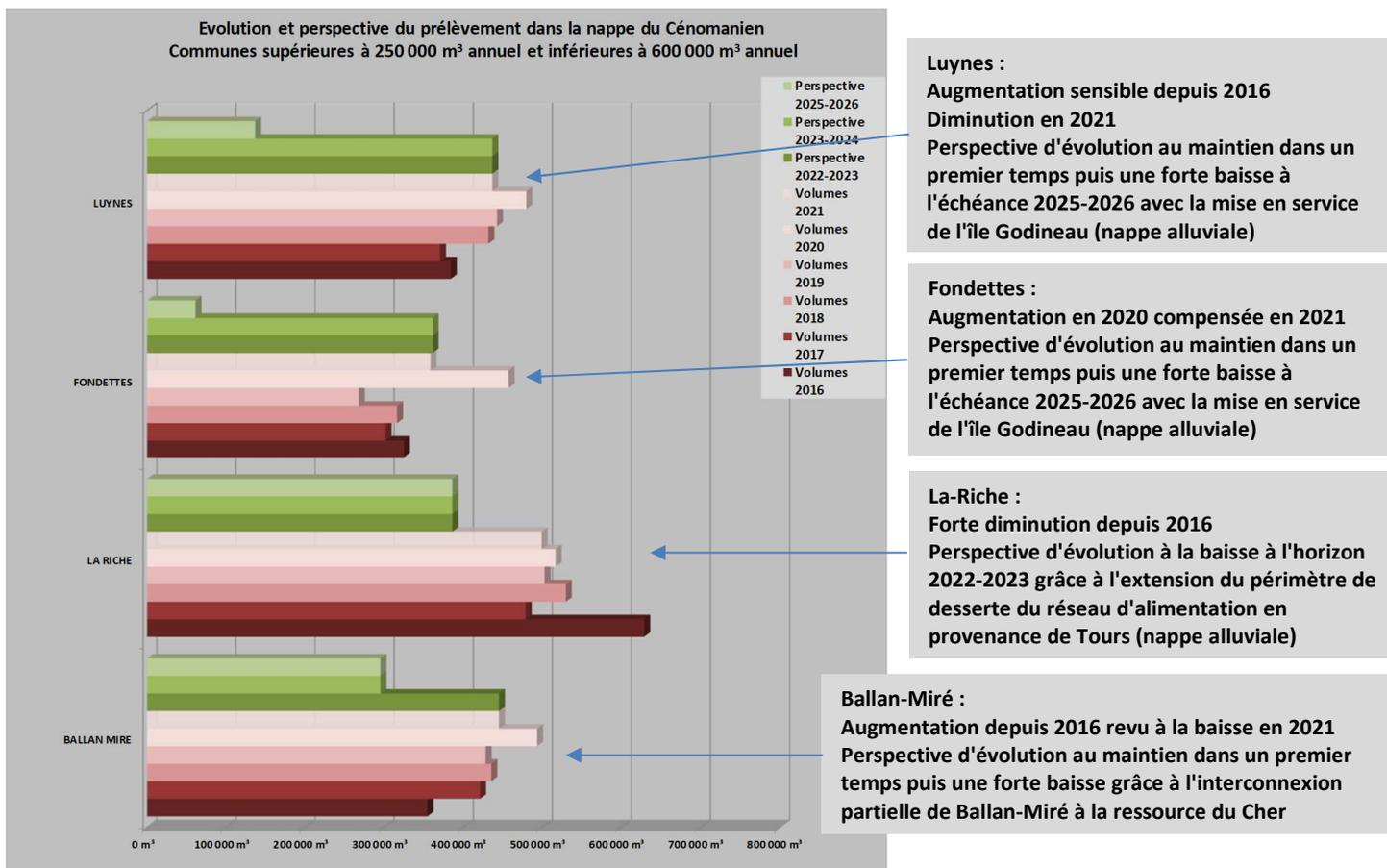
### Gestion de la nappe du cénomanién : contexte à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

La nappe du Cénomanién couvre 25 000 km<sup>2</sup> dans le bassin Loire-Bretagne. Son exploitation localement trop intensive a conduit à une baisse inexorable du niveau de la nappe notamment dans la région tourangelle. C'est pourquoi le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 a fixé comme objectif la réduction des prélèvements sur cette nappe de 20% par rapport à la période 2004-2006. **En 2021, sur le territoire de la métropole, la baisse des prélèvements sur la nappe du Cénomanién par rapport à cette période de référence est de plus de 25%.** Tours Métropole Val de Loire souhaite poursuivre ses efforts dans ce sens dans les années futures. Ainsi les perspectives envisagées sont les suivantes :

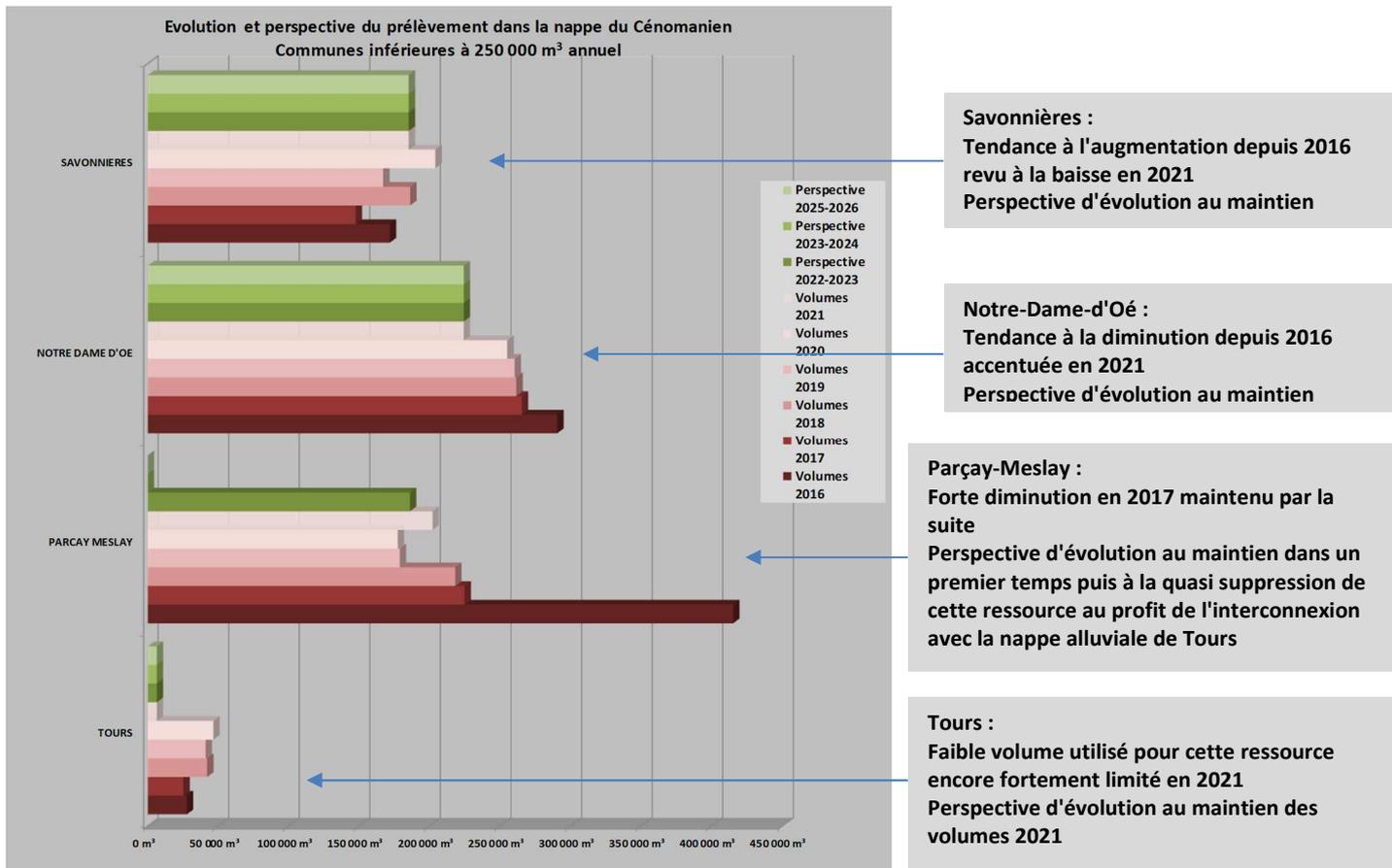
## EVOLUTION ET PERSPECTIVE POUR LES COMMUNES > A 600 000 M<sup>3</sup> ANNUEL



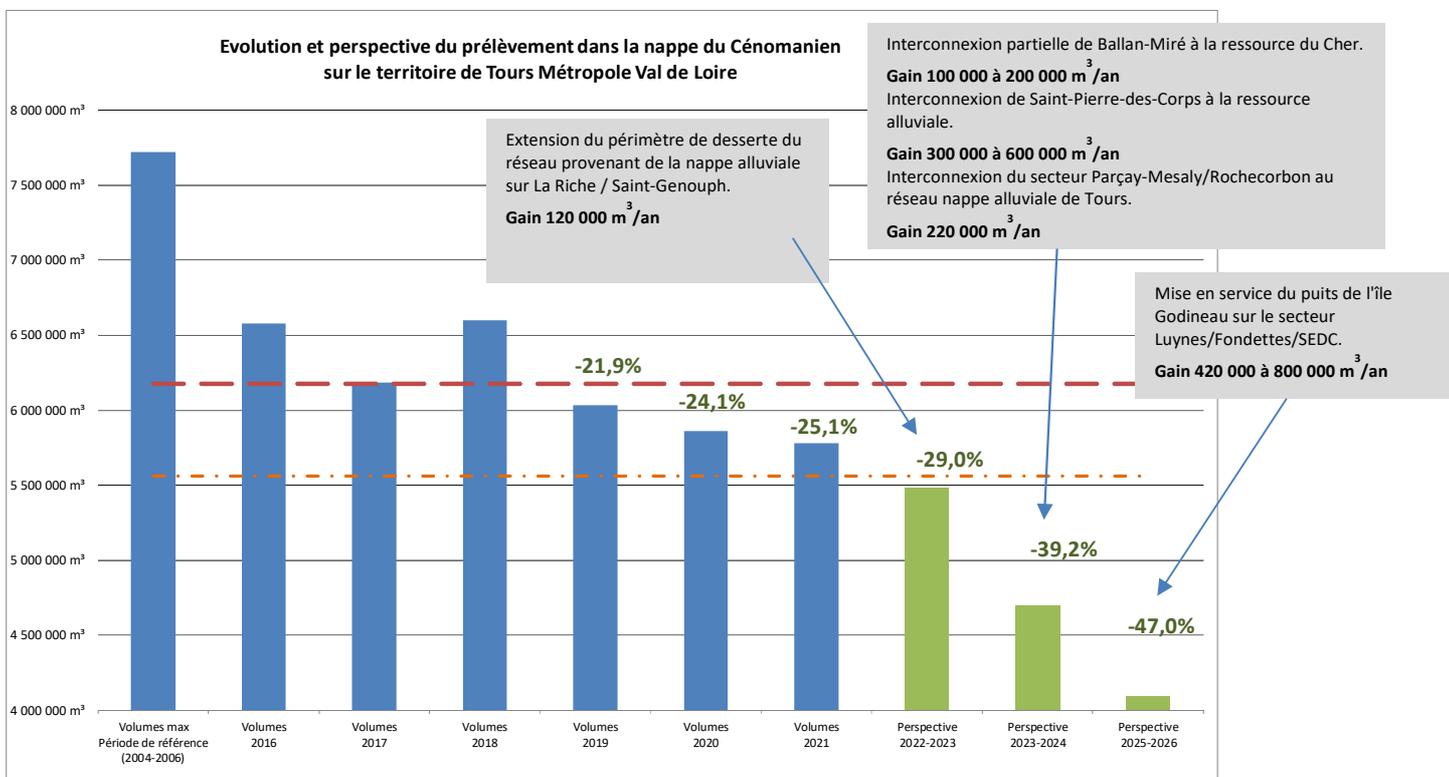
## EVOLUTION ET PERSPECTIVE POUR LES COMMUNES ENTRE 250 000 ET 600 000 M<sup>3</sup> ANNUEL



## EVOLUTION ET PERSPECTIVE POUR LES COMMUNES < A 250 000 M<sup>3</sup> ANNUEL



La Direction du Cycle de l'Eau envisage de limiter encore plus les prélèvements sur la nappe du Cénomanien pour se conformer au deuxième seuil de réduction de 10% adopté par le SDAGE 2022-2027, voire au-delà.



## NAPPE DU TURONIEN

Pompage Nappe du Turonien	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	126 580 m <sup>3</sup>	-3%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	85 824 m <sup>3</sup>	-11%
Le Gué Andreau	METTRAY	129 667 m <sup>3</sup>	-2%
Les Bourgetteries			
Bonnetière	BALLAN MIRE	31 889 m <sup>3</sup>	-6%
TOTAL		373 960 m <sup>3</sup>	-4,9%

Le prélèvement dans la ressource du Turonien est en diminution par rapport à 2020 (-4,9 %) avec 373 960 m<sup>3</sup> prélevés.

## NAPPE ALLUVIALE

Pompage Nappe Alluviale	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	160 734 m <sup>3</sup>	-8%
Ile Aucard	TOURS	10 266 695 m <sup>3</sup>	1%
Ile de Rochecorbon			
Ile Simon	ST CYR	2 819 057 m <sup>3</sup>	20%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m <sup>3</sup>	0%
Port Foucault	FONDETTES	352 223 m <sup>3</sup>	7%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	150 601 m <sup>3</sup>	3%
TOTAL		13 749 310 m <sup>3</sup>	4,5%

Le prélèvement en nappe alluviale a globalement augmenté de 4,5 % en 2021 pour atteindre 13 749 310 m<sup>3</sup>. Les prélèvements effectués sur cette ressource au niveau de l'île Simon sont à la hausse pour compenser la limitation des prélèvements sur le Cénomaniens sur les autres communes.

## EAU DE SURFACE

Pompage Eau de Surface	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1
Pont Cher	JOUE LES TOURS	1 585 825 m <sup>3</sup>	-9%
TOTAL		1 585 825 m <sup>3</sup>	-8,8%

Le prélèvement en eau de surface ne concerne que le site de Pont-Cher à Joué-lès-Tours. Ce prélèvement est en diminution par rapport à 2020 (-8,8%) mais reste fort (augmentation de 58% en 2020) pour compenser la limitation des prélèvements sur le Cénomaniens sur les autres communes.

Au niveau de la Métropole, 5 ressources sont sollicitées :

- Eau issue des alluvions de Loire (4 usines) pour un volume total de 13 437 975 m<sup>3</sup> (**62,53 %** du total de la production de la métropole)
- Eau issue de la nappe du Cénomanién (19 sites de prélèvement) pour un volume total prélevé de 5 782 541 m<sup>3</sup> (**26,91%**)
- Eau issue de la nappe du Cher (2 sites) pour un volume total de 311 335 m<sup>3</sup> (**1,45 %**)
- Eau issue de l'eau de surface du Cher (1 site) pour un volume total de 1 585 825 m<sup>3</sup> (**7,38 %**)
- Eau issue de la nappe du Turonien pour un volume total de 373 960 m<sup>3</sup> (**1,74 %**)

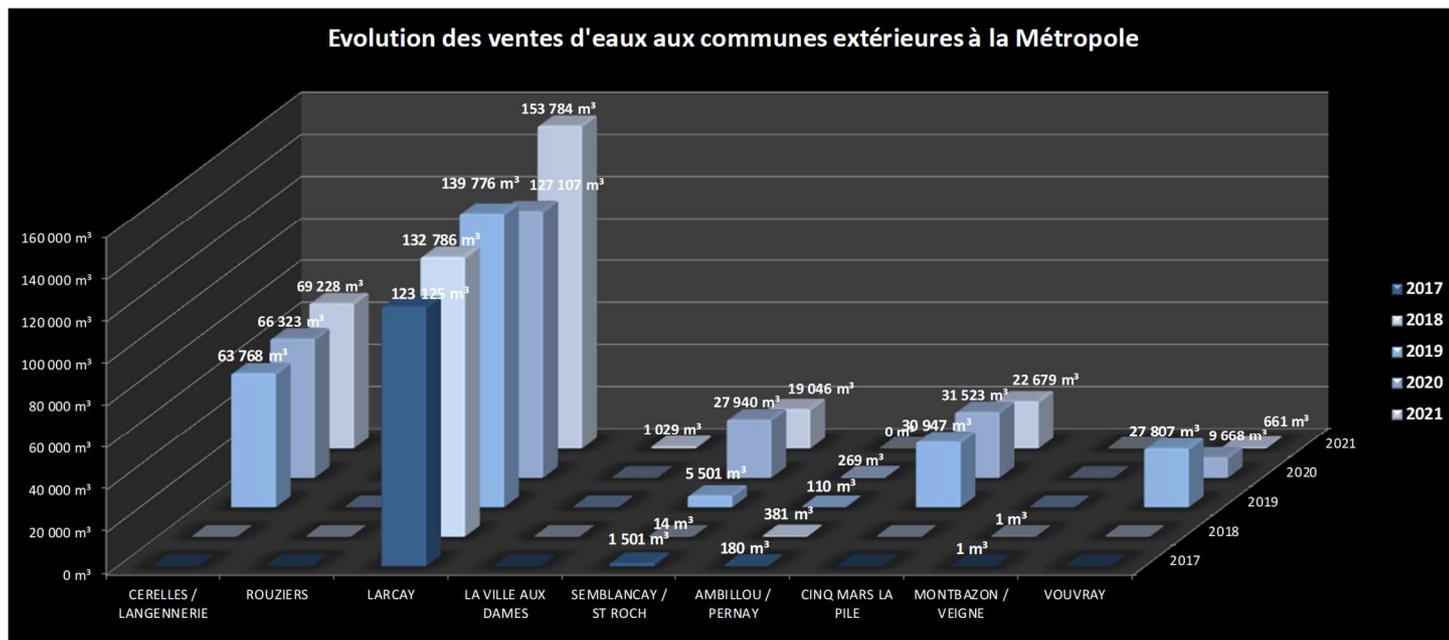
Cette diversité de ressources permet par le biais d'interconnexions de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population, même en cas de défaillance ou de pollution accidentelle. Des travaux continus permettent de maintenir et d'améliorer ces secours et interopérabilité des ressources.

## VOLUMES VENDUS AUX COMMUNES EXTERIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune de destination	Vente commune extérieure Volume m <sup>3</sup> /an
CHANCEAUX SUR CHOISILLE/ NOTRE DAME D'OE	CERELLES / LANGENNERIE	69 228 m <sup>3</sup>
	ROUZIERIS	0 m <sup>3</sup>
SAINT AVERTIN	LARCAY	153 784 m <sup>3</sup>
SAINT PIERRE DES CORPS	LA VILLE AUX DAMES	1 029 m <sup>3</sup>
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	SEMBLANCAY / ST ROCH	19 046 m <sup>3</sup>
	AMBILLOU / PERNAY	0 m <sup>3</sup>
	CINQ MARS LA PILE	22 679 m <sup>3</sup>
CHAMBRAY LES TOURS	MONTBAZON / VEIGNE	0 m <sup>3</sup>
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	661 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>266 427 m<sup>3</sup></b>

En 2021, 266 427 m<sup>3</sup> d'eau ont été vendus à des communes extérieures à la métropole soit sensiblement le même volume qu'en 2020 (+1,4%). Le maintien de ces interconnexions en dehors de la Métropole ainsi que la collaboration avec des communes ayant des besoins en augmentation (Saint-Roch) expliquent la conservation des volumes vendus aux communes extérieures.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE



# VOLUMES ACHETES AUX COMMUNES EXTERIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune d'achat	Achat commune extérieure Volume m <sup>3</sup> /an
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	AMBILLOU / PERNAY	10 417 m <sup>3</sup>
CHAMBRAY LES TOURS	ESVRES	0 m <sup>3</sup>
	MONTBAZON / VEIGNE	0 m <sup>3</sup>
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	VOUVRAY	0 m <sup>3</sup>
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	ROUZIERS	0 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>10 417 m<sup>3</sup></b>



En 2021, 10 417 m<sup>3</sup> d'eau ont été achetés à des communes extérieures à la métropole. Ce volume est globalement stable (très légèrement inférieur aux volumes achetés aux communes extérieures en 2020). Ces achats concernent uniquement la commune de Saint-Etienne-de-Chigny pour alimenter le secteur de la queue de Merluche et de l'Arnerie par le réseau de Pernay.

## VOLUMES PRODUITS INTRODUITS DANS LE RESEAU DE DISTRIBUTION (VOLUME DE SERVICE NON COMPTE)

### NAPPE DU CENOMANIEN

Volume produit à partir de la Nappe du Cénomanién	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1
Ecorcheveau	ST AVERTIN	266 679 m <sup>3</sup>	61%
Les Gravieres		208 703 m <sup>3</sup>	17%
Rosnay		123 302 m <sup>3</sup>	-10%
Ile Aucard	TOURS	6 407 m <sup>3</sup>	-86%
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	509 m <sup>3</sup>	25%
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	638 292 m <sup>3</sup>	2%
Le Colombier		298 761 m <sup>3</sup>	0%
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	199 361 m <sup>3</sup>	15%
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	225 272 m <sup>3</sup>	-10%
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	442 074 m <sup>3</sup>	-9%
Grand Carroi	LA RICHE	495 829 m <sup>3</sup>	-2%
La Mignone 1	JOUÉ LES TOURS	427 748 m <sup>3</sup>	43%
La Mignone 2		227 120 m <sup>3</sup>	-40%
Pont Cher 1		60 082 m <sup>3</sup>	-42%
Pont Cher 2		208 805 m <sup>3</sup>	-42%
La Bourdonnière	FONDETTES	355 435 m <sup>3</sup>	-22%
Les Pins	LUYNES	432 850 m <sup>3</sup>	-9%
L'Audeverdière	SAVONNIERES	183 343 m <sup>3</sup>	-10%
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	806 274 m <sup>3</sup>	79%
<b>TOTAL</b>		<b>5 606 846 m<sup>3</sup></b>	<b>0,4%</b>

### NAPPE DU TURONIEN

Volume produit à partir de la Nappe du Turonien	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	115 590 m <sup>3</sup>	-10%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	85 054 m <sup>3</sup>	-10%
Le Gué Andreau	METTRAY	0 m <sup>3</sup>	#DIV/0!
Les Bourgetteries		126 364 m <sup>3</sup>	-3%
Bonnetière	BALLAN MIRE	30 423 m <sup>3</sup>	-9%
<b>TOTAL</b>		<b>357 431 m<sup>3</sup></b>	<b>-7%</b>

### NAPPE ALLUVIALE

Volume produit à partir de la Nappe Alluviale	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	160 664 m <sup>3</sup>	-9%
Ile Aucard	TOURS	5 778 900 m <sup>3</sup>	-1%
Ile de Rochecorbon		3 416 003 m <sup>3</sup>	-9%
Ile Simon	ST CYR	2 344 783 m <sup>3</sup>	3%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m <sup>3</sup>	#DIV/0!
Port Foucault	FONDETTES	349 230 m <sup>3</sup>	9%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	149 326 m <sup>3</sup>	3%
<b>TOTAL</b>		<b>12 198 906 m<sup>3</sup></b>	<b>-2%</b>

### EAU DE SURFACE

Volume produit à partir de l'Eau de Surface	Commune	Volume m <sup>3</sup> /an	Evo % N/N-1
Pont Cher	JOUÉ LES TOURS	1 396 814 m <sup>3</sup>	-5%
<b>TOTAL</b>		<b>1 396 814 m<sup>3</sup></b>	<b>-5%</b>

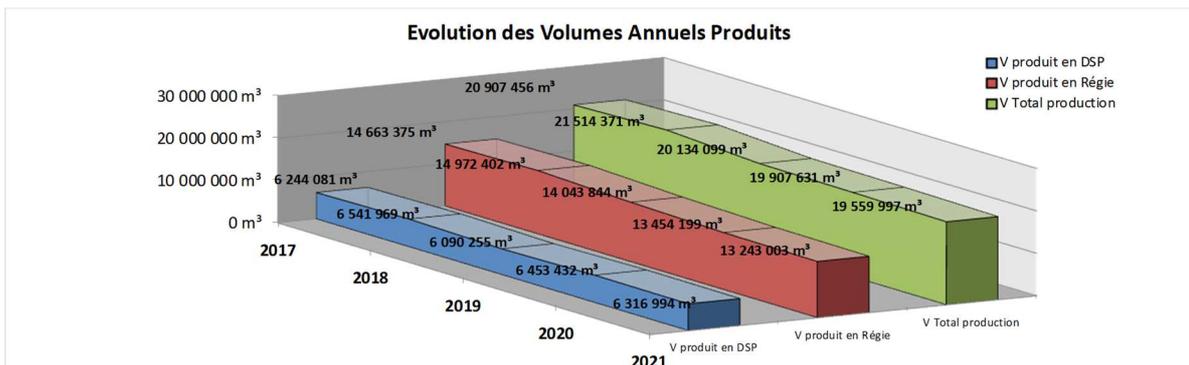
# REPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

TYPE DE RESSOURCE	Alluviale LOIRE	11 888 916 m <sup>3</sup>	60,78%
	Alluviale CHER	309 990 m <sup>3</sup>	1,58%
	Cénomaniens	5 606 846 m <sup>3</sup>	28,66%
	Turonien	357 431 m <sup>3</sup>	1,83%
	Eau de Surface	1 396 814 m <sup>3</sup>	7,14%
TOTAL		19 559 997 m <sup>3</sup>	

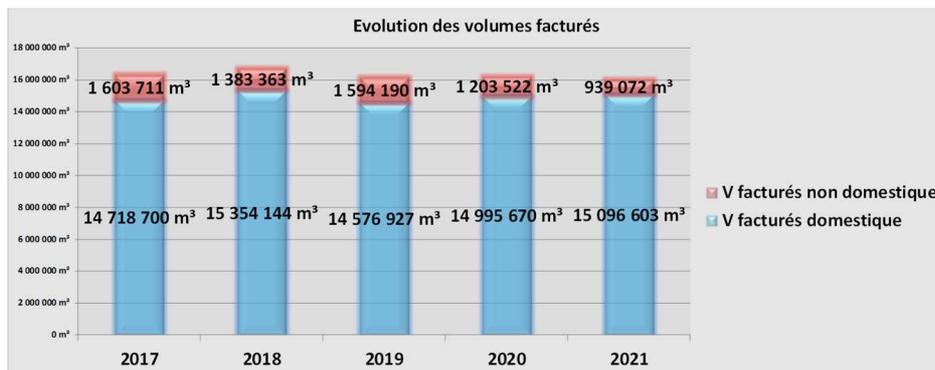
Les volumes produits sont en très légère baisse de 1,7% avec 19 559 997 m<sup>3</sup>.

A l'échelle de la métropole, globalement les volumes produits en Régie sont 2 fois plus importants qu'en DSP ce qui s'explique par la taille des communes concernées et le nombre d'abonnés.



# EVOLUTION DES VOLUMES FACTURES

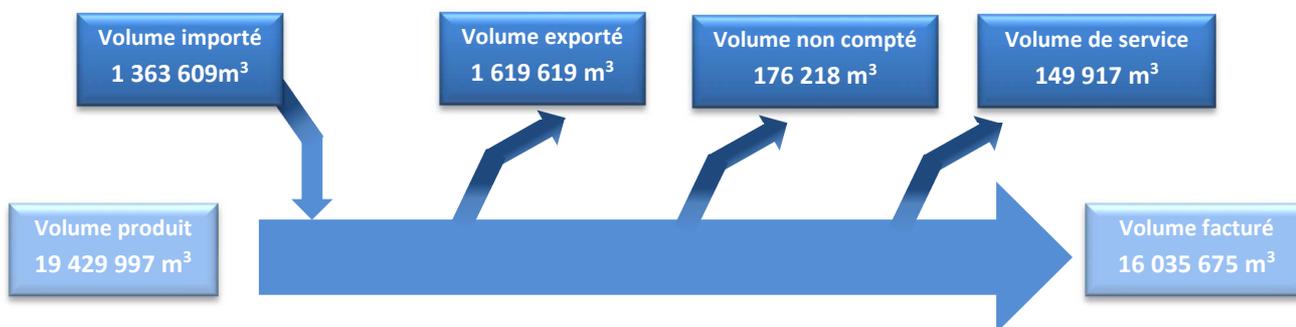
	2018			2019			2020			2021		
	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)
Saint Avertin	0 m <sup>3</sup>	687 184 m <sup>3</sup>	-8,8%	0 m <sup>3</sup>	770 387 m <sup>3</sup>	12,1%	10 404 m <sup>3</sup>	704 924 m <sup>3</sup>	-7,1%	10 692 m <sup>3</sup>	712 358 m <sup>3</sup>	1,1%
Tours	1 265 095 m <sup>3</sup>	5 902 176 m <sup>3</sup>	6,8%	1 265 261 m <sup>3</sup>	5 496 320 m <sup>3</sup>	-5,7%	1 160 768 m <sup>3</sup>	5 360 310 m <sup>3</sup>	-3,6%	874 660 m <sup>3</sup>	5 700 921 m <sup>3</sup>	0,8%
Saint Cyr sur Loire	0 m <sup>3</sup>	2 216 640 m <sup>3</sup>	2,1%	0 m <sup>3</sup>	2 069 088 m <sup>3</sup>	-6,7%	5 256 m <sup>3</sup>	2 397 905 m <sup>3</sup>	16,1%	7 431 m <sup>3</sup>	1 988 730 m <sup>3</sup>	-16,9%
La Membrolle sur Choissille	0 m <sup>3</sup>	157 393 m <sup>3</sup>	6,1%	0 m <sup>3</sup>	139 166 m <sup>3</sup>	-11,6%	100 m <sup>3</sup>	165 247 m <sup>3</sup>	18,8%	1 774 m <sup>3</sup>	185 330 m <sup>3</sup>	13,2%
Saint Pierre des Corps	105 280 m <sup>3</sup>	743 350 m <sup>3</sup>	-4,3%	169 669 m <sup>3</sup>	683 187 m <sup>3</sup>	0,5%	18 858 m <sup>3</sup>	784 034 m <sup>3</sup>	-5,9%	37 735 m <sup>3</sup>	806 111 m <sup>3</sup>	5,1%
Ballan Miré	0 m <sup>3</sup>	419 504 m <sup>3</sup>	1,2%	0 m <sup>3</sup>	409 359 m <sup>3</sup>	-2,4%	0 m <sup>3</sup>	439 875 m <sup>3</sup>	7,5%	0 m <sup>3</sup>	399 176 m <sup>3</sup>	-9,3%
Berthenay	0 m <sup>3</sup>	27 605 m <sup>3</sup>	3,4%	0 m <sup>3</sup>	28 168 m <sup>3</sup>	2,0%	0 m <sup>3</sup>	29 083 m <sup>3</sup>	3,2%	0 m <sup>3</sup>	30 413 m <sup>3</sup>	4,6%
Chambray-Lès-Tours	0 m <sup>3</sup>	817 534 m <sup>3</sup>	-4,2%	0 m <sup>3</sup>	820 082 m <sup>3</sup>	0,3%	0 m <sup>3</sup>	751 470 m <sup>3</sup>	-8,4%	0 m <sup>3</sup>	789 959 m <sup>3</sup>	5,1%
SIAEP Notre Dame D'Oé	0 m <sup>3</sup>	375 144 m <sup>3</sup>	-4,1%	0 m <sup>3</sup>	369 415 m <sup>3</sup>	-1,5%	0 m <sup>3</sup>	367 203 m <sup>3</sup>	-0,6%	0 m <sup>3</sup>	394 181 m <sup>3</sup>	7,3%
SIAEP Savonnières	0 m <sup>3</sup>	245 668 m <sup>3</sup>	-2,4%	0 m <sup>3</sup>	254 621 m <sup>3</sup>	3,6%	0 m <sup>3</sup>	253 256 m <sup>3</sup>	-0,5%	0 m <sup>3</sup>	278 810 m <sup>3</sup>	10,1%
Fondettes - Luynes - St Etienne de Chigny	12 988 m <sup>3</sup>	807 595 m <sup>3</sup>	-5,2%	12 665 m <sup>3</sup>	813 161 m <sup>3</sup>	0,6%	1 379 m <sup>3</sup>	917 516 m <sup>3</sup>	11,3%	654 m <sup>3</sup>	870 651 m <sup>3</sup>	-5,2%
Joué-Lès-Tours	0 m <sup>3</sup>	1 978 275 m <sup>3</sup>	7,5%	146 595 m <sup>3</sup>	1 730 825 m <sup>3</sup>	-5,1%	6 757 m <sup>3</sup>	1 829 968 m <sup>3</sup>	-2,2%	6 126 m <sup>3</sup>	1 943 202 m <sup>3</sup>	6,1%
La Riche	0 m <sup>3</sup>	500 901 m <sup>3</sup>	-2,4%	0 m <sup>3</sup>	516 091 m <sup>3</sup>	3,0%	0 m <sup>3</sup>	499 900 m <sup>3</sup>	-3,1%	0 m <sup>3</sup>	499 965 m <sup>3</sup>	0,0%
Mettray	0 m <sup>3</sup>	109 697 m <sup>3</sup>	-3,6%	0 m <sup>3</sup>	103 371 m <sup>3</sup>	-5,8%	0 m <sup>3</sup>	115 777 m <sup>3</sup>	12,0%	0 m <sup>3</sup>	119 445 m <sup>3</sup>	3,2%
SIAEP Rochecorbon	0 m <sup>3</sup>	324 735 m <sup>3</sup>	-2,2%	0 m <sup>3</sup>	328 088 m <sup>3</sup>	1,0%	0 m <sup>3</sup>	339 150 m <sup>3</sup>	3,4%	0 m <sup>3</sup>	335 804 m <sup>3</sup>	-1,0%
Saint Genouph	0 m <sup>3</sup>	40 743 m <sup>3</sup>	-10,6%	0 m <sup>3</sup>	45 598 m <sup>3</sup>	11,9%	0 m <sup>3</sup>	40 052 m <sup>3</sup>	-12,2%	0 m <sup>3</sup>	41 547 m <sup>3</sup>	3,7%
<b>TOTAL</b>	<b>1 383 363 m<sup>3</sup></b>	<b>15 354 144 m<sup>3</sup></b>	<b>2,5%</b>	<b>1 594 190 m<sup>3</sup></b>	<b>14 576 927 m<sup>3</sup></b>	<b>-3,4%</b>	<b>1 203 522 m<sup>3</sup></b>	<b>14 995 670 m<sup>3</sup></b>	<b>0,2%</b>	<b>939 072 m<sup>3</sup></b>	<b>15 096 603 m<sup>3</sup></b>	<b>-1,0%</b>



# RENDEMENT DES RESEAUX

Communes	Rendement 2014	Rendement 2015	Rendement 2016	Rendement 2017	Rendement 2018	Rendement 2019	Rendement 2020	Rendement 2021	Moyenne sur 5 ans
Saint Avertin	90,80 %	88,38 %	88,98 %	77,75 %	65,24 %	76,74 %	80,59 %	82,05 %	76,47 %
Tours	86,60 %	89,60 %	89,43 %	86,69 %	81,69 %	83,61 %	85,44 %	85,35 % *	84,56 %
Saint Cyr sur Loire	86,48 %	83,85 %	82,22 %	87,07 %	81,69 %	83,61 %	85,44 %	85,35 % *	84,63 %
La Membrolle sur Choisille	74,42 %	77,21 %	77,71 %	87,19 %	79,63 %	51,87 %	81,74 %	75,40 %	75,17 %
Saint Pierre des Corps	86,10 %	94,20 %	93,70 %	92,22 %	83,17 %	92,19 %	90,72 %	92,05 %	90,07 %
Ballan Miré	89,70 %	90,00 %	89,20 %	91,41 %	92,77 %	92,40 %	90,16 %	91,20 %	91,59 %
Berthenay	99,30 %	92,60 %	97,00 %	94,12 %	96,20 %	98,00 %	96,50 %	99,91 %	96,95 %
Chambray-Lès-Tours	88,00 %	88,40 %	88,90 %	98,07 %	90,60 %	92,90 %	90,91 %	91,59 %	92,81 %
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	90,10 %	95,00 %	92,40 %	90,67 %	85,69 %	90,86 %	88,45 %	94,55 %	90,04 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	75,50 %	79,30 %	80,30 %	75,55 %	72,87 %	78,83 %	80,25 %	82,11 %	77,92 %
Joué-Lès-Tours	82,20 %	82,90 %	77,90 %	82,41 %	84,13 %	85,76 %	87,32 %	90,50 %	86,02 %
La Riche	97,20 %	94,50 %	96,80 %	96,27 %	94,52 %	92,57 %	83,65 %	85,00 %	90,40 %
Mettray	84,20 %	78,30 %	85,50 %	97,51 %	91,94 %	85,18 %	90,10 %	94,29 %	91,80 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	72,00 %	79,90 %	81,60 %	85,76 %	81,75 %	82,59 %	81,60 %	82,34 %	82,81 %
Saint Genouph	93,20 %	92,10 %	96,50 %	96,31 %	91,49 %	97,78 %	83,67 %	90,22 %	91,90 %
Savonnières / Villandry / Druye	71,90 %	74,40 %	79,70 %	88,43 %	76,83 %	84,08 %	83,05 %	90,29 %	84,53 %
<b>Rendement TMVL</b>	<b>85,48 %</b>	<b>86,29 %</b>	<b>87,36 %</b>	<b>85,79 %</b>	<b>81,72 %</b>	<b>84,28 %</b>	<b>85,58 %</b>	<b>86,48 %</b>	<b>84,77 %</b>

\* du fait du maillage historique des ex-Syndicats, le rendement de Tours et Saint-Cyr-sur-Loire est globalisé car la sectorisation actuelle ne permet pas avec certitude de comptabiliser les volumes distribués sur les secteurs Saint-Symphorien et Sainte-Radegonde.

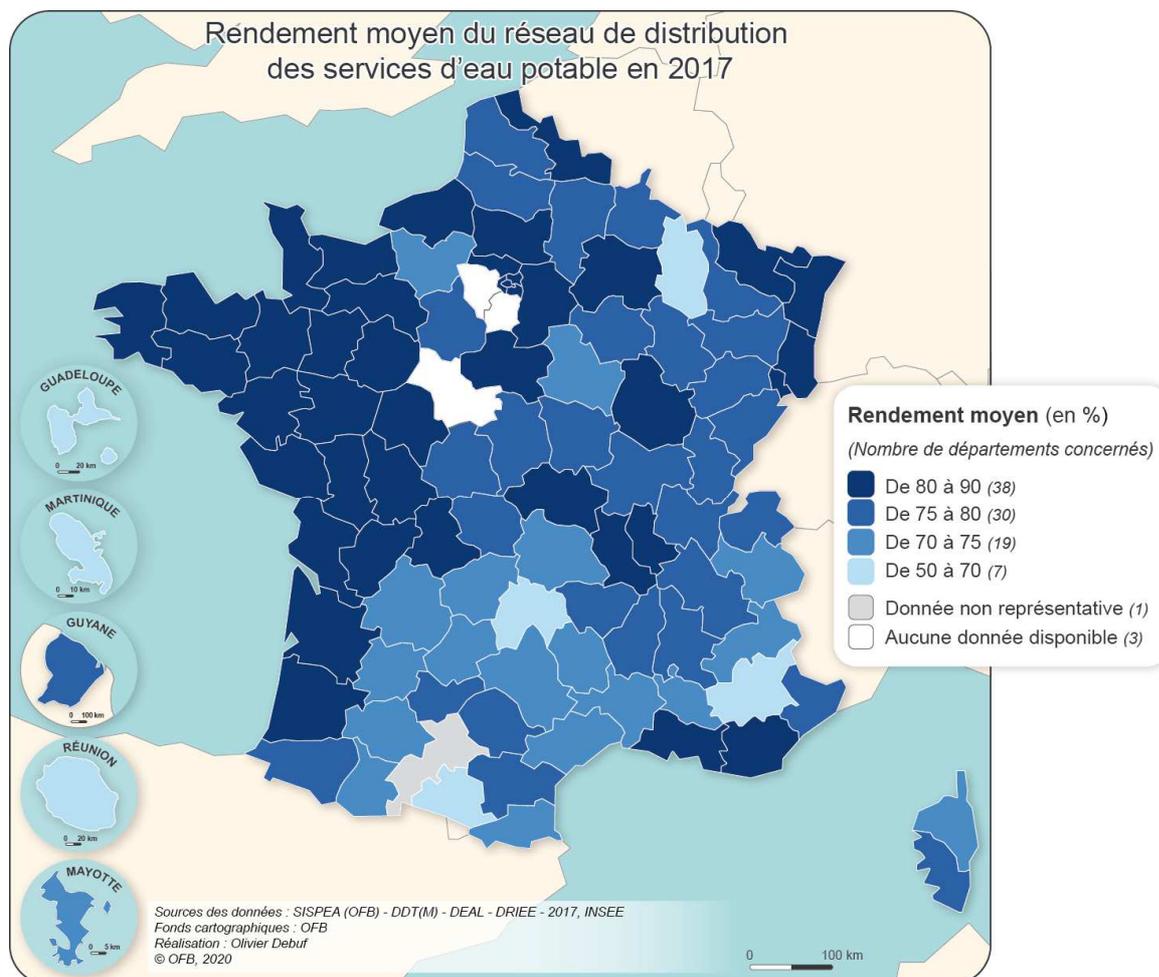


Le rendement R du réseau se calcule par la formule :

$$R = (V \text{ facturé} + V \text{ exporté} + V \text{ non compté} + V \text{ de service}) / (V \text{ produit} + V \text{ importé})$$

**En 2021, le rendement est égal à 86,48 %**

L'indicateur permettant de suivre le bon état et le bon suivi du patrimoine est le rendement de réseau. En 2021, celui-ci est de plus de 86 %, à savoir pour 100 litres produits, seuls 86 sont effectivement distribués à l'utilisateur. Avec un tel rendement, la métropole fait partie des « bons élèves » comme la quasi-totalité des départements de l'ouest de la France et plus particulièrement du Grand-Ouest (ci-joint la carte nationale issue des données de la base SISPEA – observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement).



A l'échelle d'une métropole, ce rendement est également bon. En effet, en France, le rendement moyen observé sur les métropoles est de l'ordre de 80 %.

Le rendement global en 2021 est en augmentation d'environ 1% par rapport à 2020 et en augmentation depuis 4 ans. Le rendement par commune est également assez stable voire à la hausse à l'exception de La Membrolle-sur-Choisille en raison d'une fuite sur le branchement de l'EHPAD situé 2 rue de la Billonnière. Détectée très tardivement en l'absence de résurgence (drainage dans la tranchée), cette fuite est estimée aux environs de 3m<sup>3</sup>/h sur 1 an soit plus de 26 000 m<sup>3</sup>.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Saint Avertin	Rue de la CHALONNIERE	224 ml	91 156,48 € H.T.
	Allée du CHESNE	212 ml	54 810,65 € H.T.
	Rue de CORMERY ( <i>Rue de la Chalonnaire - Allée de la Ramée</i> )	508 ml	239 632,03 € H.T.
	Rue de CORMERY ( <i>Impasse 66 Cormery - Rue de la Fortillière</i> )	463 ml	115 190,24 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>1 407 ml</b>	<b>500 789,40 € H.T.</b>
Tours	Hopital TROUSSEAU - NHT	101 ml	71 040,91 € H.T.
	Rue Edouard VAILLANT ( <i>Rue des Abeilles - Rue du Dr Fournier</i> )	171 ml	104 858,07 € H.T.
	Rue de Belgique ( <i>Rue de Sapaillet - Avenue Gustave Eiffel</i> )	335 ml	99 750,03 € H.T.
	Avenue du DANEMARK ( <i>Rue de Hollande - Rue de Franche Comté</i> )	439 ml	308 777,25 € H.T.
	Chemin du JARD ( <i>Entrée Nord Trousseau - Rue de la Sagerie</i> )	200 ml	213 149,09 € H.T.
	Rue du MAINE ( <i>Rue des Douets - Rue François Coppée</i> )	168 ml	91 727,97 € H.T.
	Avenue de l'EUROPE ( <i>Petite Arche - Rue de Sapaillet</i> )	218 ml	221 995,72 € H.T.
	Rue Edouard VAILLANT ( <i>Rotonde - Rue du Champ Joli</i> )	200 ml	364 320,18 € H.T.
	Rue GALVANI ( <i>Rue Léon Gaumont - Rue Louis Bréguet</i> )	123 ml	41 265,57 € H.T.
	Allée MARIVAUX	119 ml	52 183,81 € H.T.
	Rue du CHAMP JOLI ( <i>Rue Mouchot - Rue de Beaujardin</i> )	138 ml	62 982,98 € H.T.
	Rue de TOURCOING ( <i>Rue de Jemmapes - Rue de Calais</i> )	168 ml	66 635,52 € H.T.
	Rue FARADAY	66 ml	85 739,85 € H.T.
	Rue Henri HERTZ ( <i>Rue Newton - Rue Joule</i> )	243 ml	
	Place François SICARD ( <i>Rue Lavoisier - Rue de la Scellerie</i> )	104 ml	65 447,04 € H.T.
	Rue Auguste CHEVALLIER - Pont St SAUVEUR	40 ml	53 129,22 € H.T.
	Avenue du CHANOINE CARLOTTI	156 ml	En régie
Avenue de GRAMMONT ( <i>Antenne piscine du Lac</i> )	120 ml	En régie	
<b>TOTAL</b>	<b>3 109 ml</b>	<b>1 903 003,21 € H.T.</b>	
Saint Cyr sur Loire	Rue Noël BIZIEN (Réseau Ex-SIE)	351 ml	91 156,48 € H.T.
	Rue Jean MOULIN ( <i>Avenue de la République - Rue Roland Engerand</i> )	753 ml	247 141,32 € H.T.
	Rue de la BUCHETTERIE ( <i>Rue de la Croix Périgourd - Rue François Rabelais</i> )	414 ml	131 474,49 € H.T.
	Rue de la PINAUDERIE ( <i>Rue des Landes - ZAC de la Pinauderie</i> )	124 ml	53 559,24 € H.T.
	ZAC Central PARC - Bouclage Georges VOISIN	60 ml	47 210,88 € H.T.
	Allée des SYMPHORINES	114 ml	En régie
<b>TOTAL</b>	<b>1 816 ml</b>	<b>570 542,41 € H.T.</b>	
La Membrolle sur Choisille	Carrefour Route du MANS / CHÂTEAU-LAVALLIERE	73 ml	99 190,10 € H.T.
	Rue du PERRE	240 ml	43 590,78 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>313 ml</b>	<b>142 780,88 € H.T.</b>
Saint Pierre des Corps			
<b>TOTAL</b>	<b>0 ml</b>	<b>0,00 € H.T.</b>	
Ballan Miré	allée Brandon Salvador	65 ml	26 769,00 € H.T.
	impasse Dechani	32 ml	12 387,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>97 ml</b>	<b>39 156,00 € H.T.</b>
Chambray-lès-Tours	route du Saint Laurent	704 ml	175 476,00 € H.T.
	rue Jean Perrin	161 ml	86 734,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>865 ml</b>	<b>262 210,00 € H.T.</b>

Communes	Situation des travaux	Linéaire de réseaux	Montant des travaux
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame d'Oé	rue de Langennerie (Chanceaux)	304 ml	84 954,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>304 ml</b>	<b>84 954,00 € H.T.</b>
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	rue de la Haute Bruzette (Fondettes)	333 ml	110 960,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>333 ml</b>	<b>110 960,00 € H.T.</b>
Joué-lès-Tours	route de Narbonne	1 613 ml	412 582,00 € H.T.
	rue Clément Ader	72 ml	28 718,00 € H.T.
	rue d'Amboise	49 ml	6 039,00 € H.T.
	rue de Béguine	195 ml	99 993,00 € H.T.
	liaison forage de la Troue - usine de la Mignonne	345 ml	197 358,00 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>2 274 ml</b>	<b>744 690,00 € H.T.</b>	
La Riche			
	<b>TOTAL</b>	<b>0 ml</b>	<b>0,00 € H.T.</b>
Mettray	rue des Bourgetteries	301 ml	106 938,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>301 ml</b>	<b>106 938,00 € H.T.</b>
Parçay-Meslay / Rochecorbon	rue de la Mairie (Parçay)	436 ml	108 284,00 € H.T.
	rue de la Mairie (Parçay)	280 ml	93 337,00 € H.T.
	rue de Logerie (Parçay)	281 ml	107 610,00 € H.T.
	quai de Loire (Rochecorbon)	690 ml	348 812,00 € H.T.
	rue du Moulin (Rochecorbon)	280 ml	141 868,00 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>1 967 ml</b>	<b>799 911,00 € H.T.</b>	
Savonnières / Villandry / Druye	VC6 - Primagaz (Druye - extension)	703 ml	84 018,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>703 ml</b>	<b>84 018,00 € H.T.</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 489 ml</b>	<b>5 349 952,90 € H.T.</b>

Plus de 13 km de réseau ont été renouvelés au cours de l'année 2021 pour un montant de travaux de près de 5,3 M € H.T. (19 km en 2017, 20 km en 2018, 17 km en 2019, 19 km en 2020).

Envoyé en préfecture le 15/12/2022 Reçu en préfecture le 15/12/2022 Publié le  ID : 037-213701394-20221213-DEL_13122022_01-DE
---

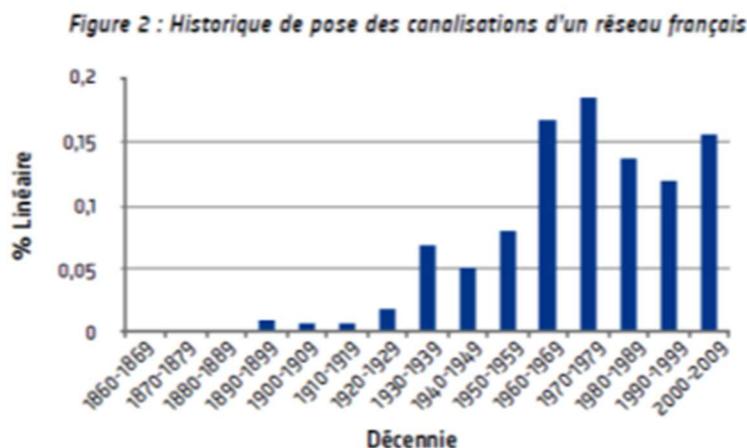
# TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2021	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2021
Saint Avertin	110,63 km	6,17 km	1,41 km	1,11%	1,27%
Tours	368,14 km	19,60 km	3,11 km	1,07%	0,84%
Saint Cyr sur Loire	213,77 km	12,66 km	1,76 km	1,18%	0,82%
La Membrolle sur Choisille	32,16 km	2,34 km	0,31 km	1,46%	0,97%
Saint Pierre des Corps	84,65 km	4,94 km	0,00 km	1,17%	0,00%
Ballan Miré	85,85 km	1,89 km	0,10 km	0,44%	0,11%
Berthenay	14,27 km	0,18 km	0,00 km	0,25%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	109,59 km	3,95 km	1,72 km	0,72%	1,57%
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	89,29 km	2,25 km	0,85 km	0,50%	0,96%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	253,93 km	5,29 km	0,72 km	0,42%	0,28%
Joué-Lès-Tours	213,05 km	15,94 km	3,49 km	1,50%	1,64%
La Riche	49,53 km	3,31 km	0,26 km	1,33%	0,53%
Mettray	29,31 km	0,77 km	0,30 km	0,53%	1,03%
Parçay Meslay / Rochecorbon	91,43 km	6,07 km	2,00 km	1,33%	2,19%
Saint Genouph	17,63 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	121,85 km	6,23 km	0,00 km	1,02%	0,00%
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux</b>	<b>1885,06 km</b>	<b>91,58 km</b>	<b>16,03 km</b>	<b>0,97%</b>	<b>0,85%</b>

Le renouvellement du réseau est un enjeu majeur en terme de continuité de service et de préservation de la ressource (limitation des pertes en eau).

Il peut être regardé sous l'angle du taux de renouvellement ou sous l'angle de l'âge moyen cible. Ainsi, en régime de croisière, un taux de renouvellement de 1 % correspondra à un âge moyen du patrimoine de 100 ans. Pour un taux à 2% cet âge moyen sera de 50 ans.

Or ce calcul repose sur une uniformité du patrimoine, ce qui est loin d'être le cas comme le démontre la présente étude. En France, la pyramide de pose des conduites est la suivante :



Extrait de l'étude « Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable » – ASTEE juillet 2014

L'intérêt d'une étude patrimoniale est donc bien de faire correspondre la pertinence du renouvellement par rapport à la probabilité de défaillance et une cible globale à long terme.

**Le taux de renouvellement constaté est de 0,97 % sur les 5 dernières années et de 0,85 % sur l'année 2021.** Ceci correspondant à un âge moyen des réseaux situé entre 103 et 115 ans selon que l'on raisonne sur l'année écoulée ou sur les 5 dernières années.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le  
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## LA QUALITE DE L'EAU

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles, des analyses sont effectuées régulièrement depuis la ressource jusqu'à la distribution. Ces prélèvements sont analysés par le Laboratoire INOVALYS (ancien Laboratoire Départemental de Touraine), agréé par le Ministère de la Santé avec lequel l'Agence Régionale de Santé a passé un marché public pour la réalisation des analyses bactériologiques et physico-chimiques du contrôle de la qualité de l'eau potable.

Il existe trois niveaux de contrôles :

- A la ressource, des analyses sont réalisées sur l'eau brute. Elles permettent de contrôler l'absence de modification significative dans la structure naturelle de l'eau brute. Ces analyses sont de type RP (Ressource Profonde) pour les eaux d'origine souterraine ; RS (Ressource Superficielle) pour les eaux d'origine superficielle et RSadd pour les eaux d'origine superficielle, dont le débit prélevé est supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup>/jour en moyenne,

- A la production, des analyses sont effectuées à la sortie des installations de traitement. Elles permettent de vérifier l'efficacité du traitement et de s'assurer que la qualité de l'eau respecte la réglementation sur le plan physico-chimique et bactériologique. Ces analyses sont de type P (production) avec 2 niveaux, les P1 (analyses réduites) et les P1P2 (analyses approfondies),

- A la distribution, des analyses sont réalisées sur des points de contrôle permanents choisis pour couvrir tous les secteurs de distribution. Ces analyses sont de type D (distribution) avec 2 niveaux, les D1 (analyses de routine effectuées aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine) et les D1D2 (analyses étendues permettant de mesurer la présence éventuelle de substances nocives ou indésirables dans l'eau.).

La fréquence et le nombre d'analyses de type R dépendent du débit journalier d'eau prélevé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La fréquence et le nombre d'analyses de type P et D sont déterminés en fonction de la population desservie par le réseau et du débit d'eau distribuée.

Le contenu des analyses et le tableau des fréquences tels que définis par l'arrêté du 21 janvier 2010 sont disponibles en Annexe 1.



## CONFORMITE DE LA RESSOURCE (RP)

Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Nature de la ressource	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Sans norme		
			Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)	nombre de prélèvements
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	56	0	56	100,00%	20	76	28
		Physico-chimique	9749	0	9749	100,00%	1325	11074	33
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomaniens	Microbiologique	18	0	18	100,00%	9	27	9
		Physico-chimique	2862	0	2862	100,00%	417	3279	9
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	16	0	16	100,00%	8	24	8
		Physico-chimique	3133	0	3133	100,00%	424	3557	9
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	9	3
		Physico-chimique	1044	0	1044	100,00%	156	1200	7
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Eau de Surface	Microbiologique	16	0	16	100,00%	0	16	8
		Physico-chimique	2710	0	2710	100,00%	328	3038	8

Les analyses réalisées sur la ressource ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie et en physico-chimie, sur les paramètres en Limite de Qualité.

Ci-joint le détail des analyses par site :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Sans norme			
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de Conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)	nombre de prélèvements
SAINT AVERTIN	Ecorcheveaux	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0
	Graviers	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0
	Prairie de Cangé	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0
Rosnay	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1	
		Physico-chimique	493	0	493	100,00%	58	551	1	
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	6	2
			Physico-chimique	708	0	708	100,00%	99	807	2
	Ile Aucard	Cénomaniens	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0
	Ile aux vaches	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	6	2
			Physico-chimique	717	0	717	100,00%	99	816	2
SAINT CYR SUR LOIRE	Ile Simon	Cénomaniens	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	316	0	316	100,00%	29	345	1
	Ile Simon	Nappe alluviale	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	6	2
			Physico-chimique	974	0	974	100,00%	116	1090	2

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Sans norme			nombre de prélèvements
				Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)	
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
	Les Sablons	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	493	0	493	100,00%	58	551	
	Le Colombier	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	223	0	223	100,00%	41	264	
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	177	0	177	100,00%	50	227	
	Bonnetière	Turonien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	108	0	108	100,00%	16	124	4
CHAMBRAY-LES-TOURS	Les pièces de la Branchoire	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	223	0	223	100,00%	41	264	
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	223	0	223	100,00%	41	264	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire F1	Turonien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
	La Ganoire F2	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
	Port Foucault	Nappe alluviale	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	511	0	511	100,00%	69	580	2
LUYNES / SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	Les Pins	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	221	0	221	100,00%	41	262	
JOUE-LES-TOURS / CHAMBRAY	La Mignonne 1	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
	La Mignonne 2	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	223	0	223	100,00%	41	264	
	Pont Cher eau de surface	Eau de Surface	Microbiologique	16	0	16	100,00%	0	16	8
			Physico-chimique	2710	0	2710	100,00%	328	3038	
	Pont Cher 1	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
Pont Cher 2	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
		Physico-chimique	0	0	0		0	0		
LA RICHE / SAINT-GENOUPH	Le Grand Carroi ouest	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	
METTRAY	Les Bourgetteries	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	221	0	221	100,00%	41	262	
	Le Gué Andreau	Turonien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1
			Physico-chimique	492	0	492	100,00%	58	550	

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Sans norme			nombre de prélèvements
				Nbr de paramètres conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés	Nbr de paramètres Total (Limite de qualité et sans norme)		
PARCAY-MESLAY / ROCHECORBON	La Thibaudière	Cénomanien	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0		
SAVONNIERES/ DRUYE / VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomanien	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1	
			Physico-chimique	493	0	493	100,00%	58	551		
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	île aux brions P2	Nappe alluviale	Microbiologique	2	0	2	100,00%	1	3	1	
			Physico-chimique	223	0	223	100,00%	41	264		
	île aux brions P3	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0		



## CONFORMITE DE L'EAU PRODUITE

	Global Tout type de ressource	Cénomanien	Nappe alluviale	Nappe alluviale / Cénomanien	Turonien	Turonien / Cénomanien	Cénomanien / Eau de surface	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Référence de qualité				Contrôle ARS Paramètre sans norme									
								Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés Sans Norme	Nbr de paramètres Total (Limite-Référence et Sans Norme)
Nbr de contrôle et Taux de conformité								276	0	276	100,00%	138	0	138	100,00%	941	11	952	98,01%	129	9	138	93,48%	0	828
Nbr de contrôle et Taux de conformité								14778	11	14789	99,93%	132	11	143	92,31%	2391	63	2454	97,43%	111	41	152	73,03%	2494	19737
Nbr de contrôle et Taux de conformité								76	0	76	100,00%	38	0	38	100,00%	151	1	152	99,34%	37	1	38	97,37%	0	228
Nbr de contrôle et Taux de conformité								5168	0	5168	100,00%	37	0	37	100,00%	675	6	681	99,12%	35	3	38	92,11%	770	6619
Nbr de contrôle et Taux de conformité								82	0	82	100,00%	41	0	41	100,00%	160	4	164	97,56%	37	4	41	90,24%	0	246
Nbr de contrôle et Taux de conformité								3919	9	3928	99,77%	36	9	45	80,00%	707	25	732	96,58%	31	16	47	65,96%	763	5423
Nbr de contrôle et Taux de conformité								64	0	64	100,00%	32	0	32	100,00%	127	1	128	99,22%	31	1	32	96,88%	0	192
Nbr de contrôle et Taux de conformité								2877	1	2878	99,97%	32	1	33	96,97%	538	17	555	96,94%	21	12	33	63,64%	520	2953
Nbr de contrôle et Taux de conformité								16	0	16	100,00%	8	0	8	100,00%	32	0	32	100,00%	8	0	8	100,00%	0	48
Nbr de contrôle et Taux de conformité								812	1	813	99,88%	10	1	11	90,91%	166	0	166	100,00%	12	0	12	100,00%	151	1130
Nbr de contrôle et Taux de conformité								8	0	8	100,00%	4	0	4	100,00%	16	0	16	100,00%	4	0	4	100,00%	0	24
Nbr de contrôle et Taux de conformité								509	0	509	100,00%	3	0	3	100,00%	50	9	59	84,75%	0	4	4	0,00%	63	631
Nbr de contrôle et Taux de conformité								30	0	30	100,00%	15	0	15	100,00%	55	5	60	91,67%	12	3	15	80,00%	0	90
Nbr de contrôle et Taux de conformité								1493	0	1493	100,00%	14	0	14	100,00%	255	6	261	97,70%	12	6	18	66,67%	227	1981

Les analyses en microbiologie réalisées sur l'eau produite ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,9 % de taux de conformité.

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement en nitrite sur le prélèvement de l'île Aucard à Tours (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l),

- 3 dépassements du métabolite de pesticides pertinents à Saint Cyr sur Loire (concentration de 0,13 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l). A noter cependant qu'une dérogation à l'arrêté préfectoral n°20 E9 du 10 décembre 2020 est accordée à Tours Métropole Val de Loire sur Saint Cyr sur Loire et autorise pour une durée de 3 ans, le dépassement de la limite de qualité mais en deçà de 0,220 µg/l.)

- 3 dépassements du métabolite de pesticides pertinents à Savonnières (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l)

- 1 dépassement en Sélénium à la Bonnetière à Ballan Miré (concentration de 12 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l)

Ci-joint le détail des analyses par sites :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Limite de qualité				
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	prairie de Cangé Ecorcheaux Graviers	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	747	0	747	100,00%	5	0	5	100,00%
	Gare du canal Rosnay	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	747	0	747	100,00%	5	0	5	100,00%
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	44	0	44	100,00%	22	0	22	100,00%
			Physico-chimique	1383	1	1384	99,93%	22	1	23	95,65%
	Gare du Canal (point de production de l'île aux vaches)	Nappe alluviale	Microbiologique	34	0	34	100,00%	17	0	17	100,00%
			Physico-chimique	1654	0	1654	100,00%	18	0	18	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE	Ménardièrè (production de l'île Simon quai de Portillon)	Nappe alluviale	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	1386	3	1389	99,78%	12	3	15	80,00%
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	Microbiologique	0	0	0		0	0	0	
			Physico-chimique	0	0	0		0	0	0	
	Les Sablons	Cénomanien	Microbiologique	8	0	8	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	737	0	737	100,00%	4	0	4	100,00%
	Le Colombier	Cénomanien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	240	0	240	100,00%	3	0	3	100,00%
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	478	0	478	100,00%	5	0	5	100,00%
	Bonnetière (Sainte Rose)	Turonien	Microbiologique	4	0	4	100,00%	2	0	2	100,00%
			Physico-chimique	144	1	145	99,31%	4	1	5	80,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	747	0	747	100,00%	5	0	5	100,00%
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	241	0	241	100,00%	3	0	3	100,00%
CHANCEAUX-SUR- CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoirè 1 et 2	Turonien Cénomanien	Microbiologique	8	0	8	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	509	0	509	100,00%	3	0	3	100,00%
FONDETTES	La Bourdonnièrè	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	738	0	738	100,00%	4	0	4	100,00%
	Port Foucault (île Godineau)	Nappe alluviale	Microbiologique	12	0	12	100,00%	6	0	6	100,00%
			Physico-chimique	567	3	570	99,47%	3	3	6	50,00%

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité				Contrôle ARS Limite de qualité			
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
LUYNES	Les Pins	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	740	0	740	100,00%	5	0	5	100,00%
JOUE-LES-TOURS	La Mignonne / eau de surface / pont de Cher	Cénomanien Eau de Surface	Microbiologique	30	0	30	100,00%	15	0	15	100,00%
			Physico-chimique	1493	0	1493	100,00%	14	0	14	100,00%
LA RICHE	Grand Carroi	Cénomanien	Microbiologique	10	0	10	100,00%	5	0	5	100,00%
			Physico-chimique	739	0	739	100,00%	5	0	5	100,00%
METTRAY	Les Bourgetteries	Turonien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	427	0	427	100,00%	3	0	3	100,00%
PARCAY-MESLAY ROCHECORBON	La Thibaudière (Frasnes)	Cénomanien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	509	0	509	100,00%	3	0	3	100,00%
SAVONNIERES DRUYE VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomanien	Microbiologique	6	0	6	100,00%	3	0	3	100,00%
			Physico-chimique	240	0	240	100,00%	3	0	3	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	Ile aux Brions (Cave Gouttière)	Nappe alluviale	Microbiologique	8	0	8	100,00%	4	0	4	100,00%
			Physico-chimique	312	3	315	99,05%	3	3	6	50,00%

## CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Nbr de contrôle et Taux de conformité	Global Tout type de ressource	Microbiologique	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité	Nbr de paramètres contrôlés Sans Norme	Nbr de paramètres Total (Limite - Référence et Sans Norme)	nombre de prélèvements
			1054	0	1054	100,00%	527	0	527	100,00%	2103	144	2247	93,61%	416	118	534	77,90%	0	3306	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien	Microbiologique	232	0	232	100,00%	116	0	116	100,00%	464	22	486	95,47%	101	16	117	86,32%	0	718	
		Physico-chimique	479	0	479	100,00%	109	0	109	100,00%	1057	14	1071	98,69%	109	8	117	93,16%	343	1893	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale	Microbiologique	214	0	214	100,00%	107	0	107	100,00%	438	12	450	89,17%	87	46	133	59,29%	0	694	
		Physico-chimique	1078	4	1082	99,63%	100	4	104	96,15%	1075	43	1118	96,15%	71	42	113	62,83%	465	2665	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Nappe alluviale Cénomanien	Microbiologique	384	0	384	100,00%	192	0	192	100,00%	798	37	835	95,40%	155	17	172	80,73%	0	1189	
		Physico-chimique	399	0	399	100,00%	188	0	188	100,00%	1755	2	1757	99,89%	192	1	193	99,48%	571	2727	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Cénomanien Eau de Surface	Microbiologique	142	0	142	100,00%	71	0	71	100,00%	284	19	303	93,73%	61	10	71	85,92%	0	445	
		Physico-chimique	183	0	183	100,00%	67	0	67	100,00%	634	1	635	99,84%	70	1	71	98,59%	205	1023	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien	Microbiologique	36	0	36	100,00%	18	0	18	100,00%	72	3	75	96,00%	15	3	18	83,33%	0	111	
		Physico-chimique	107	0	107	100,00%	18	0	18	100,00%	173	0	173	100,00%	18	0	18	100,00%	57	337	
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Turonien Cénomanien	Microbiologique	46	0	46	100,00%	23	0	23	100,00%	92	11	103	89,32%	17	6	23	73,91%	0	149	
		Physico-chimique	220	0	220	100,00%	23	0	23	100,00%	227	17	244	93,03%	22	1	23	95,65%	71	535	

Les analyses en microbiologie réalisées sur l'eau distribuée ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99,8 % de taux de conformité.

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement de la teneur en ESA métolachlore à l'Ermitage de ST Symphorien à Tours (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,1 µg/l),
- 3 dépassements de la teneur en ESA métolachlore au lieu-dit de Port Vallières (concentration de 0,12 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,1 µg/l),

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Ci-joint le détail des analyses par site :

Communes	Sites	Nature de la ressource	Type de paramètre	Contrôle ARS Limite de qualité			Contrôle ARS Limite de qualité				
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Taux de conformité	Nbr de Contrôle Conforme	Nbr de Contrôle Non Conforme	Nbr de Contrôle Total	Taux de conformité
SAINT AVERTIN LARCAÏ	Ecorchevaux Rosnay	Nappe alluviale / Cénomanien	Microbiologique	50	0	50	100,00%	25	0	25	100,00%
			Physico-chimique	118	0	118	100,00%	25	0	25	100,00%
TOURS	Ile Aucard Gare du canal	Nappe alluviale / Cénomanien	Microbiologique	334	0	334	100,00%	167	0	167	100,00%
			Physico-chimique	281	0	281	100,00%	163	0	163	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	Ménardière (production de l'île Simon quai de Portillon)	Nappe alluviale	Microbiologique	162	0	162	100,00%	81	0	81	100,00%
			Physico-chimique	278	1	279	99,64%	77	1	78	98,72%
SAINT PIERRE DES CORPS	Les Sablons	Cénomanien	Microbiologique	48	0	48	100,00%	24	0	24	100,00%
			Physico-chimique	77	0	77	100,00%	19	0	19	100,00%
	Le Colombier	Cénomanien	Microbiologique	24	0	24	100,00%	12	0	12	100,00%
			Physico-chimique	72	0	72	100,00%	12	0	12	100,00%
BALLAN MIRE	Bonnetière (Sainte Rose) Miré (La Chevalerie)	Turonien / Cénomanien	Microbiologique	28	0	28	100,00%	14	0	14	100,00%
			Physico-chimique	202	0	202	100,00%	14	0	14	100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier (Les Pièces de la Branchoire)	Cénomanien	Microbiologique	42	0	42	100,00%	21	0	21	100,00%
			Physico-chimique	77	0	77	100,00%	20	0	20	100,00%
LANGENNERIE (CHANCEAUX SUR CHOISILLE) / CERELLES	Langennerie (Le Buisson)	Turonien	Microbiologique	18	0	18	100,00%	9	0	9	100,00%
			Physico-chimique	68	0	68	100,00%	9	0	9	100,00%
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1 et 2	Turonien / Cénomanien	Microbiologique	18	0	18	100,00%	9	0	9	100,00%
			Physico-chimique	18	0	18	100,00%	9	0	9	100,00%
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomanien	Microbiologique	24	0	24	100,00%	12	0	12	100,00%
			Physico-chimique	68	0	68	100,00%	12	0	12	100,00%
	Port Foucault	Nappe alluviale	Microbiologique	26	0	26	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	534	3	537	99,44%	10	3	13	76,92%
LUYNES SAINT ETIENNE DE CHIGNY	Les Pins	Cénomanien	Microbiologique	26	0	26	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	39	0	39	100,00%	13	0	13	100,00%
JOUE-LES-TOURS	La Mignonne 1 et 2	Cénomanien / Eau de Surface	Microbiologique	142	0	142	100,00%	71	0	71	100,00%
			Physico-chimique	183	0	183	100,00%	67	0	67	100,00%
LA RICHE SAINT GENOUPH	Grand Carroi	Cénomanien	Microbiologique	32	0	32	100,00%	16	0	16	100,00%
			Physico-chimique	72	0	72	100,00%	15	0	15	100,00%
METTRAY	Les Bourgettes / Le Gué Andreau	Turonien	Microbiologique	18	0	18	100,00%	9	0	9	100,00%
			Physico-chimique	39	0	39	100,00%	9	0	9	100,00%
PARCAY-MESLAY ROCHECORBON	La Thibaudière	Cénomanien	Microbiologique	22	0	22	100,00%	11	0	11	100,00%
			Physico-chimique	37	0	37	100,00%	11	0	11	100,00%
SAVONNIERES DRUYE VILLANDRY SUD	L'Audeverdière	Cénomanien	Microbiologique	14	0	14	100,00%	7	0	7	100,00%
			Physico-chimique	37	0	37	100,00%	7	0	7	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY NORD / BERTHENAY	Les Caves Gouttières	Nappe alluviale	Microbiologique	26	0	26	100,00%	13	0	13	100,00%
			Physico-chimique	266	0	266	100,00%	13	0	13	100,00%

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# BILAN ENERGETIQUE DES USINES

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

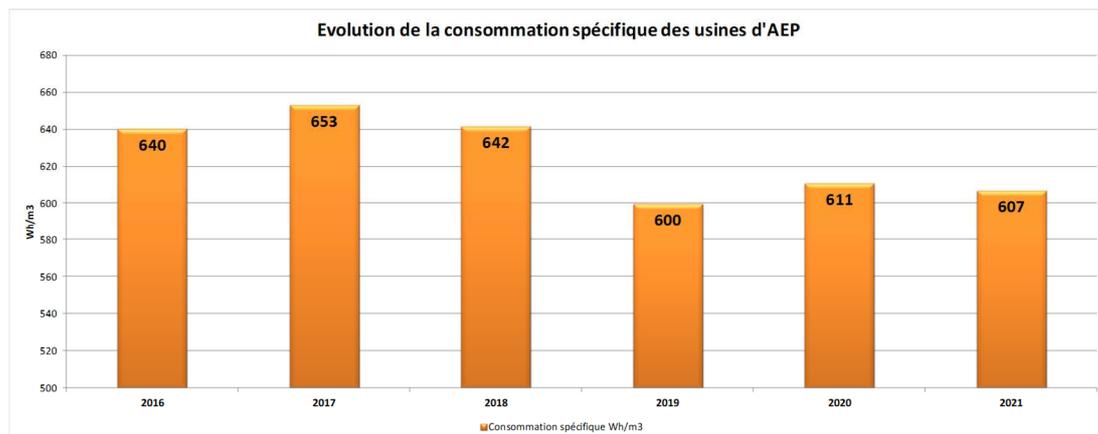
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Commune	Usines	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
		Consommation spécifique Wh/m <sup>3</sup>				
Saint Avertin	Ecorcheveau		243	376	499	32,8%
	Rosnay		290	557	509	-8,6%
Tours	Ile Aucard	370	360	219	354	61,5%
	Gare du Canal	190	180	410	306	-25,5%
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)		423	389	389 *	0,0%
	Usine Portillon (DGR)					
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire					
	Les Sablons	409	426	457	429	-6,1%
	Le Colombier	478	395	429	416	-3,0%
Ballan Miré	Miré La Chevalerie	804	828	818	808	-1,2%
	Bonnetière	640	614	605	708	17,0%
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	706	657	1016	801	-21,2%
Chanceaux sur Choissille	Le Buisson	510	633	517	556	7,5%
Fondettes	La Bourdonnière	854	886	718	806	12,2%
	Port Foucault	744	742	746	725	-2,9%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	787	810	799	816	2,1%
	La Mignonne 2					
	Pont Cher eau de surface					
	Pont Cher 1 Pont Cher 2	788	786	794	790	-0,5%
La Riche	Grand Carroi	406	417	435	427	-1,8%
Luynes	Les Pins	719	741	784	795	1,4%
Metray	Les Bourgetteries	579	637	146	213	45,9%
Notre Dame D'oe	La Ganoire 1	638	602	612	557	-9,0%
	La Ganoire 2					
Parçay Meslay	La Thibaudière	1013	1149	1146	1060	-7,5%
Savonnières	L'Audeverdière	996	825	828	817	-1,3%
Villandry	Les Caves Gouttières	569	549	637	569	-10,7%
<b>Moyenne</b>		<b>642</b>	<b>633</b>	<b>611</b>	<b>607</b>	<b>-0,7%</b>

La consommation spécifique des usines de traitement d'eau potable est de 607 Wh/m<sup>3</sup> d'eau refoulée. Par rapport à 2020, ce chiffre est en légère baisse de 0,7 %.

Les différences entre les usines s'expliquent par les différences de filières de traitement et les hauteurs de refoulement.

A noter que les données sur le site de Saint Cyr sur Loire ne sont pas consolidées pour l'année 2021. La reprise des données énergétiques sur la télésurveillance devrait permettre la consolidation de ces données.



Station de l'île Aucard : arrivée des puits et de l'anti-bélier

## FAITS MARQUANTS EN 2021

### ⇒ COVID-19 – Continuité du service public et dispositions d'hygiénisation de boues suspectées de COVID provenant de petites stations d'épuration extérieures

La pandémie étant toujours d'actualité, la station d'épuration des eaux usées de La Grange David a permis d'hygiéniser en 2021, 10 856 tonnes de boues issues de stations d'épuration de taille modeste par chaulage. Ainsi, ces boues auront pu être valorisées en agriculture.

En contrepartie de ce service de traitement et de valorisation agricole, il sera perçu : 151 984 € HT.

### ⇒ Travaux d'efficacité énergétique sur le site de la station d'épuration de La Grange David

La station d'épuration de La grange David est dotée de digesteurs qui produisent du biogaz riche en méthane à hauteur de 55 à 60%. Jusqu'en 2022, une partie du biogaz est utilisée par des chaudières pour chauffer les boues des digesteurs à 35 - 37°C et l'excédent est transformé en biométhane avant d'être injecté dans le réseau de distribution de gaz de ville. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du site, des travaux ont été réalisés en 2021 :

- Réalisation d'une bache à boues de 400 m<sup>3</sup> pour mieux homogénéiser les différentes boues qui sont introduites dans les digesteurs et minimiser les renvois de boues flottées dans le stockeur en amont des centrifugeuses.
- Réalisation d'un local pour abriter une pompe à chaleur qui va récupérer dans un premier temps la chaleur fatale des eaux traitées (en moyenne à 20°C) et dans un deuxième temps la chaleur de l'air comprimé introduit dans les bassins d'aération. La pompe à chaleur va remplacer les chaudières à biogaz, ainsi, l'ensemble de la production de biogaz pourra être destinée à la production de gaz vert.

Parallèlement, le concessionnaire Dalkia biogaz a entrepris l'agrandissement de l'unité de purification du biogaz par une technologie autre que celle précédemment installée : le Vacuum Pressure Swing Adsorption (VPSA). Le taux de récupération du méthane est de 99%.

Grâce à ces travaux, il sera possible de remettre en route le chauffage de l'atelier de la station et les locaux du SERA/ SPANC situés à côté et qui vont être agrandis en 2022.

La recette liée à la revente du gaz vert attendue quand ces nouvelles installations fonctionneront pleinement sera de 550 000 €/ an.

Le projet est évalué à : 4,418 M€ HT et subventionné par l'ADEME pour 0,719 M€ et par le plan de relance pour 1,382 M€.



Travaux de la bache à boues



Travaux local pompe à chaleur

## ⇒ Diagnostic amont des réseaux pour déterminer l'origine des micropolluants

Cette étude répond à une obligation nationale. De précédentes campagnes d'analyses des eaux en entrée et sortie de la station d'épuration de la Grange David et dans les boues ont permis de dresser une liste des espèces chimiques et familles "significatives". L'objectif de cette étude est de disposer d'un outil d'information géographique permettant de déterminer la présence de ces micropolluants dans le réseau de collecte du bassin versant de la station d'épuration de la Grange David. Dans cet outil, les entreprises sont repérées. Des campagnes de prélèvement seront organisées en 2022 en dix points du réseau de collecte. De plus, cette étude débouchera sur un plan d'action que la Métropole devra décliner.

## ⇒ Réhabilitation de l'ancien poste de relèvement sud de la station de la Grange David

En 2013, le poste de relèvement sud a été construit à 19 m de la digue, l'ouvrage existant en date des années 80 a été conservé en tant que secours. Compte tenu de l'état de dégradation de cet équipement et pour pallier les risques d'arrêt du poste qui conduisent à un rejet d'eaux brutes dans un milieu récepteur sensible (le Cher), il a été décidé de réhabiliter l'ancien poste afin qu'il retrouve sa solidité et sa fonctionnalité en cas d'incident sur le poste principal.

A cette occasion, des améliorations ont été effectuées :

- Le béton a été consolidé
- Les accès du personnel exploitant ont été sécurisés
- Le poste bénéficiera d'une unité de désodorisation
- De nouvelles pompes ont été installées
- Les parties métalliques ont été remplacées
- Mise en place d'un nouveau dégrilleur

Le montant des travaux s'élève à : 530 540 € HT.



Pose de vannes au poste Sud



Nouveaux dégrilleurs au poste Sud

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 
ID : 037-213701394-20221213-DEL_13122022_01-DE

## ⇒ Opération de renforcement des réseaux d'assainissement rue de Suède et de l'avenue Gustave Eiffel

Le collecteur intercommunal nord récupère en moyenne, 6 290 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées en provenance de Tours Nord, de Notre-Dame d'Oé et, dans un futur proche, de Parçay-Meslay. Construit dans les années 1970-80, il fait face aujourd'hui à des dégradations importantes, susceptibles d'entraîner des débordements d'eaux usées et présente également une insuffisance hydraulique.

L'objectif de l'opération est d'augmenter la capacité de ce collecteur structurant à l'échelle de la métropole.

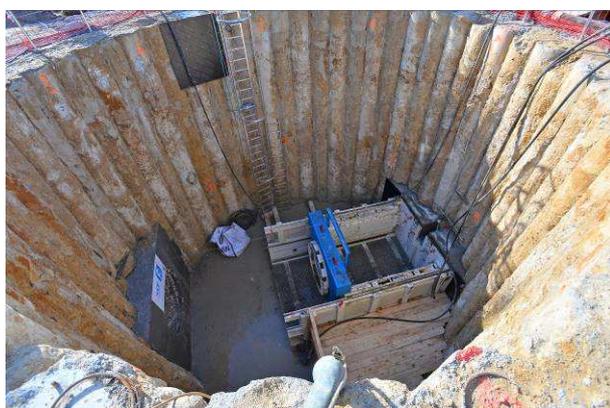
Les travaux de réseau d'assainissement Rue de Suède et Avenue Gustave Eiffel concernent un linéaire de 3,5 km entre Tours et Saint-Cyr-sur-Loire. Conjointement à ces travaux, Tours Métropole Val de Loire procède au remplacement de 1,15 km de canalisations d'eau potable.

Avec l'installation de tuyaux d'assainissement en fonte ou en grès de diamètre intérieur 400 à 800 mm, le chantier fait face à de fortes contraintes techniques et nécessite un savoir-faire et une technicité élevée.

Les tuyaux seront posés jusqu'à 7 mètres de profondeur le long du cours d'eau de la Petite Gironde et sous les réseaux existants pour assurer la continuité de l'évacuation des eaux usées vers la station de traitement de la Grange David à La Riche.

Un tronçon de 250 ml sera posé par micro-tunnelier sous la très passante route de Rouziers et la Petite Gironde. La nature rocheuse et l'encombrement du sous-sol par de nombreux réseaux empêchent d'envisager une technique de forage classique.

Ce chantier de 11 135 000 € TTC bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Sa réalisation par les entreprises SADE STS (micro-tunnelier) et le groupement SADE CGTH, JEROME BTP, SOGEA et EHTP durera de novembre 2021 à décembre 2022.



Puits pour le forage en micro-tunnelier rue de Suède



Retrait du micro-tunnelier

## ⇒ Transfert des E.U. de Parçay-Meslay vers Tours Nord et restructuration du réseau d'eau potable.

La station d'épuration actuelle de Parçay-Meslay possède une capacité nominale de 2250 EH mais sa filière boue est insuffisamment dimensionnée. Afin de profiter de la charge organique d'environ 60 % de la station d'épuration de la Grange David, le projet retenu prévoit, à l'identique de Rochecorbon, un transfert des effluents vers le réseau d'eaux usées de Tours Nord via un poste de refoulement pneumatique puis une conduite de refoulement sur 4,7 km.

Une restructuration du réseau d'eau potable est effectuée conjointement afin d'augmenter la part d'eau d'origine alluvionnaire en provenance de Tours Nord dans l'alimentation de Rochecorbon et de Parçay-Meslay.

Les travaux de réseau ont débuté en novembre 2021 et dureront jusqu'en fin 2023.

La mise en service du poste de refoulement pneumatique et la suppression de la station d'épuration de Parçay-Meslay est prévue en fin 2023.

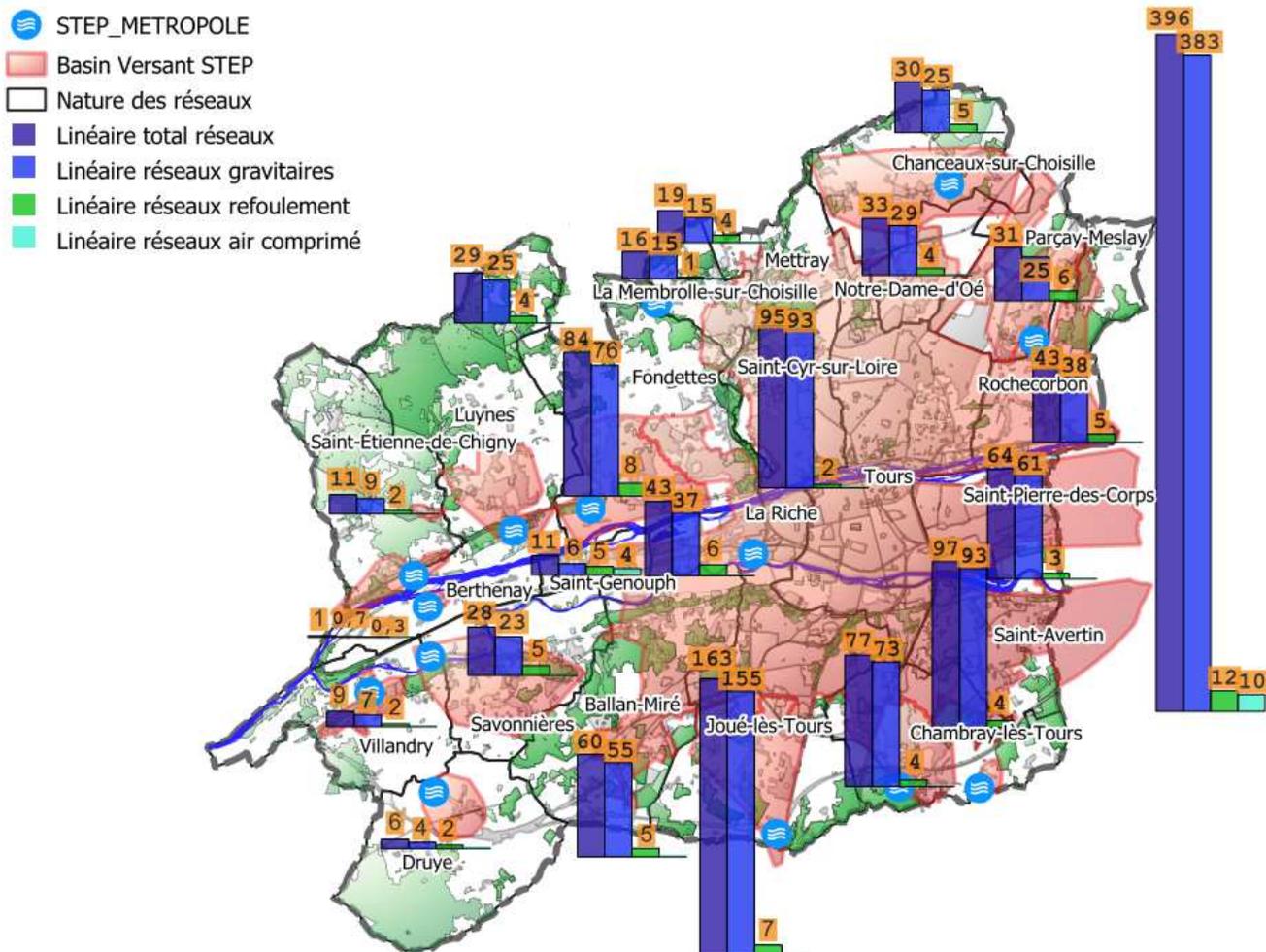


Travaux sur réseaux à Parçay-Meslay

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## TYPOLOGIE ET LINEAIRE DES RESEAUX

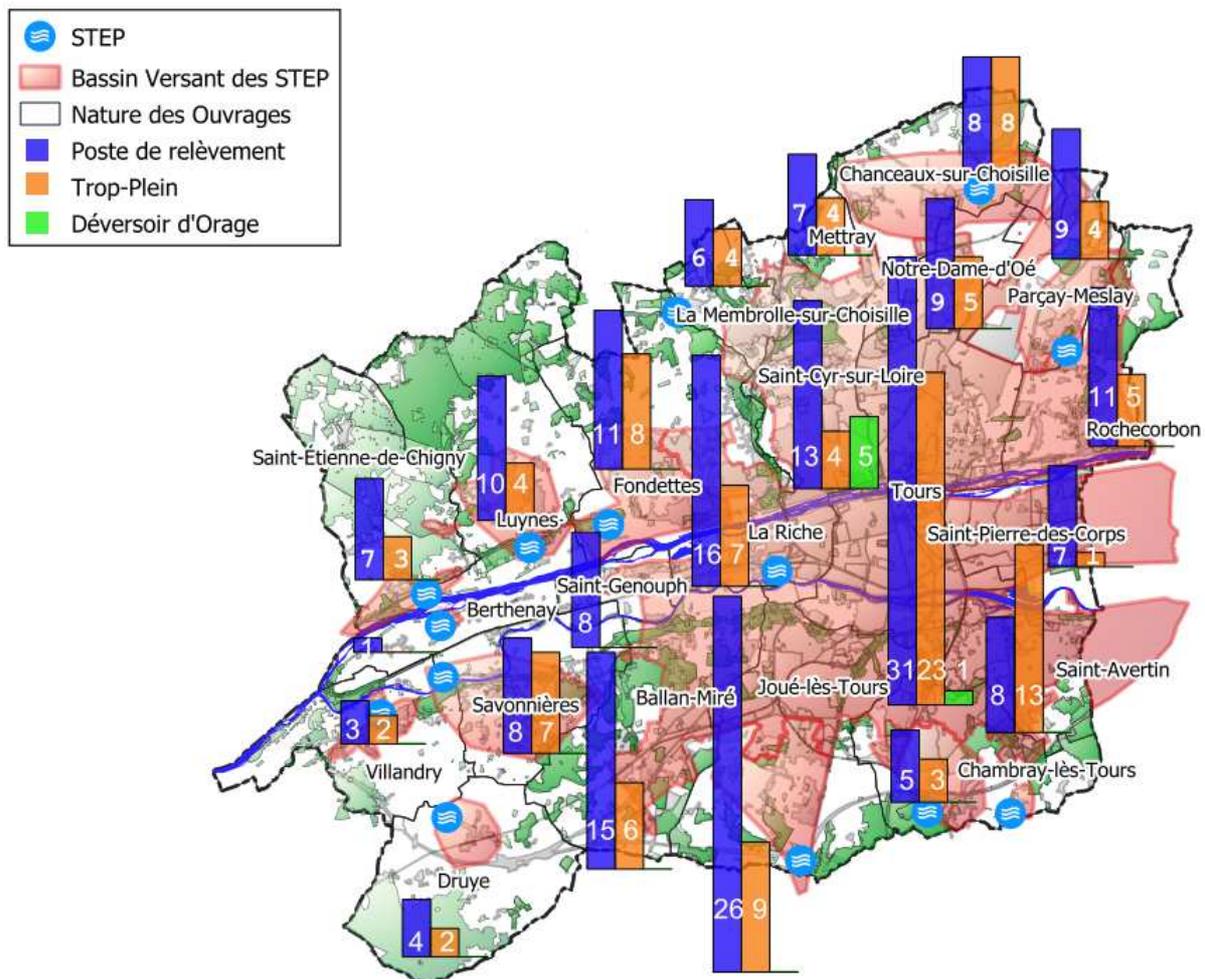
### CARTOGRAPHIE DES REPARTITIONS DE LINEAIRE DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le **SLO**  
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# REPARTITION DES POSTES DE RELEVAGE, TROP-PLEINS ET DEVERSOIRS D'ORAGE

## CARTOGRAPHIE DES REPARTITIONS DES POSTES DE RELEVAGE, TROP-PLEINS ET DEVERSOIRS D'ORAGE



## LES RESEAUX, LES OUVRAGES ANNEXES

Le système d'assainissement de la métropole tourangelle est majoritairement de type séparatif, ce qui signifie que les eaux usées (ménagères et industrielles) et les eaux pluviales (ruissellement de toiture, voirie ...) sont recueillies dans des canalisations distinctes.

Dans le secteur ancien de Saint-Cyr-sur-Loire, il subsiste des réseaux qui fonctionnent en système unitaire (eaux usées et pluviales dans le même collecteur). Afin d'éviter les débordements par temps de pluie, le réseau est équipé d'un certain nombre de déversoirs d'orage qui évacuent directement à la Loire les eaux diluées excédentaires.

**Postes de relèvement : 238**  
**Réseaux de collecte : 1 348 Km**  
**Regards eaux usées : 34 261**  
**Déversoirs d'orages : 6**  
**Trop-pleins : 129**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# LES STATIONS D'EPURATION

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Les eaux usées de la Métropole sont acheminées pour être traitées sur **14 stations d'épuration**. La plus importante est la station d'épuration de « **La Grange David** », dont la capacité est de **400 000 équivalent-habitants**. Les 13 autres unités ont une capacité de traitement nominale plus modeste variant de 30 à 10 000 équivalent-habitants (EH).

La station d'épuration de la Grange David traite les effluents des communes de Ballan-Miré, du bassin versant du Cher de Chambray-lès-Tours, du bassin versant de Tours de Fondettes, du bassin versant du Cher de Joué-lès-Tours, de La Membrolle sur Choisille, de La Riche, de Mettray, de Notre-Dame-d'Oé (exception du secteur des Bordes raccordé sur la station de Chanceaux-sur-Choisille), des ZAC des Papillons et du Cassantin à Parçay-Meslay, de Saint-Cyr-sur-Loire, de Saint-Genouph, de Saint-Pierre-des-Corps, de Rochecorbon et Tours. Elle reçoit également les effluents de communes extérieures à la Métropole comme Larçay et La Ville-aux-Dames.

Les secteurs des Giraudières et des Renardières situés sur la commune de Veigné sont quant à eux traités sur la station de La Madelaine à Chambray-lès-Tours.

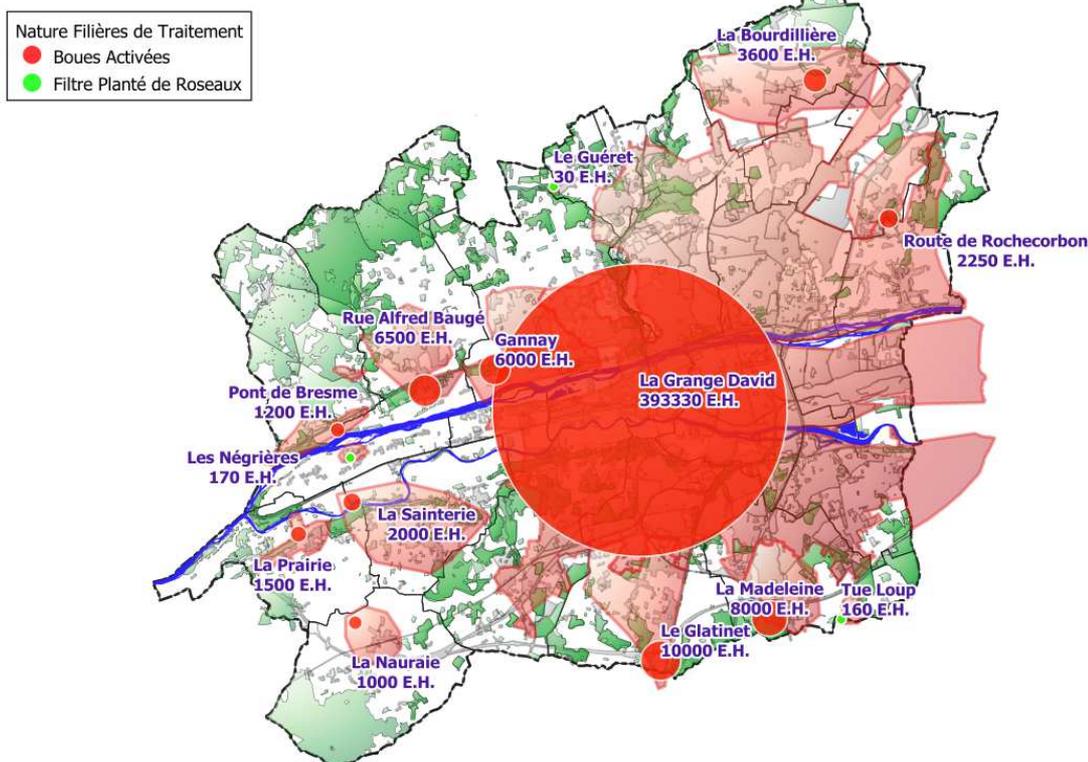
Le secteur de Langennerie sur la commune de Chanceaux-sur-Choisille est traité sur la station d'épuration de Cerelles situé en dehors du périmètre de la Métropole.

**14 Stations d'épuration\***  
**Débit annuel traité 17 811 962 m<sup>3</sup>**

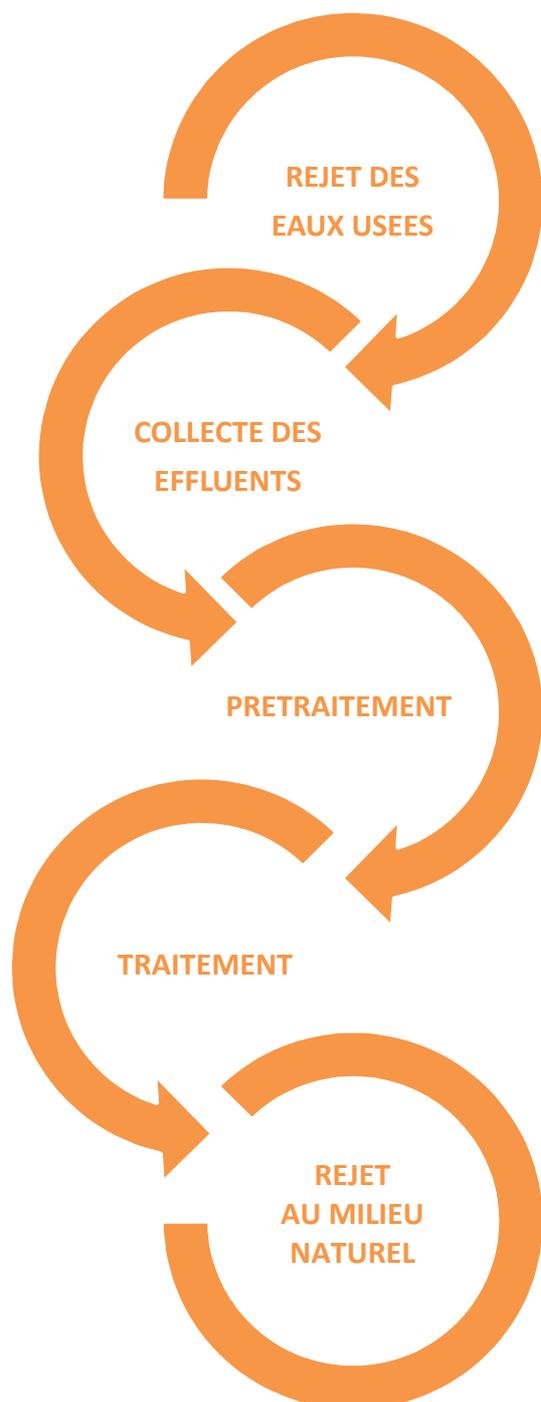


Photo aérienne de la STEP de la Grange David à La Riche

## CARTOGRAPHIE DES STATIONS D'EPURATION



## LE TRAITEMENT DE L'EAU USEE (filère type à titre indicatif)



**1°** Utilisée pour les besoins domestiques, l'eau rejetée contient des lessives, des graisses, des matières organiques et beaucoup d'autres choses.

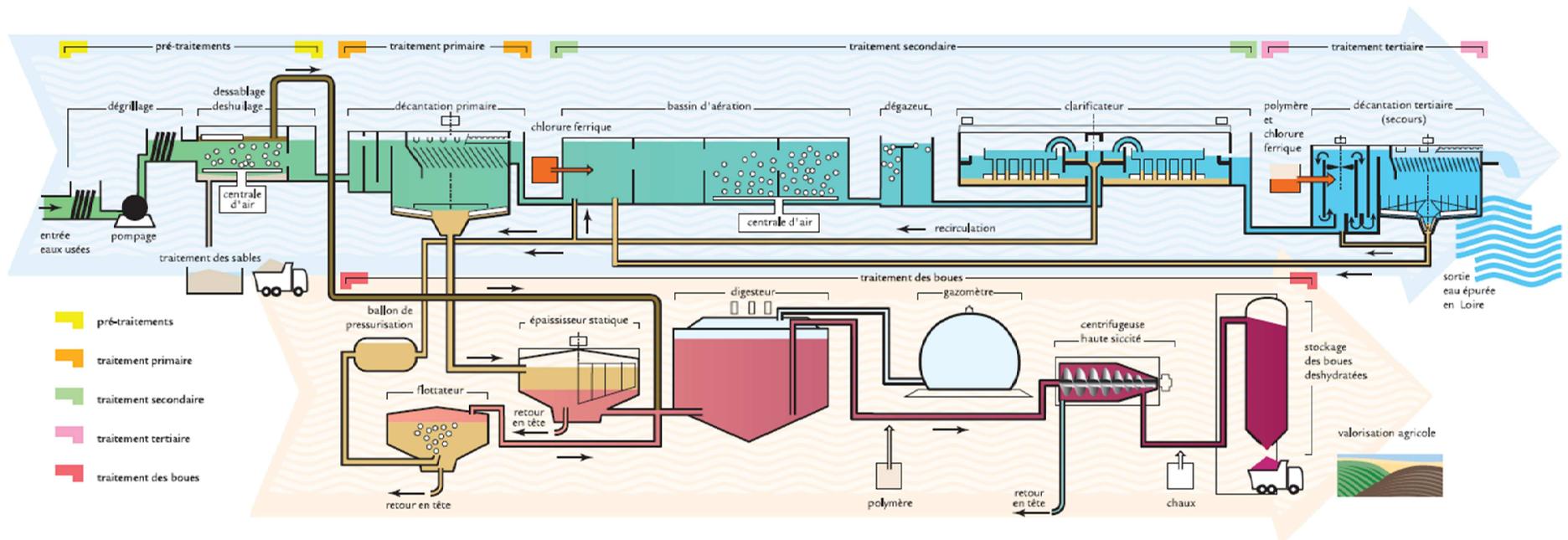
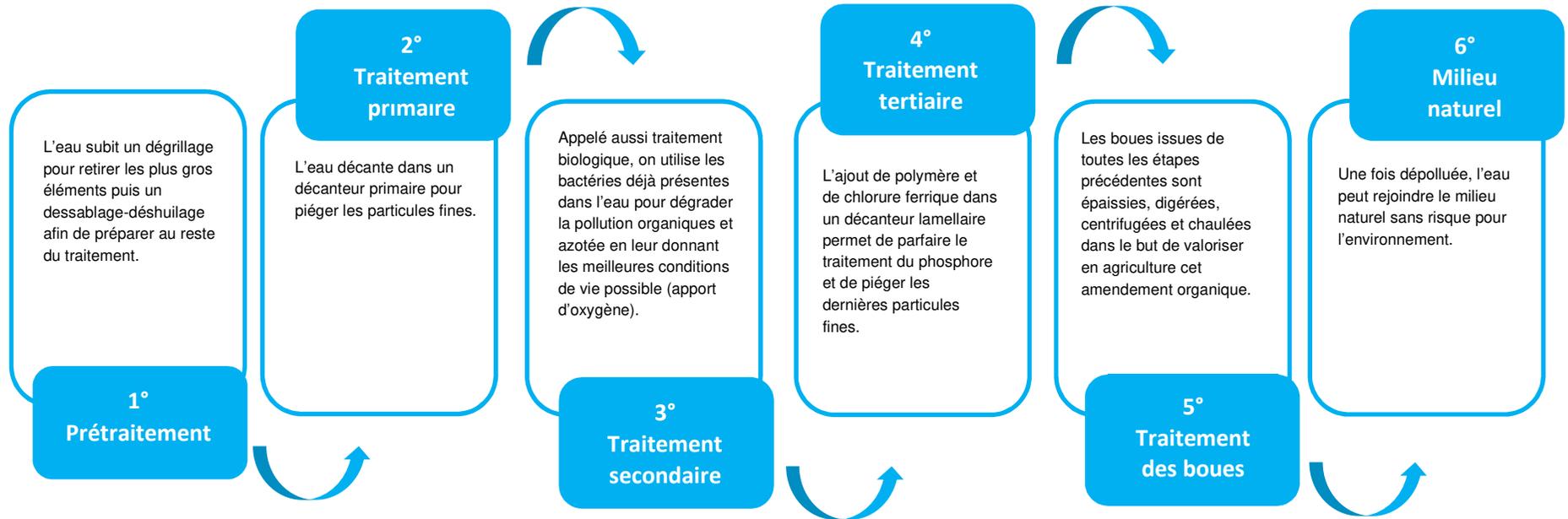
**2°** Depuis la boîte de branchement de l'habitation jusqu'à la station d'épuration un réseau de collecte enterré véhicule les eaux usées.

**3°** Avant de traiter ces effluents, les prétraitements permettent de se débarrasser des déchets les plus gros, des graisses et des sables qui pourraient nuire à l'efficacité du traitement.

**4°** Grâce à l'activité biologique de micro-organismes aidés par une oxygénation forcée, la pollution dissoute est dégradée. Le résidu formé (boues) est ensuite valorisé en agriculture.

**5°** Une fois traitée, l'eau assainie est alors rejetée au milieu naturel et peut continuer son cycle.

# LE CAS SPECIFIQUE DE LA STATION D'EPURATION DE LA GRANGE DAVID

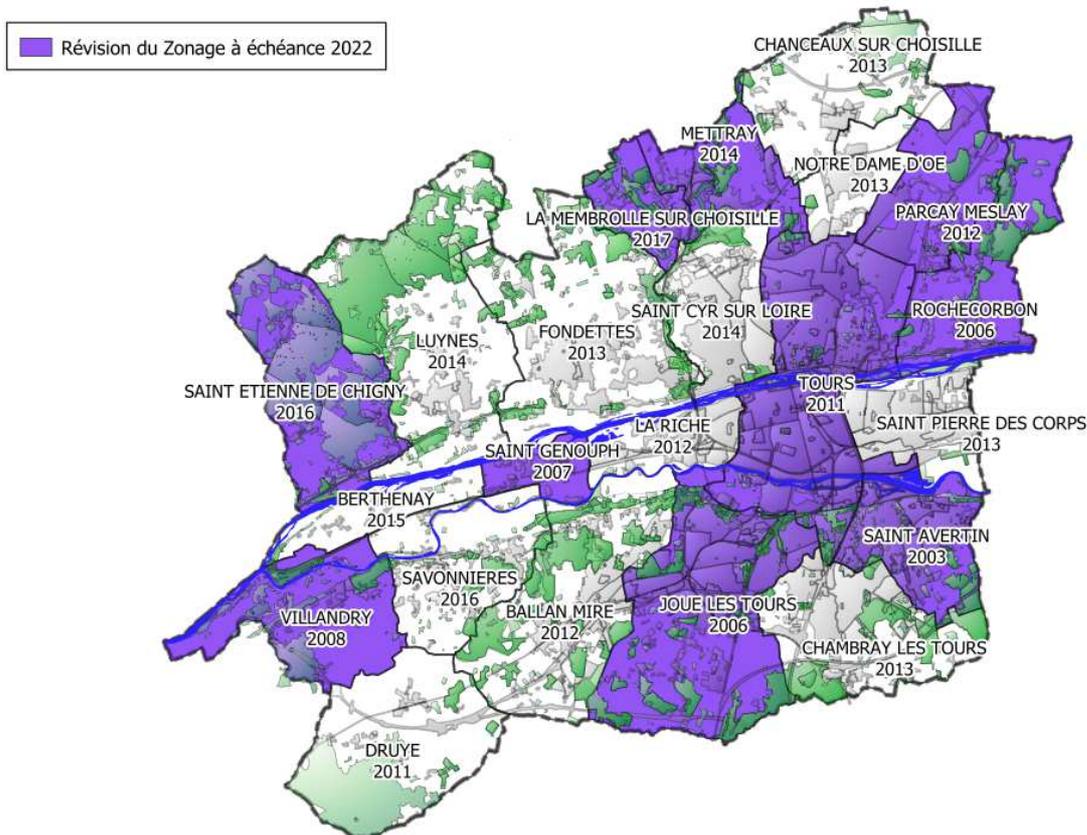


# L'EXISTENCE D'UN ZONAGE

La Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 impose aux collectivités d'établir, sur leur territoire, un schéma directeur de l'assainissement. Tours Métropole Val de Loire a entrepris différentes révisions de zonages dont l'avancement est le suivant :

COMMUNE	DATE D'APPROBATION DU ZONAGE	REVISION
BALLAN-MIRE	20 septembre 2012	
BERTHENAY	7 septembre 2015	
CHAMBRAY-LES-TOURS	9 octobre 2013	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	24 octobre 2013	
DRUYE	15 septembre 2011	
FONDETTES	9 octobre 2013	
JOUE-LES-TOURS	14 septembre 2006	Révision 2020-2022 avec HADES
LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	13 février 2017	Révision 2020-2022 avec NCA
LA RICHE	20 septembre 2012	
LUYNES	13 février 2014	
METRAY	13 février 2014	Révision 2020-2022 avec NCA
NOTRE-DAME-D'OE	9 octobre 2013	
PARCAY-MESLAY	20 septembre 2012	Projet révision 2020-2022 avec HADES
ROHECORBON	2006	Projet révision 2020-2022 avec HADES
SAINT-AVERTIN	30 octobre 2003	Projet révision 2020-2022 avec HADES
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	13 février 2014	
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	22 février 2016	Projet révision 2020-2022 avec NCA
SAINT-GENOUPH	14 juin 2007	Projet révision 2020-2022 avec NCA
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	13 juin 2013	
SAVONNIERES	05 septembre 2016	
TOURS	12 mai 2011	Projet révision 2020-2022 avec NCA
VILLANDRY	28 février 2008	Projet révision 2020-2022 avec NCA

## CARTOGRAPHIE DES ANNEES D'APPROBATION DES ZONAGES ET DE LEURS REVISIONS



# LE TRAITEMENT DES EAUX DANS LES STEP

Les stations d'épuration reçoivent les eaux vannes et ménagères collectées par les réseaux d'égouts, mais aussi celles issues des activités. Ces eaux usées sont traitées sur 14 stations dont celle de La Grange David qui traite plus de 90 % de la pollution tant en volume qu'en kg de DBO<sub>5</sub>.

Les procédés de traitement, à la fois physiques et biologiques, éliminent la majeure partie de la pollution afin de protéger le milieu récepteur naturel.

Le principe du traitement biologique en aération prolongée par les bactéries s'applique, mais certaines étapes comme la décantation primaire et le traitement tertiaire n'ont pas lieu d'être au regard de la faible quantité de pollution reçue.

Les stations de Tue Loup à Chambray-lès-Tours et de Guéret à La Membrolle-sur-Choisille reposent sur le principe du filtre planté de roseaux. Les bactéries sont fixées sur une couche de sable ou de zéolithe et dégradent biologiquement la matière organique.

**Pour la Station de la Grange David**

**Boues produites : 6 300 tonnes**

**Capacité nominale : 393 330 E.H.**

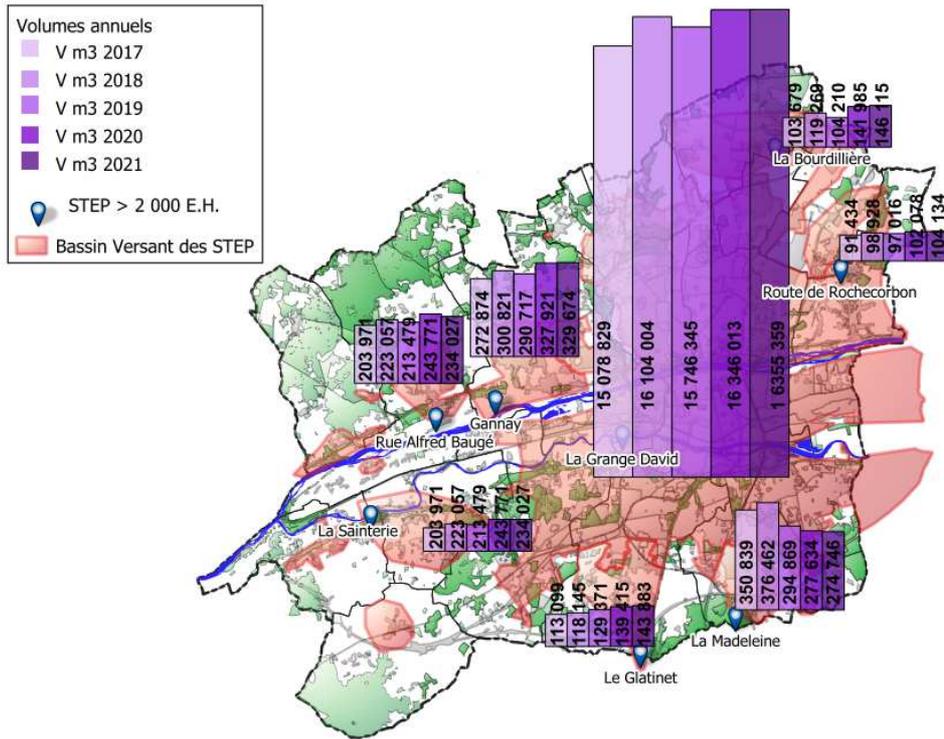
**Eaux traitées : 16 355 359 m<sup>3</sup>**

**Charge maximum reçue sur 7 jours consécutifs : 330 567 E.H.**

## TABLEAU RECAPITULATIF DES STATIONS D'EPURATION

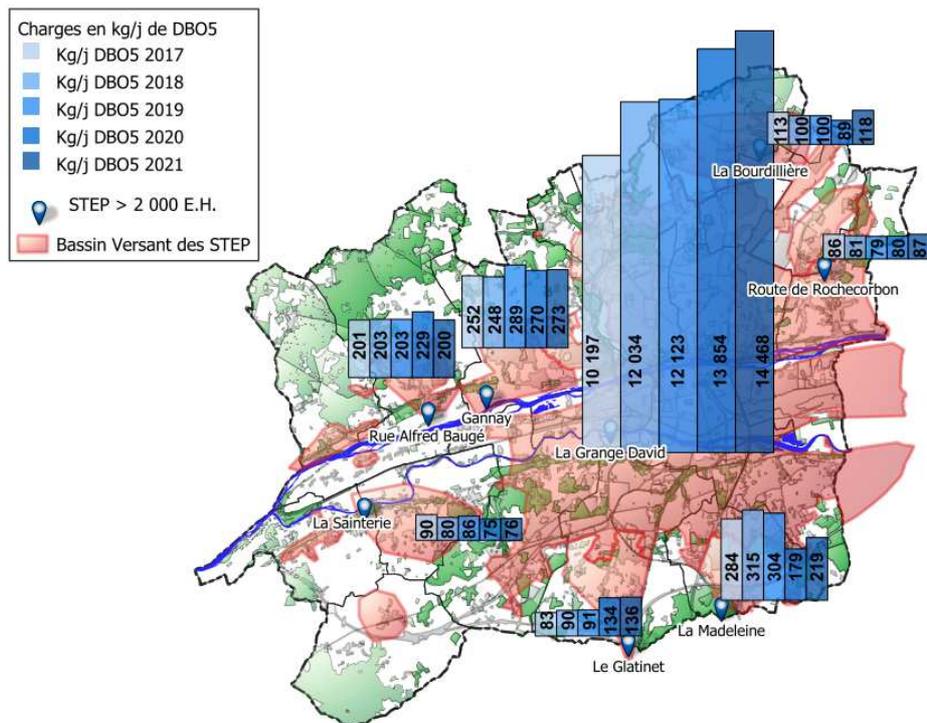
Communes	Nom du Site	Filière Eaux	Filière Boues	Capacité de Traitement EH
Savonnières	La Sainterie	Boues Activées	Table d'égouttage	2 000 EH
Saint Etienne de Chigny	Pont de Bresme	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 200 EH
La Membrolle sur Choisille	Le Guéret	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	30 EH
Villandry	La Prairie	Boues Activées	Epaississeur concentratec	1 500 EH
Berthenay	Les Négrières	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	170 EH
Druye	La Nauraié	Boues Activées	Filtres Plantés de Roseaux	1 000 EH
Joué-les-Tours	Le Glatinet	Boues Activées	Centrifugation avec pré-chaulage	10 000 EH
Chambray-les-Tours	La Madeleine	Boues Activées	Table d'égouttage	8 000 EH
Chambray-les-Tours	Tue Loup	Filtres Plantés de Roseaux	Filtres Plantés de Roseaux	160 EH
Fondettes	Gannay	Boues Activées	Filtre à bandes	6 000 EH
Luynes	Rue Alfred Baugé	Boues Activées	Centrifugation	6 500 EH
Chanceaux sur Choisille	La Bourdillière	Boues Activées	Table d'égouttage	3 600 EH
Parçay Meslay	Route de Rochecorbon	Boues Activées	Epaississement en silo	2 250 EH
La Riche	La Grange David	Boues Activées	Centrifugation et post chaulage	393 330 EH
TOTAL	14 STEP	11 Boues Activées	4 Tables d'égouttage ou filtres à bandes	435 740 EH
		3 Filtres Plantés de Roseaux	5 Filtres à sable ou Roseaux	
		0 Filtre à Sable	1 Epaississeurs concentratec	
			3 Centrifugations	
			1 Epaississeur en silo	

**EVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS POUR LES STEP > 2 000 E.H.**



LES CHARGES EN DBO5

**EVOLUTION DES CHARGES EN DBO5 POUR LES STEP > 2 000 E.H.**



## CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION CARBONEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche	● 363/363	● 100%	
La Grange David	● 12/12	● 100%	
Fondettes	● 12/12	● 100%	
Gannay	● 12/12	● 100%	
Luyes	● 12/12	● 100%	
La Serre	● 12/12	● 100%	
Parçay Meslay	● 12/12	● 100%	
Route de Rochecarbon	● 12/12	● 100%	
Chanceaux sur Choisille	● 12/12	● 100%	
La Bourdillière	● 12/11	● 92%	1 dépassement en DCO lors du bilan de septembre avec 61,4 mg/l pour une norme à 50 mg/l en DCO.
Chambray-lès-Tours	● 12/12	● 100%	
La Madeleine	● 12/12	● 100%	
Joué-lès-Tours	● 12/12	● 100%	
Le Glatinet	● 12/12	● 100%	
Savonnières	● 12/11	● 92%	Dépassement en DCO, DBO5 et MES lors du bilan de janvier suite à l'arrivée d'une pollution en entrée de STEP
La Sainterie	● 12/11	● 92%	

## CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION AZOTEE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche	● 363/347	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 16 bilans non conformes car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
La Grange David	● 12/9	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 3 bilans non conformes car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Fondettes	● 5/5	● 100%	
Gannay	● 4/4	● 100%	
Luyes	● 4/4	● 100%	
La Serre	● 4/4	● 100%	
Parçay Meslay	● 4/3	● 100%	Un dépassement en azote Global et Kjeldhal lors du bilan de novembre mais taux de conformité de 100% car le rendement épuratoire minimum a été atteint
Route de Rochecarbon	● 4/4	● 100%	
Chanceaux sur Choisille	● 4/4	● 100%	
La Bourdillière	● 4/4	● 100%	
Chambray-lès-Tours	● 4/4	● 100%	
La Madeleine	● 4/4	● 100%	
Joué-lès-Tours	● 4/4	● 100%	
Le Glatinet	● 4/4	● 100%	
Savonnières	● 4/4	● 100%	
La Sainterie	● 4/4	● 100%	

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## CONFORMITE SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION PHOSPHOREE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 363/100	● 100%	Taux de conformité de 100 % malgré 263 bilans non conformes car le rendement épuratoire minimum a été atteint.
Fondettes Gannay	● 12/12	● 100%	Rendement épuratoire moyen de 84% pour une norme à 85% mais concentration moyenne inférieure à la norme de rejet
Luynes La Serre	● 12/10	● 100%	Dépassement lors des bilans d'octobre et novembre de la concentration journalière (2,93 et 2,17 pour une norme à 2 mg/l) mais rendement minimum journalier atteint.
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 12/11	● 100%	Un dépassement en avril avec 3,36 mg/l pour une norme à 2 mg/l mais concentration moyenne annuelle inférieure à la norme de rejet
Chanceaux sur Choisille La Bourdillière	● 13/9	● 100%	3 dépassements en phosphore total lors des bilans de janvier juin et juillet mais le rendement moyen et la concentration moyenne ont été obtenus
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 12/12	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 12/12	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 12/11	● 100%	Un dépassement en janvier avec 3,91 mg/l pour une norme de rejet à 2 mg/l mais le rendement moyen et la concentration moyenne ont été obtenus

## LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

Les quantités de boues évacuées en 2021 sont plus importantes qu'en 2020. Cette valeur dépend des conditions météorologiques qui facilitent ou non les campagnes d'épandage et modifient les quantités stockées sur site. La crise sanitaire a également eu un impact sur la filière (voir rubrique « Faits Marquants en Assainissement 2021 »).

**6 410 tonnes de M.S. évacuées en 2021  
dont 6 042 tonnes pour la Grange David**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## PRODUCTION ET VALORISATION DES BOUES EN TONNE DE MATIERE SECHE

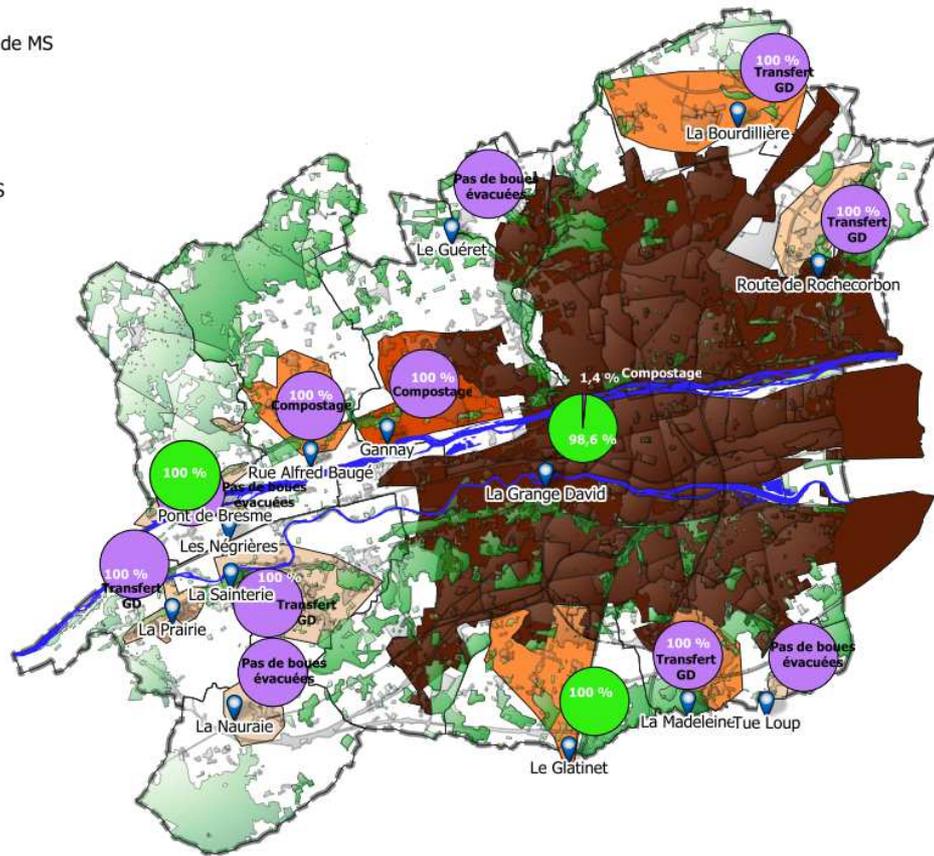
Localisation STEP

Production de Boues T de MS

- 0 - 10 T de MS
- 10 - 50 T de MS
- 50 - 100 T de MS
- > à 100 T de MS
- > à 6 000 T de MS

Type de valorisation

- % Epandage
- % Autre



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOW**

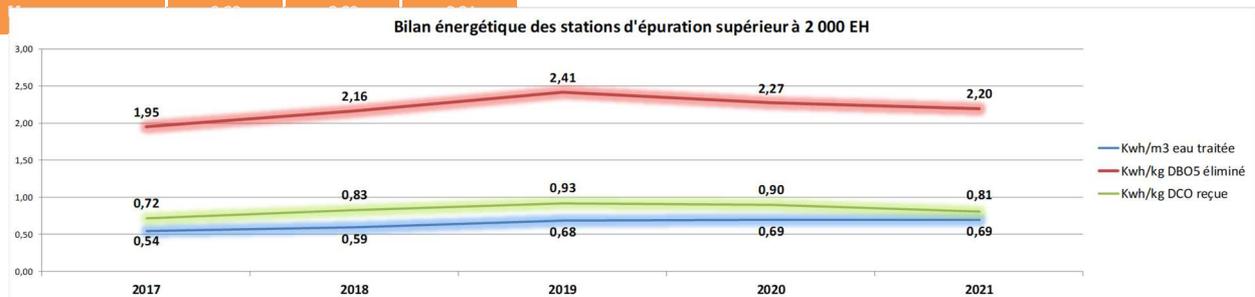
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## LE BILAN ENERGETIQUE DES STATIONS

Stations	2021		
	Kwh/m <sup>3</sup> eau traitée	Kwh/kg DBO5 éliminé	Kwh/kg DCO reçue
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	1,07	3,72	1,55
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	0,88	3,01	1,09
Station de Gannay Fondettes	0,92	3,09	1,28
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	1,16	3,39	1,60
Station de la Grange David La Riche	0,67	2,11	0,77
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	0,95	3,08	1,44
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	0,99	3,27	1,18
Station de Rochecorbon - RN 152			
Station de La Sainterie Savonnières	0,93	3,88	1,50

En moyenne pondérée sur l'ensemble des stations de plus de 2 000 Equivalent Habitant, 2,2 KWh est consommé pour éliminer 1 kg de pollution organique (DBO5). Ce ratio varie de 80% en fonction des performances épuratoires des stations et de leur taux de charge (3,88 à 2,11 KWh/kg DBO5 éliminé).

Par rapport à 2020, le bilan énergétique des stations est en légère baisse d'environ 5% notamment sur le ratio d'énergie consommé par rapport au Kg de DCO reçu (moins 11,2%).



Rapport annuel 2021

sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

Page 62

# LE BILAN DE PRODUCTION DE BIOGAZ



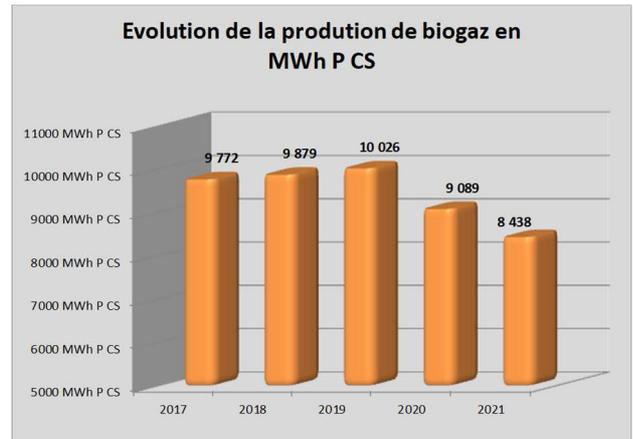
La station d'épuration des eaux usées de la Grange David comprend un procédé de digestion mésophile des boues. La fermentation anaérobie des boues qui en découle, produit un biogaz riche en méthane.

Suite à la construction de l'unité d'injection de biométhane, le biogaz généré est traité dans un but de valorisation énergétique.

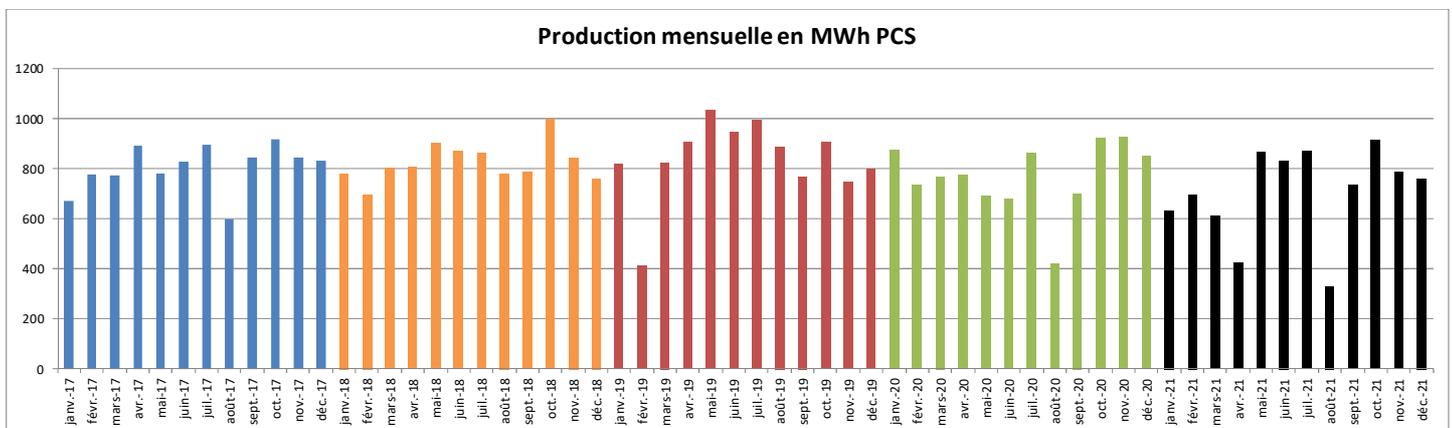
En 2021, la valorisation énergétique de biogaz a permis de produire 8 438 MWh PCS soit l'équivalent de la consommation de 654 foyers.

Cette consommation représente la réduction de 3 264 tonnes de CO<sub>2</sub> rejetées.

La baisse du volume de biogaz traité est justifiée par des problèmes techniques sur le module épuratoire en août et par les travaux sur la pose d'un nouveau module épuratoire VPSA en octobre dont les premiers essais de fonctionnement n'ont pu être réalisés que fin décembre.



En 2021, des travaux pour augmenter la capacité épuratoire de l'installation avec un nouveau système PSA (Pressure Swing Adsorption: adsorption par variation de pression) ont été réalisés ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur pour récupérer de la chaleur fatale sur le site de la station afin de remplacer les chaudières en digestion qui consomment du biogaz (voir chapitre « Faits Marquants » page 45).



Données	Unité	2021	2020	2019	2018	2017
Volume biogaz traité	Nm <sup>3</sup>	1 268 698	1 353 558	1 471 147	1 503 186	1 586 993
Volume GPL consommé	Nm <sup>3</sup>	11 891	8 296	10 740	3 477	1 233
Volume biogaz torché	Nm <sup>3</sup>	226 016	113 279	73 126	72 045	135 246
Volume biométhane injecté (donnée GRDF)	Nm <sup>3</sup>	774 093	834 885	919 288	912 498	894 755
Énergie primaire injectée équivalente	MWh	8 438	9 089	10 026	9 879	9 772
Consommation électrique plateforme	MWh	555	612	662	650	598
Consommation électrique module épuratoire	MWh	449	509	556	546	460
Disponibilité plateforme	%	86,05%	92,89%	95,11%	96,67%	95,4 % *
Disponibilité module épuratoire	%	85,82%	92,33%	94,35%	95,54%	94,8 % *
Rendement module épuratoire	%	98,94%	98,05%	98,62%	99,44%	97,7 % *
Taux Annuel d'Extraction	%	85,14%	90,53%	93,05%	95,00%	92,7 % *

# LES ABONNES, LES VOLUMES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

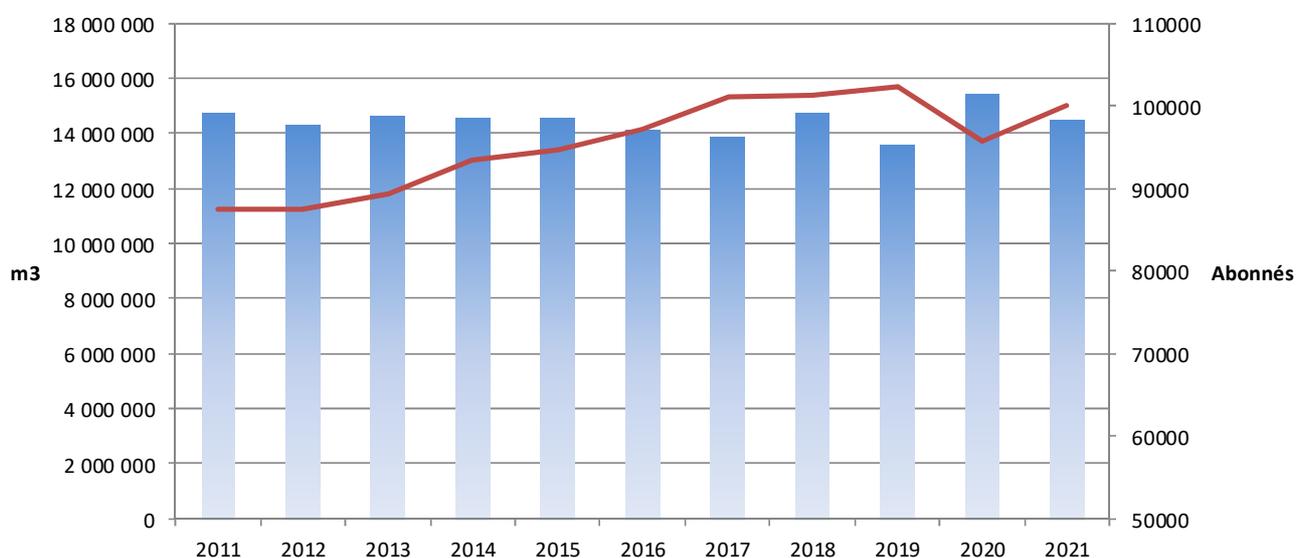
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

	Nombre d'abonnés au service assainissement	Evolution % 2020/2021	Volume Soumis à la taxe assainissement (m <sup>3</sup> )	Evolution % 2020/2021
Ballan Miré	3 727	-1,72%	357 376 m <sup>3</sup>	-1,43%
Berthenay	46	6,52%	5 173 m <sup>3</sup>	28,08%
Chambray-lès-Tours	4 531	-0,07%	676 334 m <sup>3</sup>	2,91%
Chanceaux sur Choisille	1 347	6,31%	96 080 m <sup>3</sup>	-14,23%
Druye	224	4,46%	20 372 m <sup>3</sup>	15,12%
Fondettes	4 193	-1,43%	423 899 m <sup>3</sup>	-8,25%
Joué-lès-Tours	15 284	0,65%	1 626 340 m <sup>3</sup>	4,65%
La Membrolle sur Choisille	1 198	-17,61%	138 081 m <sup>3</sup>	10,90%
La Riche	3 603	-3,16%	422 034 m <sup>3</sup>	-6,52%
Luynes	1 864	0,00%	187 827 m <sup>3</sup>	1,30%
Mettray	843	-3,44%	100 023 m <sup>3</sup>	-1,31%
Notre Dame d'Oé	1 663	-4,63%	179 844 m <sup>3</sup>	-5,67%
Parçay Meslay	1 065	-5,35%	103 916 m <sup>3</sup>	-5,06%
Rochecorbon	1 574	-1,08%	164 712 m <sup>3</sup>	1,44%
Saint Avertin	6 403	18,76%	768 329 m <sup>3</sup>	-0,20%
Saint Cyr sur Loire	9 521	0,68%	813 178 m <sup>3</sup>	-2,75%
Saint Etienne de Chigny	490	-1,43%	42 740 m <sup>3</sup>	-22,47%
Saint Genouph	343	5,83%	27 616 m <sup>3</sup>	-3,05%
Saint Pierre des Corps	6 852	21,06%	755 747 m <sup>3</sup>	-0,51%
Savonnières	1 086	0,18%	96 449 m <sup>3</sup>	0,89%
Tours	17 146	5,49%	6 388 232 m <sup>3</sup>	-8,92%
+ Sainte Radegonde	1 150	7,04%	80 891 m <sup>3</sup>	-21,99%
+ Saint Symphorien	15 618	7,00%	973 985 m <sup>3</sup>	-21,99%
<b>Total Tours</b>	<b>33 914</b>	<b>6,24%</b>	<b>7 443 108 m<sup>3</sup></b>	<b>-11,03%</b>
Villandry	332	-1,20%	34 313 m <sup>3</sup>	-3,43%
<b>TOTAL</b>	<b>100 103</b>	<b>4,40%</b>	<b>14 483 491 m<sup>3</sup></b>	<b>-6,20%</b>

## Evolution des volumes d'eau soumis à la redevance



La fluctuation du nombre d'abonnés et des volumes assujettis s'explique par la mise en place d'un nouvel outil informatique de gestion des abonnés. La migration des données dans la nouvelle application a permis de mettre à jour la base de données en supprimant notamment les doublons et les branchements fermés (contrat restant ouvert). Avec ce nouveau recensement le nombre d'abonnés au service assainissement est de 100 103 et les volumes d'eau assujettis à la taxe assainissement sont de 14 483 491 m<sup>3</sup>.

## L'ENTRETIEN

**Curage préventif du réseau : 76 Km**  
**Curage des points critiques : 18 Km**  
**Interventions de maintenance sur le réseau : 644**

Interventions réalisées sur les réseaux				
COMMUNES	Canalisations curées en préventif (Km)	Canalisations curées en points critiques (Km)	% de linéaire curé en préventif par rapport au linéaire total de réseau gravitaire	% de linéaire curé en point critique par rapport au linéaire total de réseau
Ballan-Miré	5,57	0,05	10%	0%
Berthenay	0,90	0,00	124%	0%
Chambray-lès-Tours	0,00	1,78	0%	2%
Chanceaux-sur-Choisille / Parçay Meslay / Rochecorbon	17,28	0,20	5%	0%
Druye / Savonnière / Villandry	6,81	0,00	2%	0%
Fondettes	0,43	0,00	1%	0%
Joué-lès-Tours	11,42	3,60	7%	2%
La Membrolle-sur-Choisille	0,00	0,00	0%	0%
La Riche	0,00	0,00	0%	0%
Luyes	2,54	0,00	10%	0%
Mettray	0,00	0,00	0%	0%
Notre-Dame-d'Oé	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Avertin	0,00	0,56	0%	1%
Saint-Cyr-sur-Loire	0,00	0,00	0%	0%
Saint-Etienne-de-Chigny	3,00	0,00	33%	0%
Saint-Genouph	0,44	0,00	7%	0%
Saint-Pierre-des-Corps	0,00	1,80	0%	3%
Tours	27,40	9,65	7%	2%
Collecteurs Intercommunaux	0,00	0,00	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>76 Km</b>	<b>18 Km</b>	<b>6%</b>	<b>1%</b>

Le curage est planifié en fonction des bassins versants de collecte. Il dépend également des interventions, dépannages et constatations techniques que le service assainissement identifie sur les réseaux.

## L'EXTENSION DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Ballan Miré	allée Brandon Salvador	2 ml	12 099,00 € H.T.
	impasse Déchani	7 ml	7 115,00 € H.T.
	rue de l'Aigrefin	39 ml	27 313,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>48 ml</b>	<b>46 527,00 € H.T.</b>
Chambray-lès-Tours	rue du Bois Lopin	33 ml	51 090,00 € H.T.
	allée des Rossignols	20 ml	32 273,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>53 ml</b>	<b>83 363,00 € H.T.</b>
Chanceaux sur Choisille	la Duquerie	45 ml	29 073,00 € H.T.
	chemin du Plessis	7 ml	14 196,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>52 ml</b>	<b>43 269,00 € H.T.</b>
Joué-lès-Tours	boulevard des Bretonnières	13 ml	20 124,00 € H.T.
	rue d'Amboise	57 ml	37 350,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>70 ml</b>	<b>57 474,00 € H.T.</b>
La Membrolle sur Choisille	rue du Perré	480 ml	206 244,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>480 ml</b>	<b>206 244,00 € H.T.</b>
Notre Dame d'Oé	rue de la Bretonnière	21 ml	14 511,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>21 ml</b>	<b>14 511,00 € H.T.</b>
Rochecharbon	sentier des Pelus	19 ml	22 085,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>19 ml</b>	<b>22 085,00 € H.T.</b>
Saint Avertin	rue Delacroix	16 ml	18 918,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>16 ml</b>	<b>18 918,00 € H.T.</b>
Saint Etienne de Chigny	chemin des Ruches	63 ml	25 071,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>63 ml</b>	<b>25 071,00 € H.T.</b>
Luynes	impasse du Parc	22 ml	11 075,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>22 ml</b>	<b>11 075,00 € H.T.</b>
Parçay-Meslay	rue de la Mairie (refoulement pour le nouveau poste)	240 ml	73 115,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>240 ml</b>	<b>73 115,00 € H.T.</b>
Savonnières	rue des Verreries	36 ml	12 909,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>36 ml</b>	<b>12 909,00 € H.T.</b>
Tours	quai de la gare du Canal	18 ml	21 463,00 € H.T.
	rue du Chanoine Carlotti	65 ml	72 770,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>83 ml</b>	<b>94 233,00 € H.T.</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>963 ml</b>	<b>635 679,00 € H.T.</b>

## LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Chambray lès Tours	rue Antoine Bourdelle - allée Jean Goujon - allée David d'Angers	765 ml	446 865,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>765 ml</b>	<b>446 865,00 € H.T.</b>
Chanceaux sur Choisille	rue de Langennerie - rue de la Fuye	280 ml	84 954,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>280 ml</b>	<b>84 954,00 € H.T.</b>
Joué lès tours	impasse des Héliotropes	30 ml	44 825,00 € H.T.
	rue de Béguine	330 ml	226 534,00 € H.T.
	rue Clément Ader	169 ml	102 810,00 € H.T.
	rue de la Croix Porchette (13 branchements avant gainage)	21 ml	77 281,00 € H.T.
	rue des Primevères - rue des Narcisses - rue des Jonquilles (61 branchements avant gainage)	0 ml	204 239,00 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>550 ml</b>	<b>655 689,00 € H.T.</b>	
Notre Dame d'Oé	rue de la Perrée	22 ml	41 836,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>22 ml</b>	<b>41 836,00 € H.T.</b>
la Riche	rue des Sablons	215 ml	289 199,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>215 ml</b>	<b>289 199,00 € H.T.</b>
Luynes	rue de Chantepleure - rue de l'Alma	263 ml	225 096,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>263 ml</b>	<b>225 096,00 € H.T.</b>
Parçay-Meslay	rue de la Mairie	240 ml	430 274,00 € H.T.
	rue de Logerie - lotissement la Thibaudière	359 ml	214 509,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>599 ml</b>	<b>644 783,00 € H.T.</b>
Saint Avertin	rue de la Castellerie	116 ml	81 592,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>116 ml</b>	<b>81 592,00 € H.T.</b>
Saint Cyr sur Loire	rue de la Buchetterie	385 ml	224 495,00 € H.T.
	rue Jean Moulin	710 ml	481 762,00 € H.T.
	rue de la Grosse Borne - allée des Perrets - rue du Mûrier	859 ml	620 000,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>1 954 ml</b>	<b>1 326 257,00 € H.T.</b>
Tours	rue Clément Ader	157 ml	169 501,84 € H.T.
	rue Edouard Vaillant	187 ml	163 140,00 € H.T.
	rue Marcel Sembat	251 ml	221 592,00 € H.T.
	allée de Marivaux	118 ml	88 082,00 € H.T.
	rue Galvani	68 ml	54 913,00 € H.T.
	rue Hertz	320 ml	179 132,00 € H.T.
	rue de Suède (tranchée + forage)	105 ml	492 569,00 € H.T.
	rue de Suède (microtunnelier)	180 ml	579 013,00 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>1 386 ml</b>	<b>1 947 942,84 € H.T.</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 150 ml</b>	<b>5 744 213,84 € H.T.</b>

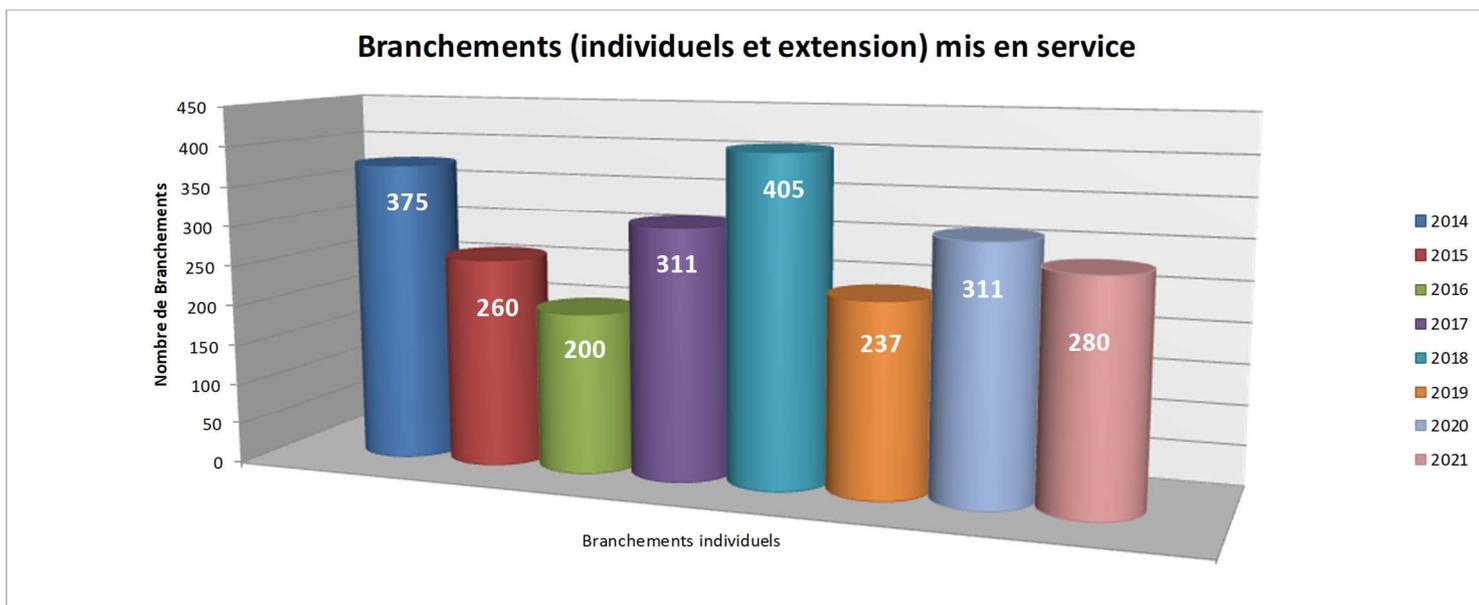
## LA REHABILITATION DES RESEAUX PAR L'INTERIEUR

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
Fondettes	avenue de Rochebise	328 ml	32 826,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>328 ml</b>	<b>32 826,00 € H.T.</b>
La Membrolle sur Choisille	avenue du Général de Gaulle	774 ml	79 475,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>774 ml</b>	<b>79 475,00 € H.T.</b>
Joué les Tours	rue des Primevères - rue des Narcisses - rue des Jonquilles	671 ml	42 839,00 € H.T.
	rue du Chemin Vert	153 ml	17 942,00 € H.T.
	<b>TOTAL</b>	<b>824 ml</b>	<b>60 781,00 € H.T.</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 926 ml</b>	<b>173 082,00 € H.T.</b>

## LES BRANCHEMENTS

### LES BRANCHEMENTS MIS EN SERVICE

Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire a assuré les études et le suivi financier de 280 branchements en 2021 : 262 branchements isolés répartis sur les communes dont il a la charge et 18 branchements réalisés dans le cadre de travaux d'extension de réseaux.



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Communes	Branchements individuels (isolés)*	Branchements extension (chantiers)**	TOTAL / Commune
Ballan-Miré	15	4	19
Berthenay	2	0	2
Chambray-lès-Tours	14	1	15
Chanceaux-sur-Choisille	4	0	4
Druye	4	0	4
Fondettes	21	0	21
Joué-lès-Tours	29	1	30
La Membrolle-sur-Choisille	3	0	3
La Riche	6	0	6
Luynes	8	1	9
Metray	6	0	6
Notre-Dame-d'Océ	5	1	6
Parçay-Meslay	18	1	19
Rochecorbon	4	2	6
Saint-Avertin	16	3	19
Saint-Cyr-sur-Loire	18	1	19
Saint-Etienne-de-Chigny	2	0	2
Saint-Genouph	5	0	5
Saint-Pierre-des-Corps	14	0	14
Savonnières	8	1	9
Tours	54	2	56
Villandry	6	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>18</b>	<b>280</b>

\* Branchements réalisés sur des réseaux existants dans le cadre de constructions nouvelles

\*\* Branchements réalisés lors d'opérations d'extension de réseaux d'assainissement

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## LES BRANCHEMENTS DOMESTIQUES

Dans les secteurs desservis par un collecteur public d'assainissement, l'utilisateur a l'obligation de se raccorder au réseau.

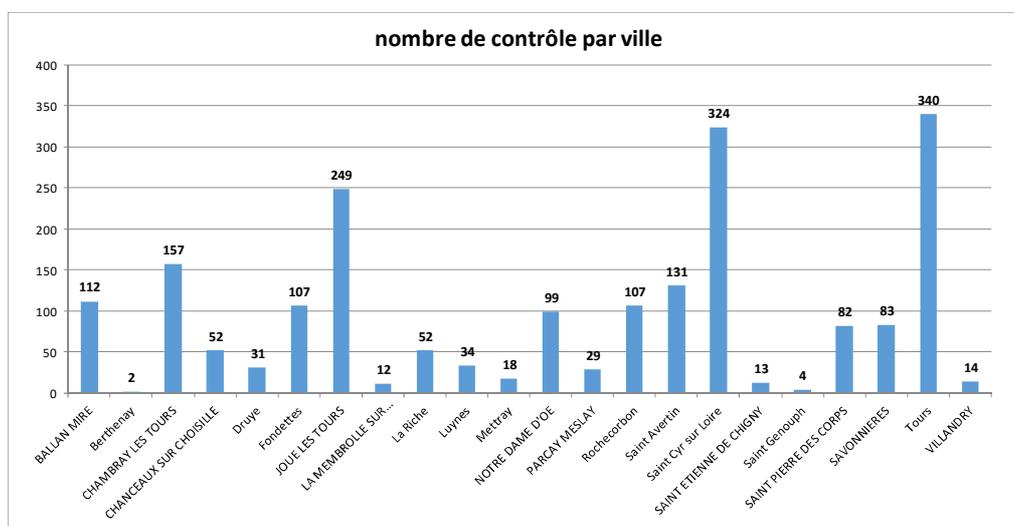
Le service assure le contrôle de conformité systématique de tous les branchements neufs et vérifie, notamment, la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

De plus, des contrôles sont effectués dans le cadre :

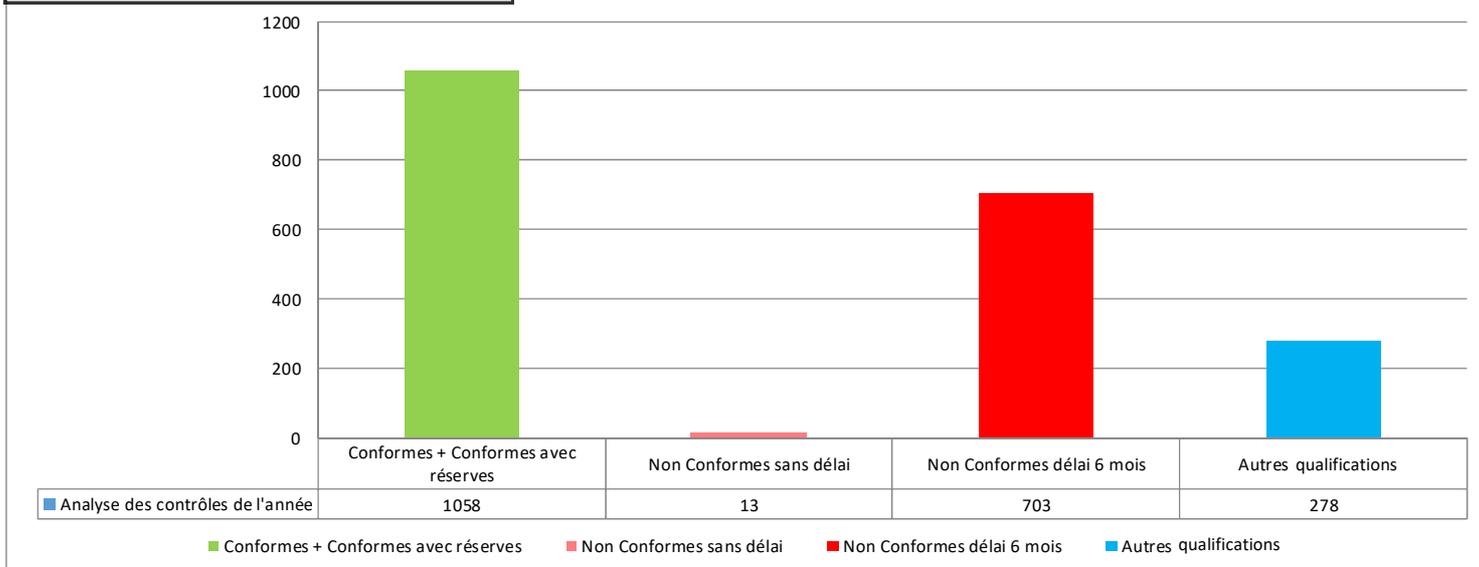
- d'opérations de contrôle menées sur des secteurs sensibles,
- d'instructions de permis de construire,
- lors de ventes, à la demande des notaires ou acquéreurs.

**En 2021, 2 052 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Métropole.**

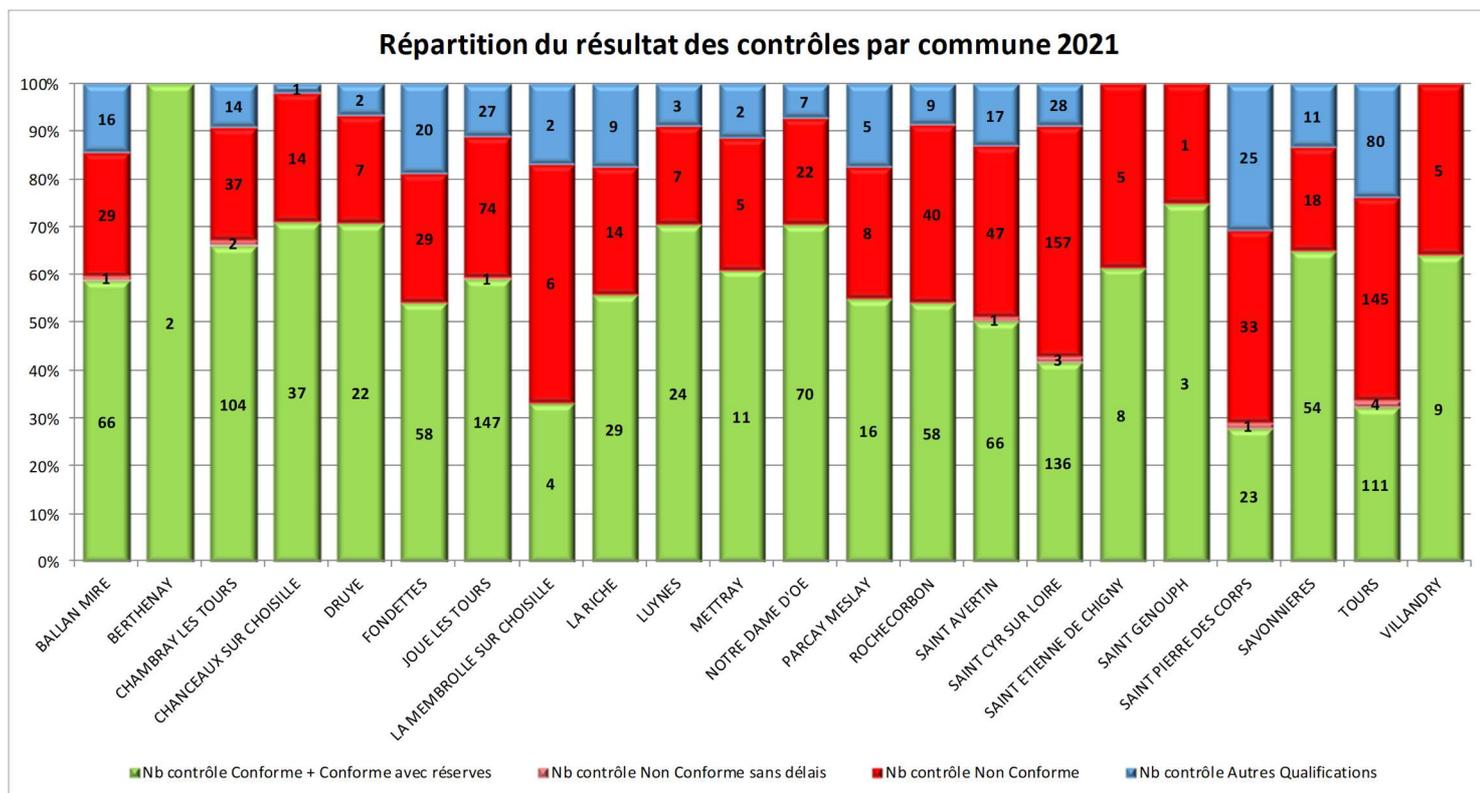
### REPARTITION DU NOMBRE DE CONTRÔLE PAR COMMUNE



## Analyse des contrôles en 2021



- Légende :**
- Conforme : conforme en tous points.
  - Conforme avec réserves : absence d'aération, présence d'un dispositif de désagrégation et d'évacuation des matières fécales (« Sanibroyeur »).
  - Non conforme sans délai : non-conformité n'entraînant pas de risque sanitaire ni de pollution ou n'impactant pas le fonctionnement du réseau des eaux usées.
  - Non conforme avec délai : un délai de 6 mois est accordé pour réaliser les travaux de mise en conformité en cas de risque sanitaire ou présence d'une pollution (absence de raccordement des eaux usées ou mélange d'eaux usées et pluviales).



Le nombre de contrôles réalisés par le service assainissement, globalement stable depuis 5 ans, a doublé en 2021 grâce à la mise en place d'une seconde équipe technique affectée à ces contrôles.

## LES BRANCHEMENTS INDUSTRIELS

En ce qui concerne les activités industrielles, l'obligation de se raccorder n'existe pas. A ce titre, les branchements industriels sont soumis à autorisation, dans la mesure où les effluents peuvent être de natures différentes et non compatibles avec le système d'épuration mis en place.

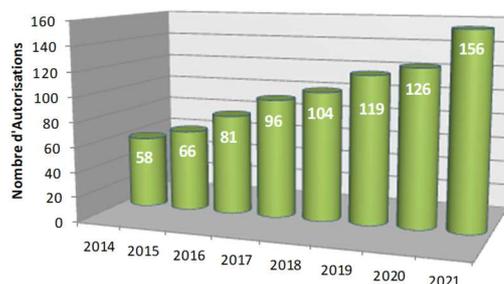
Pour définir les conditions de raccordement, le service assainissement procède à l'établissement de conventions avec les établissements les plus sensibles.

156 autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées sont en vigueur.

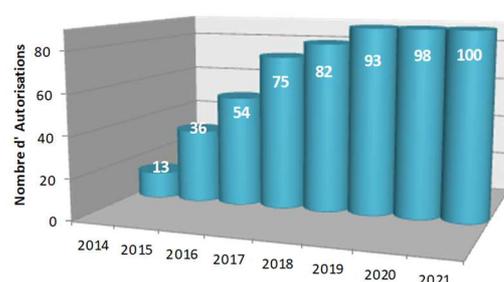
75 d'entre elles font l'objet d'une convention de déversement qui précise les conditions techniques, financières et administratives du déversement.

Par ailleurs, un nouveau régime a été créé et inscrit dans le Code de la santé publique ; celui des déversements d'effluents résultant d'utilisation de l'eau assimilable à un usage domestique. Sont concernés principalement les établissements de soins et de restauration. 100 autorisations pour déversement d'eaux usées assimilées domestiques ont été délivrées.

### Autorisations de déversement des effluents non domestiques



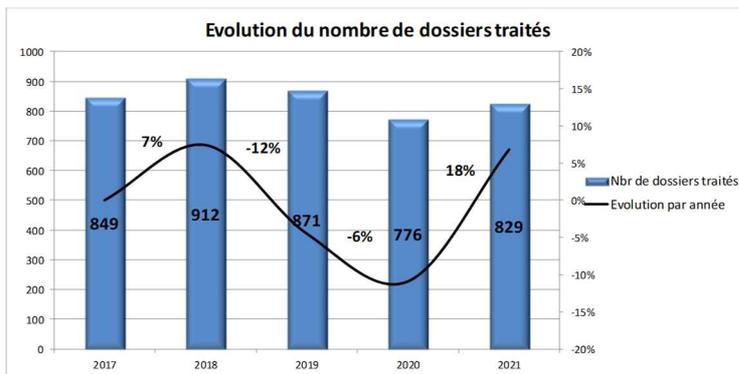
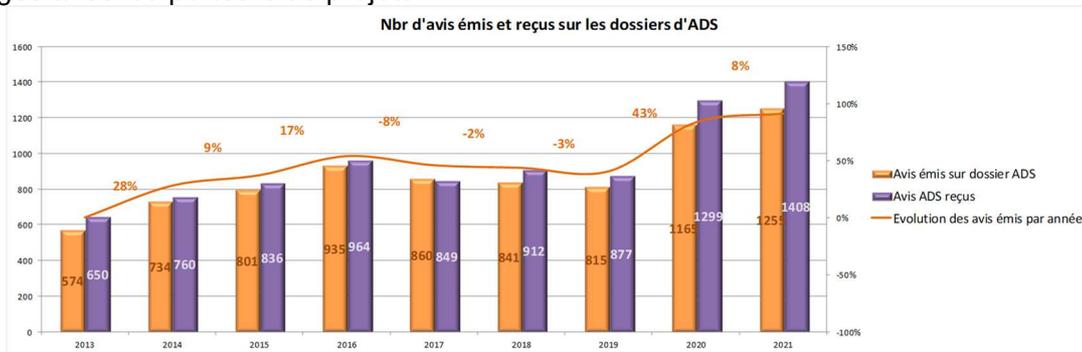
### Autorisations de déversement des effluents assimilés domestiques



## LES AVIS SUR LES DOSSIERS ADS (AUTORISATION DU DROIT DES SOLS)

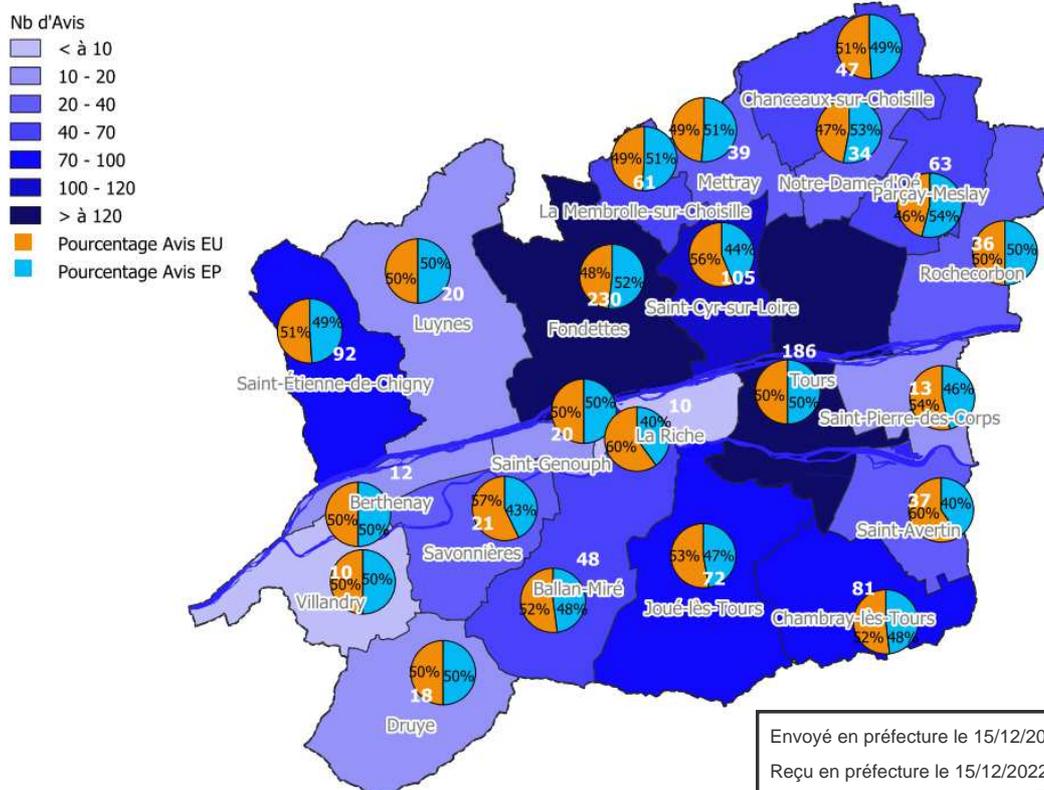
	2017		2018		2019		2020		2021	
	Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)		Avis sur dossier ADS (DP, CU, PC, PA)	
Communes	EU	EP	EU	EP	EU	EP	EU	EP	EU	EP
Ballan-Miré	52	0	71	0	59	0	60	35	25	23
Berthenay	7	0	1	0	5	0	2	4	6	6
Chambray-lès-Tours	69	0	81	0	42	0	32	30	42	39
Chanceaux-sur-Choisille	20	0	12	0	17	0	16	13	24	23
Druye	5	0	5	0	13	0	11	10	9	9
Fondettes	98	0	82	0	77	0	54	52	111	119
Joué-lès-Tours	86	0	69	0	85	0	61	44	38	34
La Membrolle-sur-Choisille	30	0	13	0	27	0	28	17	30	31
La Riche	3	0	4	0	3	0	13	4	6	4
Luynes	20	0	18	0	14	0	13	8	10	10
Mettray	10	0	14	0	15	0	12	9	19	20
Notre-Dame-d'Oé	30	0	23	0	36	0	13	11	16	18
Parçay-Meslay	24	0	18	0	31	0	39	35	29	34
Rochechouart	44	0	28	0	37	0	13	11	18	18
Saint-Avertin	116	0	104	0	95	0	70	47	22	15
Saint-Cyr-sur-Loire	62	0	59	0	69	0	45	33	59	46
Saint-Etienne-de-Chigny	13	0	11	0	6	0	10	5	47	45
Saint-Genouph	2	0	2	0	2	0	5	3	10	10
Saint-Pierre-des-Corps	21	0	23	0	26	0	13	7	7	6
Savonnières	26	0	24	0	19	0	22	16	12	9
Tours	113	0	166	0	129	0	128	100	93	93
Villandry	9	0	11	0	8	0	5	5	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>860</b>	<b>0</b>	<b>839</b>	<b>0</b>	<b>815</b>	<b>0</b>	<b>665</b>	<b>499</b>	<b>638</b>	<b>617</b>

En 2021, le service études, travaux et prospectives a délivré 638 avis concernant l'assainissement des eaux usées et 617 avis concernant l'eau pluviale. Suite au transfert de la compétence eau pluviale en 2020, le service a vu son activité augmenter de +43% en 2020 sur les demandes ADS (Autorisation du Droit des sols). En 2021, cette activité a encore augmenté de 8%. Les ADS regroupent l'ensemble des demandes d'urbanisme à savoir les déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire ou permis d'aménager. Ces derniers concernent les opérations d'ensemble type ZAC ou lotissement et nécessitent souvent une analyse plus longue et des échanges avec les porteurs de projets.



Si le nombre d'avis émis a augmenté de 8%, le nombre de dossiers reçus a augmenté de 18% en 2021.

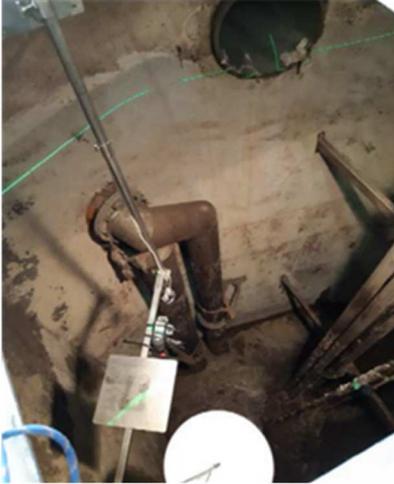
## REPARTITION DES AVIS D'URBANISME PAR COMMUNE ET PAR TYPE D'AVIS



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le  
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

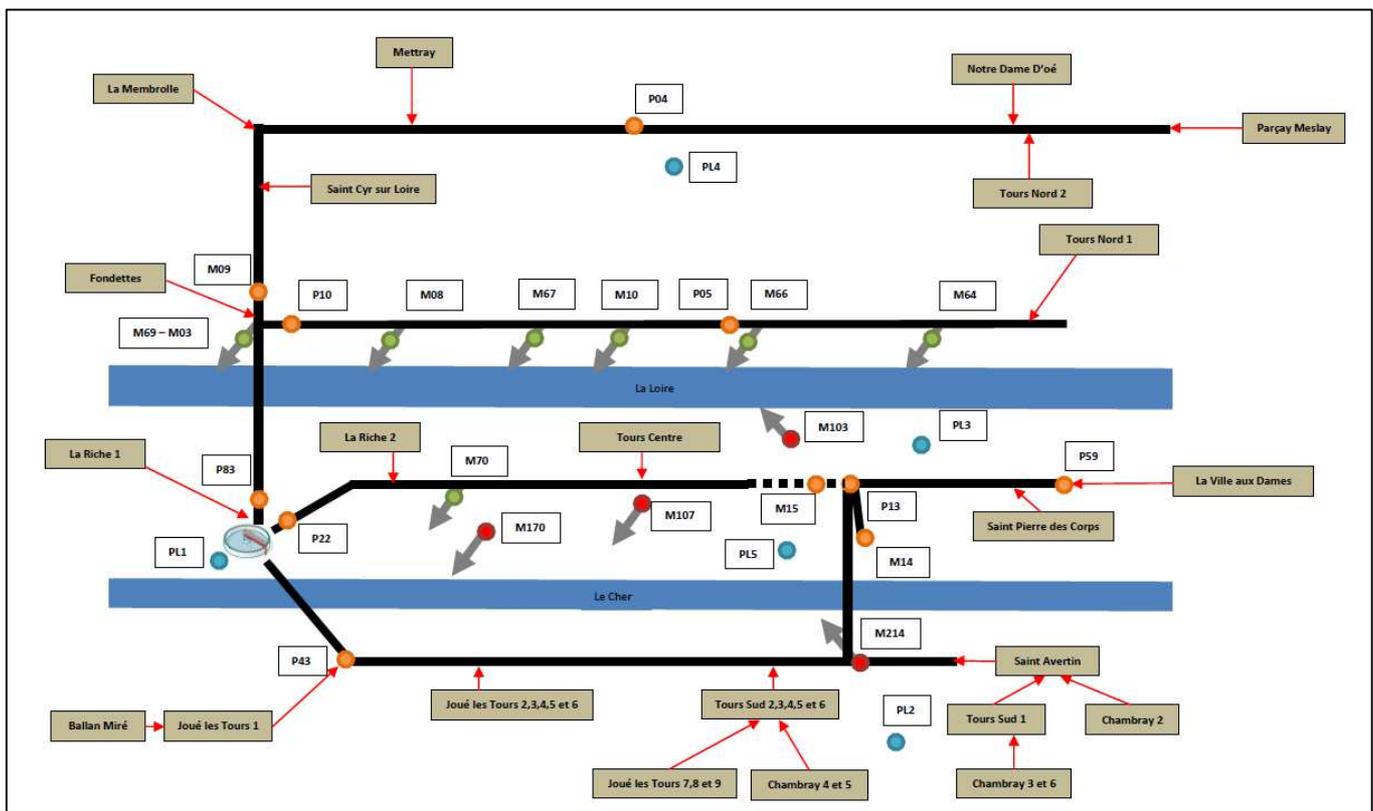
# LA METROLOGIE

16 sections de mesures hauteur-vitesse et 5 pluviomètres sont installés sur les réseaux du bassin de collecte de la station de la Grange David. Ces équipements permettent, d'une part, le calcul des débits transitant dans les collecteurs intercommunaux jusqu'à la station d'épuration de La Grange David, par temps sec et temps de pluie et, d'autre part, le suivi des déversements au milieu naturel.



Mire d'étalonnage positionnée avec un laser  
Trop-plein des Granges Galand St Avertin

Procédure de calage d'un point de débordement au réseau



Synoptique des points de métrologie sur le BV de la Grange David

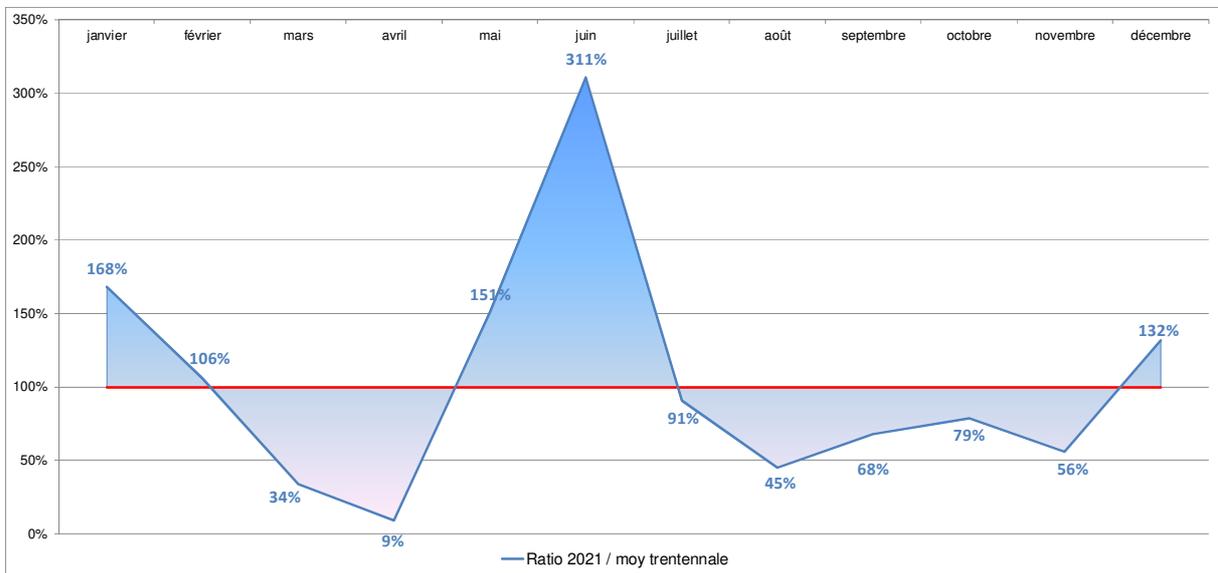
- Point de transfert
- Pluviomètre
- Déversoir d'orage
- Trop plein PR point A1(non équipé à ce jour)

## Les précipitations

Depuis l'année 2005 marquée par un très faible volume de précipitations, les périodes déficitaires et excédentaires par rapport à une pluviométrie dite « normale » (moyenne trentennale) alternent régulièrement. La pluviométrie annuelle moyenne se situe depuis cette date aux environs de 700 mm avec des variations de plus ou moins 10 à 15%.



En 2021, la pluviométrie annuelle moyenne sur la Métropole est légèrement au-dessus de la quantité de précipitations moyennes annuelles calculée sur 30 ans (1981 – 2010) avec près de 722 mm enregistrés pour une moyenne trentennale à 696 mm. La répartition des précipitations sur l'année a été très inégale. Les mois de mai et juin ont été très pluvieux en raison de pluies orageuses notamment en juin avec 143 mm totalisés au lieu de 46 mm attendus, suivis par cinq mois particulièrement secs de juillet à novembre (197 mm totalisés au lieu de 287 mm attendus).



La connaissance des précipitations constitue un élément prépondérant pour l'étude et la compréhension du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Sur l'année 2021, plusieurs évènements pluvieux significatifs ont été enregistrés. L'évènement maximum enregistré a été une pluie de période de retour 30 ans au mois de juin sur le site PL1 à La Riche. Sur le site PL3 de Saint Pierre des Corps deux évènements avec une période de retour de 5 ans ont également été enregistrés

en juin. Le tableau ci-après présente les évènements les plus significatifs enregistrés en 2021. La quasi-totalité de ces évènements s'est produite en juin.

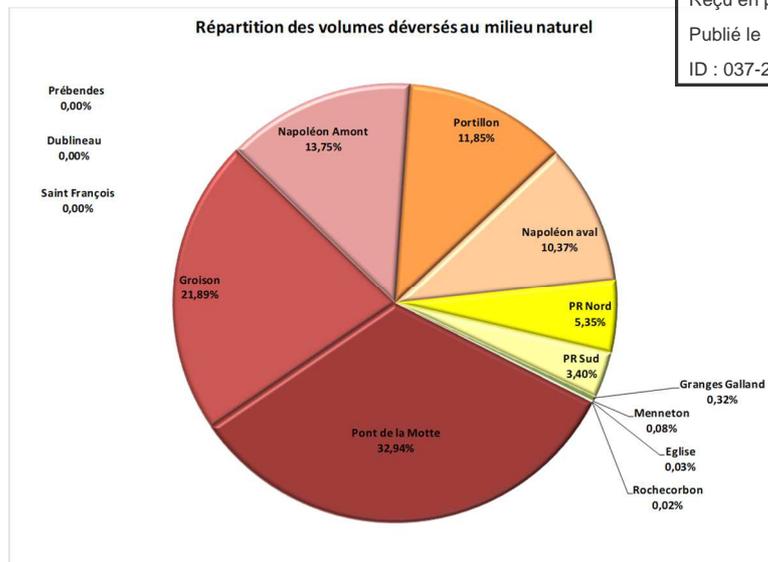
Date	PL1	PL2	PL3	PL4	PL5	Evènements	Fréquence d'apparition	Intensité
03/06/2021			21,4 mm			21,4 mm de 20h52 à 21h27	5 ans	20,9 mm en moins de 30'
03/06/2021					11,0 mm	11 mm de 20h43 à 21h53	semestrielle	9,4 mm en moins de 30'
04/06/2021			13,0 mm			13 mm de 01h17 à 02h17	semestrielle	11,3 mm en moins de 1h
04/06/2021			19,0 mm			19 mm de 3h37 à 5h37	annuelle	18,8 mm en moins de 2h
17/06/2021	19,0 mm					19 mm de 1h56 à 3h40	annuelle	18,8 mm en moins de 2h
17/06/2021			17,8 mm			17,8 mm de 1h15 à 3h46	semestrielle	15,8 mm en moins de 3h
19/06/2021	4,8 mm					4,8 mm de 15h27 à 15h32	semestrielle	4,7 mm en moins de 6'
19/06/2021				4,2 mm		4,2 mm de 15h32 à 15h39	trimestrielle	3,6 mm en moins de 6'
21/06/2021	39,2 mm					39,2 mm de 17h23 à 18h21	30 ans	39,2 mm en moins de 1h et 33,3 mm en moins de 30'
21/06/2021				19,4 mm		19,4 mm de 17h32 à 18h28	annuelle	15,1 mm en moins de 1h
22/06/2021			27,4 mm			27,4 mm de 18h37 à 19h46	5 ans	24,9 mm en moins de 1h
22/06/2021			23,0 mm			23 mm de 22h23 à 1h38 le 23/06	annuelle	21,2 mm en moins de 3h
22/06/2021				19,8 mm		19,8 mm de 22h37 à 2h18 le 23/06	annuelle	18,8 mm en moins de 2h
27/06/2021				7,6 mm		7,6 mm de 14h21 à 14h52	trimestrielle	7 mm en moins de 30'
13/07/2021		8,2 mm				8,2 mm de 9h21 à 9h50	trimestrielle	7 mm en moins de 30'

### Les déversements au milieu naturel

			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déversoir d'orage et by-pass	P66 -M66	Portillon	22 283	27 893	39 160	29 981	20 586	13 583	8 471	18 033	28 776	17 238	18 222	19 056
	P67-M67	Napoléon aval	6 335	4 102	4 810	14 942	12 595	13 429	11 419	9 340	22 746	15 922	14 064	16 668
	M69	Pont de la Motte	114 224	31 647	48 397	101 367	100 254	101 609	162 419	59 260	166 912	38 834	12 673	52 965
	M70	Saint François	1 000	1 799	5						0	1 388	0	0
	M64	Groison									11 231	36 074	21 440	35 187
	M10	Napoléon Amont									4 080	16 824	19 068	22 103
	M08	Eglise									0	0	6	47
Trop-plein Poste de relevage A1 > 600 kg de DBO <sub>5</sub>	M748	Roche-corbon												35
	PR214	Granges Galland											380	517
	PR103	Dublineau											0	0
	PR107	Prébendes											0	0
	PR170	Menneton											0	125
Trop-plein Relevage STEP	PR Nord	Grange David										279	8 460	8 605
	PR Sud	Grange David										0	0	5 460
Volume total déversé m <sup>3</sup>			143 842	65 441	92 372	146 290	133 435	128 621	182 309	86 633	233 745	126 559	94 313	160 768
Pluie mm/an			634	620	806	800	776	618	678	633	744	706	653	709

Comparativement à 2020, le volume total déversé est en forte hausse de 70% (94 313 m<sup>3</sup> déversés en 2020). Cette augmentation est liée à des évènements particuliers intervenus en 2021 : d'une part la fermeture du collecteur Bord de Loire durant une semaine en février pendant la crue de la Loire qui a engendré le déversement de 47 000 m<sup>3</sup> au Pont de la Motte, d'autre part les fortes précipitations de juin (300% de plus que la moyenne trentennale) et la coupure électrique de la STEP liée à un incident majeur sur le transformateur TGBT alimentant la station d'épuration en février (12 200 m<sup>3</sup> déversés lors de cet incident à la STEP sur les 14 065 m<sup>3</sup> mesurés cette année).

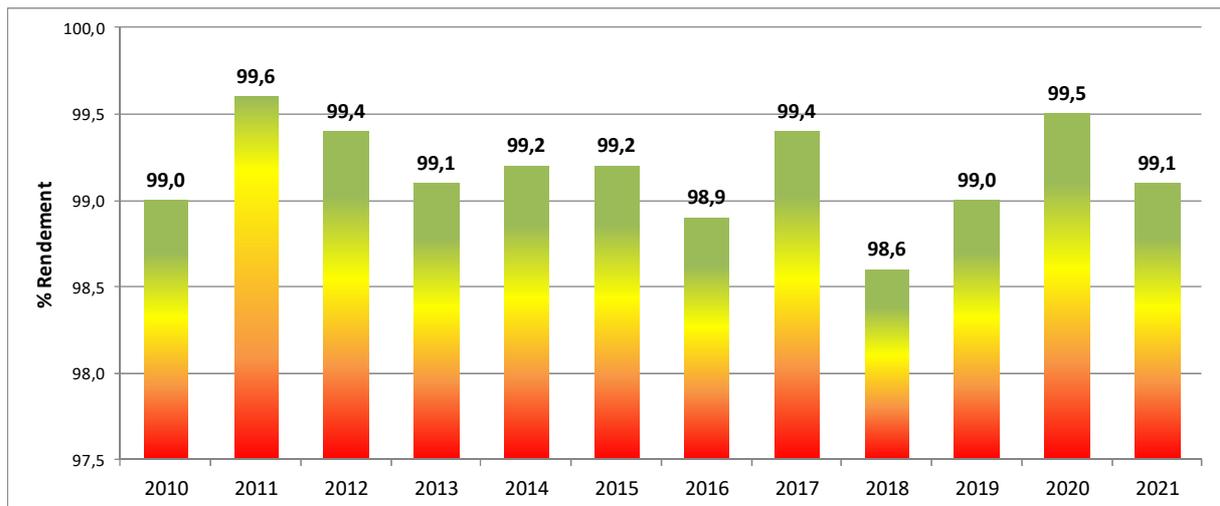
Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE



Globalement seuls les déversoirs d'orage rejettent des eaux usées au milieu naturel. Les trop-pleins de postes classifiés en A1 > à 600 kg de DBO<sub>5</sub>/j sont peu, voire pas sollicités. Les points A2 de la STEP (poste Nord et Sud) ont rejeté près de 9% des volumes déversés en raison principalement de la disjonction du transformateur TGBT.

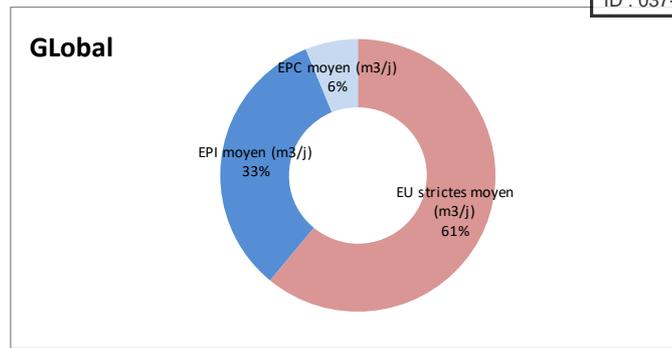
### Le rendement du réseau

Depuis 2010, le rendement hydraulique est stable à hauteur de 99%.



	Pluviométrie moyenne (mm)	Volumes mensuels déversés réseau (m <sup>3</sup> )	Volumes mensuels déversés Trop-plein STEP (m <sup>3</sup> )	Volumes entrée station (m <sup>3</sup> )	Rendement hydraulique
janvier	104,3	17 692,6	671,0	1 733 180,00	99,0%
février	61,6	52 136,8	0,0	1 665 230,00	97,0%
mars	17,6	1 027,6	0,0	1 475 470,00	99,9%
avril	5,3	28,7	0,0	1 320 140,00	100,0%
mai	95,4	7 258,3	1 064,0	1 412 000,00	99,4%
juin	131,1	22 955,2	0,0	1 529 040,00	98,5%
juillet	50,1	3 176,2	0,0	1 352 000,00	99,8%
août	18,2	1 083,6	0,0	1 197 180,00	99,9%
septembre	34,5	2 768,8	12 200,0	1 311 960,00	98,9%
octobre	56,0	7 573,0	24,0	1 409 270,00	99,5%
novembre	34,6	10 597,0	106,0	1 361 060,00	99,2%
décembre	100,0	20 405,0	0,0	1 560 950,00	98,7%
<b>Total</b>	<b>708,7</b>	<b>146 702,8</b>	<b>14 065,0</b>	<b>17 327 480</b>	<b>99,1%</b>
Moyenne	59	12 225	1 172	1 443 957	
Minimum	5	29	0	1 197 180	97,0%
Maximum	131	52 137	12 200	1 733 180	100,0%

## Les volumes transférés



Globalement, le réseau de collecte du bassin versant de la Grange David est très sensible aux apports d'eaux usées d'infiltration puisqu'**un tiers** des volumes collectés est de cette nature. Les apports d'eaux pluviales sont assez faibles, aux environs de 6%, ce qui correspond à une surface active de 117 hectares (130 ha d'après le calcul à l'entrée de la STEP et 104,7 ha calculé d'après le cumul des bassins versants). Cette surface active est en diminution d'environ 25% par rapport à l'année dernière alors que la tendance était plutôt à la hausse les années précédentes. En 2021, cette surface active représente moins de 1% de la surface totale du bassin versant du réseau de collecte (12 548,65 ha). La part d'eaux usées strictes reste majoritaire avec 61% des volumes collectés.

Les inspections périodiques du réseau visent à connaître l'état du patrimoine et en détecter les défauts nécessitant des travaux. Outre les risques de casse ou bouchage, certains défauts font apparaître l'infiltration d'eaux claires de nappe dans les réseaux. Ces infiltrations peuvent être parfois importantes et nécessitent une énergie inutile pour le traitement et le pompage avec les eaux usées.



Exemple d'inspection télévisée avec véhicule spécialisé

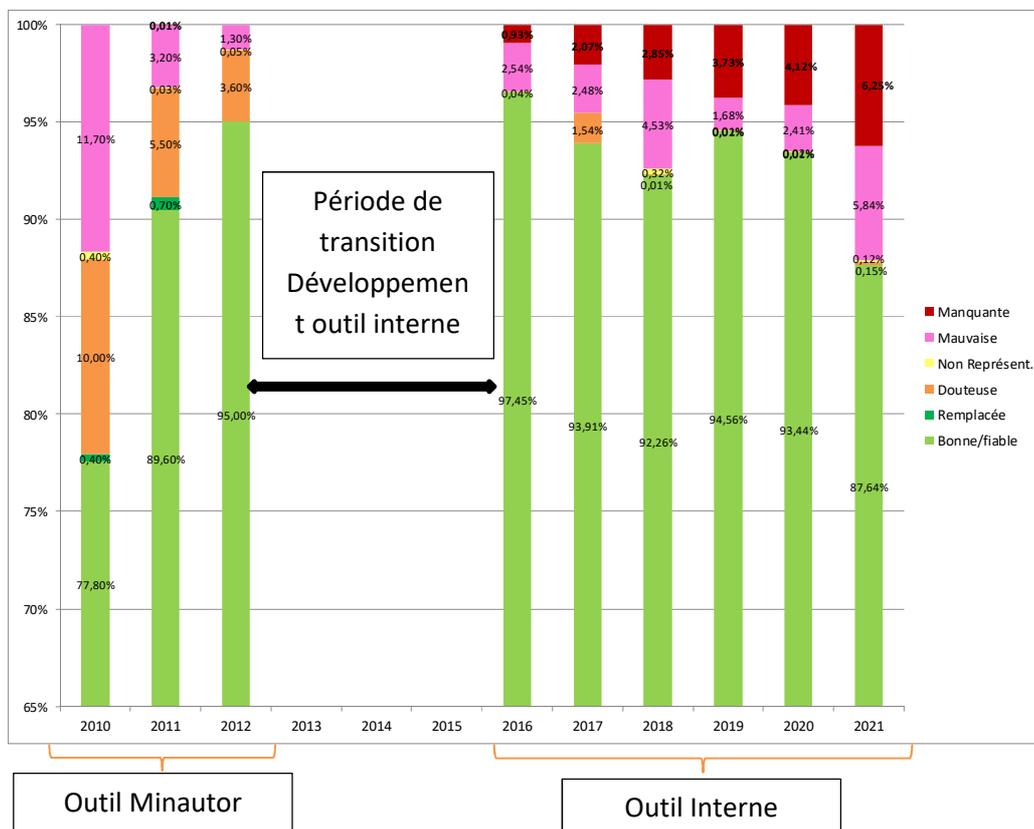
La métropole investit pour le suivi en continu de ces défauts et engage un programme de renouvellement :

- 5 006 mètres de réseau complètement renouvelés pour un montant de près de 4,05 M€
- 1 926 mètres de réseau réhabilités par l'intérieur (technique de chemisage) pour un montant de plus de 173 082 €.

### Validité des mesures

Depuis 2012, le taux de données fiables se situe au-delà de 90%. En 2021, ce taux se situe en dessous avec 87,64%. Même si ces résultats restent corrects, il faut noter que le taux de valeurs manquantes est en augmentation constante depuis 6 ans et que le taux de valeurs mauvaises a plus que doublé par rapport à 2020. A partir de ce constat, des dispositions ont été prises pour renforcer le suivi de la collecte des données sur le système de supervision et améliorer l'entretien préventif des sites.

Année	Mesures validées	Bonne/fiable %	Remplacée %	Douteuse %	Non Représent. %	Mauvaise %	Manquante %
2010	1 681 603	77,80%	0,40%	10,00%	0,40%	11,70%	0,00%
2011	2 406 508	89,60%	0,70%	5,50%	0,03%	3,20%	0,01%
2012	1 642 291	95,00%	0,00%	3,60%	0,05%	1,30%	0,00%
2013	<b>Données non exploitées - Période de transition du service entre l'outil Minautor et un outil interne développé par le service</b>						
2014							
2015							
2016	2475361	97,45%	0,00%	0,04%	0,00%	2,54%	0,93%
2017	2 775 006	93,91%	0,00%	1,54%	0,00%	2,48%	2,07%
2018	3 236 056	92,26%	0,00%	0,01%	0,32%	4,53%	2,85%
2019	4 324 802	94,56%	0,00%	0,02%	0,01%	1,68%	3,73%
2020	6 224 176	93,44%	0,00%	0,01%	0,02%	2,41%	4,12%
2021	5 406 034	87,64%	0,00%	0,15%	0,12%	5,84%	6,25%



## LE SPANC

### LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Dans un habitat moins dense (cas des écarts) le traitement des eaux usées est assuré par des dispositifs d'assainissement autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Tours Métropole Val de Loire créé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 assure:

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées,
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur les installations existantes, avec une fréquence de contrôle évolutive en fonction de l'état des installations (1 an pour les absences d'installation, les refus de visite et les absents, 4 ans pour les installations non conformes et 8 ans pour les installations conformes).
- le contrôle de fonctionnement des installations lors de toute transaction d'un bien immobilier, lorsque le dernier certificat de contrôle date de plus de trois ans.

## CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ANC

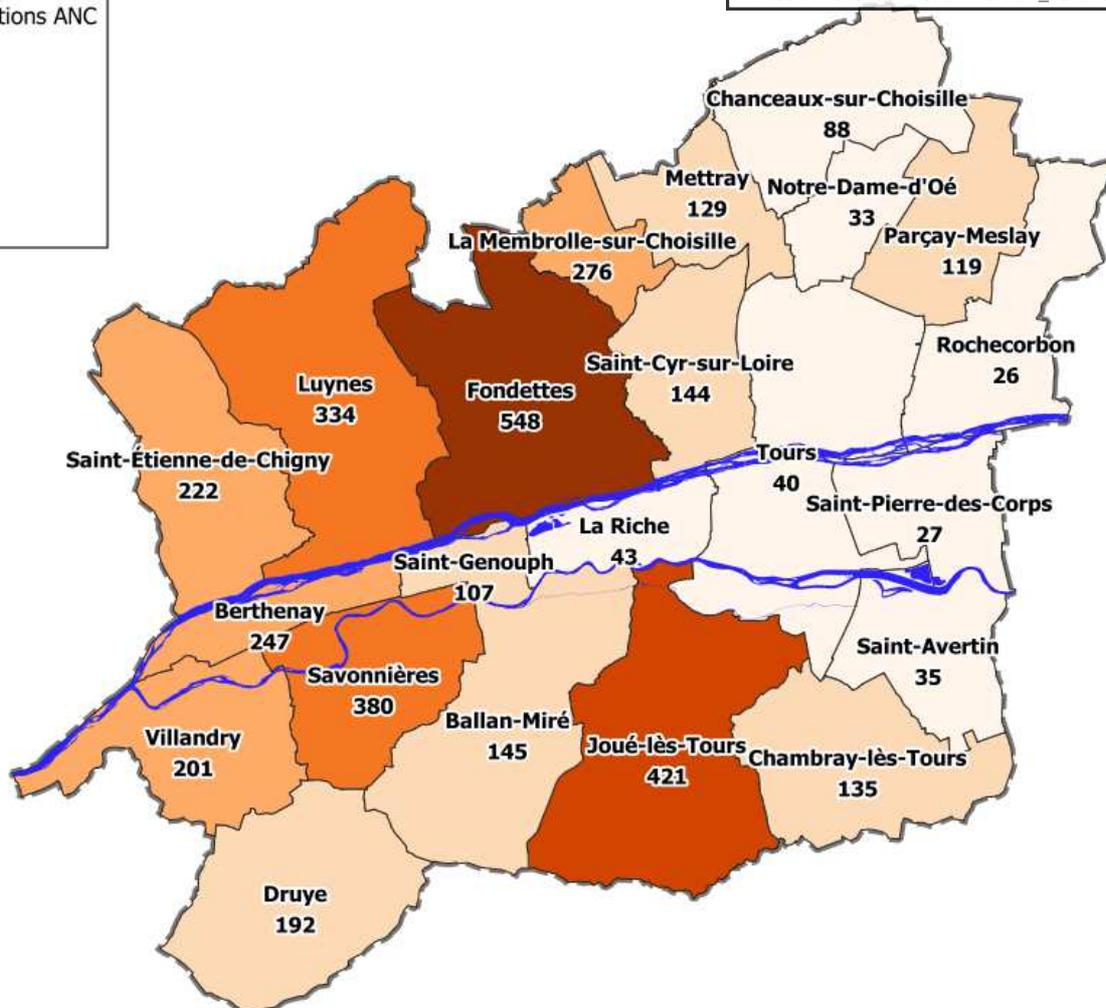
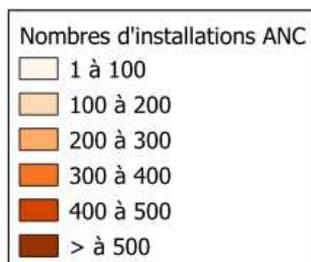
Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE



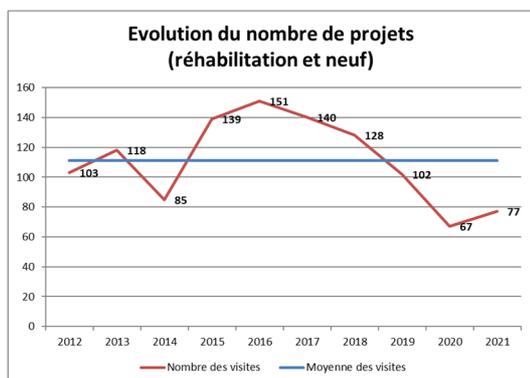
### CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

Au cours de l'exercice 2021, 77 projets ont été traités par le service, en vue de la mise en place ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome sur des parcelles non desservies par le réseau collectif. L'activité augmente sensiblement après une très forte baisse en 2020 due au COVID et à l'arrêt du programme de subvention des réhabilitations de l'Agence de l'Eau.

Ont également été finalisés les dossiers en cours d'instruction, soit la délivrance de **108 avis sur réalisation**.

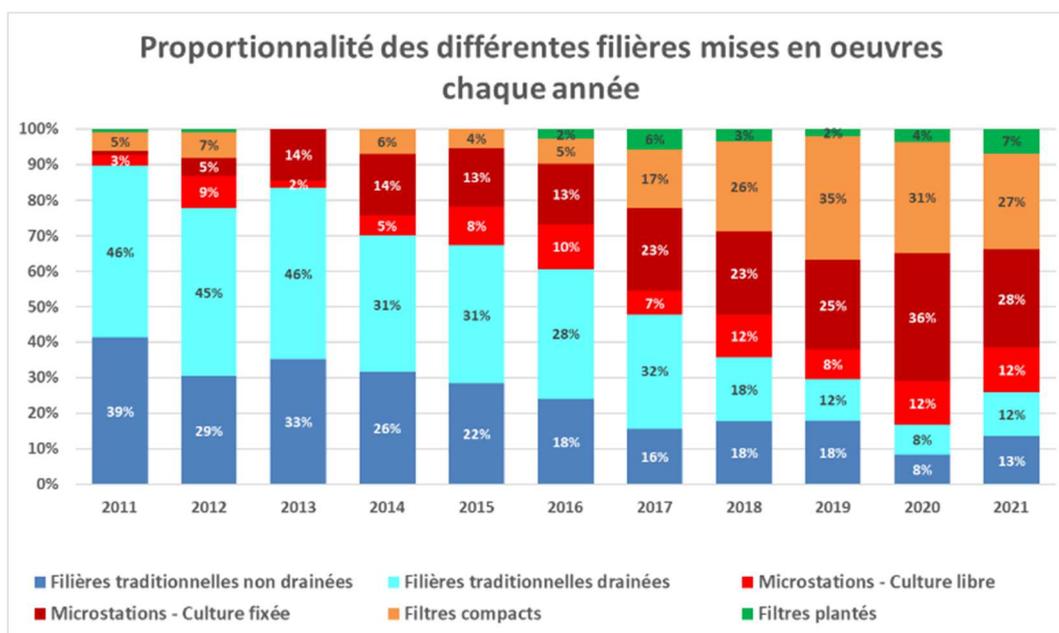
Visites sur installations neuves : 185  
Avis sur projet : 77  
Avis sur réalisation : 108

## ● Projets neufs – Nombre de dossiers traités



77 projets ont été traités par le service en 2021. Depuis la création du SPANC, 1 592 projets neufs ont été traités. En 2021, 75 % d'entre eux ont abouti à des travaux conformes. Depuis 2006, sur les 22 communes composant la Métropole, 8 représentent à elles seules un peu plus des 2/3 de l'activité du contrôle du neuf (Druye, Fondettes, Joué les Tours, La Membrolle Sur Choisille, Luynes, Savonnières, St-Etienne de Chigny et Druye).

## ● Répartition des filières mises en œuvre



Les filières dites "traditionnelles" avec épandages représentent 51 % de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif mises en œuvre depuis 2007, et seulement 25 % de celles mises en œuvre en 2021. Après une diminution constante de leur mise en œuvre depuis l'apparition des filières agréées autorisées dès juillet 2010, leur représentation semble se stabiliser.

Parmi les filières agréées, deux types de filières sont majoritairement implantées sur le territoire de la Métropole : les microstations à culture fixée et les filtres compacts qui représentent à elles seules 55 % des filières mises en œuvre en 2021.

Ceci s'explique par la présence de bâtiments sur des terrains de surface moins importante ne permettant pas aisément la mise en place de filières traditionnelles, l'implantation de piscines et de vérandas accrues ces dernières années limitant la surface disponible pour l'assainissement non collectif, le faible encombrement et la facilité de pose des filières agréées ne nécessitant qu'un à deux jours de pose contre 4 à 5 jours pour une filière traditionnelle.

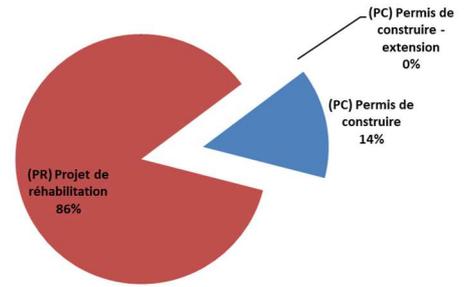
Cependant, les filières agréées pour la majorité sont plus complexes et coûteuses à entretenir, et ont des frais de fonctionnement plus importants que les filières traditionnelles.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

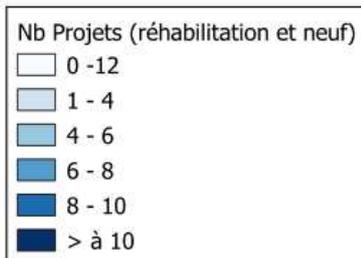
● Nature des demandes

On note une forte augmentation des projets de réhabilitation en 2021 par rapport aux années précédentes, combinée à une forte diminution des projets d'assainissement concernant un permis de construire. Cela a pour conséquence une très forte progression du taux de réhabilitation (86 % des projets de 2021 concernaient une réhabilitation d'un assainissement existant, contre une moyenne de 64 % si l'on remonte à l'ensemble des projets depuis la création du SPANC en 2006).

Répartition des demandes en 2021



● Répartition de l'activité par commune



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**Installations ayant fait l'objet du contrôle de fonctionnement en 2021**

Avis	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	5	2%
Installation nécessitant des recommandations	92	29%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	88	28%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	115	36%
Absence d'installation	12	4%
Non visitées	6	2%
<b>Total</b>	<b>318</b>	

DSP : Danger pour la Santé des Personnes  
 RAPE : Risque Avéré de Pollution de l'Environnement

En 2021, le SPANC a déclenché le contrôle de fonctionnement pour 318 installations :

- 185 installations ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental (58,2%) dont un peu plus que la moitié (97) ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (30,5 % du total)
- 6 installations n'ont pas pu être contrôlées du fait de l'absence répétée des usagers au rendez-vous fixé (2 %).

Il est à préciser que :

- 22 visites n'ont pas abouti du fait de l'absence des usagers au rendez-vous (soit 7 % des visites effectuées)
- 30 autres rendez-vous fixés en contrôle de fonctionnement ont débouché finalement sur un contrôle de réalisation des travaux suite à la découverte de travaux réalisés sans vérification préalable du SPANC.

**Installations n'ayant pas fait l'objet du diagnostic initial et contrôlées en 2021**

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	0	0%
Installation nécessitant des recommandations	1	8%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	3	23%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	7	54%
Absence d'installation	1	8%
Non visitées	1	8%
<b>Total</b>	<b>13</b>	

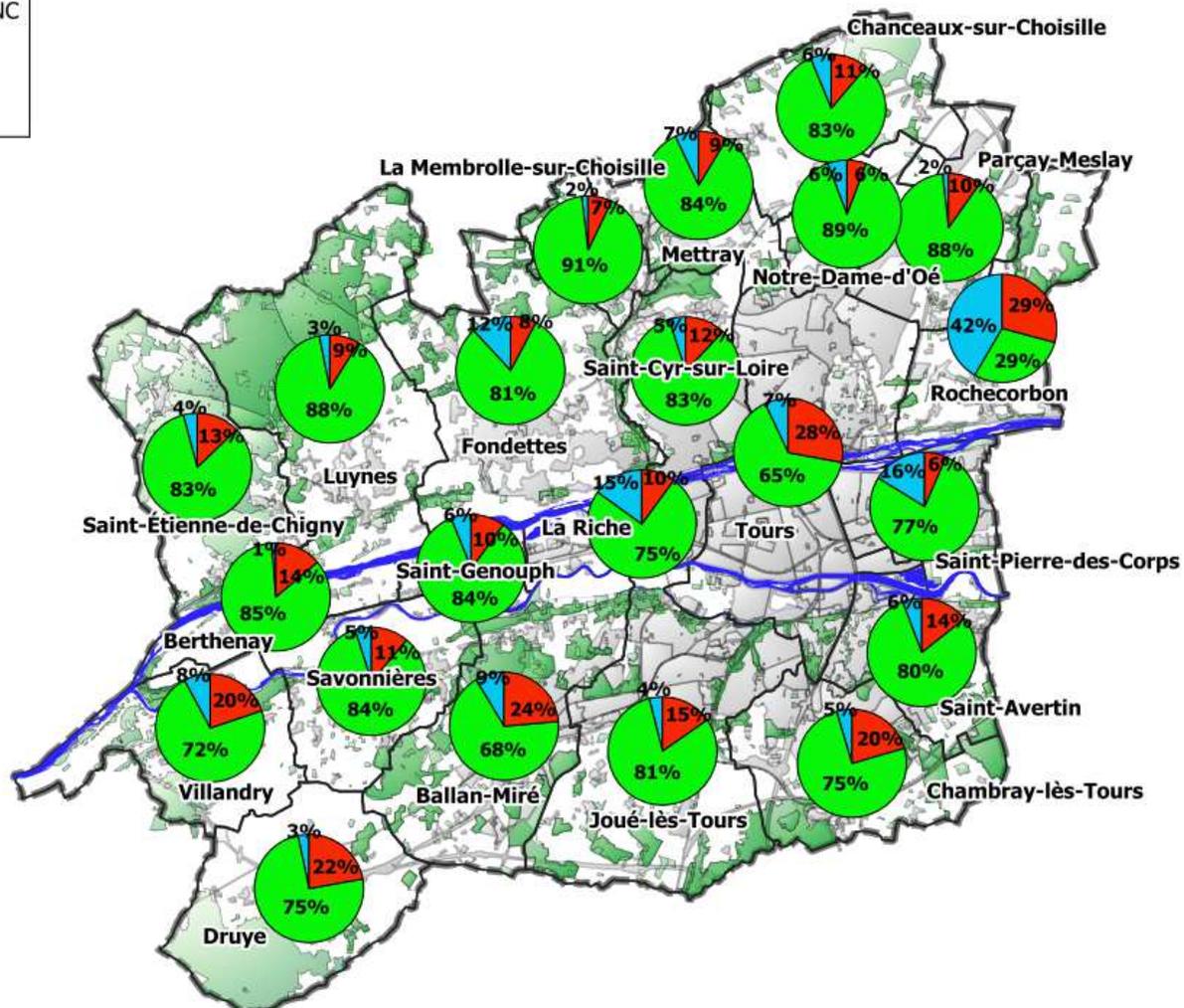
Sur les 13 visites programmées par le SPANC en 2021 en tant que diagnostic initial, 4 installations ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental (31%).

**Installations contrôlées dans le cadre des ventes en 2021**

	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	5	6%
Installation nécessitant des recommandations	29	37%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	24	31%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	18	23%
Absence d'installation	2	3%
<b>Total</b>	<b>78</b>	

Sur les 78 contrôles réalisés par le SPANC lors de la vente d'un bien immobilier, 58 installations ne présentaient pas de risque sanitaire et/ou environnemental (74%), dont presque les deux tiers (34) ont été classées en absence de défaut ou ne nécessitant que des recommandations mineures (43% du total).

## CARTOGRAPHIE DU TAUX DE CONFORMITE DU PARC D'ANC



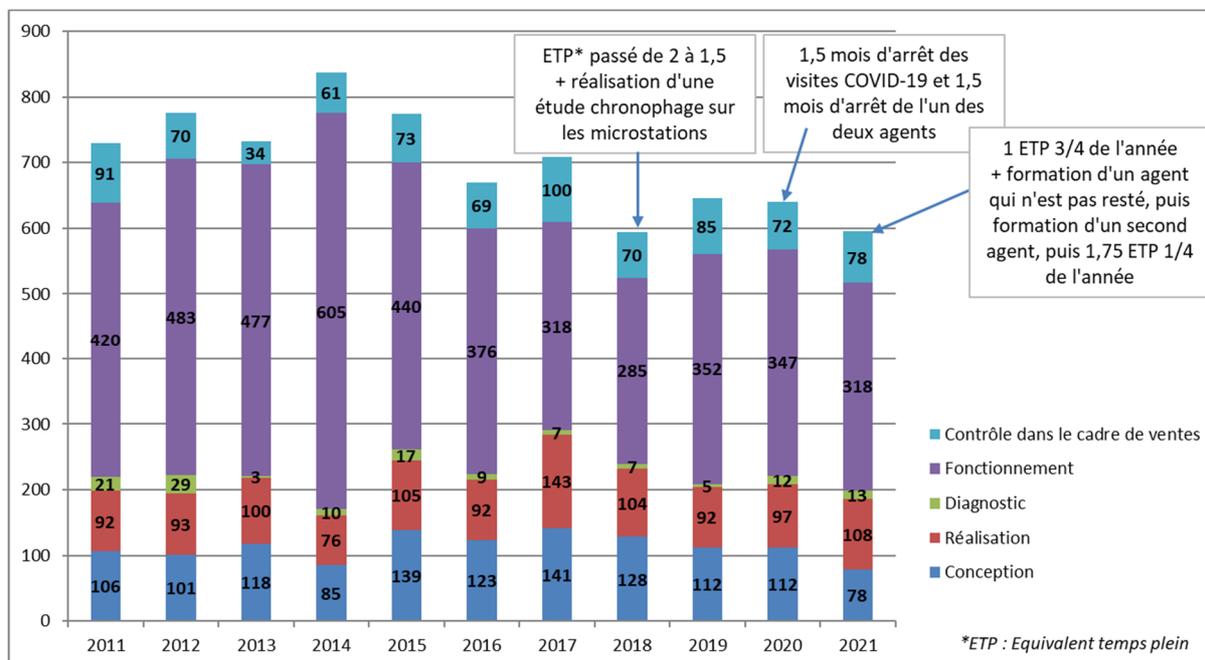
### EVOLUTION DE L'ACTIVITE SPANC

Au total sur l'année 2021, le SPANC a réalisé 595 contrôles (activité presque stable malgré le départ d'un agent et des difficultés à le remplacer et temps de formation du nouvel arrivant).

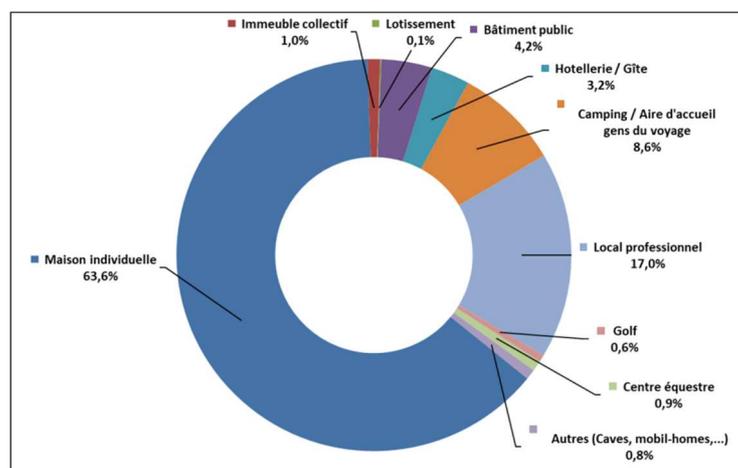
Depuis 2011 et l'obligation de contrôle dans le cadre des mutations immobilières, le SPANC réalise en moyenne 700 visites par an.

69 % de l'activité correspond aux prestations réalisées sur le contrôle de l'existant (diagnostic, fonctionnement et demande liée à une vente).

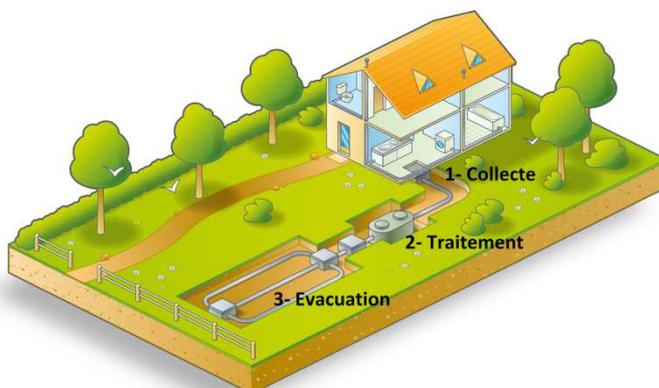
Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE



Types d'habitations desservies	Nombre d'habitants concernés	TOTAL d'habitants desservis par le SPANC
Maison individuelle	10676	16 775
Immeuble collectif	173	
Lotissement	16	
Bâtiment public	699	
Hotellerie / Gîte	529	
Camping / Aire d'accueil gens du voyage	1443	
Local professionnel	2854	
Golf	100	
Centre équestre	147	
Autres (Caves, mobil-homes,...)	138	



Pour près de 64%, le parc d'installation d'assainissement non collectif dessert des maisons individuelles.



Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# INDICATEURS REglementaires

## SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### SERVICE EAU POTABLE

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	301 015 hab	V100315
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,66 €/m <sup>3</sup>	V140318
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1,00 jours ouvrables	V070613

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00%	V100315
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,70%	V100315
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'à 2012)		V140206
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	102 points	V140206
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,48%	V070613
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,56 m <sup>3</sup> /km/j	V070613
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	4,09 m <sup>3</sup> /km/j	V070613
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,97%	V070613
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	64,19 %	V080422
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0220 €/m <sup>3</sup>	V140318
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,44 nb/1000ab	V070613
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	V070613
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,22 an	V070613
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,66%	V100315
P155.1	Taux de réclamations	1,15 nb/1000ab	V070622

### SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaires ou séparatif	300 714 hab	V070622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	156 unités	V070613
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	6409,51 tMS	V070613
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,46 €/m <sup>3</sup>	V140318

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P201.1	Taux De desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	99,9 %	V070613
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	0 unités	V140206
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	29 points	V140206
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100,00 %	En cours de rédaction
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	V070613
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0042 €/m3	V070613
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,02 nb/1000ab	V070613
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5,93 nb/100 km	V070613
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,60 %	V070622
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98,43%	V070613
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90 unité	V080422
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,07 an	V070613
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,66%	V100315
P258.1	Taux de réclamations	0,060 nb/1000ab	V070622

## SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	16 775 hab	V070622
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 à 110	V140308

Code	Indicateur de performance	Unité	Version fiche
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	87 %	V070613

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

## SERVICE EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

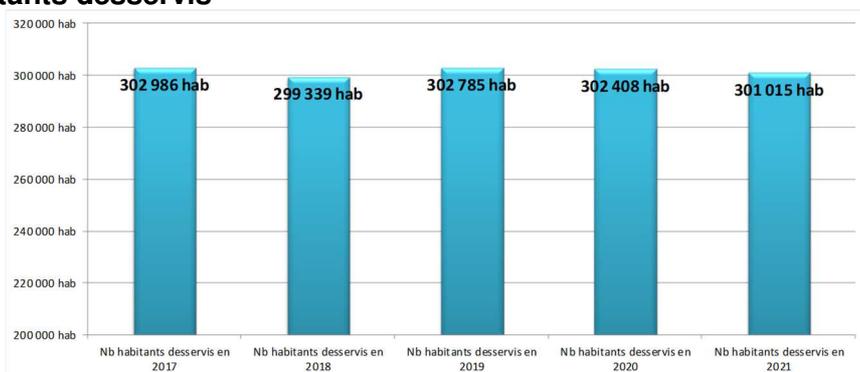
Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

### (D 101.0) Estimation du nombre d'habitants desservis

Commune	Nb habitants desservis
SAINT AVERTIN	17 832
TOURS	117 116
ST CYR SUR LOIRE	39 561
SAINT PIERRE DES CORPS	12 853
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	3 362
BALLAN MIRE	8 610
BERTHENAY	706
CHAMBRAY-LES-TOURS	11 881
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	17 773
JOUE-LES-TOURS	38 943
LA RICHE	10 412
METRATY	2 139
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	7 827
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	5 615
SAINT GENOUPH	1 064
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	5 321
<b>TOTAL</b>	<b>301 015 hab</b>



Le nombre d'habitants desservis est globalement stable pour se situer aux environs de 301 015 habitants sur le territoire de la Métropole.

Tours, commune la plus urbaine représente près de 40% de la population desservie. Avec les communes de la première couronne (Joué-lès-Tours, Saint-Avertin, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire, La-Riche) ce taux monte à près de 80%.

### (D 102.0) Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

Commune	Prix TTC m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> 2021	Prix TTC m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> 2022	Evolution N/N-1
SAINT AVERTIN	1,595 €	1,595 €	0,0%
TOURS	1,595 €	1,595 €	0,0%
ST CYR SUR LOIRE	1,595 €	1,595 €	0,0%
SAINT PIERRE DES CORPS	1,588 €	1,588 €	0,0%
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1,595 €	1,595 €	0,0%
BALLAN MIRE	1,343 €	1,384 €	3,1%
BERTHENAY	1,836 €	1,844 €	0,4%
CHAMBRAY-LES-TOURS	1,292 €	1,413 €	9,4%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1,722 €	1,742 €	1,2%
JOUE-LES-TOURS	1,566 €	1,586 €	1,3%
LA RICHE	1,312 €	1,338 €	2,0%
METRATY	1,734 €	1,770 €	2,0%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1,760 €	1,840 €	4,5%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1,872 €	1,864 €	-0,4%
SAINT GENOUPH	1,595 €	1,595 €	0,0%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	2,592 €	2,692 €	3,8%
<b>Moyenne</b>	<b>1,662 €</b>	<b>1,690 €</b>	<b>1,7%</b>

Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> est stable autour de 1,66 €. En 2022 ce prix moyen devrait être légèrement à la hausse (+1,7%). En tenant compte du nombre d'abonnés le prix TTC est de 1,594 € sur le secteur Régie, 1,658 € sur le secteur en DSP et 1,623 € en raisonnant sur la totalité du territoire métropolitain.

En fonction des communes les tarifs peuvent être affectés de coefficient de progressivité ou de dégressivité comme le présente le tableau ci-dessous.

Prix moyen secteur Régie	1,594 €
Prix moyen secteur DSP	1,658 €
Prix moyen secteur Global	1,623 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

	Tarif progressif TMVL	Tarif progressif déléataire	Tranche de consommation
	Non	Sans objet	Tous abonnés
Tours	Dégressif	Sans objet	<b>Coefficient de dégressivité :</b> - 1 de 0 à 6 000 m <sup>3</sup> - 1 de 6 001 à 24 000 m <sup>3</sup> - 0,97 de 24 001 à 48 000 m <sup>3</sup> - 0,94 au-delà de 48 000 m <sup>3</sup>
Saint Cyr sur Loire	Non	Sans objet	Tous abonnés
La Membrolle sur Choisislle	Non	Sans objet	Tous abonnés
Saint Pierre des Corps	Oui	Sans objet	<b>Coefficient de progressivité :</b> - 0,6 de 0 à 40 m <sup>3</sup> - 1,2 de 40 à 120 m <sup>3</sup> - 1,32 au-delà de 120 m <sup>3</sup>
Ballan Miré	Oui	Oui	<b>Part fixe annuelle</b> (abonnement) de 11,33€ H.T. <b>Part variable par m<sup>3</sup> consommé par tranche :</b> - 0,4420 de 0 à 120 m <sup>3</sup> - 0,4990 au-delà de 121 m <sup>3</sup>
Berthenay	Non	Non	Tous abonnés
Chambray-Lès-Tours	Non	Oui	<b>Part fixe annuelle</b> (abonnement) de 11,50€ H.T. <b>Part variable par m<sup>3</sup> consommé par tranche :</b> - 0,4370€ de 0 à 100 m <sup>3</sup> - 0,5000€ de 101 à 300 m <sup>3</sup> - 08000€ au-delà de 300 m <sup>3</sup>
Chanceaux sur Choisislle / Notre Dame D'Oé	Non	Non	Tous abonnés
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Non	Non	Tous abonnés
Joué-Lès-Tours	Oui	Oui	<b>Part variable par m<sup>3</sup> consommé par tranche :</b> - 0,1400€ de 0 à 100 m <sup>3</sup> - 0,1800€ de 101 à 300 m <sup>3</sup> - 02200€ au-delà de 300 m <sup>3</sup>
La Riche	Non	Oui	
Mettray	Non	Oui	<b>Part variable par m<sup>3</sup> consommé par tranche :</b> - 0,5500€ de 0 à 100 m <sup>3</sup> - 0,1800€ au-delà de 100 m <sup>3</sup>
Parçay Meslay / Rochecorbon	Non	Non	Tous abonnés
Saint Genouph	Non	Non	Tous abonnés
Savonnières / Villandry / Druye	Non	Non	Tous abonnés

### (D 151.0) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Gestion	Commune	Délai en jour ouvrable
REGIE	SAINT AVERTIN	1 j
	TOURS	1 j
	ST CYR SUR LOIRE	1 j
	SAINT PIERRE DES CORPS	1 j
	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1 j
DSP VEOLIA	BALLAN MIRE	1 j
	BERTHENAY	1 j
	CHAMBRAY-LES-TOURS	1 j
	FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1 j
	JOUE-LES-TOURS	1 j
	LA RICHE	1 j
	METTRAY	1 j
	NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1 j
	ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1 j
	SAINTE GENOUPH	1 j
	SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	1 j
	<b>Moyenne</b>	<b>1,00 j</b>

## (P 101.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)

	Nature de la ressource	Type de paramètre	Taux de conformité	Contrôle ARS Limite de qualité					
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Nbr de prélèvements Conforme	Nbr de prélèvements Non Conforme	Nbr de prélèvements Total
<b>Nbr de contrôles et Taux de conformité</b>	Global Tout type de ressource	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	99,85%	1330	0	1330	664	1	665
	Cénomaniens		100,00%	298	0	298	149	0	149
	Nappe alluviale		99,24%	262	0	262	130	1	131
	Nappe alluviale Cénomaniens		100,00%	482	0	482	241	0	241
	Turonien		100,00%	48	0	48	24	0	24
	Turonien Cénomaniens		100,00%	68	0	68	34	0	34
	Cénomaniens Eau de Surface		100,00%	172	0	172	86	0	86

Le taux de conformité sur les paramètres microbiologiques soumis à limite de qualité est de 100% sur tous les types de ressources.

## (P 102.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimique)

	Nature de la ressource	Type de paramètre	Taux de conformité	Contrôle ARS Limite de qualité					
				Nbr de paramètres Conforme	Nbr de paramètres Non Conforme	Nbr de paramètres Total	Nbr de prélèvements Conforme	Nbr de prélèvements Non Conforme	Nbr de prélèvements Total
<b>Nbr de contrôles et Taux de conformité</b>	Global Tout type de ressource	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	97,70%	17244	15	17259	637	15	652
	Cénomaniens		100%	5169	0	5169	141	0	141
	Nappe alluviale		90,08%	3343	13	3356	118	13	131
	Nappe alluviale Cénomaniens		99,58%	4930	1	4931	238	1	239
	Turonien		100%	775	0	775	24	0	24
	Turonien Cénomaniens		97,22%	1351	1	1352	35	1	36
	Cénomaniens Eau de Surface		100%	1676	0	1676	81	0	81

En global sur l'ensemble des ressources, le taux moyen de conformité sur les paramètres physico-chimiques soumis à limite de qualité est de **97,70%**.

Les ressources sur le Cénomaniens, le Turonien et le mélange Cénomaniens/Eau de Surface n'enregistre aucune non-conformité.

Seules les ressources de la nappe alluviale, du mélange Nappe alluviale/Cénomaniens et du mélange Turonien/Cénomaniens enregistrent 15 dépassements de paramètres au total pour 17 259 paramètres analysés (15 prélèvements non conformes sur 652 prélèvements réalisés).

Les dépassements en limite de qualité sont les suivants :

- 1 dépassement du paramètre nitrites sur le prélèvement de la nappe alluviale à Tours (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l),

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 037-213701394-20221213-DEL_13122022_01-DE

- 3 dépassements du métabolite de pesticides pertinents sur le prélèvement de la nappe alluviale à Saint-Cyr-sur-Loire (concentration de 0,13 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l),
- 3 dépassements du métabolite de pesticides pertinents sur le prélèvement de la nappe alluviale à Fondettes Port Foucault (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l),
- 1 dépassement de la teneur en ESA métolachlore à l'Ermitage de St-Symphorien à Tours sur le mélange Céno-nappe alluviale à Tours (concentration de 0,14 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l).
- 3 dépassements de la teneur en ESA métolachlore au lieu-dit de Port Vallières à Fondettes sur le mélange Céno-nappe alluviale (concentration de 0,12 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l).
- 1 dépassement de la teneur en Sélénium à Ballan-Miré sur le mélange Céno-Turonien (concentration de 12 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 10 µg/l).
- 3 dépassements de la teneur en ESA métolachlore sur le prélèvement de la nappe alluviale à Villandry (concentration de 0,17 µg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 0,10 µg/l).

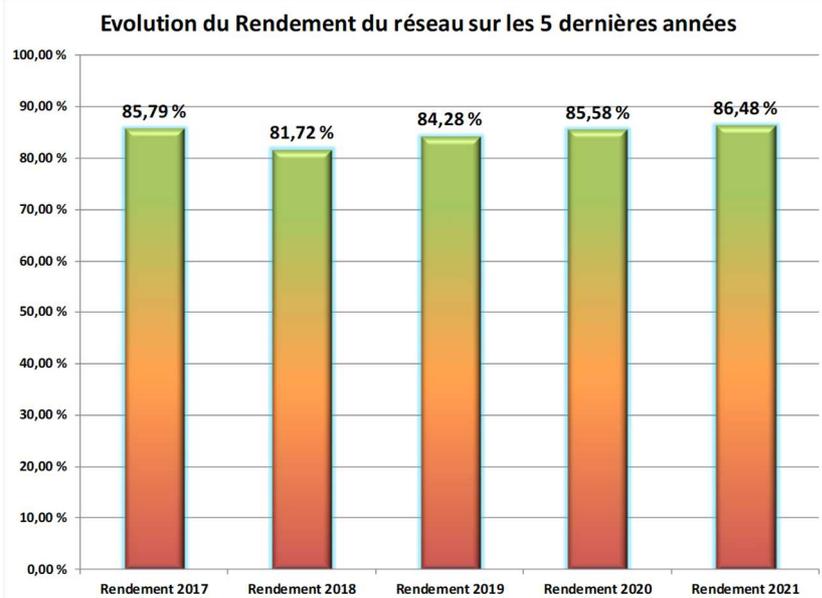
#### (P 103.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Commune	Points de 0 à 120
SAINT AVERTIN	106 points
TOURS	100 points
ST CYR SUR LOIRE	85 points
SAINT PIERRE DES CORPS	100 points
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	85 points
BALLAN MIRE	116 points
BERTHENAY	105 points
CHAMBRAY-LES-TOURS	110 points
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	93 points
JOUE-LES-TOURS	110 points
LA RICHE	98 points
METTRAY	105 points
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	105 points
ROHECORBON - PARCAY MESLAY	110 points
SAINTE GENOUPE	105 points
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	100 points
<b>Moyenne</b>	<b>102 points</b>

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**(P 104.3) Rendement du réseau de distribution**

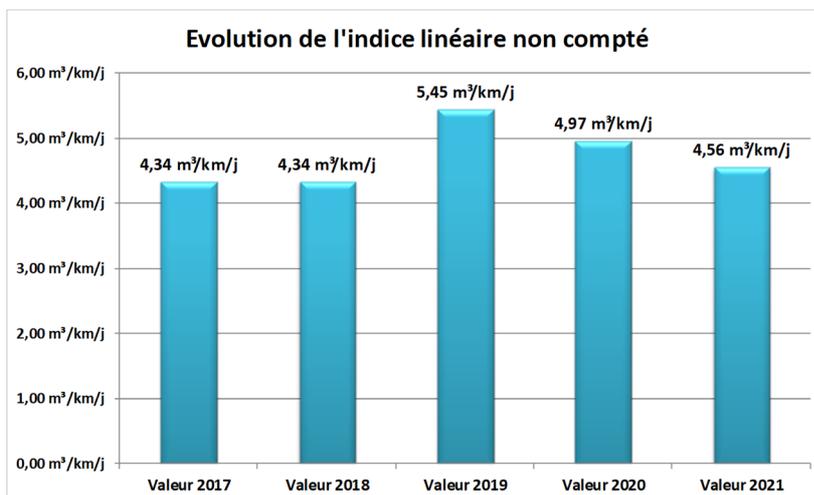
Communes	Rendement 2021
Saint Avertin	82,05 %
Tours	85,35 %
Saint Cyr sur Loire	85,35 %
La Membrolle sur Choisille	75,29 %
Saint Pierre des Corps	92,05 %
Ballan Miré	91,20 %
Berthenay	99,91 %
Chambray-Lès-Tours	91,59 %
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	94,55 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	82,11 %
Joué-Lès-Tours	90,50 %
La Riche	85,00 %
Mettray	94,49 %
Parçay Meslay / Rochecarbon	82,34 %
Saint Genouph	90,22 %
Savonnières / Villandry / Druye	90,29 %
<b>Rendement Moyen</b>	<b>86,48 %</b>



Le rendement du réseau de distribution est de plus de 86 %. Celui-ci est en augmentation depuis 4 ans.

**(P 105.3) Indice linéaire des volumes non comptés**

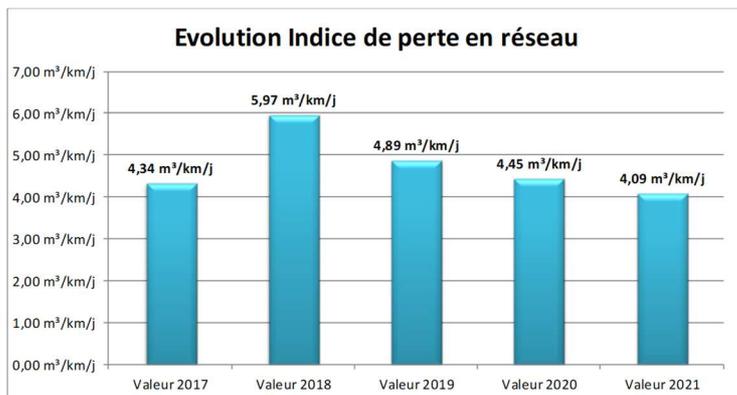
Communes	Indice linéaire non compté en m <sup>3</sup> /km/jour
Saint Avertin	4,95 m <sup>3</sup> /km/j
Tours	8,49 m <sup>3</sup> /km/j
Saint Cyr sur Loire	8,49 m <sup>3</sup> /km/j
La Membrolle sur Choisille	5,24 m <sup>3</sup> /km/j
Saint Pierre des Coprs	2,98 m <sup>3</sup> /km/j
Ballan Miré	1,71 m <sup>3</sup> /km/j
Berthenay	0,02 m <sup>3</sup> /km/j
Chambray-Lès-Tours	2,51 m <sup>3</sup> /km/j
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	1,17 m <sup>3</sup> /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	2,53 m <sup>3</sup> /km/j
Joué-Lès-Tours	3,69 m <sup>3</sup> /km/j
La Riche	6,24 m <sup>3</sup> /km/j
Mettray	0,75 m <sup>3</sup> /km/j
Parçay Meslay / Rochecarbon	2,93 m <sup>3</sup> /km/j
Saint Genouph	0,73 m <sup>3</sup> /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	0,97 m <sup>3</sup> /km/j
<b>Indice Linéaire non compté</b>	<b>4,56 m<sup>3</sup>/km/j</b>



Cet indicateur évalue la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est à la baisse avec moins de 5m<sup>3</sup>/km/j de volumes non comptés. Cette baisse, effective depuis 3 ans est en rapport avec la progression du rendement du réseau.

## (P 106.3) Indice linéaire de perte en réseau

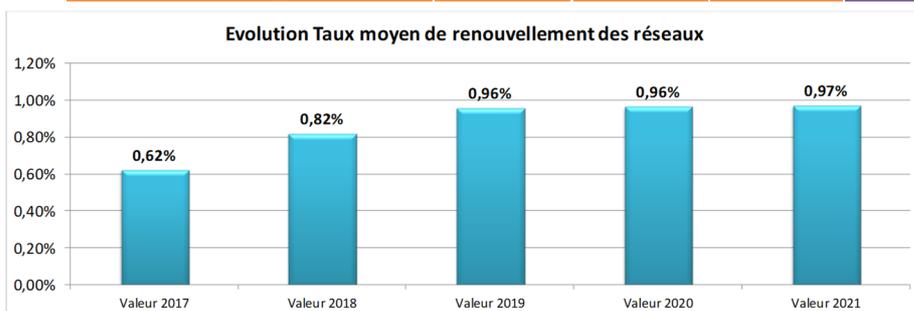
Communes	Indice linéaire de perte en réseau m <sup>3</sup> /km/jour
Saint Avertin	4,79 m <sup>3</sup> /km/j
Tours	7,97 m <sup>3</sup> /km/j
Saint Cyr sur Loire	7,97 m <sup>3</sup> /km/j
La Membrolle sur Choissille	5,24 m <sup>3</sup> /km/j
Saint Pierre des Corps	2,41 m <sup>3</sup> /km/j
Ballan Miré	1,33 m <sup>3</sup> /km/j
Berthenay	0,00 m <sup>3</sup> /km/j
Chambray-Lès-Tours	1,87 m <sup>3</sup> /km/j
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,84 m <sup>3</sup> /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	2,22 m <sup>3</sup> /km/j
Joué-Lès-Tours	2,83 m <sup>3</sup> /km/j
La Riche	5,47 m <sup>3</sup> /km/j
Mettray	0,66 m <sup>3</sup> /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,30 m <sup>3</sup> /km/j
Saint Genouph	0,70 m <sup>3</sup> /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	0,77 m <sup>3</sup> /km/j
<b>Indice Linéaire perte en réseau</b>	<b>4,09 m<sup>3</sup>/km/j</b>



Cet indicateur évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est à la baisse avec 4,09 m<sup>3</sup>/km/j de volumes de fuites (-8%). A noter que depuis 2017 cet indicateur n'est plus calculé sur la moyenne des indicateurs de chaque commune mais d'après les chiffres globaux de la Métropole. Les communes de Tours, Saint-Avertin, La-Riche et La-Membrolle-sur-Choissille présentent les taux de fuites les plus conséquents. Cet indicateur est à la baisse depuis 4 ans en corrélation avec l'amélioration des rendements.

## (P 107.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Communes	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2021	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2021
Saint Avertin	110,63 km	6,17 km	1,41 km	1,11%	1,27%
Tours	368,14 km	19,60 km	3,11 km	1,07%	0,84%
Saint Cyr sur Loire	213,77 km	12,66 km	1,76 km	1,18%	0,82%
La Membrolle sur Choissille	32,16 km	2,34 km	0,31 km	1,46%	0,97%
Saint Pierre des Corps	84,65 km	4,94 km	0,00 km	1,17%	0,00%
Ballan Miré	85,85 km	1,89 km	0,10 km	0,44%	0,11%
Berthenay	14,27 km	0,18 km	0,00 km	0,25%	0,00%
Chambray-Lès-Tours	109,59 km	3,95 km	1,72 km	0,72%	1,57%
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	89,29 km	2,25 km	0,85 km	0,50%	0,96%
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	253,93 km	5,29 km	0,72 km	0,42%	0,28%
Joué-Lès-Tours	213,05 km	15,94 km	3,49 km	1,50%	1,64%
La Riche	49,53 km	3,31 km	0,26 km	1,33%	0,53%
Mettray	29,31 km	0,77 km	0,30 km	0,53%	1,03%
Parçay Meslay / Rochecorbon	91,43 km	6,07 km	2,00 km	1,33%	2,19%
Saint Genouph	17,63 km	0,00 km	0,00 km	0,00%	0,00%
Savonnières / Villandry / Druye	121,85 km	6,23 km	0,00 km	1,02%	0,00%
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux</b>	<b>1885,06 km</b>	<b>91,58 km</b>	<b>16,03 km</b>	<b>0,97%</b>	<b>0,85%</b>



Au cours des 5 dernières années, près de 92 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés. Depuis 2015, le taux moyen de renouvellement est en constante progression et a quasiment doublé. En 2021, le fort taux de renouvellement a été maintenu soit un âge moyen des réseaux de 103 ans.

## (P 108.3) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Communes	Sites	Nature de la ressource	Indice d'avancement de la protection par ressource	Indice d'avancement de la protection par commune	V produit	V acheté en gros	Indice d'avancement de la protection par ressource du V acheté	Commune d'achat
SAINT AVERTIN	Ecorchevaux	Cénomaniens	80%	80%	266 679 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Graviers	Cénomaniens	80%		208 703 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Prairie de Cangé	Nappe alluviale	80%		160 664 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Rosnay	Cénomaniens	80%		123 302 m <sup>3</sup>	447 228 m <sup>3</sup>	80%	Tours
TOURS	Ile Aucard	Nappe alluviale	60%	60%	5 778 900 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Ile Aucard	Cénomaniens	60%		6 407 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Ile aux vaches	Nappe alluviale	60%		3 416 003 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
SAINT CYR SUR LOIRE	Ile Simon	Cénomaniens	60%	60%	509 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Ile Simon	Nappe alluviale	60%		2 344 783 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
SAINT PIERRE DES CORPS	Bords de Loire	Nappe alluviale	60%	60%	0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Les Sablons	Cénomaniens	60%		638 292 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Le Colombier	Cénomaniens	60%		298 761 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
BALLAN MIRE	Miré La Chevalerie	Cénomaniens	80%	80%	442 074 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	La Bonnetière	Turonien	80%		30 423 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
CHAMBRAY-LES-TOURS	Le Bois Cormier	Cénomaniens	80%	80%	806 274 m <sup>3</sup>	84 257 m <sup>3</sup>	80%	Joué
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	Le Buisson	Turonien	80%	80%	115 590 m <sup>3</sup>	76 494 m <sup>3</sup>	80%	Tours
NOTRE DAME D'OE	La Ganoire 1	Turonien	80%	80%	85 054 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	La Ganoire 2	Cénomaniens	80%		225 272 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
FONDETTES	La Bourdonnière	Cénomaniens	80%	80%	355 435 m <sup>3</sup>	10 417 m <sup>3</sup>	80%	Ambillou Pernay
	Port Foucault	Nappe alluviale	80%		349 230 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
LUYNES	Les Pins	Cénomaniens	80%	80%	432 850 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
JOUÉ-LES-TOURS	La Mignonne 1	Cénomaniens	70%	56%	427 748 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	La Mignonne 2	Cénomaniens	70%		227 120 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Pont Cher	Eau de Surface	50%		1 396 814 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Pont Cher 1	Cénomaniens	50%		60 082 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
	Pont Cher 2	Cénomaniens	50%		208 805 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
LA RICHE	Le Grand Carroi Ouest	Cénomaniens	80%	80%	495 829 m <sup>3</sup>	163 254 m <sup>3</sup>	80%	Tours
METTRAY	Bourgetteries	Turonien	80%	80%	126 364 m <sup>3</sup>	1 088 m <sup>3</sup>	80%	La Membrolle
	Guindreau	Turonien	80%		0 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		
PARCAY-MESLAY	La Thibaudière	Cénomaniens	80%	80%	199 361 m <sup>3</sup>	234 911 m <sup>3</sup>	80%	Tours
SAVONNIERES	"LE CLOS ROUSSEAU "L'Audeverdière	Cénomaniens	80%	80%	183 343 m <sup>3</sup>	19 892 m <sup>3</sup>	80%	Ballan
VILLANDRY	ILE AUX BRIONS P2 ET P3 Les Caves Gouttières	Nappe alluviale	60%	60%	149 326 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>		

Indice d'avancement de la protection de la ressource	Global Tout type de ressource	64,19%	19 559 997 m <sup>3</sup>
--	-------------------------------	--------	---------------------------

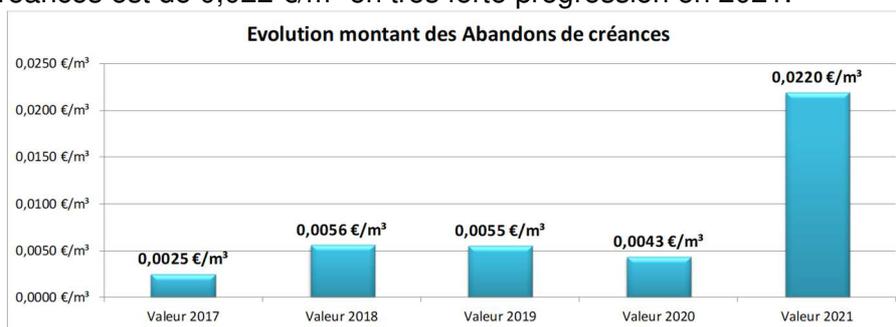
L'indice de protection de la ressource est d'un peu plus de 64%. La diminution de la valeur de cet indice par rapport à 2019 s'explique par la prise en compte dans le calcul des volumes d'eau produits par chaque captage qui pondère le résultat final à l'échelle de la métropole. La procédure de suivi mise en place par la Direction du Cycle de l'Eau et les actions de terrain pour protéger les points de captage se poursuivent et cet indicateur devrait évoluer positivement dans les années futures.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**(P 109.0) Montant des abandons de créances**

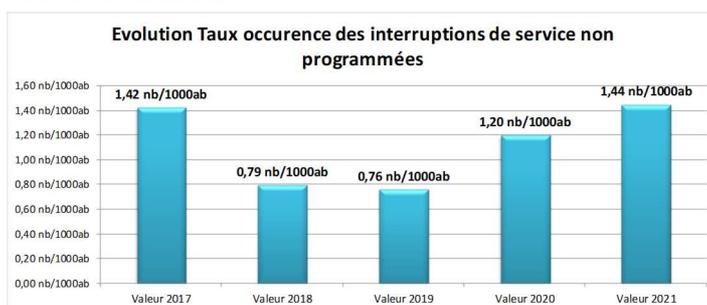
Communes	Montant des abandons de créances	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (collectivité)	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (délégataire)	Volumes facturés
Saint Avertin	0,0344 €/m <sup>3</sup>	357 117 €HTVA		10 367 289 m <sup>3</sup>
Tours				
Saint Cyr sur Loire				
La Membrolle sur Choisille				
Saint Pierre des Corps				
Ballan Miré	0,0004 €/m <sup>3</sup>		190 €HTVA	427 078 m <sup>3</sup>
Berthenay	0,0000 €/m <sup>3</sup>		0 €HTVA	30 413 m <sup>3</sup>
Chambray-Lès-Tours	0,0001 €/m <sup>3</sup>		73 €HTVA	795 024 m <sup>3</sup>
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	0,0003 €/m <sup>3</sup>		124 €HTVA	468 419 m <sup>3</sup>
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,0002 €/m <sup>3</sup>		156 €HTVA	921 145 m <sup>3</sup>
Joué-Lès-Tours	0,0008 €/m <sup>3</sup>		1 546 €HTVA	2 033 585 m <sup>3</sup>
La Riche	0,0014 €/m <sup>3</sup>		776 €HTVA	551 860 m <sup>3</sup>
Mettray	0,0007 €/m <sup>3</sup>		83 €HTVA	120 280 m <sup>3</sup>
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,0000 €/m <sup>3</sup>		0 €HTVA	336 465 m <sup>3</sup>
Saint Genouph	0,0000 €/m <sup>3</sup>		0 €HTVA	41 547 m <sup>3</sup>
Savonnières / Villandry / Druye	0,0000 €/m <sup>3</sup>		0 €HTVA	310 545 m <sup>3</sup>
<b>Montant des abandons de créances</b>	<b>0,0220 €/m<sup>3</sup></b>	<b>357 117 €HTVA</b>	<b>2 948 €HTVA</b>	<b>16 403 650 m<sup>3</sup></b>

Cet indicateur représente la part de solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Le montant des abandons de créances est de 0,022 €/m<sup>3</sup> en très forte progression en 2021.

**(P 151.1) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Communes	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nbr d'interruptions de service non programmées	Nbr d'abonnés
Saint Avertin	0,62 nb/1000ab	4 unité	6 452 ab
Tours	0,76 nb/1000ab	26 unité	34 045 ab
Saint Cyr sur Loire	0,72 nb/1000ab	7 unité	9 733 ab
La Membrolle sur Choisille	1,34 nb/1000ab	2 unité	1 488 ab
Saint Pierre des Corps	0,00 nb/1000ab	0 unité	6 943 ab
Ballan Miré	9,44 nb/1000ab	38 unité	4 027 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	286 ab
Chambray-Lès-Tours	0,41 nb/1000ab	2 unité	4 902 ab
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	3,96 nb/1000ab	14 unité	3 537 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	2,49 nb/1000ab	20 unité	8 020 ab
Joué-Lès-Tours	0,70 nb/1000ab	11 unité	15 757 ab
La Riche	0,81 nb/1000ab	3 unité	3 722 ab
Mettray	1,01 nb/1000ab	1 unité	988 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	6,38 nb/1000ab	19 unité	2 976 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	486 ab
Savonnières / Villandry / Druye	2,35 nb/1000ab	6 unité	2 554 ab
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</b>	<b>1,44 nb/1000ab</b>	<b>153 unité</b>	<b>105 916 ab</b>

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été avertis au moins 24 h à l'avance. Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Par rapport à 2020, ce taux est à la hausse.



### (P 152.1) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements

Communes	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Saint Avertin	100 %
Tours	100 %
Saint Cyr sur Loire	100 %
La Membrolle sur Choissille	100 %
Saint Pierre des Corps	100 %
Ballan Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-Lès-Tours	100 %
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	100 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	100 %
Joué-Lès-Tours	100 %
La Riche	100 %
Mettray	100 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	100 %
Saint Genouph	100 %
Savonnières / Villandry / Druye	100 %
<b>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</b>	<b>100 %</b>

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable.

Ce délai est constamment respecté.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

### (P 153.2) Durée d'extinction de la dette de la collectivité

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Encours total de la dette	Epargne brute annuelle
<b>Budget Eaux</b>	1,22 an	10 755 814,44 €	8 816 241,34 €

### (P 154.0) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Communes	Taux d'impayés sur les factures d'eau	Montant restant impayés	Montant TTC facturé
Saint Avertin	1,99%	46 417,68 €	2 335 882,99 €
Tours	1,72%	403 772,88 €	23 473 493,75 €
Saint Cyr sur Loire	1,79%	49 319,03 €	2 762 866,48 €
La Membrolle sur Choissille	3,11%	12 637,54 €	406 706,39 €
Saint Pierre des Corps	4,25%	111 178,69 €	2 612 978,48 €
Ballan Miré	0,81%	9 376,00 €	1 162 803,00 €
Berthenay	0,90%	559,00 €	62 290,00 €
Chambray-Lès-Tours	0,77%	15 000,00 €	1 953 812,00 €
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	0,81%	8 550,00 €	1 056 860,00 €
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,87%	24 465,00 €	2 803 721,00 €
Joué-Lès-Tours	1,43%	84 162,00 €	5 901 997,00 €
La Riche	1,77%	24 580,00 €	1 386 457,00 €
Mettray	0,30%	1 063,00 €	360 078,00 €
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,68%	7 058,00 €	1 044 396,00 €
Saint Genouph	3,10%	3 542,60 €	114 419,15 €
Savonnières / Villandry / Druye	0,22%	2 047,00 €	916 848,00 €
<b>Taux d'impayés sur les factures d'eau</b>	<b>1,66%</b>	<b>803 728,42 €</b>	<b>48 355 609,24 €</b>

Cet indicateur représente le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service. Il permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement.

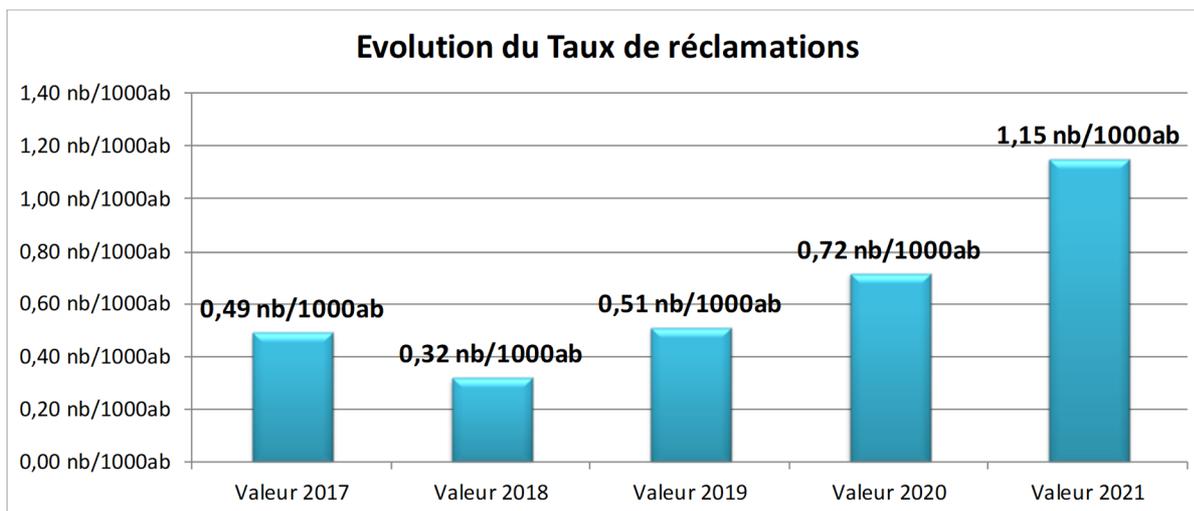
Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2021 est de 1,66% en légère diminution après 3 ans d'augmentation (1,48% en 2018 – 1,81% en 2019 – 1,98% en 2020).

## (P 155.1) Taux de réclamations

Communes	Taux de réclamations	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés
Saint Avertin	2,01 nb/1000ab	13 unité	6 452 ab
Tours	0,73 nb/1000ab	25 unité	34 045 ab
Saint Cyr sur Loire	0,92 nb/1000ab	9 unité	9 733 ab
La Membrolle sur Choisille	0,67 nb/1000ab	1 unité	1 488 ab
Saint Pierre des Corps	1,15 nb/1000ab	8 unité	6 943 ab
Ballan Miré	0,50 nb/1000ab	2 unité	4 027 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	286 ab
Chambray-Lès-Tours	1,84 nb/1000ab	9 unité	4 902 ab
Chanceaux sur Choisille / Notre Dame D'Oé	3,68 nb/1000ab	13 unité	3 537 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	1,12 nb/1000ab	9 unité	8 020 ab
Joué-Lès-Tours	1,14 nb/1000ab	18 unité	15 757 ab
La Riche	1,88 nb/1000ab	7 unité	3 722 ab
Metray	1,01 nb/1000ab	1 unité	988 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,67 nb/1000ab	2 unité	2 976 ab
Saint Genouph	2,06 nb/1000ab	1 unité	486 ab
Savonnières / Villandry / Druye	1,57 nb/1000ab	4 unité	2 554 ab
<b>Taux de réclamations</b>	<b>1,15 nb/1000ab</b>	<b>122 unité</b>	<b>105 916 ab</b>

Le taux de réclamation des abonnés est en hausse par rapport à 2020 avec 1,15 réclamation pour 1000 abonnés. Cette augmentation est la conséquence directe de la mise en place du nouvel outil de relation client qui permet une meilleure qualification des sollicitations des usagers. Ce taux reste cependant bien en dessous de la moyenne nationale aux environs de 4 réclamations pour 1000 abonnés.



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## L'ACTIVITE CLIENTELE

(D 201.0) Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

**300 714 habitants**

(D 202.0) Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

**156 autorisations de déversement**

## QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

(P 251.1) Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

**0,02 nb / 1 000 abonnés**

(P 258.1) Taux de réclamations

**0,060 nb / 1 000 abonnés**

## PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(D 204.0) Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

**1,46 euros TTC**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**(P 202.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**

Partie A	Plan des réseaux (15 points)	Note	Évaluation
VP250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
VP251	Mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>TOTAL Partie A</b>		<b>15</b>	<b>15/15</b>
Partie B	Inventaire des réseaux (30 points)	Note	Évaluation
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux (linéaire, catégorie de l'ouvrage, matériau, diamètre,...)/Mise à jour du plan des réseaux en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
VP253	Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres > 60%	1 à 5	4
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date de la période de pose au moins de 60%	10	0
	ou > 60%	0	
<b>TOTAL Partie B</b>		<b>30</b>	<b>14/30</b>
Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (75 points)	Note	Évaluation
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie = 50% + un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %	10 + 1 à 5	14
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement,...)	10	10
VP258	Mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
VP259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon dans le plan des réseaux	10	0
VP260	Existence inventaire avec description et localisation des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	10
VP261	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre de plan pluriannuel de réhabilitation et renouvellement du réseau (au moins 3 ans)	10	0
<b>TOTAL Partie C</b>		<b>75</b>	<b>34/75</b>
<b>Valeur de l'indice retenu * La partie C ne peut être prise en compte car A + B &lt; 40</b>			<b>29</b>

**(P 252.2) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau**

Communes	Nombre de points noirs sur le réseau	Linéaire réseaux EU (hors branchement)	Taux de points noirs par 100 km de réseaux
Ballan-Miré	3	60	5,02
Berthenay	0	1	0,00
Chambray-lès-Tours	5	77	6,50
Chanceaux-sur-Choisille	0	30	0,00
Druye	0	6	0,00
Fondettes	1	84	1,19
Joué-lès-Tours	4	163	2,46
La Membrolle-sur-Choisille	0	16	0,00
La Riche	0	43	0,00
Luynes	0	30	0,00
Mettray	1	19	5,26
Notre-Dame-d'Oé	2	33	6,01
Parçay-Meslay	0	31	0,00
Rohecobon	4	43	9,23
Saint-Avertin	5	97	5,15
Saint-Cyr-sur-Loire	3	95	3,16
Saint-Etienne-de-Chigny	0	11	0,00
Saint-Genouph	0	11	0,00
Saint-Pierre-des-Corps	8	64	12,44
Savonnières	0	28	0,00
Tours	35	396	8,85
Villandry	0	9	0,00
Dont Intercommunaux	9	11	84,11
<b>Indice P252.2</b>	<b>80</b>	<b>1348</b>	<b>5,93</b>

**(P 253.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées**

Réseau renouvelé : 8 076 m.  
 Linéaire total réseau gravitaire : 1 348 km.  
**Taux de renouvellement annuel : 0,60 %**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**(P 201.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées**

COMMUNES	Taux de desserte %
Ballan-Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-lès-Tours	100 %
Chanceaux-sur-Choisille	100 %
Druye	100 %
Fondettes	99,5 %
Joué-lès-Tours	99,9 %
La Membrolle-sur-Choisille	100,0 %
La Riche	100 %
Luyes	99,4 %
Mettray	99,8 %
Notre-Dame-d'Oé	100 %
Parçay-Meslay	99,9 %
Rochecorbon	100 %
Saint-Avertin	100 %
Saint-Cyr-sur-Loire	100 %
Saint-Etienne-de-Chigny	99,4 %
Saint-Genouph	100 %
Saint-Pierre-des-Corps	100 %
Savonnières	100 %
Tours	99,9 %
Villandry	100 %
<b>Taux moyen de desserte</b>	<b>99,9 %</b>

**(P 203.3) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)**

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2020 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luyes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
<b>Indice (%)</b>		

(P 255.3) Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Stations	Points pris en compte								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Gannay Fondettes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de la Grange David La Riche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	100
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
Station de La Sainterie Savonnières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	NC	90
<b>Points si "Oui"</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	

(P 204.3) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	<p>Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2020 était de 100 % pour toutes les stations.</p>	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
<b>Indice (%)</b>		

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**(P 254.3) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau**

*Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle)*

Stations	Nombre de bilans effectués	Bilans Non Conforme	Taux de performance
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	12	1	92%
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	12	3	75%
Station de Gannay Fondettes	12	0	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	12	0	100%
Station de la Grange David La Riche	363	0	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	12	2	83%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay	12	0	100%
Station de La Sainterie Savonnières	12	1	92%
<b>Total Bilan</b>	<b>447</b>	<b>7</b>	<b>98,4%</b>

**(P 205.3) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)**

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	<p>Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2020 était de 100 % pour toutes les stations.</p>	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay		
Station de La Sainterie Savonnières		
<b>Indice (%)</b>		

(P 206.3) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(D 203.0) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Stations	TMS évacuées en 2020 (tonne de MS) (D203.0)	TMS admises sur une filière conforme (tonnes)	Indicateur de performance (%) (P206.3)
* Station des Négrières Berthenay	0	0	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	37,9	37,9	100%
Station de Tue Loup Chambray-lès-Tours	0	0	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	29,623	29,623	100%
Station de la Nauria Druye	0	0	
Station de Gannay Fondettes	97,7	97,7	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	57,3	57,3	100%
Station du Guéret La Membrolle sur Choisille	0	0	
Station de la Grange David La Riche	6042	6042	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	53,50	53,5	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	38,47	38,47	100%
Station de La Sainterie Savonnières	32,056	32,056	100%
* Station Pont de Bresme - La Prantelle Saint Etienne de Chigny	5,6	5,6	100%
Station de La Prairie Villandry	15,363	15,363	100%

\* Boues considérées comme des matières de vidange  
Non totalisé dans le tonnage total récapitulatif D 203.0

GESTION FINANCIERE

(P207.0) – Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (euros)

Créances admises en non-valeur : 55 783,04 €  
Créances éteintes : 3 721,09€

(P256.2) – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (capacité de désendettement)

1,07

(P257.0) – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

Voir P154.0 Eau Potable

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## SERVICE

(D 301.0) - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

16 775

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(D302.0) - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Communes	Points pris en compte							TOTAL
	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	
Ballan-Miré	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Berthenay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chambray-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chanceaux-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Druey	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Fondettes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Joué-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Membrolle-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Riche	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Luyes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Mettray	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Notre-Dame-d'Oé	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Parçay-Meslay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Rochecorbon	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	110
Saint-Avertin	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Cyr-sur-Loire	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Etienne-de-Chigny	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Genouph	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Pierre-des-Corps	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Savonnières	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Villandry	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110

### (P301.3) - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total d'installation	3383	3501	3505	3767	3705	3726	3748	3747	3767	3854	3867
Installation ayant fait l'objet d'une visite et déclarée conforme	1582	1618	2410	2440	-	-	2472	2533	2508	2472	2405
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	-	-	370	480	490	449	389	401	390	460	488
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 mai 2007)	47%	46%	69%	65%	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 décembre 2013)	-	-	89%	87%	87%	88%	90%	89%	90%	88%	87%

L'arrêté du 2 décembre 2013 a intégré également, dans le calcul de l'indicateur de performance, les installations non-conformes sans risques sanitaires et/ou environnementaux.

**Le nombre d'installations conformes est de 3 379 sur les 3 867 unités, soit 87% du parc total.**

Ce calcul ne prend pas en compte les 6 installations n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle en 2021 (visites annulées, décalées ultérieurement) pour lesquels aucun avis n'a été donné par le SPANC.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 
ID : 037-213701394-20221213-DEL_13122022_01-DE

## Partie 5

# LES DONNEES FINANCIERES

## L'EAU POTABLE

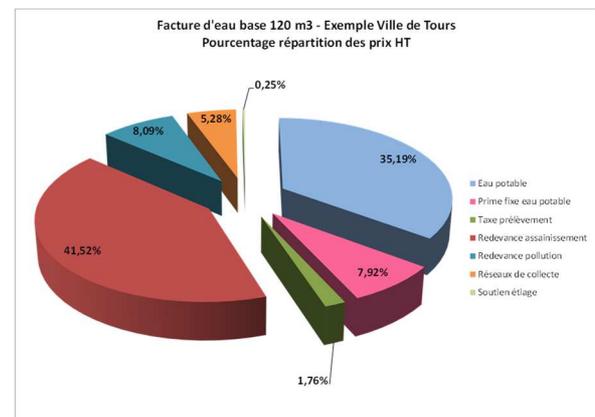
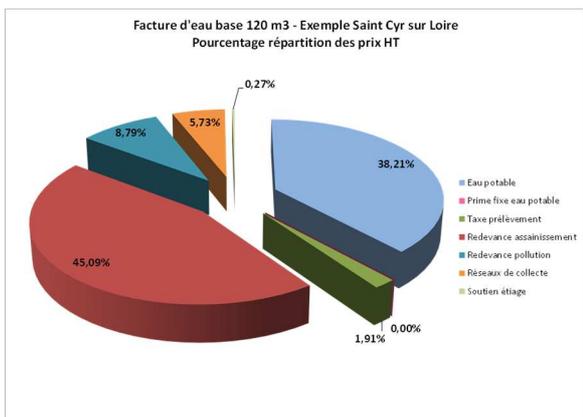
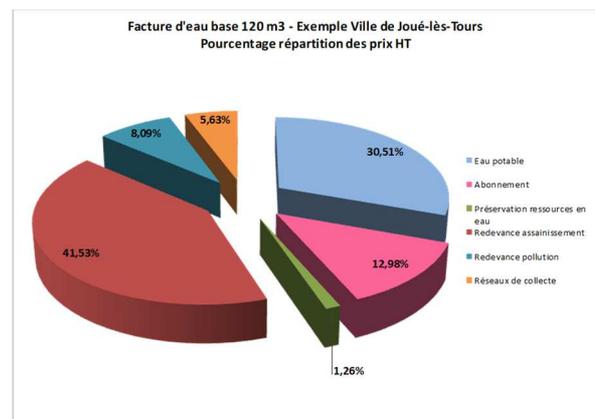
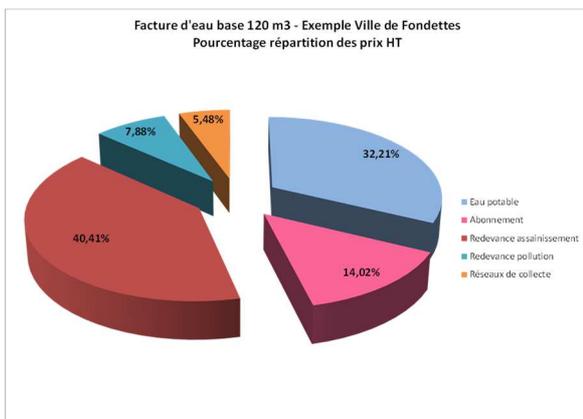
### LA FACTURE D'EAU

Dans la facture, apparaît le prix total de l'eau, à savoir, eau potable et assainissement. En effet, les deux services sont facturés conjointement en fonction du volume d'eau potable consommé.

La facture d'eau contient plusieurs éléments :

#### → Le prix de l'eau potable ou distribution de l'eau

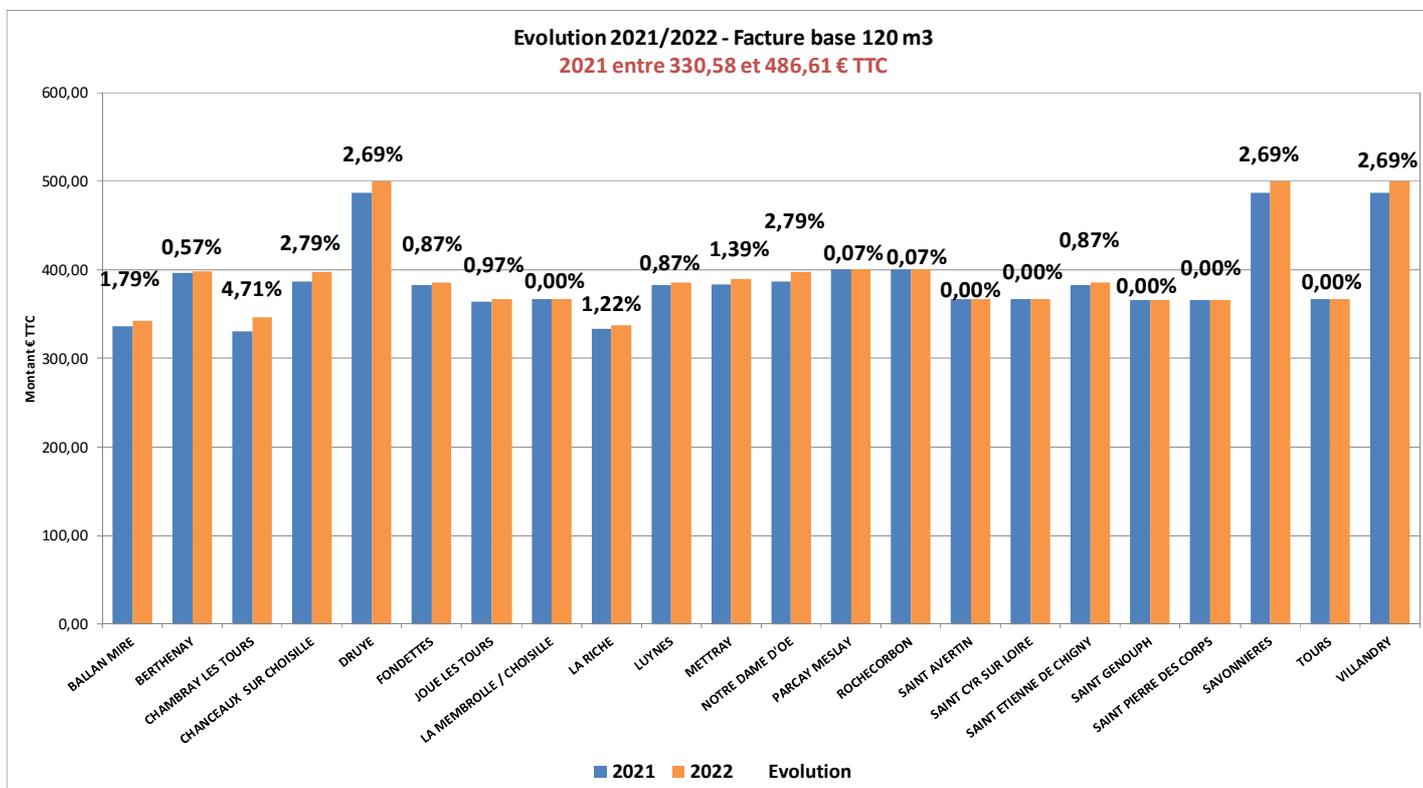
- . **Une part fixe** : abonnement, location de compteur ou prime fixe
- . **Une part variable** : proportionnelle au m<sup>3</sup> d'eau consommé. Si le service eau potable est géré par délégation de service public, la facture indique la part versée directement au délégataire et la part qui revient à la métropole qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce service.
- . **Une taxe** : une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).



## ➔ Le prix de l'assainissement, à savoir la collecte et le traitement des eaux usées

La redevance assainissement est assise sur le m<sup>3</sup> d'eau potable consommé, son montant est voté chaque année au sein du Conseil Métropolitain.

En ce qui concerne l'exercice 2021, par délibération métropolitaine du 09 décembre 2021, les tarifs ont été fixés à 1,18 € HT le m<sup>3</sup> (le taux de TVA prélevé est de 10 %).



## ➔ Les organismes publics

En 2021, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a perçu, par l'intermédiaire du distributeur d'eau :

- une redevance pollution domestique de 0,23 € du m<sup>3</sup> (taux de TVA 5,5 %),
- une redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,16 € du m<sup>3</sup> (taux de TVA 10 %),
- une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).

Les sommes ainsi collectées permettent de reverser aux collectivités, des subventions au titre des travaux d'investissement.

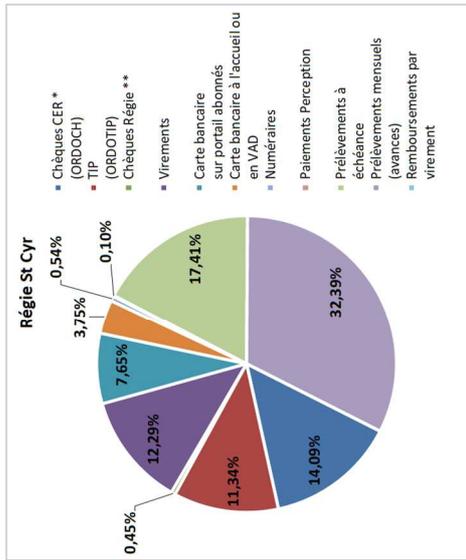
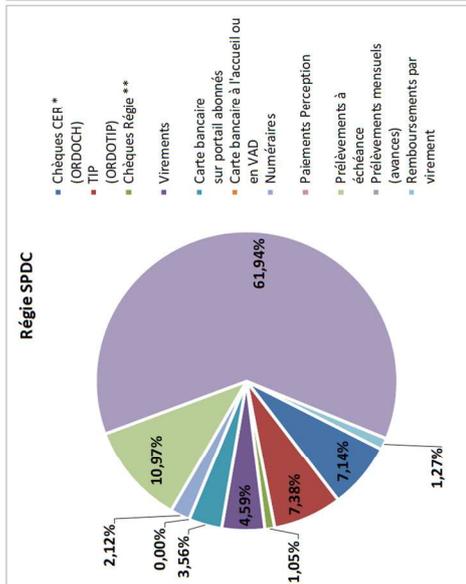
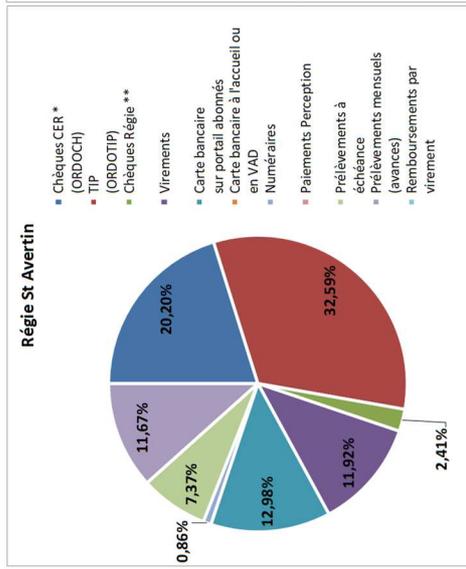
Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

2021

	MODES DE PAIEMENT											
	Chèques CER * (ORDOCH)	TIP (ORDOTIP)	Chèques Régie **	Virements	Carte bancaire sur portail abonnés	Carte bancaire à l'accueil ou en VAD	Numéraires	Palements Perception	Prélèvements à échéance	Sous-total	Prélèvements mensuels (avances)	Remboursements par virement (Régie avance mise en place SPDC à partir 09/18)
Régie St Avertin	2 873	4 636	343	1 695	1 847		122		1 049	12 565	1 660	
Régie SPDC	1 880	1 910	287	1 280	928		611		2 979	9 875	16 914	339
Régie St Cyr	183	221	15	45	101		1		180	756	881	27
	3 534	3 286	106	2 539	1 862	1 143	14		4 972	17 599	7 816	
La Membrolle/Choisille	878	655	29	363	350	88	5		165	2 533	492	
Tours Nord	5 544	4 071	180	5 781	3 197	1 419	237		7 169	27 652	14 585	
<b>Total</b>	<b>14 892</b>	<b>14 779</b>	<b>960</b>	<b>11 703</b>	<b>8 285</b>	<b>2 650</b>	<b>1 119</b>		<b>16 524</b>	<b>70 980</b>	<b>42 448</b>	<b>386</b>

\* CER : Centre d'Encaissement de Rennes (Chèque + talon TIP)

\*\* : Chèques reçus à la Régie, transmis au Centre d'Encaissement de Lille



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

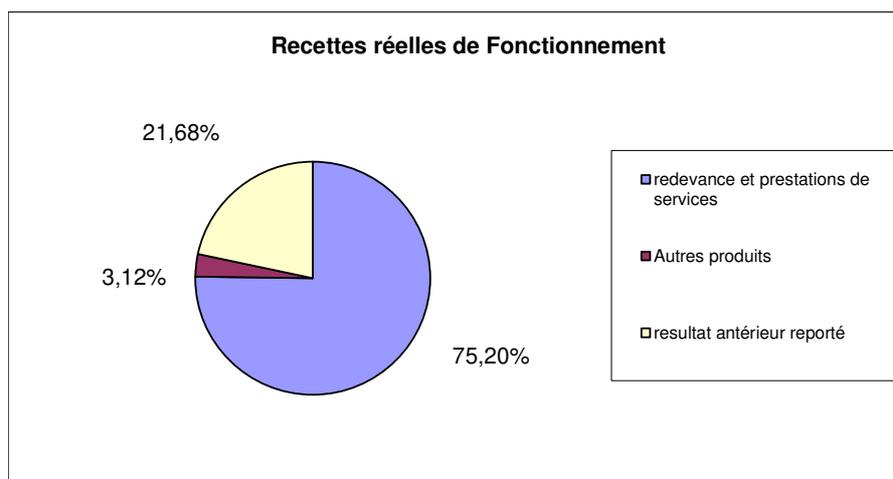


ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13120222\_01-DE

## Recettes réelles de fonctionnement

**25 358 145,08 euros**

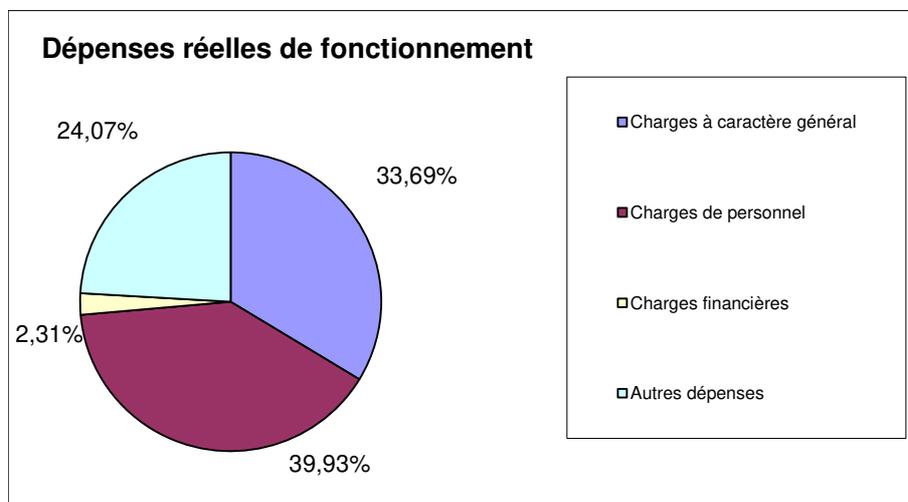
recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	18 912 813,17	75,20%
Autres produits	784 626,96	3,12%
resultat antérieur reporté	5 453 623,93	21,68%
	<b>25 151 064,06</b>	<b>100,00%</b>



## Dépenses réelles de fonctionnement

**10 856 167,66 euros**

Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	3 657 440,71	33,69%
Charges de personnel	4 335 160,66	39,93%
Charges financières	250 911,99	2,31%
Autres dépenses	2 612 654,30	24,07%
	<b>10 856 167,66</b>	<b>100,00%</b>



Recettes réelles d'investissement

**13 831 205,17 euros**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

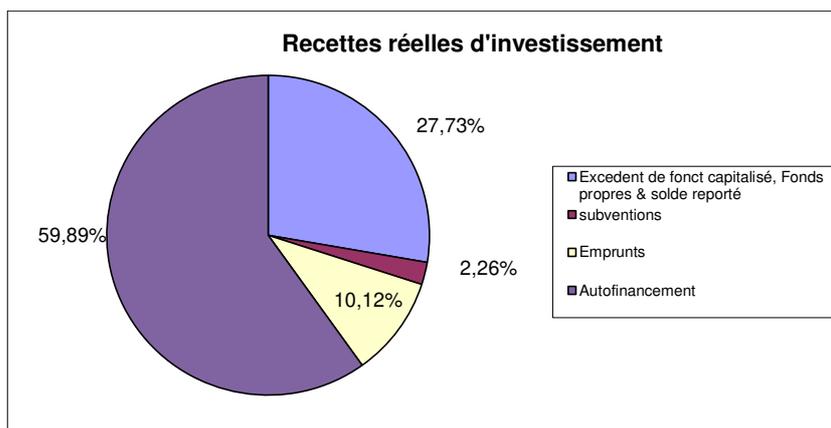
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

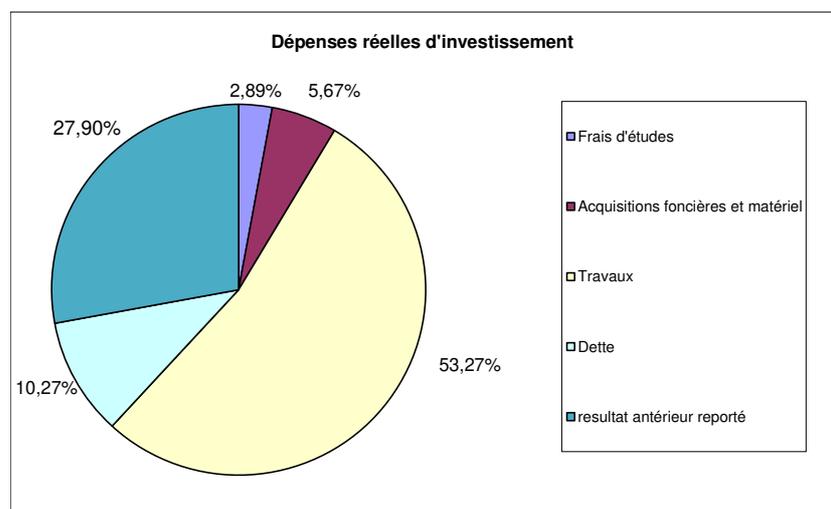
recettes d'investissement	montant	
Excedent de fonct capitalisé, Fonds propres & soldes	3 834 829,92	27,73%
subventions	312 279,56	2,26%
Emprunts	1 400 000,00	10,12%
<b>Autofinancement</b>	<b>8 284 095,69</b>	<b>59,89%</b>
	<b>13 831 205,17</b>	<b>100,00%</b>
Hors autofinancement	5 547 109,48	



Dépenses réelles d'investissement

**13 528 515,35 euros**

Dépenses d'investissement	montant	
Frais d'études	393 495,43	2,89%
Acquisitions foncières et matériel	772 580,69	5,67%
Travaux	7 257 954,58	53,27%
Dette	1 398 712,91	10,27%
resultat antérieur reporté	3 801 380,54	27,90%
<b>Total</b>	<b>13 624 124,15</b>	<b>100,00%</b>



BUDGET EAU		2021
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS		A1

DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2021	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>16 868 550,72</b>	<b>10 755 814,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 656 125,72</b>	<b>257 412,81</b>	<b>1 398 712,91</b>
<b>Auprès des organismes de droit privé</b>	<b>16 868 550,72</b>	<b>10 755 814,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 656 125,72</b>	<b>257 412,81</b>	<b>1 398 712,91</b>
Banque Populaire Val de France	203 239,10	0,00		34 971,57	603,19	34 368,38
Groupe Crédit Agricole	3 343 397,24	2 649 830,13		261 441,15	50 147,89	211 293,26
Caisse des Dépôts et Consignations	328 899,38	159 667,45		41 695,87	6 030,80	35 665,07
Caisse d'Épargne Loire Centre	7 807 331,83	4 548 907,92		788 195,83	124 819,23	663 376,60
Crédit Mutuel du centre	2 131 469,24	1 642 753,09		162 201,48	25 006,47	137 195,01
Groupe SFL-La Banque Postale	2 912 132,17	1 733 938,52		339 360,54	49 087,08	290 273,46
Société Générale	142 081,76	20 717,33		28 259,28	1 718,15	26 541,13
<b>Auprès des organismes de droit public</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Agence de l'eau Loire-Bretagne						
<b>Dettes provenant d'émissions obligataires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>				<b>10 755 814,44</b>		
<i>Annuité hors opérations particulières</i>				<b>1 656 125,72</b>	<b>257 412,81</b>	<b>1 398 712,91</b>
<b>Total ICNE</b>					<b>-10 095,66</b>	
<b>Décaissement réel</b>				<b>1 656 125,72</b>	<b>257 412,81</b>	<b>1 398 712,91</b>
<b>Correction ICNE négatif CA 2020</b>				<b>1 646 030,06</b>	<b>247 317,15</b>	<b>1 398 712,91</b>

DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital restant dû	Echéance	Dont		
				Ira	Capital	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont		
				Intérêts courus	Capital	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>					<b>257 412,81</b>	<b>1 398 712,91</b>
CHARGES DE PERTES DE CHANGE-666					<b>0,00</b>	
AUTRES CHARGES FINANCIERES					<b>980,00</b>	
CORRECTION ICNE					<b>-7 430,82</b>	
<b>CHAPITRE 66+16 (REEL)</b>			<b>CA 2018</b>		<b>250 911,99</b>	<b>1 398 712,91</b>

## Extinction de la dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	1 398 712,91	257 412,81	1 656 125,72	10 755 814,44
2022	1 422 540,92	217 453,90	1 639 994,82	9 333 273,52
2023	1 296 915,56	178 688,75	1 475 604,31	8 036 357,96
2024	1 224 412,90	146 967,56	1 371 380,46	6 811 945,06
2025	1 171 588,19	116 354,04	1 287 942,23	5 640 356,87
2026	969 728,47	90 753,05	1 060 481,52	4 670 628,40
2027	681 687,94	71 691,94	753 379,88	3 988 940,46
2028	600 216,30	61 905,37	662 121,67	3 388 724,16
2029	578 629,88	53 132,17	631 762,05	2 810 094,28
2030	520 245,67	45 083,99	565 329,66	2 289 848,61
2031	493 862,64	38 856,51	532 719,15	1 795 985,97
2032	464 089,49	32 158,95	496 248,44	1 331 896,48
2033	396 965,44	26 232,61	423 198,05	934 931,04
2034	303 097,00	21 056,64	324 153,64	631 834,04
2035	238 911,01	17 504,65	256 415,66	392 923,03
2036	140 591,09	14 640,83	155 231,92	252 331,94
2037	46 158,33	12 075,49	58 233,82	206 173,61
2038	48 269,21	9 866,55	58 135,76	157 904,40
2039	50 470,13	7 556,60	58 026,73	107 434,27
2040	52 785,23	5 141,33	57 926,56	54 649,04
2041	54 649,04	3 277,52	57 926,56	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 976 884,76</b>	<b>2 798 446,22</b>	<b>18 775 330,98</b>	

# L'ASSAINISSEMENT

## LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Recettes réelles de fonctionnement

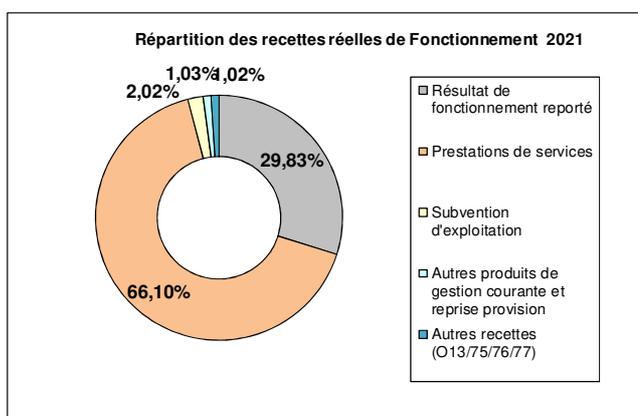
**34 900 936,55 euros**

Recettes de fonctionnement	Montant	
Résultat de fonctionnement reporté	10 411 980,79	29,83%
Prestations de services	23 069 662,04	66,10%
Subvention d'exploitation	704 451,75	2,02%
Autres produits	355 737,71	1,02%
Autres recettes (O13/75/76/77)	359 104,26	1,03%
	<b>34 900 936,55</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes de prestations de services proviennent des usagers et intègrent notamment :

- la redevance assainissement,
- les branchements eaux usées et la PRE/PFAC,
- divers produits de service.

Les subventions d'exploitation concernent la participation des communes extérieures pour le traitement des eaux usées (Larçay, La Ville-aux-Dames).



Dépenses réelles de fonctionnement

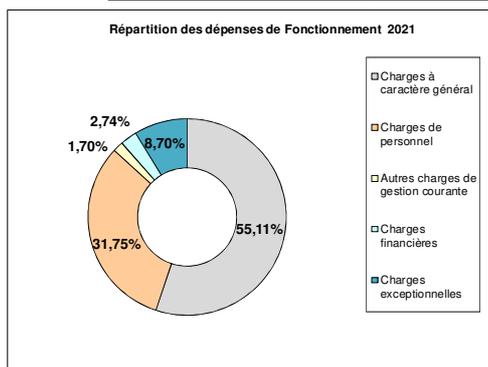
**13 365 939,29 euros**

Dépenses de fonctionnement	Montant	
Charges à caractère général	7 365 820,03	55,11%
Charges de personnel	4 243 785,80	31,75%
Autres charges de gestion courante	227 603,81	1,70%
Charges financières	366 297,43	2,74%
Charges exceptionnelles	1 162 432,22	8,70%
	<b>13 365 939,29</b>	<b>100,00%</b>

Les charges à caractère général intègrent les dépenses liées aux fournitures d'électricité, d'eau et de produits de traitement de stations, aux travaux confiés aux entreprises, à l'entretien des bâtiments et des matériels, aux impôts et taxes.

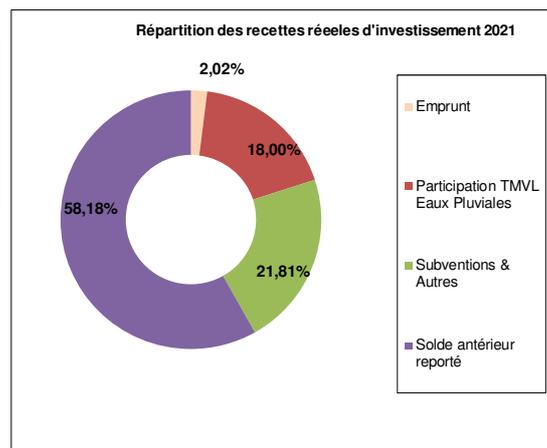
Les charges de personnel représentent la rémunération de l'ensemble des personnels du service assainissement administratif et technique.

Les charges financières sont liées à l'intérêt de la dette.



**5 907 846,67 euros**

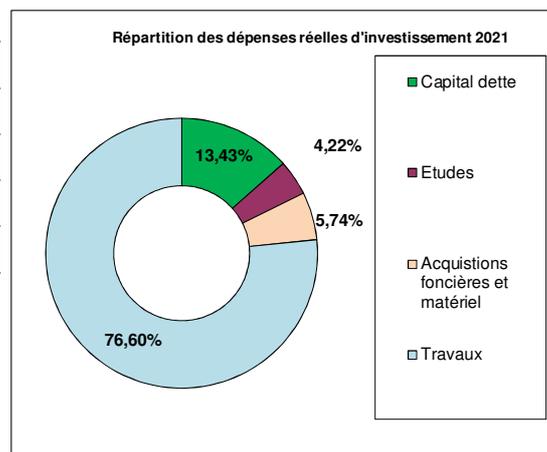
Recettes d'investissement	Montant	
Emprunt	119 165,51	2,02%
Participation TMVL Eaux Pluviales	1 063 233,90	18,00%
Subventions & Autres	1 288 529,32	21,81%
Solde antérieur reporté	3 436 917,94	58,18%
	<b>5 907 846,67</b>	<b>100,00%</b>



Dépenses réelles d'investissement

**15 391 738,70 euros**

Dépenses d'investissement	Montant	
Capital dette	2 067 222,76	13,43%
Etudes	649 974,21	4,22%
Acquisitions foncières et matériel	883 732,09	5,74%
Travaux	11 790 809,64	76,60%
	<b>15 391 738,70</b>	<b>100,00%</b>



Etat de la dette

BUDGET ASSAINISSEMENT		EXERCICE
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS		2021

DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2021	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
<b>TOTAL</b>	34 009 368,26	11 853 518,26	0,00	2 067 222,76	372 669,62	2 067 222,76
<b>Auprès des organismes de droit privé</b>	32 113 996,98	10 194 974,44	0,00	1 943 512,79	372 669,62	1 943 512,79
CREDIT FONCIER DE France-BPCE	30 000 000,00	8 360 532,31		1 803 265,09	363 479,85	1 803 265,09
SFIL/DCL, EX DE XA-CLF, B. POSTALE	1 000 000,00	849 999,97		66 666,68	6 509,17	66 666,68
GRUPE CREDIT AGRICOLE	1 113 996,98	984 442,16		73 581,02	2 680,60	73 581,02
<b>Auprès des organismes de droit public</b>	1 895 371,28	1 658 543,82	0,00	123 709,97	0,00	123 709,97
AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne	1 895 371,28	1 658 543,82		123 709,97	0,00	123 709,97
Dettes provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		11 853 518,26				
Annuité hors opérations particulières				2 439 892,38	372 669,62	2 067 222,76
				<b>Total ICNE</b>	<b>-6 265,70</b>	

Décassement réel	2 439 892,38	372 669,62	2 067 222,76
Correction ICNE négatif CA 2020	2 433 626,68	366 403,92	2 067 222,76

DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital restant dû		Echéance	Dont	
					Ira	Capital
<b>TOTAL</b>		0,00		0,00	0,00	0,00
ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital		Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts courus	Capital
<b>TOTAL</b>		0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					372 669,62	2 067 222,76
CHARGES DE PERTES DE CHANGE-666					0,00	
AUTRES CHARGES FINANCIERES					0,00	
CORRECTION ICNE					-6 372,19	
<b>CHAPITRE 66+16 (REEL)</b>				<b>CA</b>	<b>366 297,43</b>	<b>2 067 222,76</b>

## Extinction de la dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	2 067 222,76	372 669,62	2 439 892,38	<b>11 853 518,26</b>
2022	1 905 614,26	301 698,23	2 207 312,49	9 947 904,00
2023	997 787,66	252 206,32	1 249 993,98	8 950 116,34
2024	1 024 513,89	225 220,58	1 249 734,47	7 925 602,45
2025	1 052 193,67	196 076,55	1 248 270,22	6 873 408,78
2026	1 080 860,88	166 527,11	1 247 387,99	5 792 547,90
2027	1 110 550,98	135 940,59	1 246 491,57	4 681 996,92
2028	1 133 761,45	104 556,29	1 238 317,74	3 548 235,47
2029	1 164 915,47	71 517,39	1 236 432,86	2 383 320,00
2030	1 197 891,52	37 599,12	1 235 490,64	1 185 428,48
2031	251 754,90	2 486,66	254 241,56	933 673,58
2032	251 936,53	1 818,36	253 754,89	681 737,05
2033	252 118,66	1 149,57	253 268,23	429 618,39
2034	235 634,33	480,30	236 114,63	193 984,06
2035	130 958,80	114,80	131 073,60	63 025,26
2036	63 025,26	0,00	63 025,26	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 920 741,02</b>	<b>1 870 061,49</b>	<b>15 790 802,51</b>	

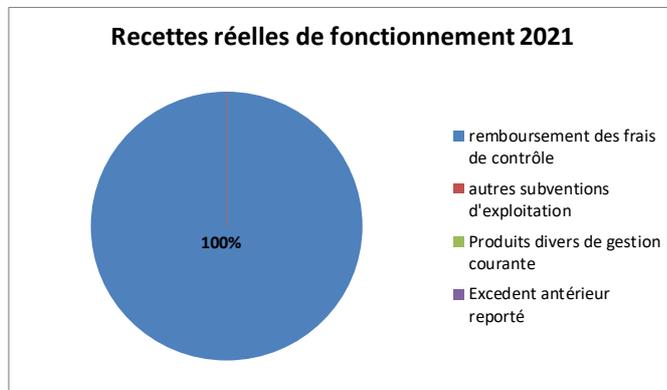
Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Recettes réelles de fonctionnement

**68 860,00 euros**

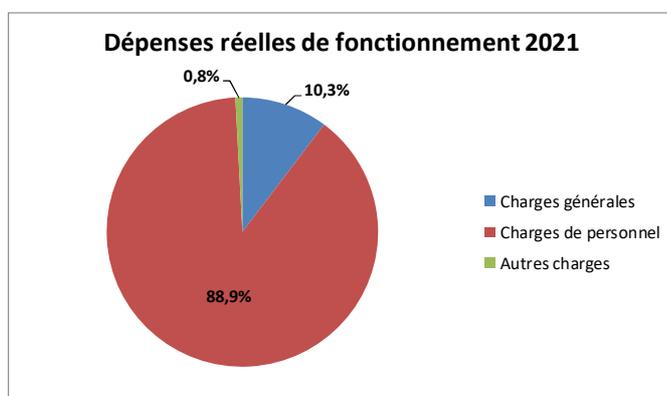
Recettes de fonctionnement	montant	
remboursement des frais de contrôle	68 860,00	100%
autres subventions d'exploitation	0,00	0%
Produits divers de gestion courante	0,00	0%
Excedent antérieur reporté	0	0%
	<b>68 860,00</b>	<b>100%</b>



Dépenses réelles de fonctionnement

**84 733,38 euros**

Dépenses de fonctionnement	montant	
Charges générales	8 719,99	10%
Charges de personnel	75 308,39	89%
Autres charges	705,00	1%
	<b>84 733,38</b>	<b>100%</b>



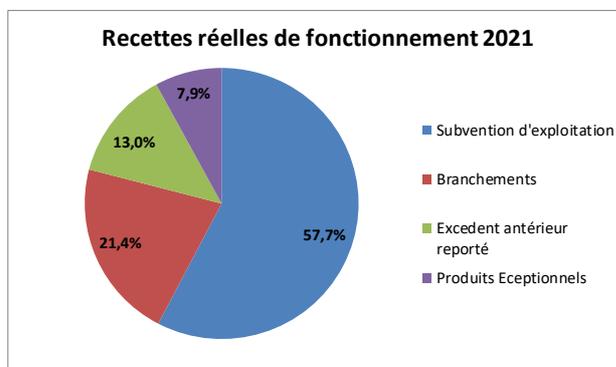
Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## LE BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES

Recettes réelles de fonctionnement

**839 820,35 euros**

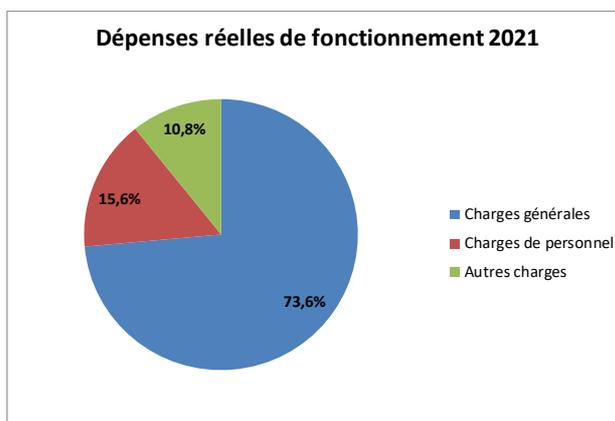
Recettes de fonctionnement	montant	
Subvention d'exploitation	484 200,00	58%
Branchements	179 595,00	21%
Excedent antérieur reporté	109 485,00	13%
Produits Eceptionnels	66 540,35	8%
	<b>839 820,35</b>	<b>100%</b>



Dépenses réelles de fonctionnement

**695 031,78 euros**

Dépenses de fonctionnement	montant	
Charges générales	511 387,32	74%
Charges de personnel	108 741,94	16%
Autres charges	74 902,52	11%
	<b>695 031,78</b>	<b>100%</b>



## Recettes réelles d'investissement

**1 281 113,18 euros**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

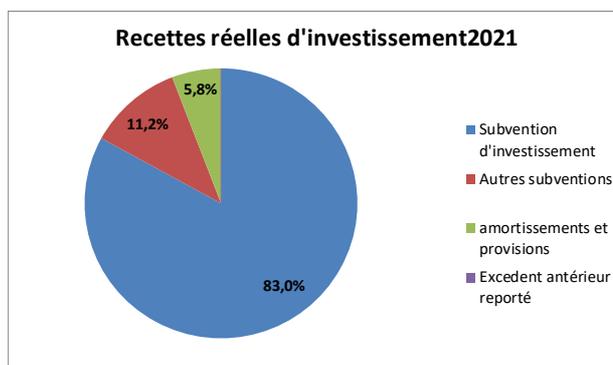
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

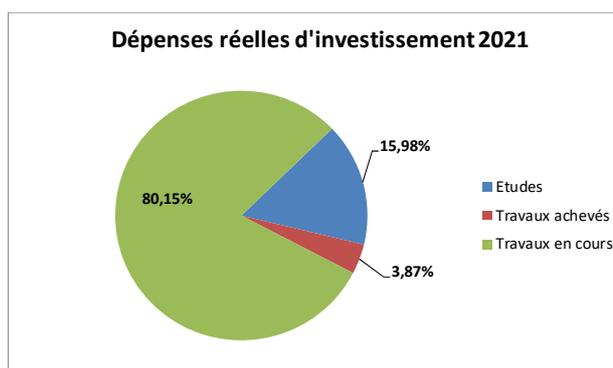
Recettes d'investissement	montant	
Subvention d'investissement	1 063 233,90	83,0%
Autres subventions	142 974,76	11,2%
amortissements et provisions	74 904,52	5,8%
Excedent antérieur reporté	0,00	0,0%
	<b>1 281 113,18</b>	<b>100%</b>



## Dépenses réelles d'investissement

**1 206 208,66 euros**

Dépenses d'investissement	montant	
Etudes	192 741,85	16,0%
Travaux achevés	46 652,72	3,9%
Travaux en cours	966 814,09	80,2%
	<b>1 206 208,66</b>	<b>100,0%</b>



# Partie 6

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Analyses et Fréquences de contrôle de la qualité de l'eau potable

CONTENU DES ANALYSES TYPES - Arrêté du 21 janvier 2010

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	P1	P2
<b>Paramètres microbiologiques</b>						
			Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)		Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)	
			Bactéries coliformes		Bactéries coliformes	
Entérocoques intestinaux	Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux	
Escherichia coli	Escherichia coli		Escherichia coli		Escherichia coli	
			Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C		Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C	
<b>Paramètres chimiques et organoleptiques</b>						
				Acrylamide (3)		Acrylamide (3)
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium)					
	Aluminium			Aluminium	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation)	
Ammonium (NH4 +)	Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)		Ammonium (NH4 +)	
Antimoine						Antimoine
Arsenic	Arsenic			Arsenic (2)		
Aspect, couleur, odeur	Aspect, couleur, odeur		Aspect, couleur, odeur, saveur		Aspect, couleur, odeur, saveur	
	Azote Kjeldhal (N)					
	Baryum (Ba)			Baryum (Ba)		
		Benzène				
Bore	Bore			Bore (2)		
				Bromates		
				(si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration)		
		Diphényléther-bromés : somme des congénères n° s 28, 47, 99, 100, 153 et 154				
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)				Cadmium (Cd)
Carbone organique total	Carbone organique total		Carbone organique total (6) ou oxydabilité au KMnO4 à chaud en milieu acide			
			Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)	
						Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore)
		Chloroalcanes				
		C10-13				
				Chlorure de vinyle		Chlorure de vinyle (3)
Chlorures (Cl-)	Chlorures (Cl-)		Chlorures (Cl-) (1)			
	Chrome (Cr)					Chrome (Cr)
Conductivité	Conductivité		Conductivité		Conductivité	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
<b>Paramètres chimiques et organoleptiques</b>						
	Cuivre (Cu)					Cuivre (Cu)
	Cyanures totaux			Cyanures totaux (2)		
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (DBO5)					
	Demande chimique en oxygène (DCO)					
Calcium	Calcium		Dureté (ou Titre hydrotimétrique) (1)			
Magnésium	Magnésium					
		1, 2-dichloroéthane		1, 2-dichloroéthane		
		Dichlorométhane				
		Di-(2-éthylhexyl) phtalate				
				Epichlorhydrine (3)		Epichlorhydrine (3)
Equilibre calcocarbonique	Equilibre calcocarbonique			Equilibre calcocarbonique (5)		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)			Fer total	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux déferriées)	Fer total
Fluorures (F-)	Fluorures (F-)			Fluorures (F-) (2)		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : somme de fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyrène, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (par substance individuelle) : anthracène, naphthalène, fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyrène, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène				Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo [a] pyrène (substance individuelle) et somme de benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyrène
		Hexachlorobenzène				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés					
Manganèse	Manganèse		Manganèse (si traitement de	Manganèse (2)		
	Matières en suspension					
	Mercure (Hg)	Mercure (Hg)		Mercure (Hg) (2)		
	Microcystines (4)			Microcystines (4)		
Nickel	Nickel	Nickel				Nickel
Nitrates (NO3-)	Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg / L)	
Nitrites (NO2-)	Nitrites (NO2-)		Nitrites (NO2-)			Nitrites (NO2-)
		4-nonylphénol				
		4-(1, 1', 3, 3'-tétraméthylbutyl)-phénol				
Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle) : alachlore, atrazine, chlorfenvinphos, chlorpyrifos, diuron, endosulfan (somme des isomères alpha-et bêta-), hexachlorobutadiène, hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha-, bêta-, delta-, gamma-), isoproturon, pentachlorobenzène, pentachlorophénol, simazine et trifluraline		Pesticides (2) (par substance individuelle : les substances susceptibles d'être présentes doivent être recherchées en priorité)		

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
<b>Paramètres chimiques et organoleptiques</b>						
Potentiel hydrogène (pH)	Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)	
	Phénols (indice phénol)					
Phosphore total (P2O5)	Phosphore total (P2O5)					
	Plomb	Plomb				Plomb
Sélénium (Se)	Sélénium (Se)			Sélénium (Se) (2)		
Silice	Silice					
Sodium	Sodium			Sodium		
Sulfates	Sulfates		Sulfates			
Taux de saturation en oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène dissous					
Température	Température		Température		Température	
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène			Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène		
				Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (si l'eau subit un traitement de chloration)		Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (s'il y a une rechloration ou si la teneur en chlore <sup>1</sup> 0, 5 mg / L)
Carbonates	Carbonates		Titre alcalimétrique complet (1)			
Hydrogénocarbonates	Hydrogénocarbonates					
		Tributylétain-cation				
		Trichlorobenzène : somme des isomères 1, 2, 4-, 1, 2, 3-et 1, 3, 5-				
		Trichlorométhane (chloroforme)				
Turbidité	Turbidité		Turbidité		Turbidité	
	Zinc (Zn)					
<b>Paramètres radiologiques</b>						
				Activité alpha globale (1, 7)		
				Activité bêta globale (1, 7)		
				Tritium (2, 1, 7)		

(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.

(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.

(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.

(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et / ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.

(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.

(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.

(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0, 1 Bq / L (activité alpha globale) ou 1, 0 Bq / L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

RESSOURCE			
DÉBIT (m <sup>3</sup> /jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE		
	RP	RS	RSadd (9)
Inférieur à 10	0, 2 (8)	0, 5 (8)	
De 10 à 99	0, 2 (8)	1	
De 100 à 1 999	0, 5 (8)	2	4 (10)
De 2 000 à 5 999	1	3	8 (10)
De 6 000 à 19 999	2	6	12 (10)
Supérieur ou égal à 20 000	4	12	12

(8) 0, 2 et 0, 5 correspondent respectivement à une analyse tous les 5 ans et tous les 2 ans.

(9) Les analyses de type RSadd sont à réaliser sur une année civile et pour la première fois en 2010.

(10) Ces fréquences de prélèvements et d'analyses s'appliquent aux paramètres définis dans le tableau 1 de l'annexe I (RSadd). Pour les paramètres cadmium, mercure, nickel, plomb et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, également contrôlés dans les analyses de type RS, ces fréquences se substituent à celles des analyses de type RS.

DISTRIBUTION ET UTILISATION					
POPULATION DESSERVIE	DÉBIT (m <sup>3</sup> /jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE			
		P1	P2 (11)	D1 (12)	D2 (13)
De 0 à 49 habitants	De 0 à 9	1	Entre 0, 1 et 0, 2	Entre 2 et 4	Entre 0, 1 et 0, 2
De 50 à 499 habitants	De 10 à 99	2	Entre 0, 2 et 0, 5	Entre 3 et 4	Entre 0, 2 et 0, 5
De 500 à 1 999 habitants	De 100 à 399	2	1	6	1
De 2 000 à 4 999 habitants	De 400 à 999	3	1	9	1
De 5 000 à 14 999 habitants	De 1 000 à 2 999	5	2	12	2
De 15 000 à 29 999 habitants	De 3 000 à 5 999	6	3	25	3
De 30 000 à 99 999 habitants	De 6 000 à 19 999	12	4	61	4
De 100 000 à 149 999 habitants	De 20 000 à 29 999	24	5	150	5
De 150 000 à 199 999 habitants	De 30 000 à 39 999	36	6	210	6
De 200 000 à 299 999 habitants	De 40 000 à 59 999	48	8	270	8
De 300 000 à 499 999 habitants	De 60 000 à 99 999	72	12	390	12
De 500 000 à 624 999 habitants	De 100 000 à 124 999	100	12	630	12
Supérieur ou égal à 625 000 habitants	Supérieur ou égal à 125 000	144	12 (14)	800 (15)	12 (14)

(11) L'analyse de type P2 est à réaliser en complément d'une analyse de type P1.

(12) Pour les populations supérieures à 500 habitants, le nombre d'analyses à effectuer est obtenu par interpolation linéaire entre les chiffres fixés dans la colonne D1 (le chiffre étant arrondi à la valeur entière la plus proche). Le chiffre inscrit dans la colonne D1 correspond à la borne inférieure de chaque classe de débit.

(13) L'analyse de type D2 est à réaliser en complément d'une analyse de type D1.

(14) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée par tranche supplémentaire de 25 000 m<sup>3</sup>/j du volume total.

(15) Pour cette catégorie, trois analyses supplémentaires doivent être réalisées par tranche supplémentaire de 1 000 m<sup>3</sup>/j du volume total.

# ANNEXE 2 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION



**Édition mars 2022**  
CHIFFRES 2021

## L'agence de l'eau vous informe

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 437 euros TTC par m<sup>3</sup> (Slopeco - données agrégées disponibles - 2019).  
[www.services.eaufrance.fr/docs/SIPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SIPEA_video.mp4)

**POURQUOI DES REDEVANCES ?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

**FACTURE D'EAU DES MENAGES** → paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées → **COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS** responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières

200\* millions d'euros en 2021 d'aides aux collectivités pour l'eau et les milieux aquatiques

↔ **l'agence de l'eau** redistribue l'argent sous forme d'aides au financement des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

↔ **AUTRES** industriels, agriculteurs, hydroélectriciens, pêcheurs... paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

85\* millions d'euros d'aides en 2021

\* hors pilot de rivières

**NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU**

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le/le maire ou la/la président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information destinée, chaque année, par l'agence de l'eau, ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - Des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rgqs/rgqs-questions>

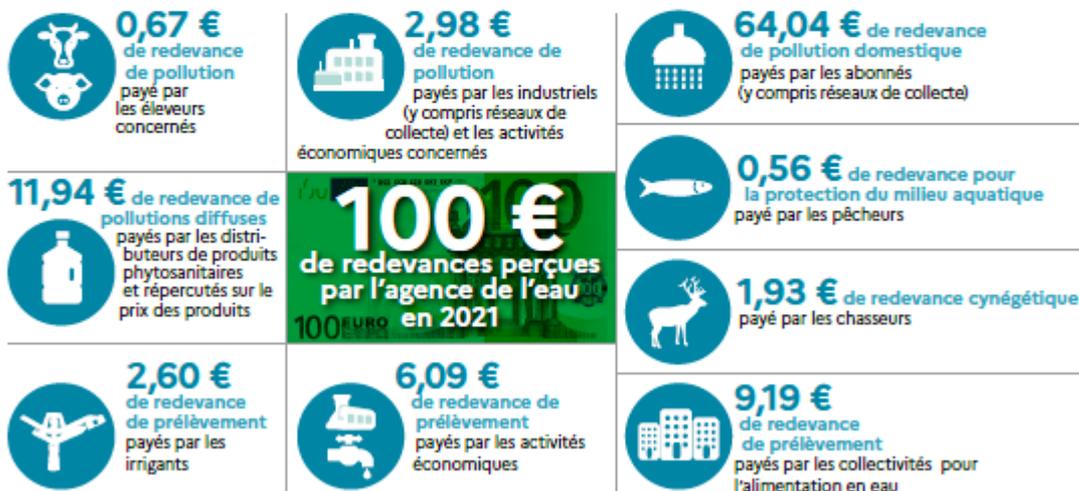
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

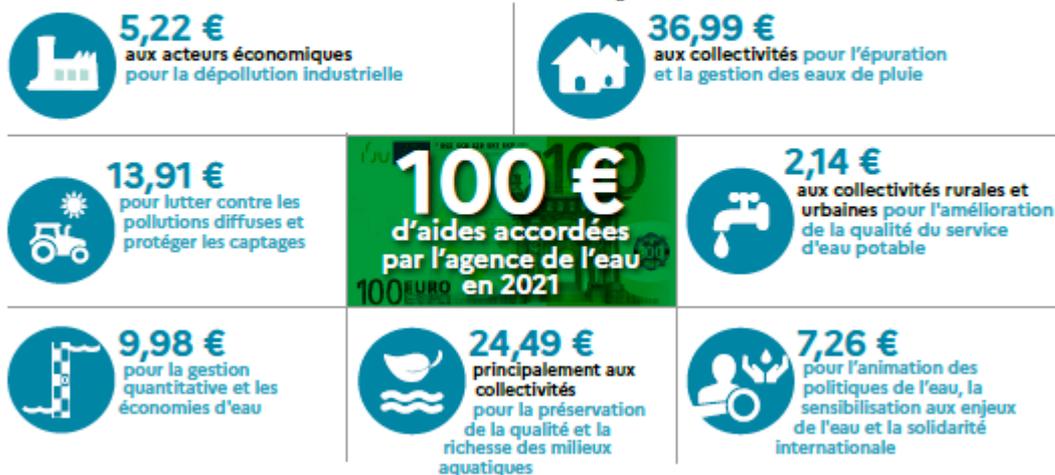


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

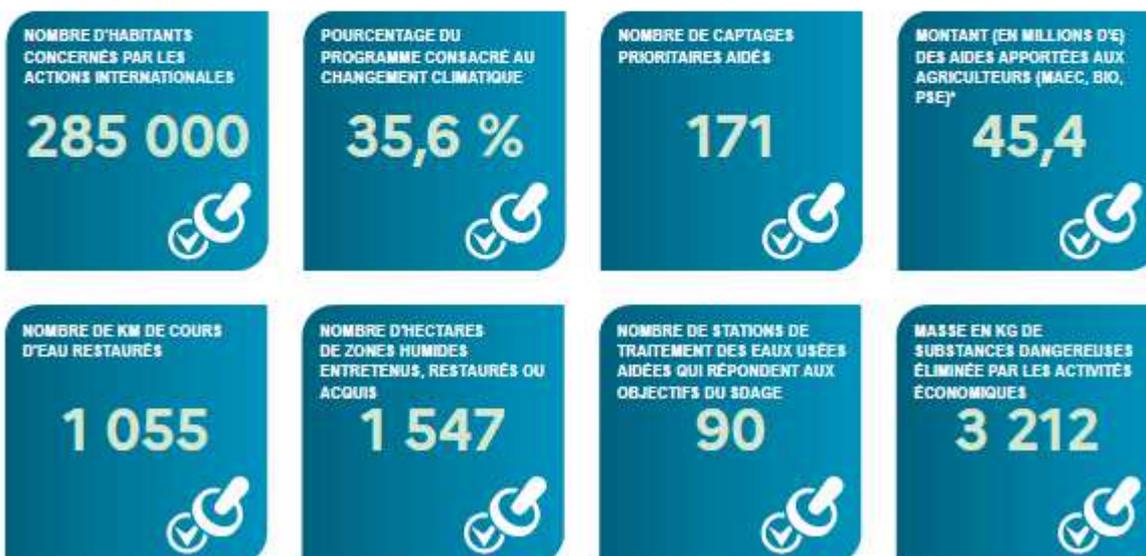
2 \ NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**SLO**

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

**Délégation Armorique**  
Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

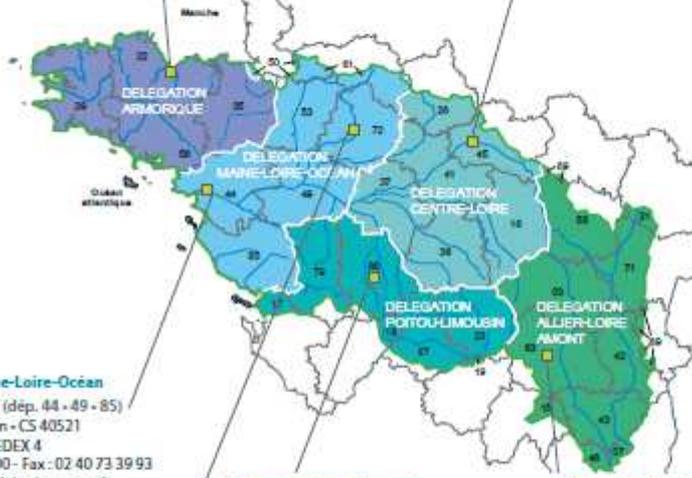
**Agence de l'eau Loire-Bretagne**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Centre-Loire**  
9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Maine-Loire-Océan**  
→ Site de Nantes (départ. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (départ. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Poitou-Limousin**  
7 rue de la Goëlette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Allier-Loire amont**  
19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

# ANNEXE 3 : QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ



037000067  
BALLAN MIRE





### Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent 1) Forage de MIRE - Traitement : déferrisation physico-chimique puis désinfection au chlore gazeux. 2) Puits au turonien de BONNETIERE - Traitement : filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux. Les eaux sont mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de BALLAN-MIRE.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2021, 25 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 275 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	26,3 °f	30,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	3,4 mg/L	16,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,003 µg/L Atrazine déséthyl déisopropyl	0,061 µg/L Atrazine déséthyl déisopropyl	Nombre de molécules recherchées : 178. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,44 mg/L	0,45 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	24 µg/L	160 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/l	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	2,1 µg/L	12,0 µg/L	En moyenne, eau conforme en sélénium. 1 dépassement sur les 13 analyses effectuées.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
Reçu en préfecture le 15/12/2022  
Publié le   
ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires. A une teneur inférieure à 30 µg/L de sélénium, l'ensemble de la population est exposée à une dose inférieure à la limite de sécurité sanitaire proposée par l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments), l'ANSES (agence de sécurité sanitaire française) et l'OMS.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire  
Cité administrative Champ Girault  
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214  
37042 TOURS CEDEX 1  
Tél. : 02 38 77 34 33 Fax : 02 47 20 60 11  
[www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr](http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr)

## Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000127  
 CHAMBRAY



# Quelle eau buvez-vous ?



## Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomanien "LES PIÈCES DE LA BRANCHOIRE" -  
 Traitement : déferrisation physico-chimique suivi d'une chloration au chlore gazeux –  
 La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

## Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de CHAMBRAY-LES-TOURS sauf le secteur situé à l'ouest de la RD910 jusqu'au périphérique Sud.

## Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 26 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 521 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	10,6 °f	11,0 °f	Eau peu calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	3,1 mg/L	14,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 407. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,99 mg/L	1,01 mg/L	Eau moyennement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	9 µg/L	33 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/l	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/l	Eau conforme en sélénium

## Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

## Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire  
 Cité administrative Champ Girault  
 38 rue Edouard Vaillant - CS 94214  
 37042 TOURS CEDEX 1  
 Tél. :02 38 77 34 33 Fax :02 47 20 60 11  
[www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr](http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr)

2021

037000283

FONDETTES (LUYNES)

**Recommandations  
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

**Ressources – origines de l'eau**

L'eau distribuée provient de LUYNES : Forage au cénomanien "LES PINS"  
- Traitement : défermentation biologique et désinfection au chlore gazeux.  
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

**Communes desservies**

Le réseau de distribution concerne les communes de LUYNES, de SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY sauf "La Queue de Merluche", et le hameau « Chesne vert » à FONDETTES.

**Contrôle sanitaire réglementaire**

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 516 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr)

**Principaux résultats d'analyses**

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	21,2 °f	22,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	0,2 mg/L	0,3 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 407. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,12 mg/L	0,24 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	7 µg/L	25 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,1 µg/L	0,2 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Eau conforme en sélénium

**Conclusion sanitaire globale**

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.



037000284  
 FONDETTES (FORAGE)

**Recommandations  
 sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



**Quelle eau buvez-vous ?**



**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomanien de la "BOURDONNIERE" - Traitement : déferrisation physico-chimique et désinfection au chlore gazeux. 10% de l'eau provient du champ captant dans les alluvions de la Loire et le turonien de "L'ILE GODINEAU". La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

**Communes desservies**

Le réseau de distribution concerne la commune de FONDETTES : le plateau, du lycée agricole jusqu'à la mairie incluse.

**Contrôle sanitaire réglementaire**

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 17 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 521 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

**Principaux résultats d'analyses**

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	21,3 °f	23,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	5,2 mg/L	13,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,041 µg/L Esa metolachlore	0,050 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 407. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	13 µg/L	110 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,9 µg/L	1,0 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	1,9 µg/L	2,7 µg/L	Eau conforme en sélénium

**Conclusion sanitaire globale**

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire  
 Cité administrative Champ Girault  
 38 rue Edouard Vaillant - CS 94214  
 37042 TOURS CEDEX 1  
 Tél. :02 38 77 34 33 Fax :02 47 20 60 11  
[www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr](http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr)

037000329  
LA RICHE

### Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien "LE GRAND CARROI OUEST" à LA RICHE  
- Traitement : déferrisation physico-chimique suivie d'une désinfection au chlore gazeux.  
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU à LA RICHE, en régie métropolitaine assistée à ST GENOUPH.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de RICHE (LA) (sauf le secteur du plessis) et SAINT-GENOUPH.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 22 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 521 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	21,8 °f	22,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	2,0 mg/L	2,4 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 407. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,73 mg/L	0,78 mg/L	Eau moyennement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	48 µg/L	160 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,3 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Eau conforme en sélénium

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000399

METTRAY

### Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent des forages au turonien des « BOURGETTERIES » et de « GUINDREAU ».

- Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.  
La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de METTRAY.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 12 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 314 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	34,7 °f	35,0 °f	Eau très calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	0,1 mg/L	0,2 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 206. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	5 µg/L	10 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Eau conforme en sélénium

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000460

NOTRE DAME D'OE

## Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au turonien de "La GANOIRE" F1 et du forage au cénomaniens "LA GANOIRE" F2 à NOTRE DAME D'OE - Traitement : l'eau du forage au cénomaniens est défermée. Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

## Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de NOTRE-DAME-D'OE et CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (sauf Langennerie).

## Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 17 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 517 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	36,7 °f	40,0 °f	Eau très calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	9,7 mg/L	11,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,024 µg/L Esa metolachlore	0,024 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 407. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,61 mg/L	0,75 mg/L	Eau moyennement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	33 µg/L	110 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,3 µg/L	0,3 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	3,1 µg/L	3,1 µg/L	Eau conforme en sélénium

## Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

## Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000461

NOTRE DAME D'OE  
(CHANCEAUX)

## Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au turonien de "LANGENNERIE" à CHANCEAUX SUR CHOISILLE  
- Traitement : désinfection au chlore gazeux.  
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

## Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (Langennerie) qui fait partie de Tours Métropole Val de Loire et CERELLES qui représente le syndicat intercommunal d'eau de Semblançay.

## Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 12 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 272 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	29,7 °f	32,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	18,3 mg/L	20,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,036 µg/L Esa metolachlore	0,036 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 172. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	16 µg/L	64 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,5 µg/L	0,5 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	5,2 µg/L	5,2 µg/L	Eau conforme en sélénium

## Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

## Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

2021

037000572

SAVONNIERES (DRUYE)

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

### Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien de "L'AUDEVERDIERE"  
- Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.  
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de DRUYE, une partie du plateau de la commune de SAVONNIERES et de VILLANDRY (sud).

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 10 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 267 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	25,9 °f	26,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	2,0 mg/L	2,3 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 171. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,73 mg/L	0,81 mg/L	Eau moyennement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	12 µg/L	21 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,20 µg/L	Eau conforme en sélénium

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.



037000577

SAVONNIERES

### Ressources – origines de l'eau

L'eau distribuée provient des puits de "CAVE GOUTTIERE" P2 et de "L'Île aux Brions" P3 dans les alluvions du Cher et turonien à VILLANDRY -Traitement : chloration à l'eau de javel.  
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de SAVONNIERES (le bourg, la vallée et une partie du plateau), VILLANDRY (nord) et BERTHENAY.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 21 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 280 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	25,0 °f	28,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	12,4 mg/L	20,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,080 µg/L Esa metolachlore	0,170 µg/L Esa metolachlore	En moyenne, eau conforme en pesticides. 2 dépassements sur les 13 analyses effectuées. Nombre de molécules recherchées : 180. Nombre de molécules avec dépassement : 1.
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,25 mg/L	0,25 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	16 µg/L	73 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	1,0 µg/L	1,0 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	3,2 µg/L	3,2 µg/L	Eau conforme en sélénium
<b>Carbone organique total (COT)</b>	2,0 mg/l	2,0 mg(C)	3,4 mg(C)	Eau en moyenne conforme pour le carbone organique total. 1 dépassement sur 4 analyses

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



03700630

ST CYR SUR LOIRE

## Ressources – origines de l'eau

Sur la commune de TOURS : champ captant de "L'Ile Simon" 3 puits à drains rayonnants dans les alluvions de La Loire et forage au Cénomaniens « Ile Simon F7 » (L'eau du cénomaniens ne représente que 410 m<sup>3</sup>/an soit 0.0017%) - Traitement : déferrisation-démanganisation biologique et désinfection au bioxyde de chlore.

La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

## Communes desservies

Le réseau dessert ST CYR SUR LOIRE, LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE et TOURS NORD sauf le secteur délimité par les avenues Maginot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin.

## Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 96 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 602 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

## Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité		Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %		Eau de bonne qualité bactériologique
Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	11,7 °f	13,0 °f	Eau peu calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	10,1 mg/L	17,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,100 µg/L Esa metolachlore	0,140 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 478. Nombre de molécules avec dépassement : 1. En moyenne, eau conforme en pesticides. 4 dépassements sur les 16 analyses effectuées.
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	25 µg/L	570 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 2 dépassements sur les 92 analyses effectuées.
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	2,5 µg/L	3,1 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	0,4 µg/L	0,4 µg/L	Eau conforme en sélénium
<b>Carbone organique total (COT)</b>	2,0 mg/l	2,6 mg(C)	3,5 mg(C)	Eau non conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 12 dépassements sur 15 analyses effectuées.

## Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau non-conforme sur le paramètre carbone organique total. En moyenne, tous les autres paramètres mesurés respectent les normes. Pour l'ESA métolachlore, TOURS Métropole Val de Loire possède une dérogation préfectorale depuis le 09/12/2020 pour distribuer une eau supérieure à une teneur de 0,10 µg/l et inférieure à 0,22 µg/l. Les dépassements en COT et en pesticides ne nécessitent pas de restrictions d'usages de l'eau.

## Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000746

ST PIERRE DES CORPS  
(LOIRE)

### Ressources – origines de l'eau

L'eau a été fournie par le forage au cénomaniens des "SABLONS"  
- Traitement : déferrisation biologique, puis chloration gazeuse.  
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS entre la Loire, la rue des Ateliers et l'avenue de Stalingrad.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 28 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 599 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	29,8 °f	30,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	0,2 mg/L	0,3 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 475. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	7 µg/L	17 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,2 µg/L	0,4 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Eau conforme en sélénium

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000747

ST PIERRE DES CORPS  
(COLOMBIER)

### Ressources – origines de l'eau

L'eau a été fournie par le forage au cénomanien " LE COLOMBIER "  
- Traitement : déferrisation biologique suivie d'une désinfection au chlore gazeux.  
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS au sud des voies ferrées + le secteur situé entre les voies et l'avenue de Stalingrad.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 15 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	30,4 °f	31,0 °f	Eau très calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	0,6 mg/L	0,7 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 212. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	27 µg/L	65 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,5 µg/L	0,5 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Eau conforme en sélénium

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000774

ST AVERTIN

### Ressources – origines de l'eau

A SAINT AVERTIN, forage au cénonanien de " ROSNAY" et 3 captages de la "Prairie de Cangé" : forages au cénonanien de "L'ECHORCHEVEAU" et des "GRAVIERS" + puits dans les alluvions du Cher dont l'eau est chlorée - Traitement eau du cénonanien : déferrisation physico-chimique, chloration gazeuse. Et mélange avec l'eau de TOURS (alluvions) dans la bêche de ROSNAY. La gestion de l'eau est assurée par TOURS METROPOLE VDL pour St Avertin.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-AVERTIN et celle de LARCAY (vente d'eau).

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 36 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 606 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	21,9 °f	26,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	7,1 mg/L	16,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,008 µg/L Esa metolachlore	0,057 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 475. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,39 mg/L	1,14 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	21 µg/L	63 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,6 µg/L	2,1 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	1,4 µg/L	1,8 µg/L	Eau conforme en sélénium

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000810

JOUE LES TOURS

### Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent de 1) Aux "2 Lions" à TOURS : forages au cénomaniens St Sauveur F1 et F2, tous les 2 déferisés et mélangés à l'eau traitée de l'usine de Pont de Cher (clarification, ozonation, filtration sur charbon actif et chloration gazeuse) ; 2) Près du château d'eau : forages au cénomaniens de « La Mignonne » F3 et de « La Troue » F4 - Traitement : déferisation et désinfection au chlore gazeux. Les eaux issues des 2 sites sont mélangées dans le château d'eau de 4000 m<sup>3</sup> avant distribution. La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de JOUE-LES-TOURS et le quartier de CHAMBRAY-LES-TOURS situé à l'ouest de la RD 910 jusqu'au périphérique sud.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 89 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 521 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	22,8 °f	30,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	11,5 mg/L	30,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,023 µg/L Esa metolachlore	0,032 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 407. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	0,07 mg/L	0,28 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	31 µg/L	240 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer. 1 dépassement sur les 80 analyses effectuées.
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	0,3 µg/L	0,6 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Eau conforme en sélénium
<b>Carbone organique total (COT)</b>	2,0 mg/l	1,8 mg(C)	3,0 mg(C)	Eau en moyenne conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 5 dépassements sur 16 analyses effectuées.

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires. Les dépassements ponctuels en COT et en FER ne nécessitent pas de restrictions d'usages de l'eau.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037000877

TOURS (VILLE)

### Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent des Champs captant les alluvions de La Loire de "L'ILE AUCARD" (20 puits) et de "L'ILE AUX VACHES" (21 puits) et du forage au cénomaniens " ILE AUCARD F (200 m de profondeur)" - Traitement : Ozonation, filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux. La gestion de l'eau est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne TOURS Centre et Sud et TOURS Nord le secteur délimité par les avenues Maginot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin. Puis LA RICHE le secteur du « Plessis ».

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 208 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 600 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	11,7 °f	13,0 °f	Eau peu calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	10,2 mg/L	18,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,062 µg/L Esa metolachlore	0,100 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 476. Eau conforme en pesticides
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	6 µg/L	22 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	2,7 µg/L	3,1 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	0,5 µg/L	0,9 µg/L	Eau conforme en sélénium
<b>Carbone organique total (COT)</b>	2,0 mg/l	2,0 mg(C)	2,8 mg(C)	En moyenne, eau conforme en carbone organique total (indicateur de la matière organique). 12 dépassements sur 41 analyses effectuées.

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires. Les dépassements ponctuels en COT ne nécessitent pas de restrictions d'usages de l'eau.

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



037001019

FONDETTES (PUITS)

### Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent de "L'ILE GODINEAU" : Champ captant de 4 forages dans les alluvions de la Loire et le turonien - Traitement : chloration à l'eau de javel.  
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la partie basse de FONDETTES et le plateau à hauteur de 10% de l'eau distribuée.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 25 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 325 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	20,2 °f	26,0 °f	Eau calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	13,4 mg/L	35,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,090 µg/L Esa metolachlore	0,140 µg/L Esa metolachlore	En moyenne, eau conforme en pesticides. 6 dépassements sur les 19 analyses effectuées. Nombre de molécules recherchées : 210. Nombre de molécules avec dépassement : 1.
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	16 µg/L	150 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	1,7 µg/L	1,7 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	4,2 µg/L	7,6 µg/L	Eau conforme en sélénium
<b>Carbone organique total (COT)</b>	2,0 mg/l	1,7 mg(C)	2,5 mg(C)	En moyenne, au conforme en carbone organique total. 2 dépassements sur 5 analyses

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires. Les concentrations mesurées en pesticides (ESA métolachlore) restent inférieures aux valeurs de gestion sanitaire de ce paramètre (avis de l'ANSES) : l'eau peut donc être consommée sans restriction. Un contrôle renforcé est mis en place pour suivre l'évolution de ce paramètre.

2021

037001226

PARCAY  
MESLAY(ROCHECORBON)

### Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

### Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomaniens "FRASNES" de PARCAY MESLAY - Traitement : déferrisation biologique, puis désinfection au chlore gazeux - et de TOURS (champ captant dans les alluvions de La Loire). Le mélange des eaux se fait dans un réservoir à PARCAY MESLAY. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA EAU.

### Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de ROCHECORBON et PARCAY-MESLAY.

### Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2021, 14 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 516 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
<b>Bactériologie</b>	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
<b>Dureté</b>	-	19,3 °f	25,0 °f	Eau peu calcaire
<b>Nitrates</b>	50 mg/l	5,5 mg/L	13,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
<b>Pesticide prédominant</b>	0,1 µg/l	0,054 µg/L Ampa	0,054 µg/L Ampa	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 408. Nombre de molécules avec dépassement : 0.
<b>Fluor</b>	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,200 mg/L	Eau faiblement fluorée
<b>Fer</b>	200 µg/l	13 µg/L	49 µg/L	Eau conforme en fer
<b>Arsenic</b>	10 µg/l	2,1 µg/L	2,1 µg/L	Eau conforme en arsenic
<b>Sélénium</b>	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Inférieure au seuil de détection de 0,10 µg/L	Eau conforme en sélénium

### Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

# ANNEXE 4 : FACTURES AU 1er JANVIER 2020 ET AU 1er JANVIER 2021

Rapport annuel 2019

sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées

Facture standard Base 120 m3	BALLAN-MIRE					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire € HT	Prix unitaire € HT	Montant € HT		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			19,86	21,04	5,94%	
Abonnement (part collectivité)			11,33	11,33	0,00%	
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,2982	35,784	0,3159	37,908	5,94%
Consommation (part collectivité)	120	0,442	53,04	0,442	53,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0425	5,1	0,0521	6,252	22,59%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			312,31	317,97	1,81%	
<b>MONTANT € TTC</b>			336,67	342,69	1,79%	

Facture standard Base 120 m3	BERTHENAY					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire € HT	Prix unitaire € HT	Montant € HT		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			27,78	28,74	3,46%	
Abonnement (part collectivité)			22	22	0,00%	
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,656	78,72	0,679	81,48	3,51%
Consommation (part collectivité)	120	0,406	48,72	0,406	48,72	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0336	4,032	0,01	1,2	-70,24%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			368,45	370,54	0,57%	
<b>MONTANT € TTC</b>			395,90	398,16	0,57%	

Facture standard Base 120 m3	CHAMBRAY-LES-TOURS					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire € HT	Prix unitaire € HT	Montant € HT		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			12,51	23,68	89,29%	
Abonnement (part collectivité)	0	0	0	0		
<b>Consommation</b>						
Consommation (Part délégataire)	120	0,5993	71,916	0,6189	74,268	3,27%
Consommation (Part collectivité)	120	0,2485	29,82	0,2485	29,82	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0424	5,09	0,0424	5,09	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			306,53	321,26	4,80%	
<b>MONTANT € TTC</b>			330,58	346,16	4,71%	

Facture standard Base 120 m3	CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire € HT	Prix unitaire € HT	Montant € HT		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			34,52	36,75	6,46%	
Abonnement (part collectivité)			13,5	13,5	0,00%	
<b>Consommation</b>						
Consommation (Part délégataire)	120	0,867	104,04	0,9231	110,772	6,47%
Consommation (Part collectivité)	120	0,1425	17,1	0,1425	17,1	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0288	3,456	0,0288	3,456	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			359,816	369,978	2,82%	
<b>MONTANT € TTC</b>			386,79	397,56	2,79%	

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Facture standard Base 120 m3	DRUYE					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			81,51		86,6	6,24%
Abonnement (part collectivité)			23,3		23,3	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	1,0294	123,53	1,0704	128,45	3,98%
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0321	3,852	0,0415	4,98	29,28%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			454,43		466,77	2,72%
<b>MONTANT € TTC</b>			486,61		499,68	2,69%

Facture standard Base 120 m3	JOUE-LES-TOURS					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			43,55		44,26	1,63%
Abonnement (part collectivité)			0		0	
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,7087	85,044	0,7201	86,412	1,61%
Consommation (part collectivité)	120	0,1467	17,60	0,1467	17,60	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0357	4,284	0,0357	4,284	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			337,68		340,96	0,97%
<b>MONTANT € TTC</b>			363,44		366,95	0,97%

Facture standard Base 120 m3	FONDETTES					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			34,96		35,55	1,69%
Abonnement (part collectivité)			13,59		13,59	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,684	82,08	0,695	83,40	1,61%
Consommation (part collectivité)	120	0,2457	29,48	0,2457	29,48	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0679	8,148	0,0679	8,148	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			355,46		358,57	0,87%
<b>MONTANT € TTC</b>			382,19		385,53	0,87%

Facture standard Base 120 m3	LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE					Variation %
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		%	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>abonnement</b>						
prime fixe		27	27	27	27	0,00%
<b>consommation</b>						
	120	1	120	1	120	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	6,00	0,050	6,00	0,00%
Soutien d'étiage	120	0,0070	0,84	0,0070	0,84	0,00%
<b>MONTANT € HT</b>			341,04		341,04	0,00%
<b>MONTANT € TTC</b>			366,98		366,98	0,00%

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Facture standard Base 120 m3	LA RICHE					
	Qté en m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation %
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			33,05	33,85	2,42%	
Abonnement (part collectivité)			0	0		
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,6247	74,964	0,6398	76,776	2,42%
Consommation (part collectivité)	120	0,055	6,6	0,055	6,6	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0585	7,02	0,0585	7,02	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			308,83	312,65	1,23%	
<b>MONTANT € TTC</b>			333,00	337,08	1,22%	

Facture standard Base 120 m3	LUYNES					
	Qté en m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation %
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			34,96	35,55	1,69%	
Abonnement (part collectivité)			13,59	13,59	0,00%	
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,684	82,08	0,695	83,4	1,61%
Consommation (part collectivité)	120	0,2457	29,484	0,2457	29,484	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0679	8,148	0,0679	8,148	0,00%
<b>0,051</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			355,46	358,57	0,87%	
<b>MONTANT € TTC</b>			382,19	385,53	0,87%	

Facture standard Base 120 m3	METTRAY					
	Qté en m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation %
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			33,16	34,4	3,74%	
Abonnement (part collectivité)			17,85	17,85	0,00%	
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,5699	68,39	0,5913	70,96	3,76%
Consommation (part collectivité)	120	0,38	45,6	0,38	45,6	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,039	4,68	0,039	4,68	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			356,88	361,89	1,40%	
<b>MONTANT € TTC</b>			383,69	389,03	1,39%	

Facture standard Base 120 m3	NOTRE-DAME-D'OE					
	Qté en m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation %
		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			34,52	36,75	6,46%	
Abonnement (part collectivité)			13,5	13,5	0,00%	
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,867	104,04	0,9231	110,772	6,47%
Consommation (part collectivité)	120	0,1425	17,1	0,1425	17,1	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0288	3,456	0,0288	3,456	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			359,82	369,978	2,82%	
<b>MONTANT € TTC</b>			386,79	397,56	2,79%	

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

PARCAY-MESLAY						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			40,05	41,04	41,04	2,47%
Abonnement (part collectivité)			14,47	14,47	14,47	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,7686	92,23	0,7874	94,49	2,45%
Consommation (part collectivité)	120	0,2815	33,78	0,2815	33,78	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0402	4,824	0,005	0,60	-87,56%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120					
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			372,56	372,78	372,78	0,06%
<b>MONTANT € TTC</b>			400,23	400,52	400,52	0,07%

ROCHECORBON						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			40,05	41,04	41,04	2,47%
Abonnement (part collectivité)			14,47	14,47	14,47	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,7686	92,232	0,7874	94,49	2,45%
Consommation (part collectivité)	120	0,2815	33,78	0,2815	33,78	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0402	4,824	0,005	0,6	-87,56%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120					
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0402	4,824	0,005	0,6	-87,56%
<b>MONTANT € HT</b>			372,56	372,78	372,78	0,06%
<b>MONTANT € TTC</b>			400,23	400,52	400,52	0,07%

SAINT-AVERTIN						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>abonnement</b>						
prime fixe		27	27	27	27	0,00%
consommation	120	1	120	1	120	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,05	6	0,050	6,0	0,00%
Soutien d'étiage	120	0,007	0,84	0,007	0,84	0,00%
<b>MONTANT € HT</b>			341,04	341,04	341,04	0,00%
<b>MONTANT € TTC</b>			366,98	366,98	366,98	0,00%

SAINT-CYR-SUR-LOIRE						
Facture standard Base 120 m3	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>abonnement</b>						
prime fixe		27	27	27	27	0,00%
consommation	120	1,00	120	1,00	120	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,05	6	0,05	6	0,00%
Soutien d'étiage	120	0,007	0,84	0,007	0,84	0,00%
<b>MONTANT € HT</b>			341,04	341,04	341,04	0,00%
<b>MONTANT € TTC</b>			366,98	366,98	366,98	0,00%

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Facture standard Base 120 m3	SAINTE-RADEGONDE/SAINT-SYMPHORIEN					
	1er janvier 2021			1er janvier 2022		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>abonnement</b>						
prime fixe		27	27	27	27	0,00%
consommation	120	1	120	1	120	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	6,0	0,050	6,0	0,00%
Soutien d'étiage	120	0,007	0,840	0,007	0,840	0,00%
<b>MONTANT € HT</b>			341,04		341,04	<b>0,00%</b>
<b>MONTANT € TTC</b>			366,98		366,98	<b>0,00%</b>

Facture standard Base 120 m3	SAINT-GENOUPH					
	1er janvier 2021			1er janvier 2022		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part collectivité)			27		27	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part collectivité)	120	1	120	1	120,00	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0	0	0,05	6	
<b>MONTANT € HT</b>			340,2		340,20	<b>0,00%</b>
<b>MONTANT € TTC</b>			366,093		366,09	<b>0,00%</b>

Facture standard Base 120 m3	SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY					
	1er janvier 2021			1er janvier 2022		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			34,96		35,55	1,69%
Abonnement (part collectivité)			13,59		13,59	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	0,684	82,08	0,695	83,4	1,61%
Consommation (part collectivité)	120	0,2457	29,484	0,2457	29,484	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0679	8,148	0,0679	8,148	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			355,46		358,57	<b>0,87%</b>
<b>MONTANT € TTC</b>			382,19		385,53	<b>0,87%</b>

Facture standard Base 120 m3	SAINT-PIERRE-DES-CORPS					
	1er janvier 2021			1er janvier 2022		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement			27		27	0,00%
<b>Consommation 1ère tranche</b>						
Consommation 1ère tranche	40	0,6	24	0,6	24	0,00%
<b>Consommation 2ème tranche</b>						
Consommation 2ème tranche	80	1,2	96	1,2	96	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,050	6	0,050	6	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
<b>MONTANT € HT</b>			340,20		340,20	<b>0,00%</b>
<b>MONTANT € TTC</b>			366,09		366,09	<b>0,00%</b>

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Facture standard Base 120 m3	SAVONNIERES					
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			81,51		86,6	6,24%
Abonnement (part collectivité)			23,3		23,3	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part distributeur)	120	1,0294	123,53	1,0704	128,45	3,98%
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0321	3,852	0,0415	4,98	29,28%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			454,43		466,77	2,72%
<b>MONTANT € TTC</b>			486,61		499,68	2,69%

Facture standard Base 120 m3	VILLANDRY					
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part délégataire)			81,51		86,6	6,24%
Abonnement (part collectivité)			23,3		23,3	0,00%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part délégataire)	120	1,0294	123,528	1,0704	128,448	3,98%
Consommation (part collectivité)	120	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,0321	3,852	0,0415	4,98	29,28%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,16	19,2	6,67%
<b>MONTANT € HT</b>			454,43		466,77	2,72%
<b>MONTANT € TTC</b>			486,61		499,68	2,69%

Facture standard Base 120 m3	TOURS					
	1er janvier 2021		1er janvier 2022		Variation	
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						
<b>abonnement</b>						
prime fixe			27		27	0,00%
<b>consommation tranche 1</b>						
	120	1	120	1	120	0,00%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
<b>Consommation</b>						
Redevance assainissement (Part collectivité)	120	1,18	141,6	1,18	141,6	0,00%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
<b>Redevances</b>						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,15	18	0,15	18	0,00%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)	120	0,050	6	0,050	6	0,00%
Soutien d'étiage	120	0,0070	0,84	0,0070	0,84	0,00%
<b>MONTANT € HT</b>			341,04		341,04	0,00%
<b>MONTANT € TTC</b>			366,98		366,98	0,00%

# ANNEXE 5 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20211209-C\_21\_12\_09\_039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Date de publication / notification : 16/12/2021

## SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 DECEMBRE 2021

Convocations adressées le vendredi 03 décembre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### Délégués titulaires en présentiel :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Bernard SOL, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Patrick LEFRANCOIS, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Franck GAGNAIRE, Marie QUINTON, Christophe BOULANGER.

### Délégués titulaires en téléconférence :

Sébastien MARAIS, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE, Danielle PLOQUIN, Claudie HALLARD, Stéphanie AK, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Elodie HUAULT, Judicaël OSMOND, Sébastien CLEMENT, Jean-Gérard PAUMIER, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Bertrand RENAUD, Christopher SEBAOUN, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Pierre-Alexandre MOREAU, Jean-Patrick GILLE, Catherine REYNAUD, Olivier LEBRETON.

### Délégués titulaires en téléconférence ayant donné pouvoir :

Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Martin COHEN a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC à partir de la délibération n°15, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Michel GILLOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD a donné pouvoir à Marion CABANNE.

Page 1 sur 6

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**Titulaires absents excusés :**

Aude GOBLET a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Elodie HUAULT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Bruno FENET, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Cathy MUNSCH-MASSET, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER.

**Désignation de Corinne CHAILLEUX, Vice-Présidente en qualité de Secrétaire de séance.**

**C\_21\_12\_09\_039- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2022 DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE**

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2017, la métropole exerce la compétence eau potable en lieu et place des communes (ou syndicats) de son territoire sur lequel deux modes de gestion coexistent : 6 communes en régie et 16 communes en délégation de service public détenue par le concessionnaire Véolia.

La mise en œuvre de tarifs, en cohérence avec les besoins, ainsi que la structure tarifaire, nécessite de faire un point sur le coût du service et les investissements à venir. De par la diversité des modalités de production et de distribution de l'eau potable et de la réalité territoriale, la mise en œuvre de tarifs harmonisés doit se baser sur le socle des besoins de financement futur au travers du schéma directeur eau potable métropole et d'une gestion patrimoniale. Cette réflexion sera menée en 2022 et permettra de proposer une fixation des tarifs et leur évolution sur plusieurs années.

Le Conseil métropolitain a, lors de sa séance du 16 décembre 2019, fixé les tarifs de l'eau potable applicables pendant l'exercice 2020 sur l'ensemble du territoire de Tours Métropole Val de Loire.

L'objet de la présente délibération est de reconduire ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022 dans l'attente de l'établissement d'une nouvelle grille tarifaire tenant compte des travaux engagés.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2019 et du 25 février 2021,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 25 novembre 2021,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 29 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 novembre 2021,

**- DECIDE** de reconduire l'ensemble des tarifs de l'eau potable en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022, des communes en régie et des communes en délégation de service public sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire, tels que présentés ci-dessous :

Tarifs des territoires en délégation de service public

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :	PARTIE PROPORTIONNELLE	PARTIE FIXE ANNUELLE
BALLAN MIRE	de 0 à 120 m3*	0,4420	11,33
	au-delà de 121 m3*	0,4990	11,33
JOUÉ LES TOURS	de 0 à 100 m3*	0,1400	0,00
	de 101 à 300 m3*	0,1800	0,00
	au-delà de 301 m3*	0,2200	0,00
	vente d'eau en gros extérieure /secours hors métré	0,2000	0,00
BERTHENAY	tous abonnés	0,4060	22,00
LA RICHE	tous abonnés	0,0550	0,00
CHAMBRAY LES TOURS	tous abonnés	0,2485	0,00
METRAY	tous abonnés	0,3800	17,85
FONDETTES	tous abonnés	0,2457	13,59
LUYNES	tous abonnés	0,2457	13,59
SAINT ETIENNE DE CHIGNY	tous abonnés	0,2457	13,59
SAVONNIERES	tous abonnés	0,2920	23,30
VILLANDRY	tous abonnés	0,2920	23,30
DRUYE	tous abonnés	0,2920	23,30
NOTRE DAME D'OE	tous abonnés	0,1425	13,50
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	tous abonnés	0,1425	13,50
PARCAY MESLAY	tous abonnés	0,2815	14,47
ROCHECORBON	tous abonnés	0,2815	14,47

## Tarifs des territoires en régie

Part variable par m<sup>3</sup> (€ HT)

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :		LA MEM-BROLLE	SAIN T AVERTIN	SAIN T CYR SUR LOIRE	SAIN T PIERRE DES CORPS	TOURS	SAIN T GENOUPH
PARTIE PROPOR-TIONNELLE	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :						
	de 0 à 40 m <sup>3</sup>	1,000	1,000	1,000	0,600	1,000	1,000
	de 40 m <sup>3</sup> à 120 m <sup>3</sup>	1,000	1,000	1,000	1,200	1,000	1,000
	de 120 à 6000 m <sup>3</sup>	1,000	1,000	1,000	1,320	1,000	1,000
	de 6001 à 24000 m <sup>3</sup>	1,000	1,000	1,000	1,320	1,000	1,000
	de 24001 à 48000 m <sup>3</sup>	1,000	1,000	1,000	1,320	0,970	1,000
	au-delà de 48000 m <sup>3</sup>	1,000	1,000	1,000	1,320	0,940	1,000
REDEVANCE PRELEVEMENT		0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE		0,007	0,007	0,007	-	0,007	-

Part fixe semestrielle, territoires des régies (en €/semestre)

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	LA MEM-BROLLE	SAIN T AVERTIN	SAIN T CYR SUR LOIRE	SAIN T PIERRE DES CORPS	TOURS	SAIN T GENOUPH
<b>DIAMETRE DU COMPTEUR</b>						
∅ 12 et 15 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
∅ 20 et 25 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
∅ 30 et 35 mm	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
∅ 40 mm	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00
∅ 50 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
∅ 60 et 65 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
∅ 80 mm	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00
∅ 100 mm	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00
∅ 150 mm	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00
∅ 200 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
∅ 40 x 15 mm et ∅ 40 x 20 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
∅ 50 x 15 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
∅ 60 x 15 et 60 x 20 mm	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
∅ 80 x 15 et 80 x 20 mm	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00
∅ 100 x 20 mm et ∅ 100 x 25 mm	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00
∅ 150 x 40 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
∅ 150 x 30 mm	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

## Ventes extérieures

	Type	Part Proportionnelle	Part Fixe
Larçay	Permanent	0,50	400
SIAEP Semblançay (Cérelles)	Permanent	0,1425	13,5
SIAEP Semblançay (Semblançay)	Secours	Existence donnée à titre indicatif. Ces tarifs sont susceptibles d'être actualisés en cours d'année.	
La Ville-aux-Dames	Secours		
Esvres	Secours		
Monts	Secours		
Montbazou/Veigné	Secours		
Rouzier	Secours		
Ambillou/Pernay	Secours		

## Tarifs des prestations de service

Numéro de prix	Description
<b>1</b>	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fermeture et réouverture immédiate du branchement,</li> <li>• fermeture du branchement sans dépose du compteur,</li> <li>• ouverture du branchement sans pose du compteur,</li> </ul>
<b>2</b>	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable <u>hors des heures de service</u> , notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ouverture du branchement sans pose du compteur,</li> <li>• fermeture du branchement sans dépose du compteur,</li> </ul>
<b>3</b>	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur,</li> <li>• ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.</li> </ul>
<b>4</b>	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.
<b>5</b>	Frais d'accès au service ( nouveau client ) - Tous abonnés
<b>6</b>	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent

TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	Numéro de prix					
	1	2	3	4	5	6
<b>Communes en délégation de service public (DSP)</b>	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP					
<b>SAINT AVERTIN</b>	40	80	50	35	Gratuit	17
<b>SAINT CYR SUR LOIRE</b> (y compris Tours Nord-ex SIE de Saint Cyr sur Loire et La Membrolle sur Cheuille)	40	80	50	35		17
<b>SAINT GENOUPH</b>	40	80	50	35		17
<b>SAINT PIERRE DES CORPS</b>	40	80	50	35		17
<b>TOURS</b> (Hors périmètre de l'ex-SIE de Saint Cyr Sur Loire)	40	80	50	35		17

## Contrôle des compteurs

<b>Contrôle COFRAC deux points règlementaires triplés</b>		
<b>Par compteur tout compris</b>		
<b>DIAMETRE DU COMPTEUR</b>	<b>Territoires en délégation de service public</b>	<b>Territoires en régie</b>
15 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	410,00
20 mm		410,00
25, 30, 35 mm		520,00
40mm		530,00
50 mm		750,00
60 ou 65 mm		750,00
80 mm		770,00
100 mm		880,00
150 mm		880,00

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.  
Non votants : MM. SOULAS, PETIT

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



**Frédéric CHABELLARD**

# ANNEXE 6 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENT EN EAU POTABLE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20211108-C\_21\_11\_08\_031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2021

Date de publication / notification : 17/11/2021



## SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 NOVEMBRE 2021

Convocations adressées le mardi 02 novembre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

### Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Elodie HUAULT, Francis GERARD, Amelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy MUNSCH-MASSET, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Amelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

### Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Sébastien MARAIS a donné pouvoir à Patricia SUARD, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Cathy MUNSCH-MASSET, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Martin COHEN, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Jean-Gérard PAUMIER, Mélanie FORTIER.

**Désignation de Danielle PLOQUIN, Membre du Bureau en qualité de Secrétaire de séance.**

**C\_21\_11\_08\_031- CYCLE DE L'EAU - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE - SAINT AVERTIN - SAINT CYR SUR LOIRE - SAINT PIERRE DES CORPS - SAINT GENOUPH - TOURS - FIXATION DES TARIFS 2022 DES BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE**

Page 1 sur 2

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tout nouveau raccordement au réseau d'eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, doit faire l'objet d'une demande téléchargeable sur le site internet de la Métropole.

Cette demande doit être adressée à la direction du cycle de l'eau de Tours Métropole Val de Loire qui établit un devis sur la base d'un schéma d'implantation du branchement visé par le demandeur.

La présente délibération a pour objet de fixer un bordereau des prix des branchements en eau potable réactualisé en fonction de l'index national de prix Travaux publics- « canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau ».

Ce bordereau sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur le territoire concerné.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 12 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 13 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2021,

- **FIXE** les tarifs des branchements en eau potable sur le territoire métropolitain des communes de La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps et Tours, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 tels que mentionnés dans le bordereau annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,**



**Frédéric CHABELLARD**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022  
 Publié le   
 ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20211108-C\_21\_11\_08\_031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2021

Date de publication / notification : 17/11/2021



# Bordereau des prix - 2022

Exploitation réseau de distribution Eau Potable Réception  
 Communes de La Membrolle sur Choisisse / St-Cyr-sur-Loire / Tours / St-Pierre-des-Corps / St-Avertin

N° de prix	Désignation des Articles	U	P.U. + MO 2021	Augmentation proposée	P.U. + MO 2022
			€ HT	TP10a Evolution sur 12 mois (06/2020 - 06/2021)	€ HT
<b>1</b>	<b>FORFAITS</b>				
1.1	<b>Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 25 mm ou 32 mm toutes prestations comprises</b> y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø20 ou Ø25, fourniture et pose du PeHD Ø25 ou Ø32, fourniture et pose du fourneau et du filet avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à clé, remblai de la fouille et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique, hors dallage ou pavage (dallage / pavage la plus-value prix 2.2.3 ou 2.2.4 sera appliquée). Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	1 329,83	1,03	1 369,73
1.2	<b>Le mètre linéaire supplémentaire</b> Toutes sujétions comprises	ml	175,76	1,03	181,04
1.3	<b>Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 40 mm ou 50 mm toutes prestations comprises</b> y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø32 ou Ø40, fourniture et pose du PeHD Ø40 ou Ø50, fourniture et pose du fourneau et du filet avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à clé, remblai de la fouille et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique (dallage / pavage la plus-value prix 2.2.3 ou 2.2.4 sera appliquée). Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	1 406,91	1,03	1 449,12
1.4	<b>Le mètre linéaire supplémentaire</b> Toutes sujétions comprises	ml	184,12	1,03	189,65
1.5	<b>Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 25 mm ou 32 mm sans terrassements</b> Fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø20 ou Ø25, fourniture et pose du PeHD Ø25 ou Ø32, fourniture et pose du fourneau et du filet avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à clé, sans matériaux de remblai, sans réfection de chaussée ou trottoir. Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	435,57	1,03	448,64
1.6	<b>Le mètre linéaire supplémentaire</b> Toutes sujétions comprises	ml	8,98	1,03	9,25
1.7	<b>Construction d'un branchement neuf eau potable diamètre 40 mm ou 50 mm sans terrassements</b> y compris les terrassements nécessaires, la fourniture et pose du collier de prise en charge selon le DN de la canalisation principale, fourniture et pose du robinet de prise en charge Ø32 ou Ø40, fourniture et pose du PeHD Ø40 ou Ø50, fourniture et pose du fourneau et du filet avertisseur, fourniture et pose du tube allonge et de la bouche à clé, sans matériaux de remblai, sans réfection de chaussée ou trottoir. Pour une longueur maximale de 10 m.	Ft	489,50	1,03	504,18
1.8	<b>Le mètre linéaire supplémentaire</b> Toutes sujétions comprises	ml	17,34	1,03	17,86
1.9	<b>Suppression de branchement, tous diamètre confondu - avec terrassements</b> Toutes sujétions comprises	Ft	692,85	1,03	713,64
1.10	<b>Suppression de branchement, tous diamètre confondu - sans terrassements</b> Toutes sujétions comprises	Ft	359,29	1,03	370,07
1.11	<b>Déplacement de compteur de calibre 15 à 40 mm</b> Sans terrassement et sans regard, comprend la coupe de la canalisation de branchement la fourniture et pose de 2 raccords de transition, la fourniture et pose d'un robinet avant compteur et d'un clapet anti-retour	Ft	187,02	1,03	192,63
<b>2</b>	<b>TERRASSEMENTS / DEMOLITIONS</b>				
2.1	<b>Terrassements en terrain naturel non revêtu</b> Comprend les terrassements, les matériaux de remblai et la remise en l'état initial				
2.1.1	Terrassements pour une largeur de fouille jusqu'à 0,80 m et une profondeur jusqu'à 1,30 m	ml	69,34	1,03	71,42
2.1.2	Plus value aux prix n° 2.1.1 pour sur-largeur ou/et sur-profondeur	dm/ml	7,94	1,03	8,18
2.2	<b>Terrassements en terrain revêtu (enrobé)</b> Comprend les terrassements, les matériaux de remblai et la remise en l'état initial, y compris la réalisation du joint d'émulsion				
2.2.1	Terrassements pour une largeur de fouille jusqu'à 0,80 m et une profondeur jusqu'à 1,30 m	ml	166,78	1,03	171,79
2.2.2	Plus value aux prix n° 2.2.1 pour sur-largeur ou/et sur-profondeur	dm/ml	16,67	1,03	17,17
2.2.3	Terrassements en terrain revêtu asphalte	ml	36,98	1,03	38,09
2.2.4	Terrassements en terrain revêtu de dallage ou pavage	ml	200,90	1,03	206,92
2.3	<b>Peroements de murs de fondation</b> Le prix comprend l'amenée du matériel nécessaire et toutes les sujétions de mise en œuvre				
2.3.1	Peroement de mur perpaling	u	18,29	1,03	18,84
2.3.2	Peroement de mur moellons ou pierres	u	54,86	1,03	56,51
2.3.3	Peroement de mur béton	u	64,00	1,03	65,92
2.4	<b>Terrassements manuel</b> Pour une largeur maximum de 0,80 m et jusqu'à 1,30 m de profondeur, au-delà les plus-values n° 2.1.2 et n° 2.2.2 s'appliquent	ml	20,18	1,03	20,78
2.5	<b>Plus value pour utilisation d'un brise roche hydraulique ou d'un marteau piqueur pneumatique</b> Le prix comprend l'amenée du matériel et toutes les sujétions de mise en œuvre	h	27,43	1,03	28,25
<b>3</b>	<b>CANALISATIONS</b> Comprend la fourniture et pose d'un mètre de canalisation, du filet avertisseur de protection et du fourneau si nécessaire				
3.1	<b>Canalisations fonte ductile</b>				
3.1.1	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 60	ml	23,42	1,03	24,13
3.1.2	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 80	ml	24,89	1,03	25,64
3.1.3	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 100	ml	29,87	1,03	30,76
3.1.4	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 125	ml	49,08	1,03	50,56
3.1.5	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 150	ml	48,36	1,03	49,81
3.1.6	Fourniture et pose de tuyau fonte ductile Ø 200	ml	66,56	1,03	68,56
3.2	<b>Canalisations P.V.C.</b>				
3.2.1	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 63	ml	2,83	1,03	2,92
3.2.2	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 75	ml	4,03	1,03	4,15
3.2.3	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 90	ml	5,48	1,03	5,64

3.2.4	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 110	ml	8,04	1,03	8,28
3.2.5	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 125	ml	14,92	1,03	15,37
3.2.6	Fourniture et pose de tuyau PVC Ø 140	ml	14,76	1,03	15,21
<b>3.3</b>	<b>Canalisations PeHD</b>				
3.3.1	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 25	ml	0,75	1,03	0,78
3.3.2	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 32	ml	1,17	1,03	1,20
3.3.3	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 40	ml	3,34	1,03	3,44
3.3.4	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 50	ml	2,80	1,03	2,89
3.3.5	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 63	ml	3,94	1,03	4,06
3.3.6	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 75	ml	5,50	1,03	5,67
3.3.7	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 90	ml	6,49	1,03	6,68
3.3.8	Fourniture et pose de tuyau polyéthylène Ø 110	ml	9,57	1,03	9,86
<b>4</b>	<b>PIECES DE RACCORDEMENT FONTE</b>				
	Comprend la fourniture et pose d'une pièce de raccordement en fonte y compris la boulonnerie				
<b>4.1</b>	<b>Adaptateurs à bride grande tolérance</b>				
4.1.1	Ø 60	u	42,73	1,03	44,01
4.1.2	Ø 80	u	53,09	1,03	54,69
4.1.3	Ø 100	u	63,70	1,03	65,61
4.1.4	Ø 125	u	70,12	1,03	72,22
4.1.5	Ø 150	u	91,89	1,03	94,65
4.1.6	Ø 200	u	154,36	1,03	158,99
4.1.10	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 25	u	9,76	1,03	10,05
4.1.11	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 32	u	9,61	1,03	9,90
4.1.12	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 40	u	32,37	1,03	33,34
4.1.13	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 50	u	33,92	1,03	34,94
4.1.14	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 63	u	23,91	1,03	24,63
4.1.15	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 75	u	29,21	1,03	30,09
4.1.16	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 90	u	34,97	1,03	36,02
4.1.17	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 110	u	38,90	1,03	40,07
4.1.18	Adaptateur à bride PE / PVC Ø 140	u	73,08	1,03	75,27
<b>4.2</b>	<b>Coudes à brides (tous angles confondus)</b>				
4.2.1	Ø 60	u	32,83	1,03	33,81
4.2.2	Ø 80	u	40,32	1,03	41,53
4.2.3	Ø 100	u	48,34	1,03	49,79
4.2.4	Ø 125	u	94,43	1,03	97,26
4.2.5	Ø 150	u	51,50	1,03	53,05
4.2.6	Ø 200	u	74,44	1,03	76,68
<b>4.3</b>	<b>Coudes à emboitements (tous angles confondus)</b>				
4.3.1	Ø 60	u	81,44	1,03	83,88
4.3.2	Ø 80	u	148,10	1,03	152,54
4.3.3	Ø 100	u	158,34	1,03	163,09
4.3.4	Ø 125	u	259,98	1,03	267,78
4.3.5	Ø 150	u	221,34	1,03	227,98
4.3.6	Ø 200	u	293,73	1,03	302,54
<b>4.4</b>	<b>Pièces de réduction à brides</b>				
4.4.1	Bride de réduction 60 mm et tous diamètres de réduction	u	44,16	1,03	45,49
4.4.2	Bride de réduction 80 mm et tous diamètres de réduction	u	47,97	1,03	49,41
4.4.3	Bride de réduction 100 mm et tous diamètres de réduction	u	65,34	1,03	67,30
4.4.4	Bride de réduction 125 mm et tous diamètres de réduction	u	134,73	1,03	138,77
4.4.5	Bride de réduction 150 mm et tous diamètres de réduction	u	80,52	1,03	82,93
4.4.6	Bride de réduction 200 mm et tous diamètres de réduction	u	111,39	1,03	114,73
4.4.10	Cône à brides Ø 80 mm et tous diamètres de réduction	u	28,86	1,03	29,72
4.4.11	Cône à brides Ø 100 mm et tous diamètres de réduction	u	34,49	1,03	35,52
4.4.12	Cône à brides Ø 125 mm et tous diamètres de réduction	u	83,80	1,03	86,31
4.4.13	Cône à brides Ø 150 mm et tous diamètres de réduction	u	56,62	1,03	58,32
4.4.14	Cône à brides Ø 200 mm et tous diamètres de réduction	u	82,44	1,03	84,91
<b>4.5</b>	<b>Manchettes à brides longueur 50 cm</b>				
4.5.1	Ø 60	u	43,22	1,03	44,52
4.5.2	Ø 80	u	46,01	1,03	47,39
4.5.3	Ø 100	u	50,55	1,03	52,06
4.5.4	Ø 125	u	127,35	1,03	131,17
4.5.5	Ø 150	u	90,83	1,03	93,55
4.5.6	Ø 200	u	126,07	1,03	129,85
<b>4.6</b>	<b>Tés à brides</b>				
4.6.1	Té à brides Ø 60 (tubulure DN 60)	u	50,09	1,03	51,60
4.6.2	Té à brides Ø 80 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	60,26	1,03	62,07
4.6.3	Té à brides Ø 100 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	64,96	1,03	66,90
4.6.4	Té à brides Ø 125 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	155,55	1,03	160,22
4.6.5	Té à brides Ø 150 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	110,18	1,03	113,49
4.6.6	Té à brides Ø 200 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	161,30	1,03	166,14
<b>4.7</b>	<b>Tés à 2 emboitements et tubulure à bride</b>				
4.7.1	Té à 2 emboitements Ø 60 (tubulure DN 60)	u	156,66	1,03	161,36
4.7.2	Té à 2 emboitements Ø 80 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	199,72	1,03	205,71
4.7.3	Té à 2 emboitements Ø 100 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	215,13	1,03	221,59
4.7.4	Té à 2 emboitements Ø 125 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	310,36	1,03	319,67
4.7.5	Té à 2 emboitements Ø 150 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	293,76	1,03	302,57
4.7.6	Té à 2 emboitements Ø 200 (tubulure tous diamètres inférieurs au DN)	u	444,73	1,03	458,07
<b>4.8</b>	<b>Collier de dérivation - tubulure à bride de prise en charge</b>				
	Fourniture et pose d'un collier de prise en charge de gros diamètre, boulonnerie comprise, perçage de la conduite d'alimentation, toutes sujétions comprises				
4.8.1	Ø 200 (tubulure 60 ≤ dn ≤ 150)	u	781,79	1,03	805,24
<b>4.9</b>	<b>Robinets vannes</b>				
4.9.1	Ø 60 (FSIH)	u	74,36	1,03	76,59
4.9.2	Ø 80 (FSIH)	u	87,91	1,03	90,55
4.9.3	Ø 100 (FSIH)	u	96,51	1,03	101,46

4.9.4	Ø 125 (FSIH)	u	276,96	1,03	285,27
4.9.5	Ø 150 (FSIH)	u	179,99	1,03	185,39
4.9.6	Ø 200 (FSIH)	u	334,49	1,03	344,53
<b>4.10</b>	<b>Manchons type joint Gibault</b>				
4.10.1	Ø 60	u	49,04	1,03	50,51
4.10.2	Ø 80	u	56,46	1,03	58,16
4.10.3	Ø 100	u	66,79	1,03	68,79
4.10.4	Ø 125	u	90,00	1,03	92,70
4.10.5	Ø 150	u	92,12	1,03	94,88
4.10.6	Ø 200	u	156,37	1,03	161,06
<b>4.11</b>	<b>Manchons de réparation inox</b>				
Fourniture et pose d'un manchon de réparation large plage inox avec garniture en caoutchouc EPDM. Toutes sujétions de pose comprises					
4.11.1	Ø 60	u	85,18	1,03	87,74
4.11.2	Ø 80	u	76,01	1,03	78,29
4.11.3	Ø 100	u	61,14	1,03	62,98
4.11.4	Ø 125	u	105,52	1,03	108,68
4.11.5	Ø 150	u	106,97	1,03	109,15
4.11.6	Ø 200	u	235,67	1,03	242,74
4.11.7	Ø 250	u	217,07	1,03	223,58
4.11.8	Ø 300	u	341,86	1,03	352,11
<b>5</b>	<b>BRANCHEMENT</b>				
<b>5.1</b>	<b>Collier de prise en charge petit bossage</b>				
Fourniture et pose d'un collier de prise en charge, boulonnerie comprise, perçage de la conduite d'alimentation, toutes sujétions comprises					
5.1.1	sur canalisation Ø 60	u	23,45	1,03	24,16
5.1.2	sur canalisation Ø 80	u	24,05	1,03	24,77
5.1.3	sur canalisation Ø 100	u	24,80	1,03	25,55
5.1.4	sur canalisation Ø 125	u	41,46	1,03	42,70
5.1.5	sur canalisation Ø 150	u	29,23	1,03	30,10
5.1.6	sur canalisation Ø 200	u	37,08	1,03	38,19
<b>5.2</b>	<b>Collier de prise en charge gros bossage</b>				
Fourniture et pose d'un collier de prise en charge, boulonnerie comprise, perçage de la conduite d'alimentation, toutes sujétions comprises					
5.2.1	sur canalisation Ø 60	u	24,62	1,03	25,36
5.2.2	sur canalisation Ø 80	u	26,64	1,03	27,44
5.2.3	sur canalisation Ø 100	u	26,94	1,03	27,75
5.2.4	sur canalisation Ø 125	u	25,16	1,03	25,91
5.2.5	sur canalisation Ø 150	u	31,80	1,03	32,76
5.2.6	sur canalisation Ø 200	u	42,92	1,03	44,21
<b>5.3</b>	<b>Robinet de prise en charge</b>				
Fourniture et pose d'un robinet de prise en charge, toutes sujétions comprises					
5.3.1	Robinet de prise en charge Ø 20	u	55,88	1,03	57,56
5.3.2	Robinet de prise en charge Ø 25	u	93,29	1,03	96,09
5.3.3	Robinet de prise en charge Ø 40	u	179,86	1,03	185,26
<b>5.4</b>	<b>Robinet avant compteur</b>				
Fourniture et pose d'un robinet avant compteur, toutes sujétions comprises					
5.4.1	Robinet d'arrêt Ø 15	u	11,92	1,03	12,28
5.4.2	Robinet d'arrêt Ø 20	u	19,61	1,03	20,20
5.4.3	Robinet d'arrêt Ø 30	u	52,28	1,03	53,85
5.4.4	Robinet d'arrêt Ø 40	u	73,19	1,03	75,39
5.4.5	Robinet vanne série courte Ø 50 (FSH)	u	64,56	1,03	66,49
5.4.6	Robinet vanne série courte Ø 60 (FSH)	u	89,89	1,03	71,99
5.4.7	Robinet vanne série courte Ø 80 (FSH)	u	87,63	1,03	90,26
5.4.8	Robinet vanne série courte Ø 100 (FSH)	u	102,60	1,03	105,68
5.4.9	Robinet vanne série courte Ø 150 (FSH)	u	192,51	1,03	198,28
5.4.10	Robinet vanne série courte Ø 200 (FSH)	u	345,23	1,03	355,59
<b>5.5</b>	<b>Protection du branchement</b>				
Fourniture et pose d'un clapet antipollution, toutes sujétions comprises					
5.5.1	Douille clapet anti-retour Ø 15	u	5,50	1,03	5,67
5.5.2	Douille clapet anti-retour Ø 20	u	16,93	1,03	17,43
5.5.3	Clapet antipollution Ø 30	u	44,76	1,03	46,10
5.5.4	Clapet antipollution Ø 40	u	52,64	1,03	54,22
5.5.5	Clapet antipollution Ø 50	u	366,51	1,03	377,50
5.5.6	Clapet antipollution Ø 65	u	379,92	1,03	391,32
5.5.7	Clapet antipollution Ø 80	u	485,69	1,03	500,26
5.5.8	Clapet antipollution Ø 100	u	614,57	1,03	633,00
5.5.9	Clapet antipollution Ø 150	u	1 185,92	1,03	1 221,50
5.5.10	Clapet antipollution Ø 200	u	2 153,60	1,03	2 218,21
5.5.11	Filtre purge Ø 50	u	70,89	1,03	73,01
5.5.12	Filtre purge Ø 65	u	89,99	1,03	92,69
5.5.13	Filtre purge Ø 80	u	113,68	1,03	117,09
5.5.14	Filtre purge Ø 100	u	147,09	1,03	151,50
5.5.15	Filtre purge Ø 150	u	296,70	1,03	305,60
5.5.16	Filtre purge Ø 200	u	583,46	1,03	600,97
<b>5.6</b>	<b>Raccords électrosoudable pour polyéthylène</b>				
Fourniture et pose de raccord électrosoudable, toutes sujétions comprises					
5.6.1	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 25	u	16,77	1,03	17,27
5.6.2	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 32	u	19,58	1,03	20,17
5.6.3	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 40	u	49,71	1,03	51,20
5.6.4	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 50	u	29,34	1,03	30,22
5.6.5	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 63	u	35,68	1,03	36,76
5.6.6	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 75	u	16,03	1,03	16,51
5.6.7	Raccord électrosoudable polyéthylène Ø 90	u	28,05	1,03	28,89
5.6.8	Fourniture et pose de collet anti fluage Ø 63	u	51,47	1,03	53,02
5.6.9	Fourniture et pose de collet anti fluage Ø 75	u	84,73	1,03	87,27

5.6.10	Fourniture et pose de collet anti fluage Ø 90	u	74,53	1,03	76,76
5.6.11	Fourniture et pose de collet anti fluage Ø 110	u	75,48	1,03	77,74
<b>5.7</b>	<b>Accessoires</b>				
5.7.1	Console pour compteur de calibre = 15 mm	u	53,51	1,03	55,11
5.7.2	Console pour compteur de calibre = 20 mm	u	89,46	1,03	92,15
5.7.3	Equerre courte pour compteur de calibre > 20 mm	u	10,92	1,03	11,25
5.7.4	Equerre longue pour compteur de calibre > 20 mm	u	13,74	1,03	14,15
<b>6</b>	<b>REGARDS</b>				
	Fourniture et pose, toutes sujétions comprises				
<b>6.1</b>	<b>Regard compact isolé</b>				
6.1.1	Pour compteur calibre 15 mm en ligne	u	162,28	1,03	167,15
6.1.2	Pour compteur calibre 20 mm en ligne	u	275,78	1,03	284,05
<b>6.2</b>	<b>Regard polyéthylène ou composite antigel</b>				
6.2.1	Pour compteur Ø 15 ou 20 avec couvercle Pehd vert et fond de regard	u	36,69	1,03	37,80
6.2.1.1	Plus value au prix n° 6.2.1 pour fourniture et pose d'une réhausse	u	13,33	1,03	13,73
6.2.1.2	Plus value au prix n° 6.2.1 pour fourniture et pose d'un tampon fonte classe B125/C250	u	54,05	1,03	55,67
6.2.2	Pour compteur Ø 30 ou 40 avec couvercle Pehd vert et fond de regard	u	213,13	1,03	219,52
6.2.2.1	Plus value au prix n° 6.2.2 pour fourniture et pose d'une réhausse	u	119,70	1,03	123,29
6.2.2.2	Plus value au prix n° 6.2.2 pour fourniture et pose d'un tampon fonte classe B125/C250	u	221,53	1,03	228,18
<b>6.3</b>	<b>Regard béton</b>				
6.3.1	1000 x 800 couverture en tôle striée	u	1 116,68	1,03	1 150,18
6.3.2	1000 x 800 couverture béton avec tampon fonte	u	1 584,39	1,03	1 631,93
6.3.3	2000 x 1000 couverture en tôle striée	u	1 467,77	1,03	1 511,80
6.3.4	2000 x 1000 couverture béton avec tampon fonte	u	1 910,29	1,03	1 967,60
<b>7</b>	<b>APPAREILS</b>				
<b>7.1</b>	<b>INCENDIE</b>				
7.1.1	<b>Poteau incendie à prises sous coffre</b>				
	Fourniture et pose d'un poteau incendie à 3 prises sous coffre y compris la fourniture et pose d'un système de protection de la vidange du poteau en pied de colonne, l'exécution du socle en béton de dimension 0,60m x 0,60m et la réalisation d'un pulsard en partie basse. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.1.1	Poteau incendie - Ø 80 mm	u	1 186,83	1,03	1 222,44
7.1.1.2	Poteau incendie - Ø 80 mm CHOC	u	1 364,90	1,03	1 405,85
7.1.1.3	Poteau incendie - Ø 100 mm	u	1 288,81	1,03	1 327,48
7.1.1.4	Poteau incendie - Ø 100 mm CHOC	u	1 455,23	1,03	1 498,89
7.1.1.5	Poteau incendie - Ø 150 mm	u	2 745,15	1,03	2 827,51
7.1.2	<b>Poteau incendie à prises apparentes</b>				
	Fourniture et pose d'un poteau incendie à 3 prises apparentes y compris la fourniture et pose d'un système de protection de la vidange du poteau en pied de colonne, l'exécution du socle en béton de dimension 0,60m x 0,60m et la réalisation d'un pulsard en partie basse. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.2.1	Poteau incendie - Ø 80 mm	u	1 186,83	1,03	1 222,44
7.1.2.2	Poteau incendie - Ø 80 mm CHOC	u	1 364,90	1,03	1 405,85
7.1.2.3	Poteau incendie - Ø 100 mm	u	1 288,81	1,03	1 327,48
7.1.2.4	Poteau incendie - Ø 100 mm CHOC	u	1 455,23	1,03	1 498,89
7.1.2.5	Poteau incendie - Ø 150 mm	u	2 745,15	1,03	2 827,51
7.1.3	<b>Bouche incendie</b>				
	Fourniture et pose d'une bouche incendie à prise unique avec raccord de type Keyser, y compris la fourniture et pose d'un système de protection de la vidange de la bouche incendie en pied de colonne, scellement de l'appareil avec un socle en béton et la réalisation d'un pulsard en partie basse, fourniture et pose d'une plaque signalétique homologuée. Toutes sujétions de pose comprises.				
7.1.3.1	Bouche incendie - Ø 80 mm	u	1 527,53	1,03	1 573,35
7.1.3.2	Bouche incendie - Ø 100 mm	u	865,07	1,03	891,02
7.1.4	<b>Accessoires / pièces de rechange</b>				
	Fourniture et pose, toutes sujétions comprises				
7.1.4.1	Esse de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 80	u	146,05	1,03	150,44
7.1.4.2	Esse de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 100	u	99,00	1,03	101,97
7.1.4.3	Esse de réglage pour poteau et bouche incendie Ø 150	u	170,90	1,03	176,03
7.1.4.4	Porte poteau incendie avec serrure	u	280,47	1,03	288,89
7.1.4.5	Porte poteau incendie sans serrure	u	243,14	1,03	250,43
7.1.4.6	Kit complet composite Ø 100	u	557,79	1,03	574,52
7.1.4.7	Kit complet composite Ø 150	u	557,79	1,03	574,52
7.1.4.8	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 40	u	82,24	1,03	84,70
7.1.4.9	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 65 airclap	u	34,23	1,03	35,26
7.1.4.10	Bouchon pour poteau Emeraude Ø 100	u	41,62	1,03	42,86
7.1.4.11	Bouchon pour poteau Saphir Ø 40	u	70,79	1,03	72,91
7.1.4.12	Bouchon pour poteau Saphir Ø 65 airclap	u	95,93	1,03	98,81
7.1.4.13	Bouchon pour poteau Saphir Ø 100	u	117,18	1,03	120,70
7.1.5	<b>Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie (débit, pression, état général, établissement d'un rapport de visite)</b>				
	Réalisation d'un contrôle d'appareil de défense incendie (débit, pression, état général, établissement d'un rapport de visite)				
7.1.5.1	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie	u	76,80	1,03	79,11
7.1.5.2	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour 2 à 10 appareils contrôlés	u	38,40	1,03	39,55
7.1.5.3	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour 11 à 50 appareils contrôlés	u	22,05	1,03	22,71
7.1.5.4	Contrôle d'un poteau d'incendie ou d'une bouche incendie - pour plus de 51 appareils contrôlés	u	19,20	1,03	19,78
<b>7.2</b>	<b>PUISAGE</b>				
	Fourniture et pose d'un appareil de puisage Incongelable y compris la réalisation d'un pulsard en pied d'appareil, la réalisation d'un socle béton, toutes sujétions comprises				
7.2.1	Borne fontaine	u	2 251,62	1,03	2 319,17
7.2.2	Bouche de lavage à bavette droite Ø 40	u	456,15	1,03	469,84
7.2.3	Bouche de lavage à bavette fermée Ø 40	u	622,96	1,03	641,65
7.2.4	Bouche d'arrosage Ø 25	u	357,80	1,03	368,54
7.2.5	Borne de puisage Ø 40	u	4 963,75	1,03	5 112,67
7.2.6	Borne de puisage Ø 80	u	3 234,67	1,03	3 331,92

<b>7.3</b>	<b>PURGES</b>				
7.3.1	Purge d'antenne automatique en regard compact isolé Fourniture et pose d'une purge d'antenne automatique y compris la fourniture et pose d'un regard compact isolé et le raccordement pour l'évacuation vers la chaussée, toutes sujétions comprises	u	891,17	1,03	917,90
<b>7.4</b>	<b>BOUCHE A CLE</b>				
7.4.1	Bouche à clé standard Fourniture et pose d'une bouche à clé complète en fonte, y compris le centreur / tabernacle, le tube allonge	u	24,74	1,03	25,48
7.4.2	Bouche à clé réhaussable Fourniture et pose d'une bouche à clé complète en fonte, y compris le centreur / tabernacle, le tube allonge	u	49,78	1,03	51,27
7.4.3	Remise à niveau de bouche à clé Prestation de remise à niveau d'une bouche à clé, toutes sujétions comprises	u	18,29	1,03	18,84
<b>8</b>	<b>COMPTAGE</b>				
<b>8.1</b>	<b>REMPLACEMENT DE COMPTEURS DETERIORES</b> Remplacement d'un compteur de calibre et de métrologie équivalent, y compris les joints, suite à une dégradation de l'appareil par choc mécanique ou thermique (gel)				
8.1.1	Ø 15	u	35,98	1,03	37,06
8.1.2	Ø 20	u	52,43	1,03	54,00
8.1.3	Ø 30	u	135,12	1,03	139,17
8.1.4	Ø 40	u	192,01	1,03	197,77
8.1.5	Ø 50	u	497,80	1,03	512,73
8.1.6	Ø 65	u	519,13	1,03	534,71
8.1.7	Ø 80	u	540,47	1,03	556,68
8.1.8	Ø 100	u	640,03	1,03	659,23
8.1.9	Ø 150	u	952,93	1,03	981,51
<b>8.2</b>	<b>ETALONNAGE COMPTEUR</b> Etalonnage d'un compteur par un organisme agréé COFRAC				
8.2.1	Ø 15	u			
8.2.2	Ø 20	u			
8.2.3	Ø 30	u			
8.2.4	Ø 40	u			
8.2.5	Ø 50	u			
8.2.6	Ø 65	u			
8.2.7	Ø 80	u			
8.2.8	Ø 100	u			
8.2.9	Ø 150	u			
8.2.10	Ø 200	u			
<b>8.3</b>	<b>RELEVÉ DE COMPTEUR</b> Relève ponctuelle d'un compteur sur demande de l'abonné en dehors des périodes de relève, sous réserve d'accessibilité du point de livraison. En cas d'inaccessibilité constatée du fait de l'abonné la prestation sera facturée				
8.3.1	Relève de l'index d'un compteur accessible	u			
<b>9</b>	<b>PIECES ET PRESTATIONS HORS BORDEREAU</b>				
<b>9.1</b>	<b>PIECES ET PRESTATIONS HORS BORDEREAU</b>				
9.1.1	Pièces diverses de raccordement hors bordereau ou spécifiques Fourniture et pose de pièces hors bordereau, le tarif sera établi après consultation des fournisseurs les justificatifs seront fournis sur demande	u			
<b>10</b>	<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>				
<b>10.1</b>	<b>MAIN D'ŒUVRE</b>				
10.1.1	Préparation administrative du chantier	h	24,95		24,95
10.1.2	Intervention d'un agent pendant les heures de service	h	22,72		22,72
10.1.3	Intervention d'un agent en dehors des heures de service (astreinte)	h	45,44		45,44

Données INSEE Indice TP10A

Formule appliquée aux marchés de travaux :

$$C_n = 15,00\% + 85,00\%(TP10a(I_2) / TP10a(I_1))$$

juin 2020  $I_1 = 110,3$ juin 2022  $I_2 = 114,9$  $C_{2021} = 1,03$

# ANNEXE 7 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20211209-C\_21\_12\_09\_041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Date de publication / notification : 16/12/2021



## SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 DECEMBRE 2021

Convocations adressées le vendredi 03 décembre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

### Délégués titulaires en présentiel :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Bernard SOL, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Patrick LEFRANCOIS, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Franck GAGNAIRE, Marie QUINTON, Christophe BOULANGER.

### Délégués titulaires en téléconférence :

Sébastien MARAIS, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE, Danielle PLOQUIN, Claudie HALLARD, Stéphanie AK, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Elodie HUAULT, Judicaël OSMOND, Sébastien CLEMENT, Jean-Gérard PAUMIER, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Bertrand RENAUD, Christopher SEBAOUN, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Pierre-Alexandre MOREAU, Jean-Patrick GILLE, Catherine REYNAUD, Olivier LEBRETON.

### Délégués titulaires en téléconférence ayant donné pouvoir :

Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Martin COHEN a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC à partir de la délibération n°15, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Michel GILLOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD a donné pouvoir à Marion CABANNE

Page 1 sur 5

**Titulaires absents excusés :**

Aude GOBLET a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Elodie HUAULT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Bruno FENET, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Cathy MUNSCH-MASSET, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER.

**Désignation de Corinne CHAILLEUX, Vice-Présidente en qualité de Secrétaire de séance.**

**C\_21\_12\_09\_041- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2022 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 21 décembre 2005 a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et fixé les tarifs des contrôles qui découlent de sa mission.

Le SPANC de la métropole assure également, depuis 2009, le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs, selon les fréquences définies dans le règlement d'assainissement non collectif.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de toute transaction immobilière, le service réalise le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Dans le cas d'une attestation de contrôle de moins de trois ans, la prestation se limite à une réponse administrative simple. En l'absence d'attestation de contrôle datant de moins de trois ans, un diagnostic initial ou un contrôle de fonctionnement est diligenté et assuré par le SPANC.

L'ensemble de ces contrôles a fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

A titre indicatif, en 2019 (année pleine non impactée par le COVID) le nombre de contrôles s'élevait à :

Contrôle de conception	105
Contrôle de réalisation	98
Diagnostic initial	5
Contrôle de fonctionnement	319
Contrôle pour transaction immobilière	94

Fin 2018, l'arrêt de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le contrôle des installations neuves et réhabilitées (d'un montant de 10 200 € en 2018) a entraîné une perte de recettes qui ne peut être compensée que par un ajustement des tarifs. Cet ajustement, débuté en 2021 est proposé de manière progressive jusqu'en 2023.

En conséquence, il est proposé pour l'exercice 2022 :

- d'appliquer les tarifs suivants :

Types de contrôles	Tarifs 2021 (€ HT)	Tarifs 2022 (€ HT)
<b>Ouvrages neufs ou réhabilités :</b>		
Contrôle de conception	120,00	155,00
Contrôle de réalisation	120,00	135,00
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	60,00	70,00
<b>Ouvrages existants :</b>		
Diagnostic initial	160,00	180,00
Contrôle de fonctionnement	110,00	125,00
<b>Cas des transactions immobilières :</b>		
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	125,00	135,00

- de continuer d'appliquer conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100% (cette majoration peut être portée jusqu'à 400% depuis le 25/08/2021) des tarifs, en cas :
  - d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (les conditions d'application étant définies dans le Règlement d'assainissement non collectif).
  - de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du SPANC ou dans un délai d'un an après l'acte de vente authentique.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-1 et suivants,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L1331-1-1 à L1331-11-1,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté ministériel du 23 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 29 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 novembre 2021,

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs des contrôles effectués par le S.P.A.N.C de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

Types de contrôles	Tarifs 2022 (€ HT)
<b>Ouvrages neufs ou réhabilités :</b>	
Contrôle de conception	155,00
Contrôle de réalisation	135,00
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	70,00
<b>Ouvrages existants :</b>	
Diagnostic initial	180,00
Contrôle de fonctionnement	125,00
<b>Cas des transactions immobilières :</b>	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	135,00

- **FIXE** conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique, une majoration de 100% des tarifs en cas :

- d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (défini à l'article 30 du Règlement d'assainissement non collectif),
- de non mise en conformité dans un délai de 4 ans suivant un avis non conforme du SPANC ou dans un délai d'un an après l'acte de vente authentique.

- **DIT** que ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de TVA en vigueur, sont applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.  
1 abstention : Mme HALLARD**

**Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,**



**Frédéric CHABELLARD**

# ANNEXE 8 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – BRANCHEMENTS EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20211108-C\_21\_11\_08\_030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2021

Date de publication / notification : 17/11/2021



## SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 NOVEMBRE 2021

Convocations adressées le mardi 02 novembre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 72

Nombre de délégués votants : 85

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

### Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Elodie HUAULT, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Odile MACE, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Cathy MUNSCH-MASSET, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédérique BARBIER, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

### Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Sébastien MARAIS a donné pouvoir à Patricia SUARD, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Cathy MUNSCH-MASSET, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Martin COHEN, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Cathy SAVOUREY, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Stéphane HOUQUES, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Jean-Gérard PAUMIER, Mélanie FORTIER.

**Désignation de Danielle PLOQUIN, Membre du Bureau en qualité de Secrétaire de séance.**

**C\_21\_11\_08\_030- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS 2022 DES BRANCHEMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR TERRITOIRE METROPOLITAIN**

Page 1 sur 3

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire étant compétente en matière d'eau, tout nouveau branchement au réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales doit faire l'objet d'une demande, téléchargeable sur le site internet de la Métropole et à adresser à la Direction du cycle de l'eau de Tours Métropole Val de Loire.

Conformément à l'article 9 du règlement d'assainissement, s'agissant de travaux de branchement en eaux usées, le service métropolitain établit un devis sur la base d'un schéma d'implantation du branchement visé par l'administré demandeur.

Préalablement à leur entrée en vigueur, ces tarifs doivent faire avoir été approuvés par le conseil métropolitain.

Le descriptif détaillé proposé ci-dessous reprend les tarifs votés en conseil métropolitain du 23 novembre 2020.

Ceux-ci demeurent inchangés pour l'année 2022 et figurent dans le bordereau annexé à la délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 12 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 13 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 21 octobre 2021,

- **FIXE** ainsi les tarifs des branchements en eaux usées et en eaux pluviales sur le territoire métropolitain, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022:

N° DE PRIX	DESIGNATION	PRIX Unitaire 2022 € HT
1	REALISATION D'UN BRANCHEMENT PARTICULIER COMPLET SUR CANALISATION EXISTANTE	
1.1	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 160 MM JUSQU'À 3 METRES	2 900,00 €
1.2	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	3 100,00 €
1.3	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE COMPRIS ENTRE 250 ET 315 MM JUSQU'À 3 METRES	3 400,00 €

1.4	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 150 MM JUSQU'À 3 METRES	4 000,00 €
1.5	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	4 250,00 €
1.6	POUR BRANCHEMENT EN REFOULEMENT POUR UN DIAMETRE 63 mm PEHD PN 16 JUSQU'À 3 METRES	1 800,00 €
2	LE METRE LINEAIRE COMPLEMENTAIRE DE BRANCHEMENT	
2.1	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 160 mm	150,00 €
2.2	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 200 mm	165,00 €
2.3	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 250 à 315 mm	180,00 €
2.4	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 150 mm	190,00 €
2.5	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 200 mm	210,00 €
2.6	le mètre-linéaire de branchement en refoulement diamètre 63 mm PEHD PN 16	100,00 €
3	PLUS VALUE AU PRIX 1 à 2 POUR SURLARGEUR DE TRANCHEE	
3.1	le mètre linéaire de tranchée	55,00 €
4	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR	
4.1	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT DISCONNECTRICE A CLOISON FIXE OU PASSAGE DIRECT Ø 315/160MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE	200,00 €
4.2	FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DISCONNECTEUR Ø 160 MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE	120,00 €
5	REPLACEMENT D'UN SIPHON DISCONNECTEUR sans terrassement	500,00 €
6	REPLACEMENT D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR avec terrassement	600,00 €
7	PLUS-VALUE AUX PRIX 1, 4 et 6 POUR CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE EN BETON DE DIAMETRE 800 MM ou 1000 MM	450,00 €
8	FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD BETON LIMITEUR DE DEBIT	280,00 €
9	SUPPRESSION DE BRANCHEMENT PARTICULIER	550,00 €

- **APPROUVE** le bordereau de prix détaillé annexé à la présente,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.**

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



**Frédéric CHABELLARD**



DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU  
60, AVENUE MARCEL DASSAULT  
CS 30651  
37 206 TOURS CEDEX 3  
Tél : 02.47.33.17.24

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

N° DE PRIX	DESIGNATION	PRIX Unitaire 2022 € HT
1	<b>REALISATION D'UN BRANCHEMENT PARTICULIER COMPLET SUR CANALISATION EXISTANTE</b> (L'ensemble des prix comprend les frais de dossier, études et maîtrise d'œuvre.)	
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un branchement neuf sur la conduite principale et comprend l'étude du projet, la préparation et les démarches administratives réglementaires ainsi que le forfait de raccordement du branchement sur la conduite principale y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie au droit de la conduite principale. Les caractéristiques techniques des éléments qui constituent le branchement seront conformes au règlement du service assainissement de Tours Métropole Val de Loire (TMVL). Ce prix comprend la longueur du branchement à mettre en place entre la partie publique où se situe la conduite et la partie privée où se situera la boîte de branchement, y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique.</p> <p>Ce prix comprend également le percement éventuel d'un mur en maçonnerie, l'évacuation des gravats, regarnissage du percement au mortier de ciment et réagrèage de la maçonnerie ou réfection des enduits après passage de la canalisation (les percements et regarnissage sur des voiles béton des constructions neuves seront à la charge des pétitionnaires) ainsi que la remise en état des abords, espaces verts en accord avec le pétitionnaire. Il est également inclus la fourniture et pose de la boîte de branchement dont sa nature sera à valider avec l'agent de Tours Métropole Val de Loire (siphon disconnecteur, tabouret à cloison fixe ou passage direct, vanne de sectionnement) en fonction du règlement du service assainissement (non compris regard de visite)</p>	
1.1	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 160 MM JUSQU'À 3 METRES	2 900,00 €
1.2	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	3 100,00 €
1.3	POUR BRANCHEMENT PVC CR8 OU POLYPROPYLENE DIAMETRE COMPRIS ENTRE 250 ET 315 MM JUSQU'À 3 METRES	3 400,00 €
1.4	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 150 MM JUSQU'À 3 METRES	4 000,00 €
1.5	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES	4 250,00 €
1.6	POUR BRANCHEMENT EN REFOULEMENT POUR UN DIAMETRE 63 mm PEHD PN 16 JUSQU'À 3 METRES	1 800,00 €
2	<b>LE METRE LINEAIRE COMPLEMENTAIRE DE BRANCHEMENT</b> (Ce prix rémunère la longueur de branchement à mettre en place à partir du 4ème mètre de branchement à réaliser.)	
2.1	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 160 mm	150,00 €
2.2	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 200 mm	165,00 €
2.3	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 ou POLYPROPYLENE diamètre 250 à 315 mm	180,00 €
2.4	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 150 mm	190,00 €
2.5	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte diamètre 200 mm	210,00 €
2.6	le mètre-linéaire de branchement en refolement diamètre 63 mm PEHD PN 16	100,00 €
3	<b>PLUS VALUE AU PRIX 1 à 2 POUR SURLARGEUR DE TRANCHEE</b> (Ce prix s'applique dans le cadre de la pose d'un réseau d'eaux pluviales ou d'eaux usées dans la même tranchée. Le forfait s'appliquera au branchement le plus long à réaliser, la plus-value s'appliquera au branchement le plus court.)	
3.1	le mètre linéaire de tranchée	55,00 €

4	<b>FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR</b> (Ce prix rémunère la fourniture et pose d'une boîte de branchement dans le cadre de l'exécution d'un branchement neuf pour la réalisation d'un 2ème branchement en surlargeur. Il comprend le terrassement, la fourniture des pièces et raccords, le positionnement et les réglages, les remblais et réfection de surface à l'identique. Le choix de la boîte de branchement est conditionné au respect du règlement du service assainissement de TMVL.)	
4.1	<b>FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT DISCONNECTRICE A CLOISON FIXE OU PASSAGE DIRECT Ø 315/160MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE</b>	200,00 €
4.2	<b>FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DISCONNECTEUR Ø 160 MM DANS LE CADRE D'UN BRANCHEMENT EN SURLARGEUR DE TRANCHEE</b>	120,00 €
5	<b>REPLACEMENT D'UN SIPHON DISCONNECTEUR sans terrassement</b> Ce prix rémunère : - la démolition de l'ancien siphon et son remplacement dans un regard visitable et accessible sans terrassement. - le raccordement aux tuyaux de branchement et l'adaptation au diamètre si nécessaire - l'évacuation des déblais s'il y a lieu y compris la démolition de béton - la fourniture, la pose ou le scellement d'une console pour les branchements en sous sol	500,00 €
6	<b>REPLACEMENT D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT OU D'UN SIPHON DISCONNECTEUR avec terrassement</b> Ce prix rémunère le remplacement d'une boîte de branchement en PVC diamètre 315/160 (hauteur maxi : 1,20m fil d'eau) ou d'un siphon disconnecteur (fourniture et mise en place de regard de visite non compris) et comprend : - la démolition de l'ancienne boîte de branchement ou du siphon disconnecteur - les terrassements et l'évacuation des déblais (y compris les frais de décharge) - la fourniture et la pose de la boîte de branchement disconnectrice à cloison fixe ou passage direct selon prescription de la maîtrise d'œuvre y compris la rehausse en PVC - le lit de pose et l'enrobage en gravier du tabouret - le remblaiement autour de la rehausse en sable ciment jusqu'à la dalle de répartition (si nécessaire) - la fourniture et la mise en œuvre de béton pour constitution de la dalle de répartition (couronnement indépendant de la cheminée PVC) ou la fourniture de la dalle préfabriquée - les raccordements et les pièces spéciales - la découpe éventuelle des tuyaux - la fourniture et la pose du tampon en fonte série C250 et de son entourage béton, y compris sa mise à la cote et les raccords de surface - la remise en état des abords, espaces verts, trottoirs ou voirie - et toutes les sujétions dues à la présence d'étais, d'eau, d'ouvrage, de réseaux divers, y compris toute la signalisation temporaire de protection.	600,00 €
7	<b>PLUS-VALUE AUX PRIX 1, 4 et 6 POUR CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE EN BETON DE DIAMETRE 800 MM ou 1000 MM</b> Ce prix rémunère à l'unité la confection d'un regard de visite circulaire de diamètre 800 mm ou 1000 mm en béton comprenant : - la fourniture des éléments préfabriqués avec les joints d'étanchéité - la fourniture et le scellement des échelons - le tampon de couverture en fonte Ce prix est appliqué pour une profondeur du fil d'eau jusqu'à 1,50 ml	450,00 €
8	<b>FOURNITURE ET POSE D'UN REGARD BETON LIMITEUR DE DEBIT</b> Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un regard en béton 50x50 en limite de propriété entre le domaine public et privé permettant de limiter le débit d'eaux pluviales accepté sur le domaine public conformément au règlement de service des eaux pluviales. Il comprend, les terrassements, la fourniture et pose du regard et son raccordement sur le domaine public y compris les pièces spéciales d'adaptation, l'enrobage, les remblais, dispositif de fermeture et remise en état des abords à l'identique	280,00 €
9	<b>SUPPRESSION DE BRANCHEMENT PARTICULIER</b>	550,00 €

# ANNEXE 9 : DELIBERATION DE VOTE DES TARIFS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 09 DECEMBRE 2021

Convocations adressées le vendredi 03 décembre 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

### Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Christophe LOYAU-TULASNE, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Didier VALLEE, Bernard SOL, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Patrick LEFRANCOIS, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Annaelle SCHALLER, Franck GAGNAIRE, Marie QUINTON, Christophe BOULANGER.

### Délégués titulaires en téléconférence :

Sébastien MARAIS, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE, Danielle PLOQUIN, Claudie HALLARD, Stéphanie AK, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Elodie HUAULT, Judaël OSMOND, Sébastien CLEMENT, Jean-Gérard PAUMIER, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Bertrand RENAUD, Christopher SEBAOUN, Iman MANZARI, Stéphane HOUQUES, Pierre-Alexandre MOREAU, Jean-Patrick GILLE, Catherine REYNAUD, Olivier LEBRETON.

### Délégués titulaires en téléconférence ayant donné pouvoir :

Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Martin COHEN a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Eric THOMAS a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Frédérique BARBIER a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Annaelle SCHALLER, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC à partir de la délibération n°15, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Armelle GALLOT-LAVALLEE a donné pouvoir à Christophe BOULANGER, Michel GILLOT a donné pouvoir à Philippe CLEMOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Bernard SOL, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Christine BLET a donné pouvoir à Marie QUINTON, Romain BRUTINAUD a donné pouvoir à Marion CABANNE.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20211209-C\_21\_12\_09\_040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Date de publication / notification : 16/12/2021

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_01-DE

**Titulaires absents excusés :**

Aude GOBLET a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Elodie HUAULT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir à Benoist PIERRE, Antoine MARTIN a donné pouvoir à Marie QUINTON, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Armelle AUDIN, Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Bruno FENET, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Danielle PLOQUIN, Cathy MUNSCH-MASSET, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER.

**Désignation de Corinne CHAILLEUX, Vice-Présidente en qualité de Secrétaire de séance.**

**C\_21\_12\_09\_040- CYCLE DE L'EAU - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2022**

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire étant compétente, par ses statuts, en matière d'assainissement collectif, il convient de fixer les tarifs applicables en 2022 à ce secteur d'activités.

**1 – Redevance assainissement, tarif unique**

Dans le cadre de la fixation des tarifs de redevance d'assainissement, le Conseil communautaire a adopté, dans sa séance du 20 décembre 2001, un mode de calcul permettant de réduire progressivement les variations de tarifs appliqués par les communes de l'agglomération. Ces modalités de calcul ont permis d'atteindre en 2007 un tarif unique de 1,15 euro du m<sup>3</sup> sur l'ensemble du territoire de Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire.

A l'occasion d'une diminution de 3 centimes de la taxe de modernisation des réseaux de collecte perçue par l'agence de l'eau Loire Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il a été décidé à cette même date de porter le tarif unique à 1,18 €/HT/m<sup>3</sup>, augmentation qui n'a eu aucun impact pour l'usager toutes taxes comprises.

Il n'existe pas de part fixe ou d'abonnement.

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2022

Communes	Tarifs 2021 (Euros)	Tarifs 2022 (Euros)
Ballan-Miré	1,1800	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,1800	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (secteur Langennerie)	1,1800	1,1800
Berthenay	1,1800	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,1800	1,1800
Druye	1,1800	1,1800

Fondettes	1,1800	1,1800
Joué-lès-Tours	1,1800	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,1800	1,1800
La Riche	1,1800	1,1800
Luynes	1,1800	1,1800
Mettray	1,1800	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,1800	1,1800
Parçay-Meslay	1,1800	1,1800
Rochechouart	1,1800	1,1800
Saint-Avertin	1,1800	1,1800
Saint-Cyr-sur-Loire	1,1800	1,1800
Saint-Etienne-de-Chigny	1,1800	1,1800
Saint-Genouph	1,1800	1,1800
Saint-Pierre-des-Corps	1,1800	1,1800
Savonnières	1,1800	1,1800
Tours	1,1800	1,1800
Villandry	1,1800	1,1800

A titre indicatif, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte n'est payée que par les abonnés raccordés au réseau de collecte des eaux usées et son assiette est identique à celle de la redevance assainissement. Cette redevance est de 0,15 €/m<sup>3</sup>. Les montants perçus au titre de ces redevances sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui les redistribue sous forme d'aides financières aux différents acteurs de l'eau, pour des opérations de préservation de la ressource en qualité et en quantité.

## **2 – Coefficients de charge**

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil métropolitain a voté la suppression du coefficient de dégressivité et son remplacement par le coefficient de charge polluante.

Le coefficient de charge polluante ( $C_{cp}$ ) est composé d'une part fixe liée à la collecte des eaux usées et d'une part variable liée au traitement et à la qualité du rejet de l'effluent non domestique.

Le coefficient de charge permet de faire correspondre les frais réels de fonctionnement des installations avec la qualité de l'effluent rejeté. A titre indicatif, l'énergie électrique est sensiblement proportionnelle aux volumes rejetés (pompage), les paramètres Matières en suspension (MeS) et Phosphore (Pt) influent sur la production de boues à évacuer, la Demande Chimique en Oxygène (DCO) et l'azote totale (Nt) influent sur les temps d'aération à la station d'épuration et donc l'énergie électrique et l'usure du matériel. Par ailleurs, les investissements sont nécessaires dès le premier mètre cube rejeté.

Ce coefficient est de 1 lorsque les caractéristiques de l'effluent sont comparables à un effluent urbain classique, il peut être inférieur à 1 lorsqu'il est dilué et supérieur à 1 lorsqu'il est concentré.

Il est donc proposé de maintenir ce dispositif et de calculer le coefficient à partir de la formule suivante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left( 0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- $C_{CP}$  : Coefficient de charge polluante
- $DCO_i$  : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- $DCO_{Réf.}$  : DCO de référence, égale à 875 mg/L\*
- $MES_i$  : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- $MES_{Réf.}$  : MES de référence, égale à 375 mg/L\*
- $NTK_i$  : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- $NTK_{Réf.}$  : NTK de référence, égale à 115 mg/L\*
- $Pt_i$  : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- $Pt_{Réf.}$  : Pt de référence, égale à 20 mg/L\*

\* la valeur de référence est la moyenne entre la valeur max autorisée par le règlement du service de l'assainissement collectif en vigueur et la valeur d'une eau résiduaire urbaine "normalement concentrée" (source IRSTEA).

Le coefficient de charge de l'établissement concerné est calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

#### ➤ Coefficient de charge inférieur à 1 :

Conformément à l'interdiction d'appliquer un tarif dégressif aux collectivités pour lesquelles le prélèvement en eau se situe dans le périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au sens de l'article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales et ce, dès que ce prélèvement est supérieur à 30% dans une nappe sensible, seuls les usagers non-domestiques des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours pourront bénéficier d'une diminution de la redevance correspondant à une éventuelle dilution des effluents.

Ainsi, certains usagers ne peuvent pas bénéficier de la dégressivité :

- Tous les usagers domestiques (y compris collectifs de grande taille),
- Tous les usagers domestiques et non domestiques de l'ensemble des communes dont le prélèvement de l'eau potable est réalisé en ZRE ou que le prélèvement d'eau dans une nappe sensible (au sens des ZRE) dépasse 30 % des prélèvements totaux,

- Tous les usagers domestiques et non domestiques dont la consommation annuelle est inférieure à 20.000 m<sup>3</sup>/an,
- Les usagers des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire et Tours dont les prélèvements pour leurs propres besoins et rejetés dans le réseau d'assainissement collectif sont réalisés dans la nappe du Cénomancien par leur propre forage.

#### Champ d'application du coefficient de charge :

Le coefficient de charge polluante inférieur à 1 est appliqué à partir du 20.001<sup>e</sup> mètre cube.

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante et à jour de leurs applications spécifiées dans la convention spéciale de déversement, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,18 \times (20\,000 + C_{CP} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

#### ➤ Coefficient de charge supérieur à 1 :

Le coefficient de charge supérieur à 1 peut être appliqué aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique.

Le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le premier mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés se verra facturer le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,18 \times C_{CP}$$

### **3 – Redevance Assainissement – Majoration**

Conformément à l'article L1331-8 du Code de la santé publique, en cas de raccordement non conforme, d'obstacles mis à l'accomplissement des missions de contrôle des agents de la Métropole et plus généralement de non-respect des obligations définies aux articles L1331-1 à L1331-7-1 du Code de la santé publique, l'utilisateur est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public de l'assainissement si son immeuble avait été raccordé, et qui peut être majorée dans la limite de 400%.

Pour 2022, il est proposé de conserver le taux de majoration à 100%.

### **4 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)**

Le Conseil communautaire, dans sa séance en date du 28 juin 2012, a institué, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ainsi qu'une Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC "assimilés domestiques").

Les conditions d'application et les tarifs de la PFAC ont été fixés selon les modalités de calcul suivantes :

**- PFAC**

	Tarifs 2021 HT	Proposition de tarifs pour 2022 HT *
<b>Habitation individuelle et immeuble collectif :</b>		
- si inférieur ou égal à 100 m <sup>2</sup> de surface de plancher	600 euros	600 euros
- par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire	6 euros du m <sup>2</sup>	6 euros du m <sup>2</sup>
<b>Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m<sup>2</sup> :</b> Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,00 euros par m <sup>2</sup> de surface de plancher de l'extension.	6,00 euros par m <sup>2</sup> de surface de plancher de l'extension.

\* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2022.

**- PFAC "assimilés domestiques"**

	Tarifs 2021	Proposition de tarifs pour 2022
si inférieur ou égal à 100 m <sup>2</sup> de surface de plancher	600 euros	600 euros
par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire	6 euros du m <sup>2</sup>	6 euros du m <sup>2</sup>
Au-delà de 150 m <sup>2</sup> un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :		
- pour une surface comprise entre 150 m <sup>2</sup> et 400 m <sup>2</sup> :	0,6	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m <sup>2</sup> :	0,5	0,5

**5 - Contrôle des travaux de raccordement intérieurs**

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 22 décembre 2010, a décidé la mise en place d'une prestation de contrôle des travaux de raccordement intérieur lors de la vente d'un bien et en a défini les conditions techniques et financières de réalisation. Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a étendu la prestation à toute demande de contrôle, hors transaction immobilière.

Il est proposé pour l'exercice 2022 d'appliquer les tarifs suivants :

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2021 (Euros HT)	Tarifs 2022 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35	35
Maison individuelle	105	105
Immeuble <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appartement</li> <li>- Parties communes</li> </ul>	65 40	65 40
Commerce ou activité autre qu'industrielle	140	140
Installation industrielle	210	420

#### **6 - Vente d'air comprimé**

Tours Métropole Val de Loire fournit ponctuellement au Centre Hospitalier Régional Bretonneau, une quantité d'air comprimé nécessaire au fonctionnement des postes de relèvement de l'établissement.

Il est proposé de maintenir le prix du m<sup>3</sup> d'air comprimé pour l'année 2022 à 0,102 euro.

#### **7 – Traitement des matières de vidange**

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 décembre 2007, a défini les conditions techniques et financières de réception des matières de vidanges à la station d'épuration des eaux usées de la Grange David.

Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2009.

Il est proposé de maintenir le prix de la tonne de matières de vidanges pour l'année 2022 à 13 euros.

#### **8 – Traitement des graisses**

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a fixé pour l'année 2010, le tarif du traitement des graisses à 74,00 euros la tonne. Il est proposé de reconduire cette tarification pour l'exercice 2022.

#### **9 - Interventions en régie**

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a adopté une tarification horaire inhérente aux interventions réalisées par les agents du service chez les usagers responsables de dysfonctionnements (obstructions, casses et pollutions accidentelles).

Il est proposé pour l'exercice 2022, la tarification suivante :

Prestations	Tarifs 2021 (Euros HT)	Proposition de tarifs pour 2022 (Euros HT)
Intervention d'1 agent	22,50 / heure	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %	Majoration de 100 %

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code la santé publique,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 25 novembre 2021,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 29 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 24 novembre 2021,

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le prix de base de la redevance assainissement hors taxes sur le territoire des communes de la métropole, comme ci-après :

Communes	Tarifs 2022 (Euros HT)
Ballan-Miré	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille(secteur Langennerie)	1,1800
Berthenay	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,1800
Druye	1,1800
Fondettes	1,1800
Joué-lès-Tours	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,1800
La Riche	1,1800
Luynes	1,1800
Mettray	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,1800
Parçay-Meslay	1,1800
Rochecharbon	1,1800

<b>Saint-Avertin</b>	<b>1,1800</b>
<b>Saint-Cyr-sur-Loire</b>	<b>1,1800</b>
<b>Saint-Etienne-de-Chigny</b>	<b>1,1800</b>
<b>Saint-Genouph</b>	<b>1,1800</b>
<b>Saint-Pierre-des-Corps</b>	<b>1,1800</b>
<b>Savonnières</b>	<b>1,1800</b>
<b>Tours</b>	<b>1,1800</b>
<b>Villandry</b>	<b>1,1800</b>

- **FIXE** comme suit les coefficients de charge polluante :

$$C_{CP} = 0,20 + 0,80 \left( 0,4 \frac{DCO_i}{DCO_{Réf.}} + 0,25 \frac{MES_i}{MES_{Réf.}} + 0,25 \frac{NTK_i}{NTK_{Réf.}} + 0,1 \frac{Pt_i}{Pt_{Réf.}} \right)$$

Avec :

- $C_{CP}$  : Coefficient de charge polluante
- $DCO_i$  : Moyenne de la Demande Chimique en Oxygène (DCO) rejeté par l'établissement en mg/L
- $DCO_{Réf.}$  : DCO de référence, égale à 875 mg/L\*
- $MES_i$  : Moyenne de la concentration en Matières en Suspensions (MeS) rejeté par l'établissement en mg/L
- $MES_{Réf.}$  : MES de référence, égale à 375 mg/L\*
- $NTK_i$  : Moyenne de l'Azote Kjeldahl (NTK) rejeté par l'établissement en mg/L
- $NTK_{Réf.}$  : NTK de référence, égale à 115 mg/L\*
- $Pt_i$  : Moyenne Phosphore total (Pt) rejeté par l'établissement en mg/L
- $Pt_{Réf.}$  : Pt de référence, égale à 20 mg/L\*

Le coefficient de charge de l'établissement concerné sera calculé à partir de la moyenne des résultats d'autosurveillance des rejets de l'année N-1. Il se substitue aux coefficients de pollution présents dans certaines conventions spéciales de déversement.

➤ **Pour un coefficient inférieur à 1**

Applicable aux seuls abonnés / établissements réunissant les conditions cumulatives suivantes :

- rejet non domestique,
- volume rejeté supérieur à 20.000 m3,
- dont la ressource en eau est :
  - Issue du réseau d'eau potable des communes de Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire ou Tours,
  - ou lorsque l'eau est puisée par ses propres moyens, la ressource ne doit pas être supérieure à 30% issue d'une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La redevance assainissement applicable aux établissements éligibles au coefficient de charge polluante et à jour de leurs applications spécifiées dans la convention spéciale de déversement, est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,18 \times (20\,000 + C_{CP} \times (\text{Volume rejeté} - 20\,000))$$

➤ **Pour un coefficient supérieur à 1**

Applicable aux usagers non domestiques qui ont obtenu l'autorisation via une convention spéciale de déversement, de rejeter au réseau d'eaux usées un effluent plus chargé qu'une eau usée domestique.

Le coefficient de charge polluante supérieur à 1 est appliqué dès le 1er mètre cube.

La redevance assainissement des établissements concernés est facturée par le service de l'assainissement collectif selon la formule suivante :

$$\text{Redevance} = 1,18 \times C_{cp}$$

- **FIXE** les tarifs de la PFAC et de la PFAC « assimilés domestiques » selon les modalités de calcul suivantes :

- PFAC :

	<b>Proposition de tarifs pour 2022 *</b>
<b>Habitation individuelle et immeuble collectif :</b> - si inférieur ou égal à 100 m <sup>2</sup> de surface de plancher - par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire	600 euros  6 euros du m <sup>2</sup>
<b>Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m<sup>2</sup> :</b> Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6 euros par m <sup>2</sup> de surface de plancher de l'extension.

\* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2022.

- PFAC "assimilés domestiques"

	<b>Proposition de tarifs pour 2022</b>
si inférieur ou égal à 100 m <sup>2</sup> de surface de plancher	600 euros
par m <sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaire	6 euros du m <sup>2</sup>
Au-delà de 150 m <sup>2</sup> un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :	

- pour une surface comprise entre 150 m <sup>2</sup> et 400 m <sup>2</sup> :	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m <sup>2</sup> :	0,5

- **FIXE** le tarif de la prestation de contrôle des travaux de raccordement des habitations aux réseaux de la manière suivante :

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2022 (Euros HT)
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35
Maison individuelle	105
Immeuble <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appartement</li> <li>- Parties communes</li> </ul>	65 40
Commerce ou activité autre qu'industrielle	140
Installation industrielle	420

- **FIXE** le tarif du m<sup>3</sup> d'air comprimé fourni au Centre Hospitalier Régional Bretonneau à 0.102 Euro.

- **FIXE** le tarif du traitement des matières de vidange à 13 Euros la tonne,

- **FIXE** le tarif du traitement des graisses extérieures à 74 Euros la tonne,

- **FIXE** le tarif horaire des interventions effectuées en régie, comme suit :

Prestations	Proposition de tarifs pour 2022
Intervention d'1 agent	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 100 %

- **DIT QUE** ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'appliquer le taux de TVA en vigueur sont applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ;

**- AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,**



**Frédéric CHABELLARD**